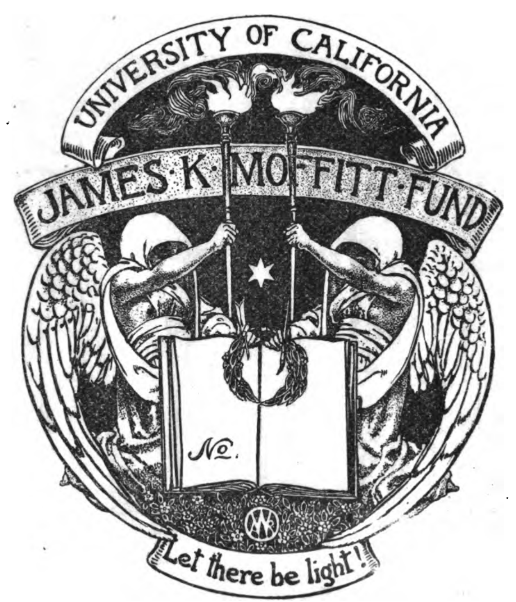
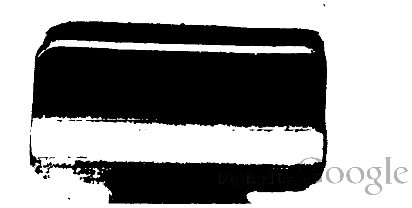





UNIVERSITY OF CALIFORNIA
JAMES · K · MOFFITT · FUND
No.
Let there be light!



Fabry

ITINÉRAIRE DE BUONAPARTE,

DE L'ILE D'ELBE À L'ILE SAINTE-HÉLÈNE,

OU

MÉMOIRES POUR SERVIR À L'HISTOIRE DES ÉVÉNEMENS DE 1815,

AVEC LE RECUEIL DES PRINCIPALES PIÈCES OFFICIELLES DE CETTE ÉPOQUE.

Par l'Auteur de *la Régence à Blois*, et de l'*Itinéraire de Buonaparte en 1814*.

Consurget...... Impudens facie...... Dirigetur dolus in manu ejus..... Et sine manu conteretur.

Il s'élèvera un homme qui aura l'impudence sur le front ; la fourberie sera dans sa main comme un instrument qu'il dirigera à volonté ; il sera réduit en poudre par une main plus puissante que celle des hommes.

(Le Prophète Daniel, ch. VIII, vers. 23 et suiv.)

PARIS,

Chez { Le Normant, Imprimeur-Libraire, rue de Seine, n°. 8 ; Rey et Gravier, successeurs de Fantin, Libraires, quai des Augustins, n°. 55.

1816.

IMPRIMERIE DE LE NORMANT, RUE DE SEINE, Nº 8.

AVERTISSEMENT.

Ces Mémoires se divisent en trois parties.

La première renferme la relation de la marche de Buonaparte, de l'île d'Elbe à Paris; la seconde offre un coup d'œil sur les cent jours; la troisième comprend le voyage de Buonaparte, de Paris à l'île Sainte-Hélène.

La première partie est la seule qui présente des faits dont la plupart sont inconnus, et qui auront le mérite de la nouveauté.

Nous n'avions d'abord eu le projet que de faire connoître ces faits, et de dissiper les ténèbres dont les avoit enveloppés le plus fameux des imposteurs.

Mais, après avoir conduit Buonaparte à Paris, il étoit peu agréable de l'y laisser régner et recueillir en paix le fruit de ses impostures.

Les lois de la tragédie ne permettent pas que le crime demeure triomphant à la fin de la pièce.

Ces mêmes lois sont communes à l'histoire, toutes les fois que la vérité ne s'oppose pas à leur application. C'est ce qui nous a engagés à suivre Buonaparte dans sa chute, et à ne pas le quitter qu'il ne fût établi, et bien gardé, dans sa nouvelle demeure.

Nous n'entrerons pas dans le détail des soins que nous nous sommes donnés pour obtenir des mémoires exacts sur la marche de Buonaparte, de l'île d'Elbe à Paris.

Nous nous bornerons à dire qu'il n'est guère de faits, arrivés sur les lieux de son passage, dont nous n'ayons recueilli les circonstances de

la bouche même de témoins oculaires et les plus dignes de foi. Nous devons leur offrir ici l'expression de notre reconnoissance pour tout l'empressement avec lequel ils nous ont communiqué, de vive voix et par écrit, les renseignemens dont nous avions besoin. C'est en vain que nous les aurions cherchés dans les divers écrits publiés depuis le 20 mars. Nous en avons consulté un grand nombre sans y apprendre un seul fait sur cette marche fatale, mais non sans y remarquer un grand nombre d'erreurs, où leurs auteurs sont tombés involontairement, soit qu'ils n'aient pas eu l'occasion, ou qu'ils n'aient pas voulu prendre la peine de s'instruire avec plus de soin, afin de les éviter.

Il vient encore de nous tomber sous la main un écrit intitulé : *Campagnes de Lyon*, *en* 1814 *et* 1815, *par M. Guerre*, *avocat*.

L'auteur, très-instruit des événemens de Lyon, sa patrie, a voulu parler aussi de la marche de Buonaparte, depuis l'île d'Elbe. Mais on voit que, jusqu'à Grenoble, il n'a eu pour tous mémoires, que le récit même *publié le 23 mars par Buonaparte;* et qu'il s'est abandonné à ce guide, qui n'étoit pas cependant de nature à lui inspirer une confiance aveugle et sans bornes.

Il est vrai que ce récit est le seul qui existe, et qu'au 1er mars 1816 nous vivons encore sur la narration que Buonaparte nous a donnée de sa marche en France au mois de mars 1815.

Nous rapportons cette relation à la tête des Pièces justificatives officielles dont le recueil termine ce volume.

Le lecteur pourra ainsi comparer la vérité nue avec la fraude et le mensonge le plus habilement tissus.

Le recueil des pièces officielles

dont nous venons de parler, offre un code révolutionnaire peu agréable à lire, mais très-utile à méditer. Ce soin regarde les hommes d'Etat. Plusieurs d'entr'eux nous ont donné l'idée de faire ce recueil, et il n'est pas nécessaire de le recommander à leurs méditations.

Au milieu du code infernal des révolutionnaires, on trouvera quelques pièces bien différentes, qui ont paru dans les mêmes journaux, et dont la publication forme un caractère distinctif et unique de cette époque. Ce sont des déclarations du Roi, dont la voix paternelle parvint plusieurs fois à se faire entendre au milieu des sinistres accens de la tyrannie (1).

(1) Nous venons d'apprendre qu'il existe une édition exacte de ces pièces, où l'on a rétabli plusieurs passages qui avoient été supprimés dans les journaux de Buonaparte.

On trouvera ces *passages* à la tête d'un *erratum* dont la lecture ne doit pas être négligée.

On trouvera dans ce recueil, des pièces inédites entre lesquelles on en distinguera une fort curieuse : c'est une lettre de M. le chevalier de Garat, capitaine de vaisseau qui commandoit la frégate *la Fleur de Lis*, dans les parages de l'île d'Elbe, à l'époque de l'évasion de Buonaparte, et qui est relative à cet événement.

Ce Recueil est terminé par le discours qu'a prononcé lord Castlereagh au parlement d'Angleterre, dans lequel se trouve manifestée toute la politique des divers cabinets de l'Europe sur les événemens de 1815. Politique noble et vraiment européenne, puisqu'elle a eu pour but, comme pour résultat, d'éteindre les foyers du volcan révolutionnaire.

ITINÉRAIRE

DE BUONAPARTE

DE L'ILE D'ELBE

A L'ILE SAINTE-HÉLÈNE.

Buonaparte vivoit, à l'île d'Elbe, dans une dissimulation profonde : *Soyez fidèles au Roi*, avoit-il dit à ses soldats, en partant de Fontainebleau ; *ne soyez pas inquiets sur mon sort ; de grands souvenirs me restent ; je saurai occuper encore noblement mes instans. J'écrirai l'histoire de vos campagnes.* Buonaparte étoit, en effet, livré à de grandes occupations dans son île. Ces soldats qu'il avoit, naguère, employés à la démolition de la *vieille Europe*, étoient alors occupés à bâtir, ou à embellir Porto-Ferrajo. Lui-même visitoit souvent ses ouvriers, et cher-

choit, au milieu d'eux, un délassement aux travaux de son cabinet. On ne voit pas qu'il se soit livré à la culture des laitues, comme Dioclétien dans son jardin de Salone; ni aux pratiques de la religion, comme Charles-Quint dans le monastère de Saint-Just; ni enfin à l'étude des beaux-arts, comme la reine Christine à Rome : mais on sait bien que, ce n'est pas l'attrait, et les douceurs de la vie privée qui l'avoient, comme ces souverains, fait descendre du trône, et conduit à l'île d'Elbe. Aussi n'avoit-il pas, comme eux, fait l'entier sacrifice du souverain pouvoir; il s'étoit *réservé* une petite île de la Méditerranée pour l'y exercer encore.

C'est dans cette île que le potentat déchu, sous les dehors d'un sage livré aux charmes de l'étude, paroissoit goûter les délices du repos : uniquement occupé à écrire les mémoires de sa vie politique, et l'histoire de tant de guerres, qui avoient désolé les trois parties du Monde.

Mais, c'est alors qu'il méditoit de nouvelles révolutions; c'est alors qu'il conspiroit contre le repos de l'Europe pacifiée, arrachée à sa domination, et qui respiroit à peine de tant de calamités; c'est alors, enfin, qu'il songeoit à rentrer sur le sol de la France, et à relever sur ses ruines, un pouvoir qu'il avoit, naguère,



abdiqué et *sacrifié*, disoit-il, *au bonheur du peuple*.

Telles étoient les véritables occupations de Buonaparte dans l'île d'Elbe. Tel étoit le projet qu'il rouloit dans son esprit, et dans l'exécution duquel il fut secondé par une foule d'agens que son or lui avoit assurés en France dans tous les ministères et dans toutes les administrations.

Nous nous proposons de le suivre dans sa marche de l'île d'Elbe à Paris; de jeter un coup-d'œil sur le temps affreux de son usurpation éphémère; et enfin de le conduire à bord du *Northumberland*, partant pour l'île Sainte-Hélène.

Le dimanche 26 *février*, à huit heures du soir, toute la troupe de Buonaparte reçut l'ordre de s'embarquer.

Les officiers étoient en ce moment à un bal que donnoit la princesse Borghèse. Ils n'en sortirent que pour monter sur les bâtimens qui avoient été disposés pour les recevoir avec toute la troupe.

Quatre cents hommes de la vieille-garde furent embarqués sur le brick *l'Inconstant;* deux cents hommes d'infanterie, cent lanciers polonais, et deux cents flanqueurs furent partagés sur six petits bâtimens; savoir, le chébeck

l'Etoile; la spéronade *la Caroline*, le brick marchand français, *le Saint-Esprit*, deux bâtimens de Rio, et une petite felouque d'un négociant de l'île : en tout sept transports, et neuf cents hommes.

Buonaparte se rendit sur le brick avec les généraux Bertrand, Drouot, Cambronne, et les autres officiers qui l'avoient suivi. Plusieurs particuliers furent de l'expédition, entr'autres le directeur des mines de Rio, M. Pons (de Cette), qui paya de sa personne et de sa bourse.

Le lieutenant de vaisseau Taillade fut le pilote de la flotille; il monta sur le brick, et le signal du départ fut donné. Les habitans de Porto-Ferrajo n'en furent informés officiellement que le 28 par la proclamation suivante du général de brigade Lapi.

Le général de brigade Lapi, gouverneur de l'île d'Elbe, chambellan de S. M. l'empereur Napoléon, etc., aux habitans de l'île d'Elbe.

« Notre auguste souverain, rappelé par la Providence dans la carrière de sa gloire, a dû quitter notre île; il m'en a confié le commandement. Il a laissé l'administration à une junte de six habitans, et la défense de la forteresse à votre

dévouement et à votre bravoure. « Je pars de
» l'île d'Elbe, a-t-il dit; je suis extrêmement con-
» tent de la conduite des habitans. Je leur confie
» la défense de leur pays, auquel j'attache le
» plus grand prix. Je ne puis leur donner une
» plus grande preuve de ma confiance, qu'en
» laissant ma mère et ma sœur sous leur garde.
» Les membres de la junte et tous les habitans
» de l'île peuvent compter sur ma bienveillance
» et sur ma protection particulière. » Habitans!
voici l'époque la plus heureuse et la plus mémorable pour vous. Votre gloire et votre bonheur ne dépendent que de votre conduite. Voulez-vous garantir l'un et l'autre? continuez de seconder les sages dispositions que la junte, les autorités et les fonctionnaires publics sauront prendre dans toutes les occurrences, etc. etc.

» Fait à Porto-Ferrajo, le 28 février 1815. »

Il y avoit dans les parages de l'île d'Elbe, une croisière française composée de deux frégates, *la Fleur de Lys*, commandée par le chevalier de Garat, et *la Melpomène*, commandée par le capitaine Collet.

La première se tenoit habituellement vers l'île de Capraïa au nord de l'île d'Elbe, route de France.

La seconde stationnoit vers le sud. L'une n'étoit point subordonnée à l'autre. Il leur étoit sévèrement défendu, quelque temps qu'il fît, de mouiller à l'île d'Elbe, seul port néanmoins qui existe dans cet archipel composé de six îles et de deux écueils très-dangereux appelés *les Fourmis*.

Elles étoient sans aviso, sans mouche, sans un seul petit bâtiment, sans aucune intelligence à terre.

A tant de précautions qui sembloient n'avoir pour but que d'assurer l'évasion de Buonaparte, on en joignit une nouvelle ; ce fut le rappel du chevalier de Garat. L'ordre en fut expédié de Toulon vers la mi-février, et porté au général Bruslart, gouverneur de Corse, par la goëlette *l'Antelore*. Mais ce général, qui depuis vingt ans connoissoit les principes du chevalier de Garat, garda l'ordre dans sa poche.

C'est à la faveur de ces précautions que Buonaparte naviguoit paisiblement vers les côtes de France.

Le colonel Campbell, que des affaires avoient appellé à Florence, rentra le 28 à Porto-Ferrajo, après une absence de huit jours. Buonaparte n'y étoit plus. Le colonel Campbell mit à la voile vers les côtes de France.

Dans la nuit du 28 février au 1er mars, à

deux heures du matin, il rencontra *la Fleur de Lys* à qui il apprit la nouvelle de l'évasion de Buonaparte, mais sans pouvoir lui dire la route qu'il avoit suivie.

Le chevalier de Garat montra quelque défiance à l'officier anglais.

Celui-ci, sans s'en offenser, demanda au chevalier de Garat la permission d'écrire dans sa chambre une dépêche par laquelle il informoit l'ambassadeur d'Angleterre à Paris de l'évasion de Buonaparte. Le chevalier de Garat n'hésita pas alors à prendre la route de France, chargé de la dépêche du colonel Campbell; cet officier prit la même route, en suivant une ligne parallèle à celle de *la Fleur de Lys.* Après avoir ainsi navigué quelque temps, le chevalier de Garat se rapprocha du colonel anglais pour lui faire part d'une idée qui lui venoit, c'est que Buonaparte, en sortant de l'île d'Elbe, auroit pu se jeter dans l'une des îles voisines, pour de là prendre le temps de diriger sa marche suivant les circonstances.

Le colonel Campbell fut frappé de la justesse de cette idée, et rebroussa chemin pour explorer ces îles. Il se chargea d'une dépêche du chevalier de Garat pour le général Bruslart, et ils se quittèrent pour aller en sens contraire.

Buonaparte avoit eu le temps de continuer paisiblement sa route pour les côtes de France.

Le lundi 27, son brick se croisa avec le brick français *le Zéphir*, commandé par le capitaine Andrieux, qui connoissoit fort le lieutenant de vaisseau Taillade. Les deux bricks parlementèrent, se firent des honnêtetés, et chacun continua de marcher à sa destination (1). Il paroît que celle du *Zéphir* étoit pour la Corse, et qu'il alloit pour la seconde ou troisième fois porter au général Bruslard l'ordre du rappel du chevalier de Garat.

Le mardi 28, à la pointe du jour, on reconnut un bâtiment de 74 qui ne s'occupa pas de la flotille.

A sept heures du matin, on découvrit les côtes de Noli; et à midi, Antibes.

Le *mercredi* 1er *mars*, vers une heure de l'après-midi, la flotille entra dans le *golfe Juan*. Le débarquement commença peu après. Les premiers hommes débarqués furent mis en vedette, et arrêtèrent quelques particuliers que le hasard ou leurs affaires avoient attirés sur le rivage.

---

(1) Buonaparte, s'il faut en croire sa relation officielle, ne se fit pas connoître ; et le capitaine Andrieux ne soupçonna pas que Napoléon fût sur *l'Inconstant*.

De ce nombre se trouva le commandant de la garde nationale de Cannes, M. D** qui étoit venu au *golfe Juan*, avec sa femme, pour y acheter des oliviers.

A son arrivée sur le golfe, le commissaire de la marine lui avoit fait remarquer des bâtimens ayant le pavillon de l'île d'Elbe qui arrivoient de cette île, et qui, suivant la nouvelle repandue, transportoient des malades de Porto-Ferrajo.

Cette nouvelle n'avoit pas empêché M. D** de s'occuper de son emplette, et de charger ses oliviers sur un âne qu'on lui avoit prêté.

C'est au milieu de ces soins domestiques qu'il se vit arrêté, lui, sa femme et *l'âne*, par les prétendus malades arrivés de l'île d'Elbe. Etonné d'un traitement si inattendu, M. D** s'en plaignit vivement, et réclama sa liberté; mais on lui dit qu'il n'en seroit pas privé long-temps; qu'il devoit seulement attendre le départ de deux compagnies qu'on alloit diriger, l'une sur Cannes, et l'autre sur Antibes. En effet, après le départ de ces compagnies, on relâcha les prisonniers à l'exception de *l'âne* qui fut retenu pour le service de cette troupe.

Avant de laisser partir M. et Mme D**, l'officier du poste voulut bien leur faire la confidence de l'objet de leur voyage; il leur dit qu'ils

ramenoient l'*empereur* en France, où son retour étoit fort désiré, surtout par les dames, ajouta-t-il en se tournant vers Mme D**, qui resta comme évanouie à cette parole.

On pense bien qu'après cette déclaration, les deux époux s'occupèrent peu de l'affaire qui les avoit amenés au *golfe Juan*.

Rentrés dans Cannes, qu'ils avoient laissée peu d'heures avant si paisible, ils la trouvèrent dans un trouble et une agitation qui ne peuvent se dépeindre. Le général Cambronne y étoit arrivé à l'improviste, à la tête de quatre-vingts hommes d'avant-garde qu'il avoit postés à la porte de France, avec la consigne de laisser entrer, mais de ne laisser sortir personne.

Il avoit adressé au maire, une réquisition de trois mille six cents rations, et l'avoit sommé de se rendre au golfe Juan, pour y complimenter l'empereur.

Le maire avoit fourni les rations, mais il avoit refusé d'aller complimenter Buonaparte.

On rapporte que, pendant qu'il donnoit les ordres relatifs aux rations, il questionnoit fort le maire, lui demandant ce qu'il pensoit du retour de l'empereur; mais le maire gardoit un profond silence. Pressé de s'expliquer, *je pense*, répondit-il, *que j'ai prêté serment au Roi*, et *que je ne le*

trahirai pas. — Mais vous aviez prêté serment à l'empereur, reprit vivement Cambronne. — *Sans doute, et je l'ai gardé jusqu'à son abdication; maintenant je ne vois en lui qu'un homme qui veut faire le malheur de la France : je vous le répète, mon serment au Roi est sacré, vous pouvez disposer de moi.....*

Ce dialogue avoit été précédé d'une scène qui eût lieu avec un personnage plus important : c'étoit M. le duc de Valentinois qui se rendoit à Monaco. Ce duc, arrivant vers trois heures de l'après-midi avec une escorte de gendarmerie, trouva, en avant de Cannes, un officier général, seul, le chapeau à la main, qui l'invita à descendre de voiture, ayant, disoit-il quelque chose de fort important à lui communiquer; la voiture continua sa route; alors le général Cambronne montra au duc sa cocarde tricolore qu'il avoit cachée, et lui dit : « Vous voyez que nous ne sommes pas du même parti; je connoissois votre arrivée; j'ai envoyé au quartier-général savoir quelle conduite je dois tenir avec vous; en attendant vous êtes mon prisonnier. Le duc lui répondit qu'il ne connoissoit en France qu'un seul parti pour un officier français, celui du Roi, et qu'il ne concevoit rien à cette brusque déclaration. » Il se trouva environné dans ce moment par le pe-

loton d'avant-garde qui se démasqua, et qui étoit composé de chasseurs. Les officiers, Cambronne lui-même, avoient l'air impatiens et fort agités. Les habitans de Cannes étoient sombres, mornes.

Un gendarme de l'escorte fut assez adroit pour échapper aux chasseurs, et se rendit à toute bride au chef-lieu pour avertir de l'événement.

On proposa au duc d'entrer à la poste. Il refusa opiniâtrement, et dit qu'il attendroit sur la grande route les nouvelles de ce quartier-général dont il demandoit vainement quel étoit le chef. En conséquence, Cambronne ne le quitta point, et un factionnaire le suivoit pas à pas. Le général faisoit de temps en temps, et avec une agitation visible, des questions sur l'état de la France, sur l'esprit du peuple dans le Midi. On peut croire que les réponses qu'il recevoit n'avoient rien de satisfaisant. Le duc de Valentinois avoit été entouré à chaque relai, même la nuit, par la population qui venoit crier : *vive le Roi!* avec un enthousiasme difficile à dépeindre.

Le duc de Valentinois, entouré des soldats de Cambronne, ignoroit encore que Buonaparte lui-même fût débarqué. Enfin, vers cinq heures, un officier polonais apporta des dépêches au général, qui donna aussitôt l'ordre de conduire

son prisonnier à une auberge, où il fut gardé à vue ainsi que sa suite. Les soldats de sa garde, composée de chasseurs, étoient harrassés. L'absurdité des bruits qu'ils répandoient parmi eux étoit révoltante; plusieurs débarquemens, suivant eux, avoient lieu dans le même moment, un à Fréjus, un à Antibes; Buonaparte étoit appuyé par toutes les puissances, etc. etc. Ce qu'il y avoit de positif, c'est qu'au moment du départ de l'île d'Elbe, leur chef avoit donné la croix à chacun d'eux; et avoit formé les cadres d'officiers de sa nouvelle garde polonaise qui devoit s'organiser à Paris. Il leur avoit promis de les conduire dans cette ville l'arme au bras, et sans tirer un seul coup de fusil; il leur avoit été recommandé d'éviter toute espèce de querelle; de montrer la plus grande douceur; de répéter qu'ils ne venoient point faire la guerre aux Français.

Pendant que ces scènes se passoient à Cannes, Buonaparte se promenoit sur la grande route de Nice près du rivage, et questionnoit les voyageurs. On arrêtoit surtout les cavaliers bien montés, non-seulement pour les interroger, mais encore pour prendre leurs chevaux, dont on avoit grand besoin.

Parmi ceux-ci le hasard amena le maire d'un village voisin appelé *la Colle*. Ce maire (nommé

M. Bellissime) venoit de voir ses parens à Fréjus, et devoit passer près d'Antibes, en revenant à *la Colle*. Buonaparte qui apprit tous ces détails en questionnant le maire, lui dit qu'il vouloit le charger d'une commission pour Antibes, c'étoit d'y apporter deux ou trois proclamations. Le maire s'en chargea et les prit. On avoit grande envie de retenir son cheval ; mais comme M. le maire n'étoit pas dans l'intention de s'en défaire, surtout dans la circonstance où il se trouvoit, il résista à toutes les offres avantageuses qu'on lui fit, et il eut la liberté de continuer sa route. Cependant il avoit à peine fait quelques pas, qu'on le rappela. C'est, lui dit Buonaparte, pour vous dire de lire les proclamations, et d'en garder un exemplaire pour votre commune (1).

Le maire ne manqua pas de remplir cette partie de la commission. Il arriva fort tard à *la Colle*, et n'eut rien de plus pressé que de se rendre dans une réunion, où il apporta les proclamations, et fit le récit de ce qui lui étoit arrivé.

Buonaparte n'étoit pas sans inquiétude sur le succès de l'entreprise qu'il avoit tentée pour se faire reconnoître dans Antibes.

(1) Ces proclamations n'étoient que manuscrites.

En effet, les hommes qu'il y avoit envoyés furent arrêtés et désarmés, non par les ordres du général Corsin qui y commandoit (car il se trouvoit absent en ce moment), mais par ceux du major, et par l'énergie des habitans beaucoup plus zélés que la garnison pour le service du Roi.

Buonaparte, ne recevant pas de nouvelles d'Antibes, y envoya un officier pour sommer la place. Mais cet officier fut arrêté. Un troisième émissaire se présenta, et eut le même sort.

Buonaparte, étonné et un peu déconcerté par ce premier échec, leva son bivouac entre onze heures et minuit, et le transporta aux portes de Cannes sur la plage dite *Notre-Dame*, à l'entrée du chemin de Grasse.

A deux heures, il se fit amener le duc de Valentinois, qui le trouva entouré de sa garde, debout, seul devant un grand feu, vêtu en gris, la cocarde tricolore à son chapeau; beaucoup d'habitans, dont l'inquiétude étoit visible, entouroient le bivouac en seconde ligne. On entendit le duc de Valentinois demander, d'une manière très-ferme, la permission de continuer sa route pour Monaco. On rapporte que Buonaparte lui répondit, en lui accordant enfin sa demande:

Vous ne resterez pas à Monaco; vous reviendrez à Paris : il n'y a que là où l'on vit.

Le reste de la conversation ne fut pas entendu; on crut seulement remarquer que beaucoup de demandes de Buonaparte restoient sans réponse, et que le duc insistoit pour se retirer.

A quatre heures il fut ramené à son auberge avec la même garde qui l'avoit conduit au bivouac. Au même moment, Buonaparte partit à cheval à la tête d'une foible colonne, précédé et suivi du reste de sa troupe. Quelques-uns de ses soldats désertèrent de Cannes. Cette ville montra, dans cette circonstance, un attachement admirable au Roi. Sans armes, sans aucun moyen de défense; ignorant entièrement le nombre des forces qui passeroient dans ses murs, sa contenance fut ce qu'elle devoit être : pas un seul cri ne se fit entendre en faveur de l'usurpateur : on rapporte même qu'un jeune homme s'avança jusques à son bivouac, armé d'un fusil pour le tuer; sa réponse à ceux qui cherchoient à le détourner de cette résolution, dans la crainte de voir saccager la ville, est d'une grande énergie; *qu'importe que Cannes périsse, l'Europe sera sauvée.*

Buonaparte n'osa pas y mettre le pied. Il ne craignit pas cependant d'avancer, dans sa relation officielle, que *le peuple de Cannes avoit reçu*

l'empereur avec des sentimens qui furent le premier présage du succès de l'entreprise (1).

En quittant Cannes, Buonaparte feignit de prendre la route de Fréjus, mais il prit celle de Grasse.

Cette ville offre une population de 12 mille âmes. La nouvelle du débarquement de Buonaparte y étoit parvenue à sept heures du soir, et y avoit porté le trouble et la consternation. Le maire,

---

(1) Elle auroit été bien mal récompensée de ces sentimens, car elle fut presque livrée au pillage par Brune, en punition de son royalisme; ses habitans ont soutenu une petite guerre contre la garnison d'Antibes et d'autres troupes égarées.

Ils ont arrêté un général déguisé, qui, relâché par des ordres supérieurs, a marqué, peu de jours après, dans la distribution des cocardes tricolores; cette arrestation leur a valu des persécutions sans nombre. Ce sont ces mêmes gens qui adressèrent ce discours touchant à un voyageur qui rentroit en France après la fuite de Buonaparte, et qui y occupe une grande place : « *Dites au Roi que notre dévoucment est sans bornes. Vous » voyez notre misère. Elle est au comble. Les soldats de Brune » l'ont commencée, le passage des troupes autrichiennes n'a pu qu'y » ajouter à raison des réquisitions qu'un pays si pauvre a dû et » devra fournir. Hé bien, nous supporterons tout avec courage » pour le salut de la France et pour notre bon Roi; heureux si » notre attachement et les preuves que nous lui en avons données » peuvent mériter de lui un souvenir!* »

Cannes appartient désormais à l'histoire, puisque c'est là qu'ont commencé tous les malheurs de la France; l'histoire doit venger cette ville des calomnies versées sur elle par le plus impudent imposteur.

homme fort dévoué au roi, mais peu capable de le servir dans une circonstance si difficile, avoit réuni le conseil municipal à la mairie. Il y avoit appelé aussi le général Gazan, qui est de Grasse, et qui s'y trouvoit à cette époque. On se félicitoit du hasard heureux qui l'avoit amené : on s'attendoit à le voir enflammer et diriger le courage de ses compatriotes rassemblés autour de l'Hôtel-de-Ville, et qui ne demandoient qu'à être armés et conduits à l'ennemi; mais ce général opposa aux inspirations d'un dévouement si louable, les conseils de la prudence et le salut de la ville, qu'il ne falloit pas, disoit-il, compromettre. Il rejeta surtout la proposition de sonner le tocsin dans les campagnes : où trouver en si peu de temps les armes et les munitions nécessaires? comment oser d'ailleurs attaquer avec quelques bourgeois ou quelques paysans les troupes aguerries de Buonaparte? ne sait-on pas que mille hommes de ces troupes suffiroient pour disperser plusieurs milliers de gardes nationales?

Tels sont les raisonnemens que la prudence du général Gazan opposa au dévouement de ses compatriotes. La nuit se passa dans cette lutte pénible et dans une délibération qui ne produisit que le découragement.

Cependant un détachement de jeunes gens

plus zélés s'étoit porté sur la route de Cannes où il bivouaquoit. A quatre heures du matin, un gendarme qui paroissoit se rendre de Cannes à Grasse en mission, vint dire à ce détachement : « Repliez-vous sur la ville ; on va sonner le » tocsin. » Ce détachement se replia en effet, et arriva à l'Hôtel-de-Ville. Là un fonctionnaire public dit à ces jeunes gens qui lui marquoient leur étonnement de ne pas entendre sonner le tocsin : *Messieurs, retirez-vous ; votre zèle va nous étouffer.* Le général Cambronne arriva, deux heures après ; il vit le général Gazan, et se rendit à l'Hôtel-de-Ville où il demanda quatre mille rations.

Après avoir rempli sa mission à son gré, général Cambronne alla rejoindre Napoléon. Celui-ci n'avançoit que lentement. Il s'étoit arrêté au bivouac abandonné par les jeunes gens de Grasse. Arrivé près d'un village appelé *Mouan*, il entendit sonner les cloches, il crut que c'étoit le tocsin, et se regarda comme perdu. Un roulier qui vint à passer, et qu'il questionna sur ces cloches, lui dit qu'on les sonnoit pour un enterrement, et dissipa sa frayeur. Cependant il n'osa pas mettre le pied dans Grasse, il en fit le tour, et alla camper à une demi-lieue plus loin, sur une hauteur qui couronne la ville.

En passant autour de la ville, Buonaparte vit à une croisée une dame, et fit un signe de tête comme pour la saluer. C'étoit la femme du sous-préfet, qui s'étoit rendu à Antibes. Elle craignît que Buonaparte ne mît pied à terre chez elle, et se trouva mal, à cette seule idée, de manière à s'évanouir.

Ce ne fut pas la seule des dames de Grasse sur qui le passage de Buonaparte fit des impressions dont elles se sont ressenties long-temps après.

La troupe déjeuna avec des vivres qu'elle se fit apporter de Grasse par voie de réquisition (1).

Quelques curieux sortirent de la ville, et s'approchèrent jusqu'au pied de la colline. Cambronne et Bertrand portèrent des toasts aux cris de *vive l'empereur!* et engagèrent les spectateurs à répéter ce cri : mais on n'y répondit que par un morne silence.

Buonaparte ayant déjeuné, laissa aux portes de Grasse sa voiture et ses canons ; il fit une réquisition de chevaux et de mulets dont il avoit besoin, et continua sa marche à travers les montagnes, par les chemins les plus âpres et les moins

(1) Sauf le déjeuner de Buonaparte qui fut apporté de l'auberge, et payé.

fréquentés ; précédé et suivi de sa troupe ; que les traîneurs commençoient à diminuer. Elle fut cependant grossie d'un tanneur de Grasse, nommé Isnard, homme flétri par la justice, et le seul habitant de cette ville qui se soit joint à cette troupe où il étoit bien digne d'entrer. Buonaparte arriva le soir au village de Céranon, et alla loger dans le château du maire de Grasse, qui y fit porter les clefs pour éviter sans doute que les portes ne fussent enfoncées ; car, après avoir évité l'occasion de loger Buonaparte à la ville, M. le maire n'auroit pas recherché celle de le loger à la campagne.

Buonaparte avoit eu le projet de faire imprimer des proclamations à Grasse ; mais l'imprimeur à qui il s'adressa prit la fuite ; on laissa chez lui quelques fusiliers qui ne le firent pas revenir.

C'est ainsi que Buonaparte arriva sur la frontière du département du Var, après une marche de vingt lieues, ayant fait faire à sa troupe deux grandes journées d'étape en un jour.

On nous demandera peut-être ici ce qui se passoit à Draguignan, chef-lieu du département du Var. Voici ce qu'on lit dans le Moniteur du 8 mars :

« *Le* 2, le général Morangier, qui com-

» mande dans le département du Var, avoit
» réuni à Fréjus la garnison de Draguignan et
» les gardes nationales des communes environ-
» nantes : toutes les routes qui auroient pu per-
» mettre aux hommes débarqués des communi-
» cations avec la mer, ou la possibilité de retour-
» ner sur leurs pas, sont bien gardées et entière-
» ment interceptées. »

Ainsi, pendant que Buonaparte alloit vers le nord, et s'éloignoit rapidement des bords où il avoit débarqué, le général Morangier se rendoit sur ces mêmes bords, plus occupé à lui couper toute retraite sur ses derrières, qu'à arrêter ses progrès dans l'intérieur.

Le même jour 2 *mars*, la frégate *la Fleur-de-Lis* entra au golfe Juan à onze heures du matin, vingt-deux heures après Buonaparte qui partoit alors de Grasse. Sa dépêche de la veille arriva à trois heures à Toulon ; elle y fut apportée par un officier de *la Fleur-de-Lis* qui y vint depuis Antibes, en présence même des soldats de Buonaparte.

C'est ici le lieu de parler du zèle actif de M. de Bouthillier, préfet du Var.

Ce magistrat expédia des courriers à Paris et aux divers préfets et généraux placés sur les deux routes où pouvoit passer Buonaparte ; savoir, au

maréchal Masséna, qui se trouvoit à Marseille, et aux préfets d'Avignon, de Valence, de Lyon, et dans une direction parallèle à ceux de Digne, de Gap, de Grenoble.

Lui-même, à la tête de quelques gardes nationales, se porta sur la première de ces routes, la seule où Buonaparte pût passer avec ses canons qui ne servirent qu'à tromper le zèle de ce préfet.

On lui a reproché de n'avoir pas fait occuper le pont de Sisteron: mais pouvoit-il supposer que son collègue des Basses-Alpes, qui n'étoit qu'à quelques lieues de ce pont, ne feroit pas à cet égard toutes les dispositions nécessaires?

Quoi qu'il en soit, pendant qu'on cernoit Buonaparte vers Fréjus, il s'avançoit vers Digne.

Le vendredi 3 *mars*, il partit de Céranon, et vint déjeuner à Castellane. Il y vit les autorités, notamment M. Francoul, sous-préfet, qui venoit d'être destitué, mais qui n'étoit pas encore remplacé. Il lui promit de le rendre à son poste; il n'avoit été destitué que pour motifs d'opinions politiques.

Il logea dans la même maison que ce magistrat; il y déjeuna avec des vivres apportés de l'auberge, et du vin tiré de la cave du sous-préfet,

En arrivant, il fit venir le maire (M. Saint-Martin), et le força à lui délivrer trois passeports en blanc, avec défense d'en instruire le préfet avant trois jours. Il demanda la gendarmerie, mais elle étoit sortie de la ville, qui étoit muette d'étonnement.

Après une halte de trois heures, il continua sa route, et vint coucher à Barreme.

Buonaparte fut annoncé à Barreme par un exprès envoyé de Castellane, et qui arriva sur les quatre heures.

Une heure après, Cambronne arriva avec quelques officiers : il mit pied à terre dans la maison la plus apparente du bourg (c'étoit celle de M. Tartanson, juge de paix) : il étoit occupé à la visiter, à y marquer le logement de Buonaparte, et à prendre toutes les précautions de sûreté, lorsque Buonaparte lui-même entra.

« Etes-vous le propriétaire de la maison ? dit-il, » en s'adressant à M. Tartanson qu'il trouva sur » ses pas. — Oui....... Sire. — Comment vous » appelez-vous ? — Tartanson. — Et ce jeune » homme ? — C'est mon fils. — Que fait-il ? — » Il est receveur de l'enregistrement. »

Entrant dans la chambre qu'on lui avoit préparée, il y trouva la femme de M. Tartanson fils, et la salua d'une manière fort gracieuse; la

dame répondit : *Monsieur, j'ai l'honneur de vous saluer*. Cambronne la prit par le bras, et lui dit, sur le ton du reproche : *Madame, c'est l'empereur*. A cette parole, la jeune dame éprouva un saisissement dont elle se ressentit pendant plusieurs jours.

Pendant que Buonaparte s'installoit dans l'appartement marqué pour lui, le reste de la maison se remplissoit d'une foule d'officiers, et les salles d'en bas étoient encombrées de bagages.

Il fut à peine installé, qu'il demanda le maire (M. Beraud). Il le questionna fort sur la route de Sisteron ; il témoignoit le désir d'y aller coucher le lendemain, mais on lui dit que la chose étoit impossible pour les piétons. Il se fit donner des cartes de Provence qu'il examina, quoiqu'il eût celle de Cassini. Il fit une réquisition de deux cents voitures à deux colliers, ayant soin de désigner les villages qui devoient les fournir, et choisissant de préférence ceux qui étoient placés sur la route de sa troupe, afin qu'ils n'ôsassent pas se refuser à la réquisition. Il dit que son artillerie passoit par la grande route avec la cavalerie, et parla de plusieurs débarquemens effectués en même temps sur plusieurs points de la Provence. Il renvoya le maire avec la promesse

d'une route militaire qui passeroit par Barreme. Après le maire, la gendarmerie fut appelée : il n'y avoit qu'un brigadier et un gendarme, qui furent placés à la porte de la maison. Il demanda aussi le curé, M. l'abbé Galland ; mais cet ecclésiastique ne se présenta pas.

Pendant ces entrevues, le bourg se remplissoit de troupes qui étoient reçues avec le silence de l'étonnement et de la stupeur.

Différens postes furent placés à toutes les avenues du bourg ainsi que sur la place ; le reste se logea chez les habitans, et les força d'illuminer leurs maisons.

Après ces préparatifs, Buonaparte fit appeler le maître de la maison, et au milieu d'un grand nombre de questions sans intérêt comme sans liaison, il laissa échapper quelques mots sur son entreprise.

« Si la troupe, dit-il, est pour moi, comme » on me l'assure, les Bourbons ne peuvent pas » tenir, mais ils peuvent être tranquilles sur » leur sort. — Si la troupe est pour vous, ré» pondit M. Tartanson, le peuple ne l'est pas, » du moins dans ce pays-ci. »

Buonaparte laissa passer cette remarque sans la relever ; et, sans paroître déconcerté, il détourna la conversation sur des choses vagues au

milieu desquelles il intercalla ces paroles remarquables : *Après-demain au soir les Bourbons apprendront mon arrivée.*

Puis se tournant du côté du fils : « Vous » viendrez avec nous, lui dit-il ; vous serez des » nôtres, n'est-ce pas ? Sire, répondit M. Tartanson, *je suis fils unique ; j'ai une femme et* » *des enfans. Il me seroit trop pénible de me* » *séparer de ma famille.* — Je vous donnerai » un grade avancé (reprit Buonaparte sans » s'arrêter à ces observations). Mais M. Tartanson persista dans son refus, en alléguant » qu'il serviroit plus utilement son pays en res- » tant dans l'emploi qu'il occupoit. »

Bertrand qui avoit été simple témoin de cette conversation, vint peu d'instans après, prit en particulier M. Tartanson, et lui renouvela les mêmes propositions avec de plus vives instances. *Je vous fais*, lui dit-il, *chef d'escadron à l'instant ; passé Lyon, vous aurez un grade plus élevé, et à Paris je me charge de votre avancement.*

Mais ces belles offres touchèrent si peu le modeste receveur, que trois jours après il marchoit à la poursuite de son hôte, à la tête d'un détachement de volontaires royaux.

Pendant que Buonaparte et Bertrand, *major-général de la grande armée*, s'occupoient à re-

cruter cette armée avec un zèle si opiniâtre; Cambronne, faisant fonctions de maître d'hôtel, descendit à la cuisine, et demanda de la soupe. La maîtresse de la maison répondit naïvement que c'étoit jour maigre; qu'on n'avoit pas mis le pot au feu. *Madame*, répliqua Cambronne, en élevant la voix, *il en faut cependant pour le souper de l'empereur.* On lui fit observer qu'on avoit à la vérité, de la soupe préparée pour les domestiques qui alloient revenir des champs, mais qu'on n'auroit pas osé la lui offrir.

Voyons, dit Cambronne, en découvrant la marmite, ce que c'est que cette soupe. Il prit une cuiller, la goûta; et, l'ayant trouvée fort bonne, il ordonna de la servir sur-le-champ.

Il s'empara, en même temps, d'un plat de morue, d'une omelette, et de tout ce qui composoit le souper de la famille.

On y joignit un derrière de chevreau et quelques autres plats qui furent apportés de l'auberge, où ils avoient été préparés sous les yeux de deux factionnaires.

Buonaparte fit demander aussi des vins de dessert, des fruits et des confitures. Il prit du café qu'il apportoit tout fait dans une bouteille, et qu'on lui servit dans les tasses du ménage, les siennes n'étant pas encore arrivées.

Pendant que le souper de la famille étoit consommé par Buonaparte et ses commensaux (Bertrand et Drouot soupoient avec lui), sa suite très-nombreuse faisoit main-basse sur toutes les provisions du ménage, et dévoroit en quelques instans le fruit de plusieurs années d'économie.

Après le souper, tous les lits et matelas furent mis en réquisition et étendus dans toutes les pièces de la maison, et jusques sur les degrés de l'escalier. Buonaparte avoit un lit de fer, qui fut dressé en cinq minutes. La maison ne lui fournit que les draps et les matelas; il avoit une couverture ouvrée de laine, dont le travail étoit fort beau. Il se coucha, et fut gardé par deux mameloucks placés en sentinelle à chaque porte de sa chambre. L'escalier étoit jonché d'officiers couchés sur des matelas ou sur de la paille.

Il y en eut qui, au lieu de se coucher, passèrent la nuit à écrire et à expédier des émissaires. Plusieurs avoient été déjà expédiés dans les premiers momens de l'arrivée de Buonaparte. On l'entendit demander à Bertrand: « Cet homme » est-il parti? — Lequel, sire? — Le correspon» dant de Grenoble? — Oui, sire. — Et ceux du » Nord? — Ils sont partis aussi (1).

---

(1) Un ancien cocher de Lavalette passa le 14 mars à

Le brigadier qui étoit à la porte de la rue, excité et secondé par M. Tartanson fils, trouva le moyen d'envoyer un exprès à Digne. Il ne mandoit au préfet que ces deux mots : « L'em-» pereur Napoléon Buonaparte est arrivé à » Barreme avec beaucoup de monde. »

Une petite correction fut faite à cette missive par M. Tartanson, qui ajouta le mot *ex* devant celui d'empereur.

Les bagages de Buonaparte, qui étoient en retard, arrivèrent dans la nuit. On remarqua entre autres objets, un magnifique service de vermeil dont il fit usage pour déjeuner.

A trois heures du matin, il demanda du café qu'on lui servit sur-le-champ.

Il déjeuna, deux heures après, avec des tablettes de bouillon qu'il avoit dans son nécessaire.

A sept heures, il fit appeler de nouveau le juge de paix qui vint avec son fils. Ils le trouvèrent assis dans un fauteuil, les jambes allongées sur une chaise, et ayant l'attitude d'un homme cuirassé, gêné dans ses mouvemens, et roide comme une barre; il étoit nu-tête, en uniforme bleu, en bottes à l'écuyère avec des éperons.

Villejuif voyageant dans une espèce de malle. On lui demanda s'il arrivoit de Lyon, et s'il savoit des nouvelles de Buonaparte. *Je viens de bien plus loin*, répondit-il, *et Buonaparte sera le 20 à Paris.*

Y a-t-il ici des biens nationaux? — Non, sire. — *Que font ces faquins?* (M. Tartanson hésitant à répondre, Buonaparte reprit) *oui, ces nobles? ces émigres? que disent-ils?* — Ils sont fort tranquilles. — *Y a-t-il des biens d'église?* — *Il y a ceux de l'évêché de Senez? Se sont-ils vendus à juste prix?* — Oui, à peu près. — *Y a-t-il eu d'autres biens vendus dans les environs?* — Oui, ceux de M. de Moriez. — *Est-ce l'ancien chef d'escadre?* — Oui. — *Est-il mort?* — Oui.

Ces questions étoient souvent entremêlées de plusieurs autres dans lesquelles l'interrogateur ne brilloit pas par un esprit de suite.

Revenant à son entreprise et aux moyens qui en assuroient l'exécution, il dit entr'autres choses: « L'impératrice et le roi de Rome sont partis pour » Paris; elle arrivera bientôt avec les troupes que » l'Empereur lui donne pour l'accompagner. »

Il fit, à M. Tartanson fils, des questions relatives à sa place, sur les biens communaux, sur les droits de succession, lui demandant s'il faisoit ses recouvremens sans difficulté; il demanda le nom des autorités de Digne; et comme on lui nommoit Duval qui en étoit préfet, Bertrand s'écria: *Ah! le brave Duval?* Buonaparte ne prononça jamais le nom du *Roi*; il disoit toujours

les Bourbons. Le mot de *royalistes* ne fut non plus jamais prononcé par lui, ni par les siens.

Cette conversation terminée (elle dura une demi-heure), Cambronne demanda la note de la dépense. Le maître répondit que n'étant pas aubergiste il n'avoit pas fait de note. Cambronne, ayant insisté inutilement, laissa sur une table cinq pièces de 20 francs, enveloppées dans un papier, sur lequel étoient écrits ces mots: Vous donnerez 10 francs aux domestiques (1).

A sept heures, Buonaparte monta à cheval, ou plutôt il y fut porté par deux ou trois écuyers, tant ses mouvemens étoient gênés. Il vit à une croisée des dames qui regardoient en silence, et les salua poliment.

La troupe, sous les armes, fit entendre des cris de *vive l'empereur!* qui furent répétés par la populace du bourg et par quelques paysans, arrivés au nombre de deux cents, avec leurs mulets, sur lesquels tout le bagage fut chargé. Le passage de la troupe dura toute la journée; elle faisoit le chapelet dans cette marche. Buonaparte prit pour guides la gendarmerie de Barreme,

(1) Cette somme n'indemnisa pas le maître à beaucoup près; mais il s'estima fort heureux de n'avoir pas perdu une seule pièce d'argenterie dans le désordre qu'entraînoient un pareil hôte et sa suite.

qui consistoit en un brigadier et deux gendarmes. Un de ces derniers, qui étoit en service lors de l'arrivée de Buonaparte, s'étant présenté avec le lis à la boutonnière, un des officiers le lui arracha brusquement, en lui disant : *quel oiseau as-tu là ?*

Précédé de sa troupe et de cinquante lanciers à cheval, Buonaparte s'achemina vers Digne.

Il fit halte à Bedejun, où il fit allumer un grand feu au milieu d'un pré ; et là, un quartier de poulet à la main et un morceau de pain sous le bras, il déjeuna philosophiquement.

Pendant ce temps-là son avant-garde qui continuoit sa route vers Digne, rencontra un abbé (M. Allegre) qui alloit faire une retraite à Senez ; on s'empara de son cheval, et le pauvre abbé fut obligé de suivre à pied le ravisseur jusqu'à Digne, pour obtenir le prix de ce cheval qui ne lui appartenoit pas.

M. Isnard, ex-percepteur de Barreme, faisant la même route, monté sur un âne, fut pareillement obligé de rebrousser chemin, et de revenir à Digne, en marchant à côté de Buonaparte qui lui fit beaucoup de questions.

Voici ce qui se passoit alors dans cette ville :

M. Duval, qui en étoit préfet, avoit reçu le 3, à trois heures du soir, la dépêche de son collègue du Var, qui lui annonçoit la nouvelle du débar-

quement de Buonaparte avec seize cents hommes, et lui communiquoit les dispositions qu'il avoit faites pour l'arrêter.

M. Duval, après avoir donné un reçu de cette dépêche, la mit dans sa poche, et n'en donna communication à personne. Le soir, il reçut la société, et y parut avec un visage plus radieux qu'à son ordinaire. La fatale dépêche ne l'empêcha pas de partager les amusemens de la soirée, et de prolonger sa partie de billard jusqu'à onze heures ou minuit.

Cette même nuit, plusieurs des hommes débarqués étoient entrés à Digne sans être remarqués. A quatre heures du matin, l'exprès expédié de Barreme répandit la nouvelle que Buonaparte entreroit à Digne dans la journée. Ce fut alors que le préfet communiqua à M. de Loverdo, commandant dans le département des Basses-Alpes, la dépêche du préfet du Var qu'il avoit reçue la veille, et celle du brigadier de Barreme qu'il venoit de recevoir.

M. de Loverdo se rendit sur-le-champ à la caserne où se trouvoit un dépôt de cent cinquante hommes. Mais ces troupes, parmi lesquelles un espritde sédition s'étoit déclaré depuis quelque temps, le firent éclater alors, et reçurent leur général aux cris de *vive l'empereur*.

M. de Loverdo vint rendre compte au préfet de ces affreuses dispositions, ajoutant qu'il ne pouvoit compter sur un seul de ses soldats, et conjura le préfet de s'occuper à réunir sur-le-champ les gardes nationales dont il pourroit disposer.

L'ingénieur des ponts et chaussées vint, à six heures du matin, offrir ses services, soit qu'il fallût couper des ponts, ou rompre des routes. Mais le préfet le remercia, et lui dit *d'aller garder ses femmes* (son épouse et sa belle-mère).

Cependant la désastreuse nouvelle, circulant dans la ville, excita le zèle d'une foule de bons citoyens qui accoururent à la mairie, et demandèrent des armes pour se porter sur la route de Buonaparte, et l'attendre au passage des Bains : position inexpugnable, où une poignée d'hommes pouvoit arrêter une armée.

Le maire, en louant le zèle des braves habitans, ne voulut pas cependant prendre sur lui de les armer avant d'en avoir référé au préfet. Mais ce magistrat, loin de seconder l'ardeur de ces généreux citoyens, défendit au maire de les armer, et le rendit responsable de toutes les suites que pourroit entraîner la violation de cette défense.

Pendant ce combat entre les généreux citoyens qui demandoient des armes, et les magistrats

qui leur en refusoient, Buonaparte approchoit de Digne.

Déjà il y avoit été précédé par plusieurs de ses émissaires, notamment par un officier de santé, de sa garde, nommé Emery. Cet homme, natif de Grenoble, fut d'abord arrêté, et bientôt après relâché à la demande d'un de ses compatriotes; M. Valès, procureur royal criminel à Digne, qui en répondit, le reçut dans sa maison, lui donna son cheval pour continuer sa route, et un certificat pour lui tenir lieu de passeport (1).

L'entrée de Buonaparte étant ainsi préparée, le préfet envoya sur la route de Barreme le lieutenant de la gendarmerie (M. Julien) pour être prévenu des approches de Buonaparte.

Dans l'intervalle, une ordonnance de ce dernier entra à Digne, et demanda qu'on préparât cinq mille rations: grossissant ainsi sa troupe afin d'effrayer les habitans.

Vers les onze heures, le lieutenant de la

---

(1) Suivant les récits les plus favorables à M. Valès, ce ne fut qu'à la fin du déjeuner que l'émissaire de Buonaparte s'ouvrit à son hôte; celui-ci lui dit alors: *Vous m'en avez trop dit, et je ne puis m'empêcher de vous faire arrêter.* Mais pendant qu'il en prenoit les moyens, l'émissaire s'enfuit sur le cheval de son hôte, et avec l'attestation qu'il en avoit déjà reçue.

gendarmerie rentra avec la nouvelle que Buonaparte arrivoit.

Le préfet attendoit ce moment pour se retirer. Ses chevaux étoient prêts, ainsi que quatre gendarmes commandés pour l'accompagner. Il se rendit à une campagne voisine de la route de Buonaparte, avec son secrétaire général, et quelques autres fonctionnaires.

M. de Loverdo étoit parti de meilleure heure, et s'étoit éloigné avec sa troupe, qui du moins ne grossit pas celle de Buonaparte. Celui-ci entra à Digne au son du tambour. Mais il y fut accueilli par le silence de la consternation ; les boutiques étoient fermées, et les citoyens retirés dans leurs maisons. Quelques enfans, seulement, étoient sur la place.

C'est à cette portion de la population que le général Bertrand s'adressa pour annoncer l'empereur, et en obtenir quelques démonstrations qui fissent diversion au morne silence dont ils étoient frappés lui et son maître. Il jeta quelques pièces de monnoie à ces enfans, et leur dit : *Voici l'empereur ;* criez *vive l'empereur*. Ces enfans répétèrent, en effet, ce cri pendant que d'autres, qui étoient aux croisées, crioient : *Vive le Roi!*

Telle fut, exactement, l'entrée de Buonaparte à Digne.

Il descendit à l'auberge du *Petit Paris*, où il s'arrêta quelques heures. Il fit appeler successivement cinq personnes, une dame (Mme Desmichels), un ancien officier de sa garde (M. Julien), le maire et les deux adjoints. Il fit appeler deux fois l'un des adjoints, nommé M. Estournel, et eut avec lui un long entretien.

Vous me plaisez, lui dit-il, *je vous ferai préfet.*

On croit que c'est à ce même adjoint que Buonaparte dit (répondant aux difficultés qu'il lui alléguoit contre son entreprise) : *mon sort dépend de l'armée.*

Sur les trois heures et demie, Buonaparte monta à cheval, avec l'aide de trois ou quatre domestiques. Il y paroissoit roide comme une barre : tout le monde en fit la remarque, et l'on ne douta point qu'il ne fût cuirassé.

Un mendiant qui se trouva là vint lui baiser la main. Il reçut cinq francs de cette main libérale, et se mit à crier *vive l'empereur! à bas Napoléon!* ce qu'il répéta plusieurs fois, quoiqu'on lui ordonnât de se taire. Buonaparte traversa la promenade publique où se trouvoit un grand nombre de personnes. Il adressa des

salutations à droite et à gauche, auxquelles on ne répondit que par un morne silence.

Le général Drouot fut laissé à Digne avec quatre fusiliers, pour faire imprimer les trois proclamations de Buonaparte et de sa troupe, qui n'avoient couru que manuscrites jusqu'à ce moment-là.

Buonaparte se dirigea vers Sisteron. Mais il ne vint coucher qu'à Maligeai, petit village qui en est à cinq lieues. Il logea dans un château, et voulut le lendemain payer la dépense qu'il y avoit occasionnée. Le général, chargé de ce soin, s'adressa au propriétaire. Celui-ci lui répondit qu'il ne tenoit pas auberge : le général insista. Le maître du château ne se rendit pas. Cependant le général laissa deux pièces de 20 fr. sur la table.

L'avant-garde, conduite par Cambronne, s'avança jusqu'à Sisteron, où elle entra à deux heures du matin. Ce général étoit attendu à l'auberge, où l'avoit précédé l'émissaire Emery qui avoit renvoyé le cheval de M. Valès, et avoit continué sa route sur un autre. La veille, le sous-préfet de Sisteron (M. Bignon), avoit reçu l'avis suivant du préfet : « La nouvelle du débar-
» quement de l'*empereur Napoléon* se confirme.
» Il est débarqué le 1er mars au golfe Juan. Il a
» couché le même jour à Cannes, le 2 à Ceranon,
» le 3 à Barreme. Il sera probablement ici dans la

» journée. Il est précédé d'un ordre de fournir » cinq mille rations. Toute résistance seroit inu- » tile. Mettez à l'abri les caisses et les muni- » tions en attendant des ordres ultérieurs. »

On ne peut s'empêcher de remarquer ici que les soldats de Buonaparte, harassés de fatigue, se traînant à sa suite isolés et sans ordre, disoient partout que Buonaparte leur avoit déclaré qu'il ne venoit que d'après des arrangemens pris avec les principales Puissances, et nullement pour se battre. S'ils eussent trouvé la moindre résistance, le découragement se seroit emparé d'eux, et dès lors il n'eût fallu qu'un coup de fusil pour leur faire poser les armes. On peut apprécier par là l'avis du préfet de Digne, sur l'inutilité de la résistance. Quant à la précaution de *mettre les caisses à l'abri*, l'ennemi avoit plus d'argent qu'il ne pouvoit en traîner, et ce n'est pas aux caisses qu'il en vouloit. Elles furent mises à l'abri, et les munitions envoyées à Manosque, sur la rive droite de la Durance.

Le *dimanche* 5, le sous-préfet réunit à l'hôtel-de-ville le maire et le commandant de la garde nationale. Ils délibéroient sur la lettre du préfet, et s'épuisoient en réflexions sur son contenu, qui leur paroissoit des plus étranges, lorsqu'ils virent tout à coup entrer le général Cambronne à

l'hôtel-de-ville. Ce général leur dit d'aller au-devant de l'empereur qui étoit sur le pont ; et, comme il les vit hésiter, il ajouta qu'il n'y avoit pas à délibérer, parce qu'il alloit les emmener de force, s'ils ne marchoient de bon gré.

Cette considération détermina le sous-préfet et le maire à suivre ce général, qui les présenta à son maître. Celui-ci qui avoit mis pied à terre, se plaça entre les deux fonctionnaires, et entra dans la ville en causant avec eux. Il regarda la fleur de lis du maire, et lui demanda ce que c'étoit. *C'est la décoration du lis.— Où avez-vous gagné cela ? En allant offrir les hommages de la ville au Roi. Otez cela*, reprit Buonaparte, *pendant que mes troupes seront ici, elles pourroient vous insulter.*

Il demanda une auberge ; on le conduisit au *Bras-d'Or.* Il renvoya les deux fonctionnaires, en leur disant de revenir dans une heure, et de lui amener tous les officiers à la demi-solde qui étoient en ville.

Il y en avoit une douzaine. Ils furent avertis à son de trompe, par le trompette de la ville, de se rendre auprès de l'empereur. Quelques uns s'y présentèrent ; mais tous résistèrent à ses instances, et refusèrent de le suivre. Il trouva cependant

cinq individus dévoués à sa cause, et qui se mirent à sa suite ; savoir, Barrière, officier retraité ; Avisse, ancien militaire, entreposeur de tabac ; l'ingénieur militaire de la place et son fils, et un jeune homme, ancien tambour. Ils furent présentés par le sous-préfet à Buonaparte, qui les renvoya à Bertrand.

Après qu'ils furent sortis, Buonaparte demanda à M. Bignon ce qu'on disoit de son apparition. Le sous-préfet répondit que tout le monde en étoit fort surpris, et que ce sentiment absorboit tous les autres. — « Mais auroit-on plaisir à me » revoir sur le trône ? — Je crois qu'oui, si l'on » ne craignoit pas de voir revenir avec vous la » conscription, et tous les fléaux. — Je sais, reprit » Buonaparte, qu'il a été fait bien des sottises. » Je viens tout réparer. — Mais vous trouverez » sûrement des obstacles, avant d'arriver à Paris. » — J'ai des troupes à Gap et à Corps. La » garnison de Grenoble m'attend. J'ai dix mille » hommes à Lyon. Il n'y aura pas une goutte » de sang répandu. Tout est arrangé avec les » puissances étrangères. Je sais qu'il a été fait » des sottises ; je viens tout réparer. Mon peuple » sera heureux. »

Après ces belles promesses, Buonaparte quitta l'auberge du Bras-d'Or, et traversa la ville à

pied, suivi d'une populace soudoyée, qui crioit *vive l'empereur!*

Un homme s'approcha plus près que les autres, et Buonaparte, apprenant qu'il étoit huissier, lui dit : *Je vous ferai juge.*

Une femme lui remit un drapeau que ses émissaires lui avoient donné à faire.

C'est ainsi qu'il traversa la ville, et qu'il arriva au pont du *Buech* (petite rivière qui se jette dans la Durance, au pied de la citadelle): comme ce pont est fort étroit, et que la foule s'y étoit portée, Buonaparte s'y trouva fort pressé, et parut avoir peur. Il tendit la main au fils d'un boulanger, qui se trouva plus près de lui, et le combla d'honnêtetés. Remis de son trouble, il monta à cheval, et continua sa route pour Gap.

Le premier village qu'il rencontra s'appelle *le Poët.* Il mit pied à terre, et s'arrêta quelques instans sur la route qui le traverse entre la maison du maire (devant la porte duquel il s'assit) et l'église.

Le curé (l'abbé David) se disposoit à faire le catéchisme, et quoiqu'il l'eût sonné trois fois, il ne voyoit pas venir les petits enfans, ce qui l'obligea de venir sur la route pour les appeler. Mais, arrivé sur la porte de l'église, il vit la troupe de Napoléon, et Napoléon lui-même. Celui-ci le

fit aussitôt appeler, et voulut lier conversation. Mais le bon curé fut tellement saisi par la présence du revenant de l'île d'Elbe, qu'il ne put jamais répondre bien distinctement à ses questions, et qu'il fallut abréger l'entretien.

Buonaparte lui-même n'étoit pas sans inquiétude. Il savoit qu'il marchoit vers le chef-lieu d'un département à la tête duquel étoit un préfet fidèle et dévoué, M. Harmand. Il hésitoit, s'il continueroit sa route par Gap, ou s'il prendroit à gauche, et se jetteroit dans le département de la Drôme, dont le préfet ne lui donnoit pas les mêmes inquiétudes. Il s'informa avec beaucoup de soin, au maire et au curé, s'il y avoit des routes qui pussent conduire du Poët à Valence. Mais comme on lui répondit négativement, il fut obligé de continuer sa route par Gap.

Chemin faisant, ses craintes, loin de diminuer, ne firent que s'accroître.

A quelques lieues du Poët, il rencontra un gendarme porteur de la proclamation du préfet, qui étoit très-forte contre lui (1). Elle étoit adressée

(1) Buonaparte y étoit traité d'aventurier. L'auteur de cette proclamation fut proscrit par décret daté de Grenoble, portant qu'il étoit destitué, avec ordre de sortir de la septième division militaire, sous peine d'être passé par les armes.

à tous les maires, à qui il étoit ordonné de sonner le tocsin, d'armer les habitans, et de les amener sur différens points indiqués.

Le gendarme, comme on le pense bien, fut arrêté, et la distribution des proclamations suspendue dans cette direction. Mais elle se continuoit dans toutes les autres, et Buonaparte n'avançoit qu'avec de grandes craintes.

Cependant il fut joint par un homme qui fuyoit aussi la justice qui l'avoit flétri, et qui ne cherchoit qu'à se soustraire à ses coups. Cet homme (dont l'apostasie étoit le moindre délit) s'appeloit l'abbé Sechier. Buonaparte l'accueillit comme un agent précieux, et en fit son émissaire dans le Dauphiné (1).

Rassuré par les renseignemens qu'il recueillit, Buonaparte avança jusqu'à un endroit de la route, appelé *la Tour ronde*, qui n'est qu'à une lieue de Gap. Là il reçut des avis qui le rassurèrent encore davantage. Ses émissaires l'avoient précédé à Gap. Le plus connu d'entre eux, Emery, y étoit arrivé la veille. Comme à Digne, il fut d'abord arrêté, puis relâché, et partit pour

(1) Il y répandit ses proclamations, et vit son zèle récompensé par la croix d'Honneur et par la sous-préfecture de Gap, dont il n'osa pas venir prendre possession.

Grenoble, à dix heures du soir, à franc étrier. Il avoit eu le temps d'établir à Gap des intelligences, et, par elles, d'informer Buonaparte qu'il pouvoit y entrer.

Il y entra en effet, vers les neuf heures du soir, précédé de sa troupe qui établit un bivouac sur la place. Il descendit à l'auberge, y soupa, et s'y reposa quelques heures. Le préfet en étoit sorti, ainsi que le commandant du département. Le sous-préfet étoit en tournée, cherchant à rallier dans son arrondissement tous les citoyens dévoués et fidèles.

Buonaparte n'attendit pas le résultat de ces préparatifs. Il se hâta de quitter Gap, le *lundi* 6, à deux heures du matin.

Arrivé à Saint-Bonnet, un soldat de sa garde, né dans ce village, alla chercher son père, vieillard aveugle qu'il voulut néanmoins présenter à Buonaparte. Celui-ci se laissa palper par l'aveugle, et lui jeta sa bourse.

Il vint coucher à *Corps*, premier village du département de l'Isère, et fit avancer Cambronne, avec l'avant-garde, jusqu'à la Mure, petite ville située à moitié chemin entre Gap et Grenoble.

Voici dans quelle situation se trouvoit cette place de guerre sur laquelle l'Europe fixa ses regards à la nouvelle du débarquement effectué au golfe Juan.

Vers la fin du mois de février, quelques émissaires de Buonaparte avoient fait circuler à Grenoble des lettres prétendues écrites de Paris, qui annonçoient pour le 1er mars *l'expulsion des Bourbons*, *la formation d'un gouvernement provisoire*, *et le retour de Buonaparte* (1).

La police de Grenoble ne fit aucune attention à ces bruits, et personne n'y songea que lorsque la nouvelle du débarquement de Buonaparte vint en réveiller le souvenir. Cette nouvelle, s'il faut en croire le *Journal du Rhône* du 11 mars, fut apportée à Grenoble dans la nuit du 3 au 4 mars par une estafette qui traversa la ville. Mais d'après le *Journal des Débats*, du 8 mars, ce ne fut que le 4 que M. Fourrier, préfet de l'Isère, reçut la nouvelle du débarquement.

Voici ce qu'on lit dans cette feuille, en date du 8 mars :

« Une dépêche de M. Fourrier, préfet de » Grenoble, en date du 4, porte : qu'on y avoit » appris le débarquement de Buonaparte, et

(1) On se souvient qu'avant la même époque le général Excelmans étoit en correspondance avec Murat, alors roi de Naples, et qu'il fut acquitté le 23 janvier dans un conseil de guerre présidé par Drouet, comte d'Erlon, qui entretenoit une correspondance semblable, et répandoit dans le Nord de la France des bruits pareils à ceux de Grenoble et du Midi.

» que cette nouvelle avoit excité la plus vive » indignation parmi les habitans de la ville et » des campagnes voisines; que les chefs de la » force armée, entr'autres, M. le général Mar- » chand, s'étoient réunis à l'hôtel de la préfec- » ture; qu'ils y avoient combiné tous les moyens » de défense dans le cas, très-improbable, où » le *petit corps des brigands de Buonaparte* » songeroit à se diriger sur la ville; qu'une par- » tie de la garnison avoit été de suite mise en » route pour marcher contre lui; et que l'inten- » tion du général Marchand étoit de lui couper » tout accès possible sur la route de Lyon, pen- » dant que l'autre corps de ses troupes le pour- » suivroit à outrance sur les autres points. »

Telles étoient les dispositions du général Marchand, d'après la Gazette. Mais, dans la réalité, les choses se passèrent bien différemment.

Le préfet de Grenoble (M. Fourrier) fut effectivement instruit le samedi 4 mars de la nouvelle du débarquement de Buonaparte. Elle lui fut donnée par le préfet du Var, qui lui annonçoit que Buonaparte, débarqué au golfe Juan avec seize cents hommes et six pièces de canon, avoit pris la direction de Grenoble.

Dès le soir même M. Fourrier communiqua cette nouvelle au général Marchand, à l'inspec-

teur des gardes nationales du département de l'Isère, et au colonel de la gendarmerie. Il dit au général que, connoissant l'activité de Buonaparte, il ne doutoit pas qu'il n'arrivât le lendemain dimanche à Gap, à moins qu'il n'eût trouvé quelque obstacle sur la route. Il l'invita donc à ne pas perdre un moment pour faire partir des troupes, et s'emparer du *Ponteau*, position importante qui se trouvoit au-delà de la Mure, et qui étoit d'autant plus facile à défendre, qu'on avoit la certitude que Buonaparte auroit été obligé de laisser ses canons avant d'arriver à Gap.

On étoit aussi très-persuadé que le *corps des brigands* étoit moins considérable que ne l'avoit annoncé le préfet du Var.

Le général dit qu'il réuniroit chez lui le lendemain matin les officiers généraux et les officiers supérieurs de la garnison, pour leur faire part de cet événement, et pour concerter avec eux les mesures à prendre.

On lui représenta qu'il n'y avoit pas un moment à perdre, et qu'il devroit faire partir dans la nuit un corps de soldats choisis, sous la conduite d'un chef sur lequel on pût compter, pour s'emparer de la position du *Ponteau*, et couper ce pont si c'étoit nécessaire. *Le bâton*

4

de maréchal de France vous attend, lui dit le préfet.

Le général, soutenant que Buonaparte mettroit huit jours au moins pour se rendre du golfe Juan à Gap, en supposant même qu'il ne rencontrât pas d'obstacle en route, persista à renvoyer l'examen de toutes les mesures à prendre au lendemain *dimanche*.

Dans la matinée du lendemain, le général Marchand communiqua aux officiers supérieurs de la garnison les nouvelles de la veille. On ignora ce qui fut résolu dans cette espèce de conseil de guerre : on sut seulement que le général Marchand avoit envoyé au général Devillers, commandant dans le département du Mont-Blanc, l'ordre de se rendre sur-le-champ à Grenoble avec la garnison de Chambéry, composées de 7e et 11e régimens de ligne. (M. de la Bédoyère, arrivé depuis le 1er mars de Paris, étoit colonel du 7e, M. Durand, du 11e.)

On fut surpris de ne pas voir appelé à ce conseil l'inspecteur aux revues, M. de Rostaing, officier connu par la solidité de ses principes et la fermeté de son caractère, dont il donna des preuves non équivoques dans ces circonstances critiques.

On apprit aussi que le général Mouton-Du-

vernet, commandant dans les départemens de la Drôme et des Hautes-Alpes (qui font partie de la septième division militaire), avoit passé dans la nuit à Grenoble, et qu'après avoir eu une courte conférence avec le général Marchand, il avoit pris la route de Gap pour aviser (avoit-il dit) aux moyens d'arrêter Buonaparte, en lui opposant les 39e et 49e régimens de sa subdivision, stationnés à Mont-Dauphin et à Briançon.

Sur les deux ou trois heures de l'après-midi, l'émissaire de Buonaparte (Emmery) étoit entré secrètement à Grenoble, et y avoit répandu, par ses affidés, la nouvelle « *que Buonaparte y seroit* » *le surlendemain; que son débarquement s'étoit* » *opéré, avec l'assentiment de l'Autriche et de* » *l'Angleterre, et qu'il coïncidoit avec un mou-* » *vement concerté à Paris pour l'expulsion des* » *Bourbons et la nomination d'un gouvernement* » *provisoire, dont on désignoit les membres, et* » *qui étoit, disoit-on, déjà en fonctions.* »

Le général Mouton-Duvernet avoit rencontré Emmery à la Mure, s'étoit entretenu avec lui, et avoit écrit au général Marchand pour lui donner avis de la rencontre qu'il avoit faite de cet émissaire, et *l'inviter à le faire arrêter.*

Cette dépêche, que le général Marchand reçut sur les sept heures du soir, donnoit lieu à une

foule de remarques de la part des officiers réunis chez lui. On se demandoit pourquoi Mouton-Duvernet laissoit au général Marchand le soin d'une arrestation qu'il avoit été bien plus à portée d'ordonner lui-même. On se livroit à toutes les réflexions que suggéroit la bizarrerie de cette *invitation*, lorsque le général Mouton arriva lui-même, et fut annoncé au général Marchand, demandant à le voir en particulier. L'entrevue eut lieu, et ne dura pas plus d'un quart-d'heure. Le général Marchand, rentré dans son salon, dit que le général Mouton n'ayant pu se mettre à la tête des 39ᵉ et 49ᵉ régimens (les communications étant coupées), il revenoit à Valence pour être à même d'arrêter Buonaparte dans le cas où il éviteroit Grenoble, et prendroit la route de Valence pour pénétrer à Lyon.

L'après-midi, une proclamation du préfet annonça aux habitans la nouvelle fatale qui commençoit à circuler depuis le matin.

Dans la nuit, une lettre du maréchal Masséna, datée de Marseille le 4, arrivée par estafette, annonça au général Marchand que le maréchal avoit mis à la poursuite de Buonaparte le général Miollis (1), et qu'il ne doutoit pas que le gé-

(1) Le général Miollis arriva à Sisteron le jour où Buonaparte entra à Grenoble.

Toute la Provence a éclaté en reproches contre ce général

néral Marchand ne prît de son côté les mesures convenables.

Le général Marchand avoit paru décidé à faire partir le cinquième régiment de ligne dans la nuit, le quatrième d'artillerie le *lendemain* 6, et le troisième de sapeurs le *mardi* 7.

Il changea d'avis, on ne sait pourquoi; et ce ne fut que le *lundi* 6 qu'il fit partir, à deux heures après midi, une avant-garde composée du 3e bataillon du 5e régiment, fort de deux cent soixante hommes, et d'une compagnie du 3e du génie, le tout sous le commandement de M. Lassart, chef de bataillon.

Pendant que l'avant-garde marchoit vers la Mure, le général Marchand fit un ordre du jour qui fut affiché le soir à la brune, et, pour ainsi dire, d'une manière clandestine.

Rien n'étoit plus froid que cet ordre du jour. Vainement M. de Rostaing avoit présenté au général et au préfet un projet d'adresse à l'armée et aux citoyens d'un style fort différent ; vainement cette adresse avoit été adoptée par le préfet

---

et contre le maréchal Masséna : elle a surtout reproché à ce dernier d'avoir arrêté l'élan des Marseillais, qu'il ne laissa partir qu'en petit nombre et après un retard fatal de trois jours, et après leur avoir dit : *Mes amis, soyez tranquilles, il est dans la souricière*.

et déjà livrée à l'impression. Elle fut ajournée au lendemain *mardi* 7, comme trop énergique pour le *lundi* 6.

Ce même jour lundi, à onze heures du soir, l'avant-garde, partie de Grenoble à deux heures, arriva près de la Mure.

Des sous-officiers l'y avoient précédée, pour faire les logemens.

Ces sous-officiers, en entrant dans l'hôtel-de-ville, furent fort étonnés d'y trouver des sous-officiers de la petite armée ennemie, qui étoient arrivés pour le même objet.

Pendant le peu de temps que les premiers y restèrent, ils virent remettre à l'officier commandant l'avant-garde ennemie, une lettre, apportée par un exprès de Grenoble, et dont cet officier parut fort satisfait.

Les sous-officiers français se retirèrent, et vinrent donner avis de cette rencontre à leur commandant, qui prit position sur une hauteur près de la grande route ; il y passa la nuit au bivouac.

Le lendemain, *mardi* 7, dans la matinée, il recula encore, afin de se rapprocher des troupes qu'il attendoit de Grenoble.

Mais le général Marchand sembloit plus disposé à attendre l'ennemi qu'à envoyer des troupes

pour le combattre : il se borna à donner des ordres pour faire placer des canons sur les remparts.

Les soldats d'artillerie, principalement les sapeurs, mirent beaucoup de lenteur dans l'exécution de ces ordres. Quelques-uns d'entr'eux ne dissimuloient pas leurs mauvaises dispositions : l'esprit de ce régiment étoit connu ; M. de Rostaing l'avoit signalé au général, et lui avoit proposé, mais inutilement, de l'éloigner.

Sur les onze heures, on vit arriver la garnison de Chambéry, et peu après le quatrième de hussards, qui quitta sa garnison de Vienne.

On remarqua que le colonel la Bédoyère, au lieu de faire distribuer des billets de logement à son régiment selon l'usage, demanda qu'il fût placé à la caserne située près de la porte de *Bonne*, sur la route de Gap.

Lui-même fut logé chez un riche propriétaire de la ville, nommé M. Gagnon, connu par son dévouement à la cause royale ; mais les sentimens de cet hôte estimable n'empêchèrent pas le colonel de manifester les siens pour Buonaparte ; et l'intention où il étoit de lui en donner des marques.

Cependant l'avant-garde envoyée à la Mure continuoit à se replier sur Grenoble : elle montroit pendant cette retraite une attitude dont

M. Lassart étoit fort satisfait, et qu'il fit connoître au général Marchand par un rapport qu'il lui envoya.

M. Lassart lui-même eut bientôt occasion de faire éclater sa fidélité. Un officier d'ordonnance de Buonaparte vint pour lui remettre une lettre du général Bertrand, qui l'invitoit à se rendre à *la Mure*, auprès de lui.

M. Lassart refusa la lettre, et dit au porteur qu'il alloit faire tirer sur lui s'il ne se retiroit sur-le-champ.

L'officier se retira, et vint rendre compte de sa mission à Buonaparte.

Celui-ci, redoublant de vitesse, ordonna à ses lanciers de s'avancer vers l'avant-garde qui lui étoit opposée, de la joindre sans aucune démonstration d'hostilités, et de se mêler avec elle bon gré ou mal gré. L'ordre fut ainsi exécuté. Les lanciers arrivés au milieu de ce bataillon, avec mille démonstrations d'amitié, retardèrent sa marche, malgré les ordres que le commandant donnoit en vain de la continuer.

Durant ce débat, Buonaparte, arrivant au galop, se jeta au milieu du bataillon, le harangua sans qu'aucun des soldats osât tirer sur lui, et entraîna ainsi toute la troupe et son chef.

Pendant que la défection de cette avant-garde

se consommoit entre la Mure et Vizille, on se réjouissoit à Grenoble de sa bonne contenance, que le rapport de M. Lassart venoit de faire connoître.

La joie de cette nouvelle, arrivée à deux heures, redoubla celle que venoit de causer une dépêche télégraphique annonçant le départ de MONSIEUR de Paris pour Lyon.

A ces nouvelles, plusieurs personnes, militaires et citoyens, qui déjà étoient venues offrir leurs services au général Marchand, renouvelèrent leurs offres. De ce nombre étoient M. le comte d'Agoult et son fils, arrivés de leur campagne, et demandant à marcher comme simples grenadiers; M. Gagnon, ancien officier de la garde, alors en retraite; M. de Lavalette, inspecteur des gardes nationales de l'Isère, etc.

Chacun demandoit à se joindre aux troupes qu'on s'attendoit à voir mettre en route pour renforcer l'avant-garde; mais, au lieu de voir partir des soldats fidèles, on vit un événement bien différent.

A trois heures de l'après-midi, la Bédoyère se rendit à la caserne où se trouvoit son régiment; il le fit mettre sous les armes, et l'entraîna, par la porte de *Bonne*, hors de la ville.

A peine fut-il sorti, qu'il fit ouvrir la caisse

d'un tambour, et en tira un aigle qu'il montra à ses soldats, en leur annonçant qu'il les conduisoit au-devant de l'empereur. Ses soldats se mirent en marche, au cri de *vive l'empereur*, foulant aux pieds leurs cocardes blanches, et en prenant de tricolores que la Bédoyère leur distribua.

Le général Marchand instruit de cette défection (à laquelle il n'y eut pas un seul soldat des quatre autres régimens qui prit part), se rendit sur-le-champ avec les généraux et officiers supérieurs de la garnison qui se trouvoient alors chez lui, à la porte de *Bonne*. Le général Devilliers étoit déjà monté à cheval, pour tâcher d'atteindre ce régiment, et le ramener.

Le général, arrivé à la tête du 7ᵉ, fit tous ses efforts auprès de la Bédoyère, pour l'engager à réparer sa faute. « Rentrez, lui dit-il, mon cher » colonel, on trouvera moyen de colorer votre » mouvement, de manière que ni vous ni votre » régiment vous ne serez point compromis : » rentrez, vous courez à votre perte, et vous vous » déshonorez. » *Je sais ce que je fais*, répondit la Bédoyère : *apprenez, vous-même, que tout ceci est combiné ; que je ne fais que suivre un élan convenu, et que dans ce moment le comte d'Erlon marche avec quarante mille hommes*

pour seconder ce mouvement. Suivez-moi vous-même, au lieu de rentrer dans Grenoble.

M. Devilliers, au désespoir, revint sur ses pas, et rencontrant cent hommes du 7ᵉ qui étoient restés en arrière, il parvint à les faire rentrer dans la ville (1).

Buonaparte apprit la soumission de la Bédoyère à Vizille, et le rencontra entre Vizille et Grenoble.

Ce colonel fut rencontré, avant sa jonction, par un aide-de-camp que le général Marchand avoit envoyé en reconnoissance, et qui, venant rendre compte de la première défection, fut témoin de la seconde.

Tous ces événemens répandirent parmi les habitans une terreur d'autant plus grande, qu'elle succédoit à un sentiment tout contraire, et l'on ne vit prendre aucune mesure pour les rassurer. La garde nationale à cheval reçut l'ordre de faire quelques patrouilles, pour dissiper les attroupemens, s'il s'en formoit. On avoit placé des troupes sur les remparts; des canonniers étoient auprès des pièces qu'on avoit mises en batterie.

---

(1) Le drapeau du 7ᵉ fut trouvé lacéré dans la chambre de la Bédoyère, et n'avoit pu l'être que par lui, avant son départ.

Vers les huit heures du soir, on aperçoit les lanciers de Buonaparte.

Le colonel du cinquième, qui étoit avec son régiment sur le rempart, auprès de la porte de Bonne, envoie aussitôt un officier pour prévenir le général Marchand (qui se tenoit renfermé chez lui), et lui demander ses derniers ordres. « Qu'on ferme les portes, répondit-il.—Tirera- » t-on, mon général? — *Non.* »

M. de Rostaing, inspecteur aux revues, que son devoir et son zèle avoient plusieurs fois attiré chez le général, s'y trouvoit en ce moment. Indigné de cette réponse, il crut devoir se permettre une observation. « Si vous défendez de » tirer, dit-il au général, les soldats vont s'entre- » parler; Buonaparte va les haranguer, et il » arrivera ce qui est arrivé au bataillon du 5e » régiment. — Il ne faut pas, dit le général, » donner un ordre qui pourroit ne pas être » exécuté. »

Ceux qui entendirent cette réponse, crurent, à l'air décidé du général, que toute réplique seroit inutile, et personne ne se crut en droit de le mettre, pour ainsi parler, au pied du mur, et de lui dire : *Mettez du moins votre responsabilité à couvert, en éprouvant la désobéissance.*

Les officiers et soldats du 5e, qui étoit la

régiment d'Angoulême, passoient pour être fort attachés au Roi. Ils attendoient le prince à son retour de Bordeaux. M. de Rasca, major, n'avoit rien négligé pour les préparer à cette arrivée, dont il les flattoit depuis long-temps. Cette circonstance augmenta le regret qu'on eut que le général Marchand n'eût pas donné l'ordre de repousser par la force une poignée d'hommes qui trahissoient leur devoir. Il n'est pas douteux qu'un seul coup de canon, tiré des remparts sur cette petite troupe, qui n'en avoit pas, ne l'eût obligé de rebrousser chemin, et n'eût terminé de la manière la plus tragique pour l'usurpateur, une entreprise qui, jusque là, ne pouvoit paroître que ridicule.

Entre huit et neuf heures, le général Marchand envoya au préfet un officier de son état-major, pour le prévenir que s'il vouloit quitter la ville avant l'entrée de Buonaparte, il n'avoit pas un moment à perdre. Le préfet partit sur-le-champ, escorté de quelques gendarmes, et prit la route de Lyon.

Le général Marchand sortit aussi accompagné de quelques officiers. Il se retira à sa campagne située sur la route du fort Barreaux; ce qui fit croire qu'il s'étoit enfermé dans le fort. Il n'avoit laissé aucun ordre, et les officiers abandonnés à

leur libre arbitre, tinrent des conduites diverses: les uns restèrent à Grenoble, à la tête de leurs régimens, qu'ils craignirent de livrer à l'indiscipline, en se retirant; d'autres sortirent de la ville. Du nombre de ces derniers furent M. de Rostaing, inspecteur aux revues, et M. de Rasca, major du 5e (1).

Le colonel Durand repartit pour Chambéry, ramenant son régiment qui lui étoit fort soumis; et on ne lui débaucha que peu d'hommes.

Buonaparte entra par la porte de Bonne que ses soldats avoient enfoncée à coups de haches, sans éprouver la moindre opposition.

Il traversa la ville escorté par les troupes qui s'étoient réunies à lui sur la route, et par la plus vile populace, qui seule crioit *vive l'empereur;* il descendit à l'auberge des *Trois-Dauphins*, tenue par un de ses anciens guides, nommé *Labarre*, et dans laquelle ses émissaires avoient marqué la veille son logement.

Il y fut à peine installé qu'il manda le maire. Il s'entretint quelques instans avec lui.

Pendant cet entretien, quelques habitans du faubourg Saint-Joseph (qu'il avoit traversé) vinrent lui apporter les débris de la porte par

(1) Aujourd'hui lieutenant-colonel dans la garde royale.

laquelle il étoit entré, disant que c'étoit en guise des clés qu'ils n'avoient pu lui offrir.

Il leur fit donner une pièce de quarante francs : don qui leur parut fort mesquin, et dont ils ne furent nullement satisfaits. Buonaparte ne l'étoit pas davantage de leurs manières civiles ; et, fatigué de leurs cris, il dit au maire avec humeur : *Faites retirer cette mandrille.*

Il envoya chercher le colonel de la gendarmerie (M. Jubé) à qui le général Bertrand remit un paquet à l'adresse de l'empereur d'Autriche, avec ordre de partir sur-le-champ pour Turin.

Le colonel, fort surpris d'un pareil message, hésitoit à s'en charger. Mais, sur un ordre plus impératif, il sortit avec précipitation, et en descendant l'escalier, il fit une chute. Le général Bertrand, attiré par le bruit, arrive, arrache avec colère le paquet des mains du colonel, qui étoit blessé grièvement, lui reproche son peu de dévouement pour l'empereur, et le fait destituer sur l'heure.

Le *mercredi* 8, Buonaparte reçut toutes les autorités de la ville, l'évêque et un de ses grands-vicaires, le maire et le conseil municipal, la cour royale (1) et les tribunaux inférieurs, l'académie

(1) Plusieurs conseillers s'étoient retirés, notamment M. Duboys, et M. de Ventavon qui se rendit dans le Midi.

et ses diverses facultés. Chacun arriva tremblant devant le revenant de l'île d'Elbe. Mais on fut bien étonné de trouver dans ce revenant une affabilité plus qu'humaine. Il s'entretint avec tout le monde; parla fort long-temps et sur toute sorte de matières, ne voulant laisser aucun doute sur l'universalité de son génie et de ses rares connoissances, qu'il avoit fort augmentées pendant une année de repos et d'étude à l'île d'Elbe : chacun en fut ravi. La faculté de droit, notamment, se récria souvent d'admiration sur plusieurs de ses réponses, touchant plusieurs articles du Code. Il demanda à MM. les professeurs leurs avis sur le divorce, et il fut convenu que c'étoit une institution sublime.

Après l'audience, Napoléon se rendit sur la place *Grenète*, pour y passer la revue des troupes et de la garde nationale. Ce fut une revue de chaque soldat : il n'y en eut pas un à qui Buonaparte ne fit quelque question. Il prit le menton à un chasseur qui, dit-on, l'avoit ajusté avant son entrée à Grenoble ; eh bien ! lui dit-il, *c'est toi qui as voulu tuer ton père ?* La revue dura cinq heures. Elle se fit au milieu de quelques cris de *vive l'empereur ! vive la liberté !* On hasarda aussi quelques airs de la révolution. Napoléon ne fut point flatté de ce mélange, et dit au maire

de le faire cesser. Il lui dit aussi de faire retirer la *mondrillè* dont les vociférations formoient un contraste frappant avec le morne silence qui règnoit à toutes les croisées de la place.

Après la revue, Buonaparte fit partir les troupes pour Lyon, excepté son petit corps de l'île d'Elbe qui étoit harrassé de fatigue.

Lui-même se reposa à Grenoble, ou plutôt il travailla à rendre quelques décrets. Il fixa l'époque à laquelle les actes et jugemens devroient être revêtus de son nom (1).

Il fit publier ses proclamations. Il destitua l'inspecteur aux revues, M. de Rostaing, qui avoit quitté la ville, après y avoir donné pendant trois jours les preuves d'une fidélité active et d'un zèle infatigable. Il donna le commandement de la septième division au maréchal de camp de la Salcette, qui fut promu peu après au grade de lieutenant-général.

Buonaparte, après avoir demandé plusieurs fois le général Marchand, fit appeler sa femme, et lui demanda des nouvelles de son mari. Elle lui répondit qu'il s'étoit retiré dans sa maison

(1) Un notaire devança cette époque, et remplit même les etc., etc., etc. dont Buonaparte faisoit suivre son titre d'*empereur des Français*. Ce notaire ajouta *roi d'Italie*, *protecteur de la confédération du Rhin*, *médiateur de la confédération suisse*.

de campagne, à deux lieues de la ville; et il n'en fut plus question depuis.

Il suspendit de ses fonctions le préfet, avec ordre de quitter, sous vingt-quatre heures, la septième division militaire, et mit à sa place un conseiller de préfecture. Il destitua le préfet de Gap, et lui enjoignit de quitter la septième division militaire, sous peine d'être passé par les armes.

Enfin, il nomma officier d'ordonnance, un riche marchand gantier de la ville, nommé Dumoulin. Ce jeune homme n'avoit jamais servi, et sa nomination fut regardée comme la récompense du zèle qu'il avoit montré pour la cause de Buonaparte.

Avant de quitter Grenoble, Buonaparte adressa des remercîmens aux habitans des départemens des Hautes et Basses-Alpes.

« Citoyens, leur dit-il, j'ai été vivement » touché de tous les sentimens que vous m'avez » montrés; vos vœux seront exaucés; la cause de » la nation triomphera encore. Vous avez raison » de m'appeler *votre père*.....

» Dans toutes les circonstances où je pourrai » me trouver, je me rappellerai toujours, avec » un vif intérêt, tout ce que j'ai vu en traversant votre pays. »

Grand Dieu! qu'avoit-il donc vu, si ce ne n'est

l'horreur et la consternation qui le précédoient et le suivoient partout sur son passage? Et à qui pouvoient s'adresser ces remercîmens, sinon à un petit nombre de traîtres, et à deux malfaiteurs qui, seuls, vinrent grossir sa troupe, et y chercher un asile contre les poursuites de la justice?

Voilà le tableau que lui offrirent les départemens du Var, des Basses et des Hautes-Alpes qu'il traversa, comme auroit pu faire une compagnie de voleurs, en suivant les chemins des contrebandiers.

Parti à deux heures du matin de Gap, il ne s'amusa pas à complimenter les habitans sur la réception qu'on lui avoit faite.

C'est de Grenoble qu'il leur adressa les témoignages de sa reconnoissance, qu'il data, néanmoins de Gap.

Il remercia aussi les habitans du département de l'Isère, mais d'un ton beaucoup plus solénnel:

« Citoyens, leur dit-il, lorsque, *dans mon » exil*, j'appris tous les malheurs qui pesoient » sur la nation... je ne perdis pas un moment: » je m'embarquai sur un frèle navire. Je tra» versai les mers au milieu des vaisseaux de » de guerre des différentes nations. Je débarquai » sur le sol de la patrie, et je n'eus en vue que » d'arriver avec la rapidité de l'aigle dans cette

» bonne ville de Grenoble, dont le patriotisme,
» et l'attachement à ma personne m'étoient parti-
» culièrement connus.

» Dauphinois! vous avez rempli mon at-
» tente....

» Mon cœur est tout plein des émotions que
» vous y avez fait naître. J'en conserverai long-
» tems le souvenir. »

Il sera conservé aussi par *la mandrille*, qui, seule, fit naître les douces émotions dans le cœur paternel de Napoléon, qui ne le quitta pas pendant son séjour, et qui reçut ses adieux à son départ.

Ce fut *le jeudi* 9, à deux heures du soir que Buonaparte sortit de Grenoble au milieu des vociférations d'une poignée de gens sans aveu. A la nuit tombante il arriva à un village appelé Rives, où il s'arrêta pour dîner.

Il étoit d'une humeur fort joviale, qu'il manifesta dans ses entretiens avec le maire du lieu:

« Eh bien, maire, lui dit-il, quel est l'esprit
» de vos administrés ? — Sire, vous l'entendez
» (dans ce moment quelques hommes de la
» populace poussoient des cris de *vive l'em-*
» *pereur!*). — Avez-vous un état ? — Je suis
» notaire. Avez-vous une femme? — Oui. —
» Avez-vous des enfans? Non. — Il paroît que

» M. le maire s'occupe plus à faire des actes que » des enfans. »

Passant à d'autres matières, il parla de la paix et de la guerre. Il remarqua, à l'occasion du traité de Paris, combien il étoit ridicule de passer sur le territoire de Piémont, pour aller de Grenoble à Chambéri. « Mais nous arrangerons tout cela, » continua-t-il, en se tournant vers ses officiers. Il » faut seulement laisser quatre ans de repos aux » femmes, pour faire des enfans, et aux jumens » pour faire des chevaux: » rapprochement bien digne de celui qui appeloit les conscrits *de la chair à canon*, et ne voyoit dans les hommes, comme dans les chevaux, que la matière de ses sanglans triomphes.

De Rives, Buonaparte alla coucher à Bourgoin, où il arriva vers minuit. Il y attendit les nouvelles de Lyon, où de nombreux émissaires l'avoient précédé.

Voici ce qui se passoit dans cette ville.

La nouvelle du débarquement de Buonaparte y étoit arrivée le même jour qu'à Grenoble, le samedi 4.

Le dimanche 5, elle fut tenue secrète; le lundi 6, elle commença à se répandre. Le mardi 7, elle fut annoncée officiellement par les proclamations du préfet et du maire.

Dès le lundi, le maire de Grenoble reçut l'ordre de faire une réquisition de chevaux pour être rendus à l'arsenal le lendemain à cinq heures du matin, et partir de là pour Lyon, où ils devoient conduire six pièces de canon avec leurs caissons.

La réquisition eut lieu, et l'on s'empressa d'y obéir. Les chevaux furent à cinq heures du matin à l'arsenal. Ils y restèrent jusqu'à une heure après-midi. Alors ils furent renvoyés par le directeur de l'arsenal, qui dit aux conducteurs qu'on n'en avoit plus besoin.

Lyon n'étoit pas seulement sans canons, sans armes, sans munitions; il étoit encore sans gouverneur.

Par un contre-temps bien fatal, M. le comte Roger de Damas venoit de s'absenter. Il demandoit des armes depuis plusieurs mois. N'en obtenant point, il étoit venu en personne chercher une réponse plus satisfaisante que celles qu'il recevoit. Il arriva à Paris peu d'heures avant la nouvelle du débarquement de Buonaparte.

Il reçut l'ordre de repartir sur-le-champ, et fut de retour à Lyon le mardi 7.

Le mercredi 8, MONSIEUR, parti de Paris le lundi, arriva à Lyon dans la matinée.

Il fit aussitôt rassembler les troupes de la gar-

nison, qui étoit composée du 24e régiment d'infanterie de ligne, du 13e de dragons, et du 20e de ligne que le général Brayer, commandant de la division, avoit fait venir de Montbrison.

MONSIEUR passa ces troupes en revue, et quelque étincelle de l'enthousiasme que sa présence avoit excité parmi les fidèles Lyonnais, parut s'être communiquée aux soldats.

S. A. R. passa également en revue la garde nationale : « Mes amis, leur dit-il, il me faut » seulement mille hommes de bonne volonté, et » je réponds du salut de la ville. »

Un registre fut ouvert aussitôt, et tous les fidèles sujets du Roi s'empressèrent d'aller s'y faire inscrire.

Le prince se proposoit de partir dans la nuit avec cette troupe, et de se porter sur Grenoble, qu'il croyoit toujours au pouvoir du Roi.

Mais, rentré à l'Archevêché après la revue, il y trouva l'inspecteur des gardes nationales de l'Isère, qui lui demanda la permission de l'entretenir en particulier dans son cabinet.

Cet officier arrivoit de Grenoble, d'où il étoit parti la veille, après l'entrée de Buonaparte. Il apprit à MONSIEUR, cet événement.

Le prince, profondément affecté, appela dans son cabinet plusieurs officiers-généraux,

ainsi que le préfet, et leur fit part de tout ce qu'il venoit d'apprendre.

Le bruit s'en répandit rapidement dans la ville, et fit succéder la consternation à la joie qu'avoit excitée la présence de MONSIEUR.

Les émissaires de Buonaparte, arrivés de Grenoble à Lyon, ne se bornèrent pas à y porter la nouvelle de son entrée dans cette ville.

A une nouvelle vraie ils en ajoutèrent de fausses, toutes plus désastreuses les unes que les autres.

Tantôt on portoit le nombre des troupes de Buonaparte à vingt mille hommes. Tantôt on assuroit que son retour étoit une chose convenue avec l'Autriche; enfin on ajoutoit que le Roi avoit déjà quitté Paris.

Ces nouvelles ne manquèrent pas leur but. Elles servirent à décourager les sujets fidèles, à augmenter l'audace des traîtres, à produire un trouble et une confusion universelle.

La défection des troupes déjà ménagée de longue main, et sourdement préparée, le fut alors d'une manière ouverte et presque publique.

MONSIEUR s'efforça d'arrêter les progrès du mal en adressant aux soldats le langage le plus noble et le plus touchant qu'il fût possible de

faire entendre. On en pourra juger par la proclamation suivante :

« CHARLES-PHILIPPE DE FRANCE, fils de » France, comte d'Artois..... à l'armée.

» Soldats,

» La France, fière de vos longues victoires, » goûtoit avec sécurité les douceurs de la paix. » Le Roi, mon frère, savoit qu'avec une telle » armée il n'y avoit point d'ennemis qu'il pût » redouter; mais il n'avoit pas pensé qu'il auroit » à tourner ses armes contre l'homme qui, » après avoir été long-temps votre chef, avoit » compromis votre gloire dans des revers dus » aux seuls excès de sa folle ambition, et qui, » contraint de céder aux justes décrets de la » Providence, sembloit avoir voulu honorer sa » chute, en paroissant faire au bonheur de la » France le sacrifice de son autorité. Il vous » délia solennellement du serment que vous lui » aviez prêté. De notre côté, tous les engage- » mens pris avec lui furent fidèlement remplis, » et la généreuse confiance du Roi respectoit » son malheur dans l'asile qu'il s'étoit choisi.

» Cependant, soldats, la France commen- » çoit à réparer ses pertes; l'armée se réorgani- » soit; le Roi l'avoit conservée aussi nom-

» breuse que l'état dans lequel il avoit trouvé les » finances le permettoit. Tous ceux qui n'avoient » pu être employés jouissoient d'une retraite » convenable, en attendant qu'ils pussent être » remis en activité. Vous aviez, avec joie, juré » dévouement et fidélité aux descendans de ces » rois sous lesquels vos pères avoient fondé cette » gloire militaire de la France, que vous avez » portée à un si haut degré.

» Tout-à-coup un cri se fait entendre : *Buo-* » *naparte a débarqué sur nos côtes...* il conduit » avec lui une poignée d'hommes associés à sa » mauvaise fortune, et c'est avec ces foibles » moyens qu'il prétend imposer de nouveau son » joug à une grande nation qu'il a lui-même » abandonnée après l'avoir conduite sur le pen- » chant de sa ruine.

» Soldats, il vous calomnie !

» Il répand qu'il compte sur votre défection : » il la provoque ; est-ce parce qu'il a trahi ses » engagemens, qu'il ose croire que vous trahi- » rez les vôtres ? est-ce à des soldats français » qu'on propose de violer leurs sermens, de dé- » chirer le sein de la patrie, de séparer leurs » intérêts de ceux des citoyens ? n'y a-t-il donc » pas assez de votre sang répandu ? sa cruelle » rage, qui en a inondé toutes les plaines de

» l'Europe, veut-elle encore en abreuver le sol » français par nos propres mains? Soldats, vous » frémissez......... on vous armeroit contre vos » frères, et pendant que vous porteriez à regret » ces coupables coups, notre chère France, » privée de ses défenseurs, deviendroit la proie » facile de l'étranger prêt à profiter de nos dis» cordes civiles!....

» Soldats, vous déjouerez ces projets crimi» nels : nous allons tous ensemble marcher à » l'ennemi; vous verrez autour de moi ces braves » généraux, vieux compagnons de votre gloire, » sous lesquels vous êtes accoutumés de vaincre. » Fils du bon Henri IV, ce vaillant Roi, père » du peuple et du soldat, je vous adresse avec » confiance ces paroles qui furent pour lui le » prélude heureux de la victoire. «

« *Partout où vous verrez mon panache blanc,* » *suivez-le, c'est le chemin de l'honneur.* »

» Vive le Roi!

» CHARLES-PHILIPPE.

» Lyon, ce 9 mars 1815. »

Plus ce langage étoit noble et délicat, moins il étoit propre à faire impression sur des esprits qui ne sembloient accessibles qu'à celui de la séduction.

Les traîtres n'y opposoient qu'un rire moqueur qui ne laissoit pas douter que la garnison de Lyon, loin d'offrir un obstacle aux progrès de l'ennemi, ne devînt bientôt son auxiliaire.

On craignoit même qu'elle n'attendît pas sa présence pour arborer l'étendard de la rébellion.

L'inquiétude et le zéle concevoient les soupçons de la plus noire perfidie, et les communiquoient au prince.

Mais ils le trouvoient inaccessible à toutes les craintes qu'on lui inspiroit pour sa sûreté, et auxquelles il ne cessoit d'opposer la plus noble confiance : « Tant que je verrai, disoit-il, des » chevaliers de Saint-Louis à la tête des régi» mens, je ne pourrai croire à la trahison. »

C'est dans cette lutte pénible, et plus pénible qu'une bataille, que s'écoula la journée du jeudi 9.

Le soir, S. A. R. vaincue par les instances de tout ce qui l'environnoit, se décida à partir dans la nuit, et donna ses derniers ordres au maire.

Dans l'intervalle, on vit arriver à neuf heures du soir M. le duc de Tarente, qui engagea MONSIEUR à différer son départ, et à faire encore le lendemain une nouvelle tentative sur l'esprit des troupes.

On tint de suite un conseil de guerre, où l'on délibéra sur la défense de Lyon.

M. le duc de Tarente proposoit d'élever au rang d'officiers, les sous-officiers, qui, étant plus familiarisés avec le soldat, s'en feroient mieux obéir.

D'autres (et ç'avoit été le premier avis du préfet et du maire) auroient voulu que les troupes eussent été renvoyées dans leurs dépôts respectifs, et que la défense de Lyon n'eût été confiée qu'au zéle de la garde nationale.

Enfin, plusieurs ne voyoient le salut de la ville que dans la destruction des ponts du Rhône. Des travaux furent en effet commencés pour les faire sauter. Mais ils excitèrent parmi la populace des murmures qui empêchèrent de les pousser plus loin, et l'on se borna à élever quelques barricades.

Il n'est pas nécessaire de dire que la trahison siégeoit jusque dans le conseil du prince.

Le général Brayer qui y fut admis, opposoit aux diverses mesures, le défaut d'artillerie et de munitions. C'est dans cette occasion que S. A. R. lui dit avec feu : « La guerre de la Vendée a » commencé avec des fourches et des pioches. » Nous avons des baïonnettes. Je marcherai le » premier. »

Mais que pouvoit le courage contre un esprit de défection, dont les progrès rapides faisoient échouer tous les avis et toutes les mesures ?

Le vendredi 10, M. le duc d'Orléans, qui étoit arrivé la veille, repartit dans la nuit.

Dès six heures du matin, M. le duc de Tarente fit rassembler les troupes, et le prince les passa en revue. Mais ce ne fut que pour acquérir la triste conviction que la trahison avoit achevé son ouvrage, et que la défection étoit consommée.

Après la revue, MONSIEUR se porta sur les ponts et les quais du Rhône. Il les vit couverts d'une populace soudoyée qui n'attendoit que le moment de l'arrivée de l'usurpateur. Rentré à l'Archevêché à midi, il monta en voiture, et partit par la route de Moulins, escorté par un détachement de dragons qu'il renvoya au premier relai.

MONSIEUR, devant partir dans la nuit, avoit congédié la garde nationale à cheval, qui, n'ayant pas reçu de nouveaux ordres, ne put se trouver à son départ.

M. Verdun, chef de bataillon, qui se trouvoit de service près de S. A. R., l'accompagna jusqu'à la barrière.

A une heure, M. le duc de Tarente qui ne

vouloit laisser aucune épreuve à faire, conduisit deux bataillons sur le pont de la Guillotière pour le défendre contre les hussards formant l'avant-garde ennemie qui occupoit déjà ce faubourg.

A peine le maréchal fut-il arrivé près des barricades, que les hussards débouchèrent du faubourg, précédés de paysans qui agitoient leurs mouchoirs attachés au bout de longs bâtons, et en criant *vive l'empereur! vive la liberté!*

Ces cris furent aussitôt répétés par la troupe du duc de Tarente, qui se joignit à celle de Buonaparte.

M. le duc de Tarente, abandonné des siens, et poursuivi par les troupes de Buonaparte, eut beaucoup de peine à se tirer de leurs mains, et ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval.

Arrivé à la montagne de Tarare, il y trouva MONSIEUR qui le fit monter dans sa voiture, et apprit ce qui venoit de lui arriver.

Buonaparte attendoit à Bourgoin les nouvelles de Lyon, que ses émissaires ne manquoient pas de lui transmettre.

C'est là qu'il fit venir M. Fourrier, préfet de l'Isère, qui ne lui laissa pas ignorer l'avis qu'il avoit donné de faire couper les ponts du Rhône. Mais Buonaparte lui dit qu'il s'étoit assuré le passage de ce fleuve, et lui montra les bateliers

de Mirbel qui sortoient de chez lui. Instruit qu'il n'avoit plus besoin d'eux, il les renvoyoit. Il partit lui-même pour Lyon, qui lui étoit déjà conquis par la garnison même chargée de sa défense.

Il voulut renvoyer M. Fourrier à Grenoble; mais ce préfet refusa. Cependant, induit en erreur par Buonaparte, qui l'assura qu'il étoit d'accord avec l'Autriche, il se mit à sa suite.

Il arriva aux portes de Lyon à l'entrée de la nuit; traversa lentement le pont de la Guillotière au milieu d'une populace immense, et vint descendre à l'Archevêché.

M. le comte de Fargues s'y rendit aussitôt: « Vous êtes bien jeune, lui dit Napoléon, en » le voyant, pour être maire; quel âge avez- » vous? — Sire, j'ai trente-six ans. — C'est bien » jeune. Comment vous a-t-on nommé maire? » — Je crois le devoir à mon dévouement pour » le Roi.—Vous êtes donc bien dévoué? — Oui » sire, je l'ai été de tout temps. J'ai sucé ces » principes avec le lait. — C'est bien : vous êtes » un brave homme. Vous avez bien servi le » Roi; vous me servirez de même. Vous pré- » viendrez les autorités que je les recevrai de- » main. Je vous recommande la ville. »

La recommandation de Buonaparte n'étoit pas

hors de propos. Il étoit entré à Lyon au milieu des ténèbres de la nuit, qui l'avoient dérobé aux regards publics; mais sa présence y fut bientôt manifestée par des effets qui la rendirent sensible à tout le monde, et qui furent dignes d'une telle apparition.

Une populace soudoyée, la classe nombreuse des ouvriers, appelés *canuts*, rassemblés des quatre points de la France, et même de l'étranger; des pillards descendus des montagnes du Dauphiné, avec des sacs, et des charrettes pour emporter les richesses de cette cité, dont ils espéroient le pillage; enfin, une soldatesque ivre, effrénée : voilà dans quelles mains la ville de Lyon se trouva livrée par l'entrée de Buonaparte dans ses murs.

A peine ces bandes l'eurent-elles conduit dans le palais de l'archevêché de cette métropole, qu'elles se répandirent dans toute la ville, en vomissant des blasphèmes contre le ciel, et adressant des invocations à Napoléon, qu'ils adoroient comme une divinité.

Leurs cris étoient : *Vive la mort! A l'échafaud les Bourbons! A bas le ciel! A bas la vertu! A mort les royalistes! Vive l'enfer!*

En proférant ces paroles ils lançoient des pierres aux fenêtres; ils entroient dans les cafés,

brisant ce qui tomboit sous leurs mains; ils parcouroient les rues, tenant des torches enflammées et menaçant de l'incendie les maisons des royalistes.

Sur les dix heures, M. le comte de Fargues, en costume de maire, se porta à la tête de cinquante hommes de la garde nationale, sur la place de Bellecour, qu'il trouva couverte de quelques-unes de ces bandes. Elles venoient de piller le *café Bourbon*, et se portoient sur la maison de Lupé au coin de la rue Saint-Dominique. Il sauva cette maison, dispersa les bandes dont il arrêta même quelques individus, et resta en bataille sur la place jusqu'à minuit.

Les bandes se portèrent sur d'autres points. Le tumulte ne cessa point, et les vociférations se prolongèrent pendant le reste de la nuit.

Cette scène d'anarchie fit une telle impression, qu'on entendit le lendemain un des officiers de Buonaparte, dire : *J'ai cru, cette nuit, qu'on avoit ouvert toutes les prisons de France.*

Le samedi 11, dès sept heures du matin, Buonaparte fit appeler M. de Fargues. « Je veux, » lui dit-il, que vous restiez maire. Quelle que » soit votre opinion, vous resterez. Vous êtes Fran- » çais, avant tout; vous devez sentir qu'il n'y a que » moi qui puis faire le bonheur de votre patrie.

» Vous êtes bien heureux tous (et particulièrement la noblesse, qui a fait tant de fautes) que j'arrive. Vous alliez essuyer une révolution épouvantable dans six semaines. »

M. de Fargues lui dit qu'il n'avoit accepté cette place que par dévouement, n'étant pas destiné à la magistrature. Napoléon lui demanda alors à quelle carrière il s'étoit destiné. J'ai servi, répondit M. de Fargues. — Dans quel corps? — Dans l'armée du prince de Condé. — C'est égal, vous resterez. J'ai lu vos deux proclamations (1).

Cet entretien fut interrompu par les cris de la populace rassemblée sur la place de l'Archevêché. Buonaparte se mit à la fenêtre, et n'étant pas suivi de M. de Fargues qui se tenoit un peu à l'écart, il lui dit d'approcher, ce qu'il

(1) En faisant la seconde, M. de Fargues avoit l'espoir que Buonaparte n'entreroit pas à Paris, et que, restant à sa place, il pourroit y rendre d'importans services. Le peuple, dont il avoit gagné la confiance par cette concession, lui en auroit facilité les moyens.

Il resta maire jusqu'à l'arrivée de M. Rœderer, commissaire extraordinaire, qui, à la suite d'une conversation qu'ils eurent ensemble, le fit remplacer.

Ce ne fut qu'après ce remplacement, que la ville envoya une adresse à Buonaparte. M. de Fargues avoit résisté à toutes les instances qu'on lui avoit faites pour l'obtenir.

fit; alors la populace se mit à crier : *Vive l'empereur! Vive le maire!*

Buonaparte demanda au maire pourquoi il ne voyoit que des gens en veste dans cette foule. C'est, lui répondit le maire, qu'il n'y a que cette classe d'individus qui aime les révolutions : toujours prêts à applaudir à tous les bouleversemens sur lesquels ils fondent leur espoir, qu'ils applaudiroient à votre chute comme à votre triomphe. *Je les connois*, dit Buonaparte, en faisant un geste de la main, *et je les tiendrai.*

Buonaparte considéroit les monumens de Lyon et en demandoit les noms et l'explication au maire. La nomenclature finie, « il paroît, lui » dit-il, qu'on vous aime ici. Je vous environ» nerai d'une grande considération. Il faut ça » pour un maire de Lyon. »

Il lui dit bien d'autres choses semblables pour faire sa conquête. Il lui parla d'un de ses oncles, M. de Sathonay, et d'un démêlé qu'il avoit eu avec le cardinal Fesch. Il ajouta qu'il avoit condamné ce dernier qui avoit tort. *Il est sanguin le cardinal*, ajouta Buonaparte.

Il parla des affaires politiques, notamment du traité de Paris, blâmant le Roi de l'avoir conclu, et voulant néanmoins le maintien.

Cet entretien duroit depuis une heure et

demie, lorsque Buonaparte l'interrompit, pour aller passer la revue des troupes.

Après cette revue qui dura deux heures, Buonaparte fit partir pour Paris la garnison de Lyon, sous le commandement du général Brayer.

A deux heures, les autorités rendues à l'Archevêché furent introduites les unes après les autres, en commençant par la Cour royale.

Buonaparte causa beaucoup, ou plutôt battit la campagne, déclama contre les nobles, rattachant le fil de ses idées, souvent interrompu, au texte des proclamations du golfe Juan, qu'il développoit par un commentaire adapté aux circonstances.

Le maire de la *Croix-Rousse*, M. Chevalier, l'appela tantôt *monsieur*, tantôt *sire* : Appelez-moi, comme vous voudrez, lui dit Buonaparte, même *consul*, et il lui frappa doucement la joue.

Après l'audience, ce maire fut félicité par le président de la Cour royale, M. Vouty, qui lui dit, en l'embrassant : « Il faut que je baise mille » fois cette joue bienheureuse qui a été touchée » par la main de mon sauveur. »

Le soir, il n'y eut point de dames qui voulussent orner la cour de Buonaparte. Une seule fut appelée et introduite d'une manière mystérieuse.

Le *dimanche* 12, Buonaparte reçut la foule des courtisans, principalement les officiers retraités.

Il expédia des émissaires à Paris, dans la Bourgogne, dans la Franche-Comté, dans la Lorraine, l'Alsace et les autres divisions militaires: de là, les scènes de Dijon, où la populace, soudoyée par ses émissaires, força le préfet et le maire à s'éloigner; de Châlons, où des canons destinés à défendre la ville, furent jetés dans la Saône; de Bourg où la garnison se révolta; enfin, de Lons-le-Saulnier, où le maréchal Ney arbora l'étendard de la rébellion, et se déclara pour celui qu'il devoit combattre.

Le *lundi* 13, Buonaparte, ne se bornant plus aux sourdes manœuvres d'un conspirateur et d'un embaucheur, étala tout l'appareil de la puissance impériale dans une foule de décrets qu'il rendit contre les *princes de la maison de Bourbon*, dont il confisquoit les biens; contre la noblesse *féodale* dont il supprimoit les titres; contre les émigrés rentrés avec le Roi, et qu'il renvoyoit dans l'étranger.

Par d'autres décrets, il supprima la maison militaire du Roi; abolit la cocarde blanche, la décoration du Lys, les ordres militaires de Saint-Louis, de Saint-Michel et du Saint-Esprit; annula les nominations faites dans les

tribunaux, dans la Légion d'Honneur et dans l'armée.

Enfin, par un dernier décret plus remarquable que tous les autres, après avoir dissous les deux chambres, il ordonnoit la réunion à Paris de tous les électeurs de l'Empire en assemblée extraordinaire, *Champ-de-Mai*, « à » l'effet de corriger et modifier les constitu» tions, et pour assister, disoit-il, au couron» nement de l'impératrice, notre chère et bien » aimée épouse, et à celui de notre très-cher et » bien aimé fils. »

On assure que ces différens décrets furent rédigés par M. Vouty, président de la Cour royale de Lyon, en qui Buonaparte paroissoit avoir placé une grande confiance (1).

Ils ne furent contresignés par aucun ministre; mais le grand-maréchal Bertrand, faisant fonctions de *major-général de la grande-armée, fut chargé de prendre les mesures nécessaires pour leur publication.* Il ne paroît pas que les ministres de Buonaparte aient quitté la capitale pour

---

(1) L'opinion de Lyon étoit que ce magistrat avoit fait le voyage de l'île d'Elbe. On rapporte, à ce sujet, qu'étant interpellé s'il y étoit allé deux fois, il répondit : *Il ne faut jamais croire que la moitié de ce qu'on dit.*

aller le joindre à Lyon. C'est un reproche qu'on leur a fait sans fondement. Ils se compromettoient bien moins, et lui étoient bien plus utiles en restant à Paris.

Au surplus, on ne doutoit pas à Lyon que les dispositions des décrets rendus ne fussent arrêtées d'avance entre Buonaparte et ses ministres. Ce fut après avoir frappé ces coups multipliés, et exercé des actes d'une souveraineté (qui n'étoit nullement celle du peuple), que Napoléon se remit en route.

Le lundi 13, à une heure après midi, il monta à cheval et sortit de Lyon, escorté par des troupes d'artillerie légère et par les hussards du 4e. Il fut accompagné jusqu'à la barrière par les bandes soudoyées qui, durant trois jours, avoient fait retentir la ville de vociférations, dont l'explosion redoubla à son départ (1).

Buonaparte, ému de ces touchans adieux, ne trouvoit point d'expressions pour exprimer aux Lyonnais les sentimens qu'il éprouvoit; et, dans

(1) Cette populace fut soudoyée régulièrement, matin et soir, pendant les trois jours que Buonaparte passa à Lyon. Dès qu'il paroissoit à la fenêtre, on crioit : *Vive l'empereur!* on mettoit les mains derrière le dos, et on recevoit une pièce de cent sous. La distribution se faisoit deux fois par jour, à midi et le soir.

l'impossibilité de leur témoigner sa reconnoissance par de longs discours, il se borna à laisser échapper de son âme expansive cette seule parole : *Lyonnais*, *je vous aime !*

Il prit la route de la Bourgogne, qu'il trouva couverte de paysans, rassemblés les uns par la curiosité, les autres par ses émissaires.

Il s'arrêta à Villefranche, petite ville qu'il trouva encombrée de curieux, décorée d'un grand nombre d'aigles plaquées sur les maisons, et de plusieurs arbres de la liberté qui s'élevoient dans les rues et sur les places publiques.

Il parut à l'Hôtel-de-Ville.

Il dîna, avec une volaille, dont les os furent achetés par deux paysans.

Il continua sa route pour Mâcon, où ses émissaires l'avoient précédé depuis plusieurs jours. L'un d'eux (qui étoit un de ses aides-de-camp) étoit chargé d'obtenir une adresse de la ville, mais il ne trouvoit point de rédacteur. A la fin il s'en rencontra un, qui s'exprimoit ainsi :

« Sire, votre retour *comble* de joie les habi-
» tans de Mâcon ; leur enthousiasme est au
» *comble*...... Votre ville de Mâcon vous attend :
» les cœurs de tous ses habitans vous sont ou-
» verts, etc. »

La suite répondoit à ce début. L'adresse fut

multitude de signatures, les unes extorquées par les menaces d'exécution militaire, les autres supposées. Celle du maire, M. *Bonne*, étoit de cette dernière classe. La supposition étoit d'autant plus imprudente, que le faux étoit démontré par la retraite de ce magistrat, parti le samedi 11, de grand matin, pour Dijon, où il fut suivi par le préfet.

Buonaparte entra à Mâcon de nuit, vers huit heures du soir, au milieu des vociférations de la populace, qui *l'attendoit*, et *dont les cœurs lui étoient ouverts*.

Il mit pied à terre à l'auberge du *Sauvage*, où il soupa et coucha.

Le mardi 14, à trois heures du matin, il fit appeler l'adjoint, M. Brunet (à défaut du maire qu'il avoit demandé plusieurs fois la veille).

Il plaisanta ce fonctionnaire sur la reddition de Mâcon en 1814. Il lui demanda comment on avoit reçu les princes, et loua la bonne réception qu'on leur avoit faite, surtout à la duchesse d'Angoulême. *C'est ma cousine*, dit-il, *c'est la cousine de ma femme qui doit me suivre.*

L'adjoint lui dit : « Vous me pardonnerez le » terme ; mais nous vous avons cru fou en apprenant votre débarquement avec quinze cents » hommes. — Bah, répondit-il, je n'en avois

» que six cents. Je n'éprouverai pas d'obstacles ; » mais si j'en éprouvois, j'aurois trois cent mille » Autrichiens. »

Après le maire il reçut les officiers retraités, et leur reprocha d'avoir laissé prendre Mâcon par quinze hommes en 1814 : « Pourquoi, ré» pondirent-ils, nous aviez-vous donné un mau» vais maire ? »

Le conseil municipal et le conseil de préfecture refusèrent de paroître chez S. M. Un seul conseiller de préfecture fit sa cour à Napoléon.

Buonaparte avoit recruté en route un préfet destitué qu'il connoissoit depuis long-temps, et qu'il tutoyoit. Il l'installa à Mâcon à la place de M. Germain qui s'étoit retiré (1).

Sur les onze heures Buonaparte partit de Mâcon pour Châlons où il arriva à dix heures du soir.

L'auberge du Parc où il descendit fut aussitôt entourée d'une populace dont les cris attirèrent Buonaparte sur le balcon de son appartement. A son aspect les vociférations redoublèrent avec

---

(1) Il est juste de dire, à la louange du nouveau préfet (M. Ducolombier), qu'il remplit ses fonctions de manière à être bientôt destitué, et qu'on ne peut lui reprocher que de les avoir acceptées de l'usurpateur.

une violence extraordinaire : *Ce ne sont pas là des cris*, dit Buonaparte peu flatté, *c'est de la rage, et je ne vois là que de la canaille.*

Cette *canaille* se répandit aussitôt dans les rues qu'elle parcourut en lançant des pierres aux fenêtres pour forcer les habitans à illuminer leurs maisons.

Le mercredi 15, Buonaparte se hâta de demander les autorités civiles et militaires. Il reçut d'abord le général Veaux, venu exprès de Dijon. Les tribunaux civil et de commerce se rendirent aussi à son audience.

M. Simonnot, sous-préfet, étoit retenu dans son lit par une légère indisposition.

M. Royer, maire, étoit à Paris. Instruit de la marche de Buonaparte sur Châlons, il s'y rendit en poste afin d'être à même de remplir tous les devoirs de sa place, en se dévouant au service du Roi; mais il n'arriva qu'à onze heures du soir, c'est-à-dire une heure après Buonaparte, qu'il refusa de voir. Celui-ci partit le lendemain à dix heures du matin, accompagné par la *canaille* qui l'avoit accueilli, et qui fit entendre les mêmes vociférations: elle étoit payée à raison de vingt sous par tête.

Buonaparte laissa à Châlons le général Veaux, qui l'y avoit précédé, et le continua dans le

commandement de la dix-huitième division militaire qu'il avoit déjà.

Ce général n'eut rien de plus pressé que de faire proclamer Napoléon. Il se rendit pour cela chez le sous-préfet qui étoit toujours retenu dans son lit par l'indisposition de la veille. Il y trouva le maire, et saisit l'occasion de cette rencontre pour lui dire qu'il avoit besoin de lui pour faire proclamer l'empereur.

M. Royer répondit au général, qu'étant lié par le serment qu'il avoit fait au Roi, il venoit offrir à M. le sous-préfet sa démission d'une place qu'il ne pouvoit plus remplir.

Le général, étonné d'une réponse qui renfermoit une forte censure de sa conduite, insista auprès du maire pour l'engager à rester en place, et lui dit que s'il ne vouloit pas proclamer l'empereur, il suffiroit qu'il laissât agir le conseil municipal avec lequel il alloit s'entendre; mais le courageux magistrat répliqua que l'ouvrage du conseil municipal seroit le sien (puisqu'il en étoit le chef), et déclara qu'il lui étoit impossible de se prêter à ce tempérament. Le général fut obligé de renoncer à son projet (1).

---

(1) M. Royer ne fut pas le seul habitant de Châlons qui se distingua par une conduite pleine d'énergie et de dignité,

M. Royer, rentré chez lui, envoya sa démission au sous-préfet, qui fut renvoyé lui-même peu de jours après. . . . . .

De Châlons Buonaparte se rendit à Autun, la meilleure ville du département de Saône et Loire. . . . . .

Les partis y étoient en présence depuis huit jours, et plusieurs scènes fâcheuses s'étoient déjà passées.

Dès le 7 on y avoit appris la nouvelle du débarquement de Buonaparte : mais elle ne fut connue que d'un petit nombre de personnes, et la tranquillité ne fut pas troublée. . . .

Le 10 la nouvelle étoit publique : les honnêtes gens consternés conservoient néanmoins l'espoir que Buonaparte seroit arrêté dans sa marche. . . .

---

nous citerons un autre trait de fermeté d'autant plus remarquable qu'il est d'une femme.

Cette dame, arrivant de Paris à Châlons avec son mari, s'arrêta le 14 mars, à deux lieues de cette ville, dans une maison de campagne située sur la route. Elle y trouva logés huit officiers et trente-six soldats de la troupe de Buonaparte. Ayant fait mettre les officiers à table, elle ne craignit pas de leur témoigner son étonnement sur leur défection ; et mettant la main sur son cœur : « N'éprouvez-vous pas là, leur dit-» elle, quelques remords ? »

Après un moment d'hésitation : « C'est vrai, madame, ré» pondit l'un d'eux ; nous voudrions que Louis XVIII fût » roi, et Buonaparte son généralissime ; alors nous serions » contens. »

Le 11 on sut l'entrée à Lyon, la défection des troupes, la retraite de MONSIEUR, et la marche de l'usurpateur sur Paris par la route d'Autun.

Plusieurs généraux fidèles avoient traversé la ville en tous sens, mais n'avoient rien dit qui pût relever les courages abattus. Ils décidèrent le sous-préfet et le commandant de la garde nationale à partir dans la nuit pour Paris.

Le dimanche 12, le chef de la gendarmerie s'empara de l'autorité. Aidé et suivi de sa troupe et de quelques factieux qui, la plupart, avoient servi, il fit enlever le drapeau blanc, et y substitua le drapeau tricolore. Le conseil municipal fut insulté jusques dans le lieu de ses séances, et obligé de se séparer. Les séditieux promenèrent le buste de Buonaparte non-seulement dans les rues, mais jusques dans l'église cathédrale où ils entrèrent pendant la grand'messe, et troublèrent l'office divin.

Le lundi 13, quoique les nouvelles ne fussent pas meilleures, les honnêtes gens reprirent toute leur énergie. Le maire, réuni à son conseil, fit une proclamation très-forte; le drapeau blanc fut rétabli, et les principaux séditieux quittèrent la ville.

Le mardi 14, on apprit que l'usurpateur étoit à Châlons, et qu'il arriveroit le lendemain à

Autun. Les bons citoyens désespérés tinrent cependant toujours ferme.

Le 15 au matin, la ville étoit encore soumise au Roi. Les troupes de Buonaparte commencèrent à arriver : ses généraux firent désarmer tout ce qui étoit soupçonné d'attachement au Roi. Buonaparte arriva l'après-midi, et descendit à l'hôtel de la Poste. Il y fut de suite environné par les jacobins qui lui dénoncèrent le conseil municipal comme auteur de la proclamation du 13, qu'ils traitèrent d'incendiaire, et dont ils lui mirent un placard sous les yeux.

Le maire fut mandé de suite avec les membres du conseil; après avoir attendu plus d'une heure dans le couloir de l'appartement, ces magistrats furent introduits.

Buonaparte avoit à ses côtés les généraux Brayer et Drouot. Il se tourna vers le maire, vieillard octogénaire, mais plein de courage. « Que venez-vous faire ici? lui dit-il, d'un air » courroucé. Sortez; je ne veux pas vous voir. » Puis, reprenant vivement : « De quel droit, » monsieur, vous êtes-vous permis de menacer » de poursuites les citoyens décorés des couleurs » nationales? Comment avez-vous osé vous » mettre en rébellion contre moi? Reconnoissez-» vous cet écrit (agitant les lambeaux de la procla-

» mation)? il est l'ouvrage d'un furibond, d'un » énergumène ; je suis surpris de ce que la guerre » civile n'est pas à Autun: allez, vous n'êtes pas » digne de remplir une pareille place. »

Le président civil d'Autun, M. de Lachaise, l'un des membres présens du conseil, ne pouvant voir condamner le maire pour un prétendu crime, dont il s'étoit rendu complice, se crut obligé de prendre la parole. Il dit à Buonaparte: « que par son abdication, il avoit remis les » Français sous l'autorité de Louis XVIII, en » leur commandant d'y être soumis, et qu'en » défendant tout signe révolutionnaire, tant que » le Roi tiendroit les rênes du gouvernement, » les magistrats n'avoient fait que remplir leur » devoir. — Mais ne saviez-vous pas que j'étois » à Lyon ? — Quelques agitateurs nous avoient » bien annoncé que vous reveniez; mais accou- » tumés, sous votre gouvernement, à faire la » guerre aux anarchistes, et à soutenir le gou- » vernement existant contre leurs machinations » et leurs impostures, les magistrats n'avoient » pas cru pouvoir anticiper sur les événemens (1). — « Que vous importe mon abdication? c'est

(1) Le même magistrat, qui ne craignit pas de rappeler à Buonaparte son abdication, publia deux mois après, lors de la convocation du Champ-de-Mai où il étoit appelé, une déclaration de ses sentimens, dans laquelle il disoit : « J'ai promis

» une grande question qui ne vous regarde pas ; » ce qui est bien plus certain, c'est le besoin » qu'ont de moi les Français, pour les faire » jouir des bienfaits de la révolution, et les tirer » de l'esclavage et de la misère dans lesquels les » prêtres et les nobles vouloient les plonger, en » rétablissant la dîme et les droits féodaux. Vous » vous êtes laissés mener par eux : mais j'en ferai » justice. Je les lanternerai. J'ai débarqué avec » six cents hommes, et suis parvenu jusqu'ici sans » obstacle et sans aucune intelligence avec l'in- » térieur. Mon pouvoir est plus légitime que » celui des Bourbons ; je le tiens de ce bon » peuple dont vous entendez les chants et les » cris patriotiques. » (On entendoit les vociférations de la plus vile populace rassemblée sous ses fenêtres.)

Le morne silence des magistrats, qui ne paroissoient nullement convaincus de la légitimité de Buonaparte, le porta à des déclamations violentes et triviales contre les prêtres et les nobles : « Ils me repoussent, dit-il ; ils ne savent donc

» fidélité à Louis XVIII, mon souverain légitime ; je dois et » je veux par conscience et par sentiment lui rester fidèle, » parce que je suis Français, et que je crois sa cause dans » *l'intérêt de Dieu, de la patrie et de moi-même.* »

Ces trois motifs de fidélité étoient développés avec beaucoup de force et de solidité.

» pas que si je n'étois pas venu, avant trois mois
» ils auroient été égorgés par le peuple qui ne
» pouvoit plus supporter leurs excès? — Allez,
» M. le maire, vous avez montré une grande
» foiblesse. Vous vous laissez conduire par
» quelques repas pris auprès de ces têtes pros-
» crites. Je vous casse. Je pourvoirai à votre
» remplacement de suite. »

Tel fut l'accueil que le grand homme fit aux autorités d'Autun. Ses généraux les traitèrent d'une manière à peu près semblable.

L'un d'eux se tournant vers le secrétaire de la mairie, pendant que Buonaparte regardoit au balcon, lui dit avec véhémence : « Si nous n'eus-
» sions pas arrêté les dragons ce matin, vous
» eussiez tous été égorgés. »

Le général Brayer passa en revue la garde nationale. Il visita tous les fusils croyant en trouver de chargés à balles. Il destitua plusieurs officiers, notamment M. le chevalier de Mortema, commandant, et M. le comte de Dony, capitaine, attendu qu'ils étoient nobles : « Vous
» êtes nobles et émigrés, leur dit-il, vous avez
» servi dans l'armée du prince de Condé! retirez-
» vous. Vous n'êtes pas faits pour figurer ici. »

Il arriva dans le cours de la journée un grand nombre d'officiers retraités, de militaires isolés

de diverses armes, et même des individus sans qualité, et sans feuille de route, se disant agrégés au *bataillon sacré*, et exigeant l'étape et le logement.

Le jeudi 16, Buonaparte fit imprimer la proclamation du maréchal Ney, qu'il dit avoir reçue pendant la nuit, avec la nouvelle de sa soumission.

Il fit imprimer aussi ses décrets de Lyon, ainsi que ses proclamations du golfe Juan, qu'il répandit par milliers.

Sur les dix heures, il partit d'Autun pour Avallon, précédé et suivi de ses troupes. Il ne passa pas plus de sept à huit mille hommes, tous persuadés qu'ils ne tireroient pas un coup de fusil, et la plupart peu disposés à le faire.

Buonaparte avoit été précédé, à Avallon, par plusieurs de ses émissaires. L'un d'eux, le général Girard, y étoit depuis le 14 (1). Il avoit préparé la défection du 14ᵉ régiment de ligne, arrivé d'Orléans, et du 6ᵉ de lanciers qui étoit à Joigny, et qui reçurent l'ordre de se replier sur Montereau.

Le 16, dès neuf heures du matin, le général Girard envoya à M. Raudot, maire d'Avallon (2),

(1) Ce général est mort des blessures qu'il reçut à la bataille de Waterloo.

(2) Aujourd'hui membre de la Chambre des Députés.

les proclamations de Buonaparte, datées du golfe de Juan, avec l'ordre de les publier, et de les faire afficher.

Le maire se refusa à l'exécution de cet ordre, et vint chez le général, lui exposer les raisons de son refus, motivé sur le serment qu'il avoit prêté au Roi.

Un officier présent prit la parole pour combattre les scrupules du maire, sur la foi du serment, et dit que depuis vingt-cinq ans, ce n'étoit qu'une pure formalité qu'on remplissoit à chaque changement de gouvernement ; que pour lui il avoit prêté jusqu'à sept sermens différens, à autant de gouvernemens qui s'étoient succédé ; et dont il fit l'énumération. — C'est ce qui fait (répliqua M. Raudot) qu'un huitième serment vous coûte moins à prêter. Quant à moi, je n'ai prêté que deux sermens dans ma vie, l'un à l'empereur qui m'en a délié par son abdication, et l'autre au Roi, dont je ne sais qui pourra me délier.

Le général et l'officier vaincus par cet argument, à la force duquel ils ne pouvoient opposer que l'exemple de leur conduite, dont il leur étoit impossible de se dissimuler la honte, laissèrent le maire dans son opinion.

Celui-ci convoqua le conseil municipal, pour

l'instruire de ce qui venoit de se passer. Quelques membres du conseil étoient à peine réunis, qu'on y vit arriver en grande hâte un nouvel émissaire de Buonaparte (un de ses officiers d'ordonnance) qui vint faire la même sommation au maire. Il éprouva le même refus. Cependant il ne renonça pas à son projet, et moitié par menaces, moitié par caresses, il obtint d'un membre du conseil municipal ce qu'il n'avoit pu obtenir de l'inflexible maire.

Buonaparte, ainsi précédé et proclamé à Avallon, y arriva sur les quatre heures. Il y fut reçu par la plus vile populace, grossie par un grand nombre de paysans que la foire y avoit attirés; c'est au milieu de ce cortége, et des vociférations les plus brutales, que Buonaparte arriva jusqu'à l'auberge de la poste.

Le reste des habitans étoient consternés, et renfermés dans leurs maisons.

Aucune des autorités n'étoit allée à sa rencontre, et ne songeoit à se présenter chez lui.

Surpris d'une telle réception, Buonaparte qui vouloit être traité en souverain donna au maire un avis indirect de son arrivée.

Sur les sept heures du soir un officier se présenta chez M. Raudot, lui dit qu'il étoit attaché

au grand-maréchal, et lui exprima son étonnement de ce qu'il ne sollicitoit pas la faveur d'une audience de S. M. Il appuya cet avis amical de l'exemple des autorités de Lyon et de Grenoble. En même temps il lui remit les journaux de ces deux villes, et l'engagea à ne pas attirer par une conduite différente, des désagrémens à ses administrés.

Le maire répondit qu'il ne devoit pas chercher des règles de conduite dans la gazette de Lyon, ni dans celle de Grenoble; que, nommé par le Roi, il n'avoit ni titre, ni motif pour se présenter chez Napoléon; qu'il avoit déjà fait sa profession de foi, à cet égard, au général Girard et à l'officier d'ordonnance; mais que si le refus de paroître devant Buonaparte devoit attirer quelque désagrément aux habitans, il se rendroit chez lui avec le sous-préfet, pour lui recommander la ville.

L'officier se contenta de cette réponse, et quitta le maire, en lui répétant que sa démarche toute amicale ne lui avoit point été dictée : ce qu'il assura avec une affectation qui convainquit tout le monde du contraire.

Le maire partit aussitôt avec le sous-préfet. Le commissaire de police, qui se trouvoit présent, voulut être de la partie.

On les fit attendre trois ou quatre minutes, pendant lesquelles Buonaparte donna audience à un officier qu'on vit sortir, et qui se trouva le même qui étoit venu donner l'avertissement amical au maire.

Ils furent introduits par un officier demeurant à Avallon. Buonaparte, debout, fit quelques pas au-devant d'eux, et la conversation s'engagea dans les termes suivans :

Buonaparte demanda d'abord les noms et qualités des trois fonctionnaires, et les ressources qu'offroit la ville pour la subsistance des troupes qui passoient.

Après ce préambule, il amena la conversation sur des matières plus importantes.

« Que dit-on ici de Paris? » — « Les voyageurs qui ont passé ces jours derniers disent tous que Paris est tranquille. On est loin de s'y douter de la rapidité de votre marche. Tous ces voyageurs parloient de l'enthousiasme qui régnoit à Paris pour le Roi, et des dispositions satisfaisantes des cinq régimens qui composoient la garnison. » — « J'ai déjà reçu des adresses de félicitation et des assurances de dévouement de quatre de ces régimens; et le général Maison m'a écrit, il y a quelques jours, pour me demander la permission de faire une proclamation dans le

sens royaliste. Je le lui ai permis (1). » — « Le prodige de votre retour ne sera pas le moindre de ceux qui remplissent votre histoire. Vous arrivez avec la rapidité de l'éclair : vous étiez à Lyon, et nous ignorions que vous fussiez en France ; vous êtes ici aujourd'hui, et ce matin nous vous croyions encore à Lyon. Nous vous avouons que cette rapidité *étonne singulièrement nos consciences.* » — « Oui, notre marche est assez rapide : mon avant-garde est aujourd'hui à Joigny. » — « Nous nous sommes bien douté ici que le 14e régiment et les lanciers de Joigny étoient à vous. » — « Je rentre en France, où j'ai mon armée. Partout elle reçoit mes ordres (2), et y obéit. Il ne peut y avoir, et il n'y a de résistance nulle part. Les Cours royales mêmes de Grenoble et de Lyon ont senti qu'il étoit inutile de s'exposer à être persécutées (3).... Dans six à huit mois, vous auriez eu une révolution (4) ter-

(1) Il n'est pas de lecteur qui ne soit révolté de l'impudence de ce mensonge, et qui ne nous dispense d'une réfutation que la conduite du général Maison pendant l'interrègne rend inutile.

(2) Mes émissaires et mes embaucheurs.

(3) Avis à M. le maire d'Avallon, qui n'a pas voulu se rendre aux argumens tirés de l'exemple de Grenoble et de Lyon.

(4) L'époque de cette révolution n'étoit pas bien arrêtée dans les idées de Buonaparte. Il avoit dit au maire de Lyon qu'elle devoit éclater dans six semaines ; à celui d'Autun, dans trois mois ; à celui d'Avallon, dans six.

roriste dont aucun de ceux qui sont à la tête des affaires n'auroit pu diriger les résultats d'une manière favorable à la France. Le Roi est un bon homme : il a des moyens, d'assez bonnes vues; mais il est entouré de gens qui le trompent; d'une noblesse féodale qui le fait agir dans un sens contraire à la révolution, dont il falloit suivre les mouvemens...... (Suit un tissu d'injures contre les princes, desquelles Buonaparte tire la conclusion qu'on va lire.) Moi seul je pouvois éviter à la France les maux dont elle est menacée, et j'ai quitté l'île d'Elbe.....

» J'ai passé la mer sur des barques semblables à celles dont vous vous servez pour transporter vos denrées sur les canaux ou sur les fleuves, et je suis venu, au travers des flottes ennemies (1),

(1) Dans la relation officielle de sa navigation, Buonaparte dit, en parlant de la croisière française en vue de laquelle il se trouvoit, et qui inspiroit de la crainte à sa troupe : « Tout ce » qu'on savoit de l'attachement des équipages à la gloire natio-» nale, ne permettoit pas de douter qu'ils arboreroient le dra-» peau tricolore, et se rangeroient de notre côté. »

Le 12 mars, il écrivoit au maréchal Ney que l'Angleterre avoit favorisé son évasion.

Si ces deux assertions sont vraies, elles ôtent à Buonaparte le mérite qu'il s'attribue d'avoir traversé des *flottes ennemies*.

Si elles sont *fausses*, elles nous montrent Buonaparte changeant sans cesse de mensonges, variant ses impostures selon les temps, les lieux et les personnes, et ne faisant point un pas sans imaginer quelque nouveau trait de charlatanisme.

avec 600 hommes, débarquer en Provence.....
Mon calcul a été celui-ci : Si le peuple et l'armée ne sont pas pour moi, à la première rencontre 30 ou 40 de mes hommes seront tués, le reste mettra bas les armes, je n'existerai plus, et la France sera tranquille (1). Si le peuple et l'armée sont pour moi, comme je l'espère, le premier bataillon que je rencontrerai donnera le signal en se jetant dans mes bras ; tout le reste suivra, et la révolution sera terminée à dater de ce moment (2). »

— « Mais ne craignez-vous pas que cette entreprise n'attire sur la France la guerre civile et la guerre étrangère ? »

— « J'espère bien qu'il n'y aura pas un seul coup de fusil tiré. Quelle résistance pourroit m'être opposée ? L'armée entière est pour moi ; le maréchal Ney m'a amené ses troupes : vous verrez sa proclamation ; elle est bien faite (3).

---

(1) Si la tranquillité de la France étoit l'objet des vœux de Buonaparte. et si elle devoit être le résultat de sa mort, comment expliquer tant de désertions par lesquelles il a conservé sa vie ?

(2) Buonaparte se donne ici un air d'oracle et de prophète ; mais il parle après l'événement.

(3) Il devoit en savoir quelque chose ; lui-même l'avoit envoyée.

J'ai 40,000 hommes sur cette route. Le maréchal Oudinot (1) marche avec ma garde sur Paris. Le peuple partout m'accueille comme un libérateur : je suis venu de Grenoble ici en chantant ; plus de 3,000 chansons ont été faites en mon honneur. Elles ne sont pas merveilleuses par la facture, mais elles sont excellentes par le sentiment : c'est le langage du cœur. Vous entendrez sûrement vos paysans : ils en auront sûrement composé aussi pour moi (2) .....

» J'entrerai à Paris comme je suis entré à Grenoble et à Lyon. La garnison de Paris et ses chefs sont à moi ; la garde nationale m'est à moitié dévouée. La Maison du Roi est composée de vieillards et d'enfans...... On parle de la Vendée ; mais, dans ce pays, la guerre ne peut plus être ce qu'elle y a été : c'étoient des gardes-chasse, des meûniers qui étoient les chefs de l'insurrection. Aujourd'hui, on voudroit que les peuples combattissent pour relever la féodalité, sous les ordres de gentilshommes dont ils

(1) L'impudence de ce mensonge offre un singulier contraste avec la conduite du maréchal Oudinot.

(2) Nous n'avons pas vérifié le nombre des chansons faites en l'honneur de Buonaparte ; mais personne ne doutera que le langage du sentiment ne fût seul employé pour chanter le retour de ce libérateur.

possèdent les biens, et qui voudroient les leur reprendre. La Vendée ne troublera point mon entreprise, et j'aurai achevé assez tôt pour arriver à la frontière avant les armées étrangères (1) »

— « Mais, Sire, que deviendra donc le Roi? Que deviendront les princes? Ils retourneront donc en Angleterre? »

— « Ah! ah! »

— « Des voyageurs, arrivés il y a deux jours de Dijon, nous ont dit que la malle de Genève avoit manqué; qu'on attribuoit ce manque de courrier à l'occupation de cette ville par les Autrichiens, et ils ont ajouté que le bruit circuloit, au moment de leur départ, que l'Autriche étoit d'accord avec vous. »

— « Je ne suis d'accord avec personne qu'avec le peuple et l'armée, aucune puissance n'agit de concert avec moi (2). Je n'avois pas besoin de l'étranger : je n'aurois pas voulu l'appeler pour m'aider à reconquérir mon empire; mais j'ai choisi un moment favorable. Au congrès il

(1) C'est grand dommage que toutes ces prédictions n'aient pas été vérifiées par l'événement, et que la Vendée, par exemple, renaissant de ses cendres, ait troublé l'entreprise du héros de l'île d'Elbe.

(2) Ce n'est pas là ce qu'il avoit mandé au maréchal Ney, ni ce qu'il avoit dit sur toute sa route.



y avoit des difficultés entre les plénipotentiaires ; l'Italie étoit en combustion ; la Russie avoit rappelé ses troupes dans le nord ; la Prusse venoit de retirer les siennes des bords du Rhin ; il y a bien quelques Anglais en Belgique ; mais la session du parlement venant à s'ouvrir, les ministres ne peuvent en ce moment entamer une guerre extérieure, sans que les chambres en aient délibéré ; j'avois devant moi tout le temps nécessaire (1). »

(On crioit du dehors *vive l'empereur !* et quelques voix, *plus de droits réunis !*)

« Ils disent tous cela, *plus de droits réunis !* Probablement que cet impôt ne convient point à la nation française.... je verrai à arranger cela... Cependant en Angleterre, ce sont des impôts de ce genre qu'on préfère, et les contributions qui pèsent sur les biens-fonds excitent des plaintes... Chaque nation doit être imposée suivant son caractère. — La rigueur de cet impôt est fort

(1) Dans sa séance du conseil d'Etat, du 29 mars, Buonaparte voulant réfuter la déclaration du congrès, du 13, donne pour motif de son évasion la résolution prise par ce même congrès de le transférer à l'île Sainte-Hélène.

Le moment de son évasion fut donc, dans son système, fixé par celui de sa translation, qu'il ne vouloit pas attendre. Ainsi le mérite de l'à-propos lui échappe. Ce ne fut pas son génie, mais la nécessité qui fixa le moment de son entreprise.

atténuée à présent..... (dit un des interlocuteurs). — Oui (reprit un autre des fonctionnaires), oui, mais la forme reste, et cette forme est ce qui frappe davantage le peuple. — Vous avez raison; ils m'ont demandé partout de l'abolir; mais je n'ai rien promis; je ne flagorne point le peuple; je ne lui promets rien......

» Le Roi et les princes ont manqué à leurs promesses. (Suivent une série de griefs qui ne sont que la répétition des proclamations du golfe Juan.)

» Henri IV remontant sur le trône changea de religion, et ce grand changement offroit à ces peuples des motifs de sécurité et de soumission : le Roi, en rentrant en France, auroit dû oublier d'anciennes idées, et s'identifiant à cette révolution dont la marche n'avoit pu être arrêtée (1), gouverner d'une manière

---

(1) Comme les conseils de Buonaparte au Roi de France ne sauroient être adoptés de confiance, examinons celui qu'il donne à Louis XVIII, et qu'il appuie de l'exemple de Henri IV.

« Henri IV, dit-il, en remontant sur le trône, abjura le » calvinisme, et embrassa la religion catholique; donc » Louis XVIII, en rentrant en France, devoit *oublier les* » *anciennes idées, et s'identifier à la révolution.* »

C'est précisément la conclusion toute contraire qu'il faut tirer de l'exemple de Henri IV.

En effet, si Henri IV abjura les nouveautés de la réforme

populaire pour s'attacher les peuples; mais le Roi et les princes n'avoient point connu la révolution, non plus que les hommes rentrés avec eux. Ils ne pouvoient pas la connoître, et étoient par conséquent incapables de gouverner la France dans les circonstances présentes.... Ce soin ne peut appartenir qu'à une dynastie née dans le sein même de cette révolution. » — « Les Bourbons ont peut-être eu la main trop molle pour des temps semblables à ceux où nous vivons. » — « Oui, il faut, pour gouverner la France, une main plus ferme. Si je l'avois vue tranquille et

---

religieuse, comment Louis XVIII pourra-t-il imiter ce grand prince, en adoptant les nouveautés de la réforme révolutionnaire ?

Henri IV embrassa l'ancienne religion de l'Etat (ce qu'il fit par des motifs religieux que nous n'examinerons pas); donc Louis XVIII doit, pour marcher sur les traces de son illustre aïeul, s'attacher aux anciens dogmes politiques de la monarchie.

Henri IV abjura les nouveautés de Calvin, qui furent la source des guerres civiles du 16[e] siècle; Louis XVIII doit donc proscrire les nouveautés des réformateurs du 18[e] siècle, qui ont amené la révolution française.

L'exemple d'Henri n'est donc pas heureusement choisi pour en conclure que Louis XVIII devoit *s'identifier à la révolution;* et cet exemple prouveroit précisément tout le contraire.

Louis XVIII n'a pas d'ailleurs, comme Henri IV, embrassé les doctrines des novateurs; mais s'il eût eu ce malheur, il eût trouvé dans la conduite de son aïeul le modèle de la sienne.

heureuse sous le gouvernement des Bourbons, je serois resté dans mon île ; j'étois bien ; je n'avois plus d'ambition ; mais j'ai vu l'armée indignée ; j'ai vu le peuple tellement inquiet sur les biens nationaux, que dans un an il s'est opéré pour quarante millions de ventes aux anciens propriétaires ; je l'ai vu agité de craintes sur le retour des droits féodaux, du servage ; une révolution terrible étoit sur le point d'éclater. J'ai senti que je devois à la France de venir l'empêcher ou en diriger les effets......

» J'ai lu là-bas tous les pamphlets qu'on a écrits contre moi. Cela m'a beaucoup diverti ; j'ai eu beaucoup de plaisir surtout à lire ceux où l'on me traitoit le plus mal.... ils ne nuisoient pas à ma cause...

» Ils m'ont appelé lâche ! » — « Votre armée connoissoit bien le contraire. On n'avoit point oublié le pont de Lodi. » — « Le Roi m'a mis hors la loi ; m'a déclaré traître et rebelle. Le Roi n'avoit point ce droit : je suis souverain comme lui, reconnu par toutes les puissances. Je suis le souverain de l'île d'Elbe, qui viens avec six cents hommes attaquer le Roi de France et ses six cent mille soldats...................... Je conquiers son

royaume. Cela n'est-il pas permis entre souverains?.... (1)

» Je n'ai eu d'autre communication avec la France, que le Moniteur et les journaux (2). C'est là que j'ai vu les fautes et les erreurs du Gouvernement... La noblesse française n'a pa su se

---

(1) Buonaparte n'étoit reconnu que par les Etats barbaresques, dont il étoit le voisin, et dont il devint l'allié par un traité.

Quant aux puissances de l'Europe, il n'y en a pas une qui l'ait reconnu, qui lui ait envoyé des ambassadeurs, ou qui en ait reçu de lui.

En supposant qu'il eût été souverain reconnu de l'île qu'il appelle lui-même le lieu de *son exil* (dans ses adieux datés de Grenoble), pouvoit-il entrer en France sans déclaration de guerre, et sans autres armes que celles de la séduction, du mensonge et de l'imposture ? Ne savoit-il pas que sa prétendue conquête n'étoit qu'une violation du traité de Paris, à l'observation duquel étoient attachées sa sûreté et sa vie ?

(2) C'est ici l'un des points sur lesquels Buonaparte insistoit dans toutes ses conversations, et qu'il tenoit le plus à persuader à ses auditeurs ; mais c'est celui qu'il démentoit le plus souvent par les contradictions où il tomboit.

Est-ce, en effet, le *Moniteur* qui lui avoit révélé la conspiration terroriste qu'il venoit diriger, la vente des biens nationaux jusqu'à concurrence de 40 millions, le mécontentement du peuple et de l'armée, etc. etc.? Voilà pourtant des faits que Buonaparte avoit appris à Porto-Ferrajo, et qui l'avoient décidé à quitter son île : c'est ce qu'il dit plus haut, et qu'il oublie entièrement au moment où il veut convaincre ses auditeurs qu'il est entré en France en conquérant, et non en conspirateur.

mettre à la tête du peuple, elle s'est isolée de lui, comme autrefois; elle l'a choqué. La noblesse anglaise, a dans tous les temps, conservé sa prépondérance en se familiarisant avec les simples citoyens, en se mêlant avec eux dans les tavernes. La noblesse française n'a pas vu qu'elle sortoit d'une révolution, et n'a pas senti ce qui lui étoit nécessaire pour se soutenir.... A mon arrivée, les paysans, les négocians sont venus se plaindre de la morgue de cette noblesse féodale, de ses prétentions.... on m'a aussi parlé des prêtres.... je verrai tout cela.

» L'année dernière, lorsque le duc de Raguse, par sa trahison, livra Paris à l'ennemi, j'avois encore autour de moi une armée formidable... des chefs, des soldats qui m'étoient dévoués à la vie et à la mort... j'aurois pu organiser une guerre civile dont l'issue auroit été difficile à prévoir. Je ne le voulus pas (1). »

---

(1) Quelle impudence ! Il lui restoit à peine 40,000 hommes que la désertion diminuoit chaque jour, et il avoit l'Europe entière sur les bras ! Croit-il qu'apres la prise de Paris il auroit pu établir un gouvernement ailleurs, en supposant qu'il eût pu échapper à 300,000 hommes qui le cernoient à Fontainebleau ?

Quant à la trahison du duc de Raguse, nous renvoyons à la réponse que ce maréchal adressa, pendant l'interrègne, à Caulaincourt qui le pressoit de reparoître dans les rangs de l'usurpateur.

— « Nous le craignions beaucoup ; car nous sentions bien que nos pays, couverts de montagnes et de bois, voisins de pays semblables dans lesquels vous vous fussiez sans doute retiré, auroient été exposés à être le théâtre continuel de cette guerre.

— » Je voulus épargner ces maux à la France, et j'eus recours à une ruse de guerre qui, me conservant à mes peuples, et les conservant à moi, devoit sauver la France du partage, et la délivrer de l'ennemi (1). Cent fois j'ai été sollicité par les Italiens de venir débarquer chez eux, et me mettre à leur tête : 80,000 soldats m'attendoient..... Je leur répondis que j'étois satisfait de l'île d'Elbe..... Je n'étois pas obligé de

---

(1) Voilà la réponse à la *grande question* qu'un magistrat d'Autun osa aborder dans un moment où Buonaparte fut pris au dépourvu pour y répondre.

Chemin faisant, d'Autun à Avallon, il médita la réponse, et il découvrit que son *abdication étoit une ruse de guerre*. Ainsi, il ne craint pas d'avouer qu'au moment où il signoit le traité de Fontainebleau, c'étoit avec l'intention de le violer dès qu'il en trouveroit l'occasion ; et qu'au lieu de *sacrifier* (comme il osoit s'en glorifier) son trône au bonheur de la France, il ne sacrifioit rien qu'à la nécessité, bien résolu de rentrer en France dès qu'il le pourroit, au risque d'y ramener, pour la seconde fois, toutes les armées de l'Europe, qui l'avoient traité avec une indulgence qu'il ne pouvoit espérer.

leur dire mon secret ; mais je devois me réserver pour mes fils aînés (1).

» A trois lieues de Grenoble je rencontre pour la première fois un bataillon. Ce bataillon étoit retranché sur une colline, et avoit ordre de n'écouter aucuns parlementaires.... Je jette ma capotte, je m'avance sous le retranchement. Je crie aux soldats : Me reconnoissez-vous, camarades? Allons faites feu, tirez sur moi, sur votre empereur. A l'instant les fusils sont en l'air, les soldats sautent par-dessus le retranchement pour arriver plus tôt dans mes bras... Dès ce moment tout fut décidé ! Le commandant de cette troupe n'osoit se présenter devant moi ; je le fis venir ; je le rassurai. Je ne vous en veux pas, lui dis-je, vous êtes un brave homme. Je vous connois. Servez-moi fidèlement. Un soufflet d'amitié fut toute sa punition.... (2).

---

(1) Quel privilége que le droit d'aînesse dans certains cas !

(2) Le ton fanfaron avec lequel Buonaparte parle de cet événement, la jactance avec laquelle il s'encense lui-même, la manière dont il mêle le vrai et le faux, tout nous fait croire qu'il y eut dans l'action qu'il s'attribue autant de charlatanisme que dans son récit, et plus de supercherie que de danger pour sa personne.

La vérité est que le bataillon n'étoit point retranché ; qu'il continuoit sa retraite, et fut surpris dans sa marche par Buo-

» A Lyon, M. le comte d'Artois faisoit tous ses efforts pour engager la garnison à m'attaquer. Il avoit fait distribuer à chaque soldat deux petits écus. On les avoit pris, mais on n'étoit pas plus disposé à seconder ses désirs. Il s'approcha d'un vieux dragon, couvert de blessures, portant trois chevrons, et chercha à exciter son zèle pour la cause royale. Je ne combats pas pour les traîtres, lui répondit le dragon, c'est l'ennemi qui vous a amené parmi nous, que l'ennemi vous défende! le moment est venu de vous dire la vérité..... (1).

» J'ai passé une revue à Lyon. Ils étoient étonnés de me voir gourmander les soldats et les chefs : C'est comme autrefois, disoient-ils, il passe sa revue comme avant son départ! Pen-

---

parte qui arriva au galop au milieu de cette troupe, dont ses lanciers avoient retardé la marche par des démonstrations d'amitié.

(1) Le dragon n'a jamais dit de pareille *vérité* au prince. Buonaparte a trouvé plaisante la petite scène dramatique qu'il a imaginée.

Le dragon savoit bien que Buonaparte avoit été renversé par l'étranger; mais il savoit aussi que Louis XVIII avoit été *rappelé au trône de ses pères par l'amour de ses peuples*. Carnot lui-même a fait l'aveu de cette *vérité* jusque dans son Mémoire apologétique du régicide. Buonaparte, n'osant pas mentir contre un fait si notoire, glisse le mensonge par la bouche du dragon qu'il appelle à son aide.

soient-ils que je dusse flatter l'armée? Non, ce n'est pas ainsi que je m'attache le soldat..... Il sait bien qu'un reproche ou une punition de ma part sont souvent une marque d'amitié.

» De Lyon, j'ai réglé ce qui doit être fait. Je casse la chambre des pairs, parce qu'elle est composée en partie de gens qui n'ont eu pour titre d'admission que celui d'avoir porté les armes contre leur patrie pendant vingt-cinq ans. Je casse la chambre des députés, parce que leurs pouvoirs sont expirés, et que n'ayant pas été réélus d'une manière légale, ils ne sont plus les représentans de la nation.

» Je supprime toute la noblesse féodale (1). Je dissous la maison du Roi..... Je convoque à Paris, en assemblée du Champ-de-Mai, tous les colléges électoraux ; je réunis ainsi trois cent mille hommes autour de moi, et je ne crains point que leur vœu soit manifesté. Les Bourbons ne l'ont pas osé, et je l'ose (2). »

---

(1) Buonaparte connoissoit le pouvoir d'un *mot mis en sa place*. Il parle sans cesse de noblesse féodale, de monarchie féodale. Mais le gouvernement féodal étoit détruit en France depuis des siècles; et c'est sur ses derniers débris que le trône de Louis XIV s'étoit élevé si fort et si puissant. Buonaparte seul travailloit à rétablir en France et en Europe le régime féodal, suite nécessaire d'un gouvernement militaire.

(2) On sait que les 300,000 hommes se réduisirent à 3,000.

Cette conversation (qu'on ne rapporte pas tout entière, mais dont on ne rapporte rien qui n'ait été dit à peu près dans les mêmes termes) dura une heure et demie.

Dix fois les trois fonctionnaires tentèrent de prendre congé. Buonaparte les retenoit toujours par quelques nouvelles questions, ou par quelque suite des précédentes.

Il y mit de sa part de la gaieté, de l'abandon, un grand laissez-aller, une familiarité portée à l'excès.

Plusieurs fois il tomba dans des contradictions et des démentis qu'il se donnoit à lui-même. Mais sa physionomie mentoit plus adroitement que sa langue. Jamais elle ne trahit son secret, et l'on ne vit point sa figure, quelque mobile qu'elle fût, donner un seul démenti à ses paroles.

Quoiqu'il eût fait le bon apôtre, et essayé de ramener dans la personne d'un fonctionnaire, peu accommodant, bien d'autres esprits non moins récalcitrans, Napoléon vit bien qu'il ne pouvoit pas se flatter d'avoir converti ce maire, et il fut remplacé dès le soir même.

électeurs, et qu'après cette cérémonie, les affaires de Buonaparte ne se trouvèrent pas aussi avancées qu'il sembloit l'espérer lorsqu'il rendit le décret de convocation à Lyon.

Le vendredi 17, Buonaparte se fit apporter toutes les lettres arrivées de Paris, et d'ailleurs. Il fouilla dans le secret de cette correspondance, et partit après cette opération le matin vers midi.

Il vint déjeûner à Vermanton, et coucher à Auxerre, où il fut reçu par le préfet Gamot, *qui étoit resté fidèle à son poste.*

C'est ainsi que Buonaparte qualifia la conduite de ce préfet, le premier qu'il eût trouvé *à son poste*, et qui, oubliant le serment qu'il avoit fait au Roi, vint complimenter l'usurpateur, à la tête des autorités de la ville et du département.

Parmi ceux qui donnèrent l'exemple de la fidélité, il faut citer le général Boudin, commandant le département, qui s'étoit retiré à Troyes, après avoir fait arrêter le général Ameil, l'un des embaucheurs de Buonaparte.

Il faut citer aussi le clergé d'Auxerre, et surtout son chef, M. l'abbé Viart, vicaire-général et curé de la cathédrale, dont la conduite mérite d'être rapportée en détail.

Buonaparte fut à peine arrivé, qu'il fit avertir cet ecclésiastique de se rendre à la préfecture avec le clergé, pour lui offrir ses hommages. Mais il n'obtint qu'un refus positif. Un second message plus impératif fut suivi d'un second

refus. Un troisième message fut fait et accompagné de menaces. M. Viart promit de se rendre. Mais le moment d'un exercice public à l'église approchoit, et le digne pasteur ne vouloit rien déranger. On se lassoit de ne pas le voir arriver : on lui donna l'ordre de se rendre de suite; mais il répondit : *Dieu avant les hommes*, et se rendit à l'église. Après l'instruction, M. le curé proposa, non aux desservans de la ville, parce qu'ils s'attachoient à faire le moins possible, mais au clergé de son église, de se rendre avec lui chez Buonaparte. Plusieurs demandèrent à être dispensés de cette visite. M. le curé les laissa libres, disant qu'il voudroit bien n'être pas nommément appelé, qu'il resteroit avec eux; quelques autres l'accompagnèrent. Arrivé à la préfecture, on lui dit que S. M. ne donne plus audience. M. Viart ravi s'en revient chez lui. Mais le préfet accourt et le ramène. Après avoir attendu une demi-heure, il est introduit. M. Viart, qui ne vouloit pas qu'on crût qu'il étoit venu honorer l'idole, n'avoit point pris de manteau long; il dit en entrant : « Nous » sommes appelés; nous nous présentons pour » que vous nous fassiez connoître vos volontés. — » *Buonaparte* : Les prêtres sont tous des factieux. » — *Le curé* : Je n'en connois point qui puissent » passer pour tels. — *Buonaparte* : Tous les paysans

» vous détestent. — *Le curé :* Si vous interrogiez » les classes supérieures de la société, vous découvririez qu'au moins là nous obtenons quelque » confiance et de l'estime.

— » *Buonaparte :* Vous ne parlez que de dîmes. » — *Le curé* : Voilà peut-être la première fois » qu'on en parle ici, et ce n'est pas la bouche » d'un prêtre qui profère ce mot. — *Buonaparte :* » Les prêtres....., les prêtres; c'est pourtant moi » qui ai fait leur fortune. — *Le curé :* Le bienfait » n'est pas oublié; toutefois, qu'il soit permis » de dire que cette fortune est insuffisante. » — *Buonaparte :* Les prêtres n'ont pas davantage » dans tous les Etats de l'Europe.

— » *Le curé :* Apparemment que dans ces » divers Etats, il y a des ressources locales qui » font que c'est assez. Il est connu qu'en France » c'est le contraire. — *Buonaparte :* Les prêtres ne » doivent point avoir plus, l'Evangile leur prescrit » le détachement. — *Le curé :* Il le prescrit à » tous; mais ils ne se plaignent pas. Si le peuple » grossier ne prenoit prétexte de leur indigence » pour les moins honorer, et si le succès de leur » ministère n'en étoit pas compromis, ils se » tairoient là-dessus. — *Buonaparte :* Assez, assez, » c'est assez. — *Le curé :* Vous-même, cependant, » vous avez tellement reconnu que ce n'est point

» assez, que vous avez permis d'avoir recours à » la voie des supplémens. — *Buonaparte :* Allez. » Retirez vous. »

A ces mots prononcés avec colère, et accompagnés d'un geste du pied, le curé leva la main et dit : « Béni soit celui qui nous humilie », et se retira (1).

Le samedi 18, Buonaparte se reposa à Auxerre, attendant l'arrivée de ses troupes, et des nouvelles de Paris.

C'est ici le lieu de retracer quelques traits du tableau qu'offroit la capitale, depuis que la fatale nouvelle y étoit parvenue.

Elle fut connue du gouvernement, le dimanche 5; commença à se répandre le lundi 6, et fut annoncée officiellement dans le Moniteur

---

(1) Son Altesse Royale Mgr le duc d'Angoulème a vengé l'intrépide pasteur de ce traitement de mépris, par un accueil bien différent qu'il lui fit, lors de son passage à Auxerre, au mois de novembre dernier : après une courte harangue, dans laquelle ce digne ecclésiastique fit contraster le bon prince avec le tyran, par la différence des deux passages : « Je sais, » lui répondit Son Altesse Royale, je sais, M. le curé, votre » parfaite tenue : ce n'est pas à vous qu'il faut recommander » de chérir et de servir le Roi. » Ces mots aimables furent dits de l'air le plus gracieux. Puis prenant un air sévère, et se tournant vers la foule des fonctionnaires, où s'en trouvoient plusieurs de mauvais : « C'est ainsi, dit Son Altesse Royale, » que chacun auroit dû faire. »

du 7, où parut l'ordonnance du Roi contre Buonaparte, et celle qui convoquoit les deux chambres. Une entreprise si singulière ne fut d'abord qu'une matière à plaisanteries dans les sociétés, et le texte d'une foule d'adresses de la part des autorités civiles et militaires; mais avant la fin de la semaine, on apprit l'entrée de Buonaparte à Grenoble.

Les adresses, les ordonnances, et les articles les plus vigoureux continuèrent à remplir les feuilles publiques.

Les gardes nationales furent organisées, et les conseils-généraux convoqués.

Une mesure bien plus extraordinaire fut le rappel des officiers à la demi-solde, classe de mécontens qui avoient été exaspérés par leur retraite forcée, et encore plus par la conduite brutale du ministre à leur égard (1).

On fut donc bien surpris de voir armer de tels défenseurs pour le soutien du trône, et cette mesure acheva de soulever l'opinion contre un ministre qui déjà avoit compromis l'autorité royale dans plusieurs actes tels que l'accusation d'Excelmans, qui n'aboutit qu'au triomphe de l'accusé.

(1) Il leur disoit pour toute réponse à leurs Mémoires et à leurs besoins : *Noyez-vous.*

On ne se fia plus au royalisme affecté d'un homme qui, d'une main, avoit préparé un monument aux victimes de Quiberon, et de l'autre avoit repoussé des officiers qu'il rappeloit. Loin d'être rassuré par l'ordre du jour que ce ministre donna le 8 mars, on y trouva de nouvelles preuves de la fausseté de son auteur. Buonaparte y étoit traité *d'usurpateur* et *d'aventurier :* épithètes aussi vraies en elles-mêmes, qu'elles étoient fausses dans la bouche d'un homme connu par sa rapacité et même par des projets sur la couronne de Portugal : toutes choses qui n'annoncent pas une si grande horreur pour l'usurpation.

Le ministre fut attaqué fortement dans un comité secret de la chambre des députés. Instruit de cette dénonciation par ses affidés, il courut chez le Roi pour lui remettre sa démission.

Sa Majesté pleine d'une noble confiance la refusa. Mais le ministre qui, sans doute, n'avoit plus rien à faire dans une cause dont il voyoit l'issue assurée, et qui cependant vouloit se retirer avec toutes les apparences de la fidélité, persista à demander sa retraite, et l'obtint dans le moment. C'étoit le samedi 11.

Le même jour le portefeuille fut remis au duc de Feltre. La joie de cette nouvelle fut fort aug-

mentée par un bruit répandu le même jour, que « M. le duc d'Orléans, à la tête de vingt » mille hommes, avoit repoussé Buonaparte » au-delà de Bourgoin. »

Mais cette douce illusion ne fut pas de longue durée. Elle s'évanouit promptement par le retour du prince, arrivé à Paris le jour même où les journaux publioient sa victoire (c'étoit le 12).

Le retour de MONSIEUR, arrivé le 13, fut le signal d'un désespoir général ; on apprit que Buonaparte étoit à Lyon. On vit que les obstacles qu'on lui opposoit, se convertissoient en moyens, et ne faisoient que hâter sa marche au lieu de l'arrêter. Dès lors, tout parut perdu sans ressource : on avoit une armée, et on ne pouvoit pas s'y fier. Le temps manquoit pour en former une autre ou pour armer les citoyens. Vainement le Roi fit entendre à cette armée le langage le plus paternel, et lui montra les suites funestes qu'auroient les succès éphémères de l'usurpateur. Les accens les plus touchans étoient un remède bien foible contre les progrès de la défection ; il ne sembloit pas qu'il y eût de digue capable d'arrêter ce torrent.

Cependant, au milieu de cet affreux désespoir, on apprend tout à coup que l'entreprise de Lefebvre-Desnouettes avoit échoué au moment

où il marchoit sur Paris; que le général Drouet avoit été arrêté à Lille; les frères Lallemand à la Ferté-Milon: et les nouvelles rassurantes du Nord, viennent faire diversion à celles du Midi.

On crut tenir, avec les coupables arrêtés, les fils de la conspiration qui ramenoit Buonaparte. On espéra qu'il seroit déconcerté par cette découverte.

Le duc de Feltre vint communiquer à la chambre des députés, avec ces nouvelles, toute la confiance qu'inspiroit son noble dévouement :

« Je suis, dit-il, entré au ministère dans un » moment des plus critiques; alors le général » Lefebvre-Desnouettes marchoit sur Paris, et » l'on assuroit qu'il seroit le soir même à Senlis. » Il eût été lâche de refuser le portefeuille, je » l'ai pris.....

» Vous savez sur quel ordre illégal le général » Lefebvre-Desnouettes est parti pour Noyon, » avec les chasseurs royaux. Entraîné, sans » doute, par quelques moyens dignes de *Buo-* » *naparte et de sa séquelle*, ce corps marchoit » sur Paris. Le maréchal Mortier s'est trouvé là » comme par miracle; il a fait connoître à nos » braves égarés quelle étoit leur erreur, et les » a fait retourner dans leur garnison.

» J'ai donné ordre d'arrêter partout où on

» pourra le trouver, l'infâme Lefebvre-Des-
» nouettes. Les deux frères Lallemand et quel-
» ques-uns de leurs complices sont entre les
» mains de la gendarmerie. »

Ces nouvelles ramenèrent quelque sécurité dans les esprits consternés.

Le 14, la chambre des députés vota une récompense nationale aux garnisons de La Fère, Lille, Cambrai, Antibes (1), ainsi qu'aux maréchaux Mortier et Macdonald.

Le ministre de l'intérieur annonça que le maréchal Ney *s'avançoit sur Lyon par Lons-le-Saulnier* (c'étoit ce jour même que ce maréchal consommoit sa trahison).

Le 15, il y eut un comité secret à la chambre des députés. On apprit le départ de Buonaparte de Lyon et ses progrès en Bourgogne.

On fut ainsi balotté entre un jour bon et un jour mauvais : il sembloit que la France changeât de fortune à chaque quart-d'heure.

Le jeudi 16, ces émotions si vives, si rapides, si contraires éclatèrent dans la séance royale qui les fit éprouver toutes à la fois :

---

(1) On a pu juger, d'après les détails que nous avons donnés ailleurs (pag. 15 et 17), et dont nous garantissons l'exactitude, que cette récompense nationale étoit due au peuple d'Antibes, et non à la garnison.

« J'ai revu ma patrie, dit le Roi, je l'ai
» réconciliée avec toutes les puissances de l'Eu-
» rope qui seront, n'en doutez pas, fidèles au
» aux traités qui nous ont rendu la paix.

» J'ai travaillé au bonheur de mon peuple;
» j'ai recueilli, je recueille tous les jours les
« marques les plus touchantes de son amour;
» pourrois-je à soixante ans, mieux terminer ma
» carrière qu'en mourant pour sa défense?.....

» Je ne crains donc rien pour moi, mais je
» crains pour la France.

» Celui qui vient parmi nous allumer les
» torches de la guerre civile y apporte aussi le
» fléau de la guerre étrangère. »

Personne n'a oublié ni ces touchans accens du monarque, ni l'impression profonde qu'ils laissèrent dans tous les cœurs.

Le matin du même jour, MONSIEUR avoit passé, dans les différens quartiers de Paris, la revue de la garde nationale, et fait un appel au dévouement et à la bravoure des douze légions.

Le vendredi 17, la garnison de Paris et toutes les troupes de la division commencèrent *le mouvement en avant*, en vertu d'un ordre du jour du comte Maison.

Le même jour, un détachement des quatre compagnies rouges et soixante gardes-du-corps,

furent envoyés en reconnoissance sur deux lignes différentes; les premiers sur Fontainebleau, et les seconds sur Melun, où ils arrivèrent le soir.

Le samedi 18, deux gardes-du-corps (M. Javel et M. Camboulas) chargés de faire les logemens, arrivèrent à Montereau à neuf heures du matin.

Comme ils passoient sur le pont de l'Yonne, ils y trouvèrent un détachement de quinze lanciers du 6e régiment de Berry, commandés par un officier qui leur dit : « Vous ignorez peut-être » que nous venons de nous déclarer pour l'empe- » reur? Vous serez libres de retourner à Paris, mais » après que vous aurez parlé au colonel Galbois. »

L'un des deux gardes, M. Javel, connoissoit le colonel : il savoit aussi que cet officier avoit été comblé des bontés de M. le duc de Berry. Ce double motif le décida à l'aller voir; ne doutant pas de sa fidélité, espérant d'ailleurs qu'il lui donneroit quelques renseignemens positifs sur la situation des affaires. L'entrevue eut lieu; mais le premier objet qui frappa les regards du garde en abordant M. Galbois, fut la croix de la Légion-d'Honneur avec l'aigle substituée à l'effigie d'Henri IV.

A ce signe, M. Javel voulut se retirer sans achever d'entendre le colonel, qui balbutia quelques paroles de justification. Le colonel le

retint par force, en lui disant qu'il étoit son prisonnier. M. Javel, éclatant en reproches sur sa trahison envers le Roi, et sur sa perfidie à son égard, sortit malgré lui, et vint rejoindre son camarade. Mais l'un et l'autre furent arrêtés au signal qu'en donna le colonel à quelques lanciers, et conduits en lieu de sûreté. Le lendemain dimanche, à quatre heures du soir, ils parvinrent à s'échapper, et regagnèrent Paris, laissant non-seulement leurs armes et leurs chevaux, mais encore leurs effets personnels, que les lanciers leur avoient enlevés (1).

Rentrés à Paris le lundi 20, ils ne trouvèrent plus ni leur détachement, ni la Maison du Roi, ni le Roi lui-même, qui étoit parti à une heure du matin, après avoir appris la trahison du maréchal Ney, qui venoit de joindre Buonaparte à Auxerre.

---

(1) Voici de quelle manière ce fait est raconté dans la relation officielle de Buonaparte : « L'empereur vint à Auxerre, » où le préfet Gamot étoit resté fidèle à son poste. Le brave » 14e avoit foulé aux pieds la cocarde blanche. L'empereur » apprit que le 6e de lanciers avoit également arboré la cocarde » tricolore, et se portoit sur Montereau pour garder ce pont » contre un détachement des gardes-du-corps qui vouloit le » faire sauter. Les jeunes gardes-du-corps, n'étant pas encore » accoutumés aux coups de lances prirent la fuite à l'aspect de » ce corps, et on leur fit deux prisonniers. »

Nous n'essaierons pas de peindre la stupeur qui se répandit dans Paris à la nouvelle du départ du Roi et des princes. Nulle époque de la révolution ne peut se comparer à cette journée du 20 mars où, dans l'espace de quelques heures, la capitale eut à la fois et la douleur de voir s'éloigner son Roi légitime, et celle de retomber sous le joug de fer de l'usurpateur.

Mais n'anticipons pas sur cette fatale entrée, et revenons à Auxerre, où nous avons laissé Buonaparte.

Il en partit *le dimanche* 19, de grand matin. Les autorités de Joigny vinrent à sa rencontre. Il s'arrêta une heure dans cette dernière ville, et continua sa route pour Sens, où les autorités se présentèrent aussi pour le complimenter. Mais il ne fit que changer de chevaux, et il envoya au maire (M. le comte de Laurencin *) un officier d'ordonnance, pour lui dire combien il regrettoit de ne pouvoir s'arrêter, mais qu'il se rendoit en hâte à ses avant-postes *pour arrêter l'effusion du sang.*

Buonaparte avoit, dans sa vie, fait bien des pas qui n'avoient pas eu pour but d'arrêter l'effusion du sang. C'est donc après avoir répandu celui de

---

* Aujourd'hui membre de la Chambre des Députés.

plusieurs millions d'hommes, qu'il se hâte de courir à ses avant-postes *pour arrêter l'effusion du sang*.

Mais on va voir qu'il ne fut pas très-heureux dans l'exécution de ce projet tardif de philantropie.

Arrivé à Pont-sur-Yonne, vers l'entrée de la nuit, il y trouva un bateau, chargé de ses troupes, qui s'étoit *garé* à cause de la nuit, et qui attendoit le jour pour continuer sa navigation. Buonaparte, à qui ce retard ne plaisoit pas, demande aux mariniers *s'ils avoient peur de se mouiller*. Cette parole fut entendue par les soldats qui forcèrent les mariniers à remettre à la voile. Mais à peine le bateau se fut-il éloigné de quelques toises, qu'on le vit couler bas. Soixante soldats, un colonel, et plusieurs officiers furent noyés.

Buonaparte, témoin impassible de l'événement, ne fut pas, sans doute, insensible aux cris de *vive l'empereur !* que cette troupe fit entendre en se noyant. Ces cris, toutefois, durent lui rappeler ceux qu'il entendit à Châlons, et qui lui firent dire : *ce ne sont pas des cris, c'est de la rage.*

Ne dut-il pas dire, ou du moins penser, en voyant ce bateau chargé d'hommes, qui sur une de ses paroles, se noyoient, sans but ni motif, aux cris de *vive l'empereur* : « *Ce ne sont pas là* » *des cris, c'est de la fureur ; et ceux qui pé-*

» *rissent ainsi ne sont pas des soldats, mais*
» *des Seïdes soumis aveuglément aux inspira-*
» *tions du nouveau Mahomet.* »

Cet événement, qui fut passé sous silence dans la relation officielle de Buonaparte, ne l'empêcha pas de prendre quelques heures de repos à Pont-sur-Yonne; et nos mémoires ne nous apprennent pas que son sommeil en ait été troublé.

Le lundi 20, il partit à une heure du matin, et arriva à quatre à Fontainebleau. Il trouva le préfet de Seine-et-Marne, M. de Plancy, non moins *fidèle* à son poste que celui de l'Yonne.

A l'heure où Buonaparte arrivoit à Fontainebleau, les troupes de la garnison de Paris, échelonnées sur cette route, reçurent l'ordre de se replier sur la capitale.

Les Suisses firent cette retraite en bon ordre, sans que la défection eût pu se glisser dans leurs rangs, et leur débaucher un seul homme. Ces régimens rentrèrent dans Paris le lundi 20, vers le soir.

On les vit passer sur le boulevard Saint-Antoine, l'œil morne, le visage triste, et gardant le silence du désespoir.

Ils suivirent les boulevards, et se rendirent à Saint-Denis, où ils furent licenciés.

Que ne pouvons-nous en dire autant des autres

régimens de la garnison? Mais il n'en fut pas ainsi. Dès huit heures du matin, à la première halte, le colonel du 1er régiment d'infanterie légère de la 1re division (M. Dorsenne) ordonna à ses soldats de mettre leurs schakos au bout de leurs fusils, et d'arborer la cocarde tricolore qu'il prit lui-même en criant : *vive l'empereur !*

En même temps il se porta, ventre à terre, vers le régiment de la Reine (2e d'infanterie de ligne) en poussant le même cri.

Son régiment resta immobile, ainsi que le régiment du Roi (infanterie de ligne).

Cependant le général commandant de ces deux régimens (M. de Montesquiou-Fezenzac) donna l'ordre de continuer la retraite qui se fit dans un triste silence. Vainement les courriers que Lavalette envoyoit à Fontainebleau firent entendre, en passant devant ces troupes, les cris de *vive l'empereur !* on n'y répondit rien.

On arriva à Villejuif. Au sortir de ce village, le régiment du Roi reçut l'ordre de se former la droite en tête (ce qui étoit signe de paix).

A peine fut-il formé qu'il fut abordé par deux généraux (dont l'un étoit Sébastiani) arrivant de Paris ventre à terre, en criant *vive l'empereur !*

Le 1er régiment, toujours immobile, n'opposa à ce cri que le silence de la stupeur; mais le

général Sébastiani, sans être déconcerté par ce silence, appelle les officiers au centre. Plusieurs s'y rendent, pendant que d'autres se retirent. Il n'est pas nécessaire de dire qu'entre ces derniers se trouva le général de Fezenzac, dont la conduite est connue. Mais ce qui l'est moins, et qui mérite d'être rapporté en détail, c'est l'exemple de fidélité et de courage qui fut donné par un jeune lieutenant du régiment du Roi (infanterie de ligne).

Cet officier, appelé M. Négré de Massals, désespéré de la défection de son régiment, sort des rangs, au moment où il la voit consommée; paroît devant la ligne; arrache ses épaulettes, les foule aux pieds, au cri de *vive le Roi!* et, reprochant aux parjures leur trahison : « Que » ceux, leur dit-il, qui se sentent humiliés de ce » que je viens de faire sortent des rangs; je suis » là. » Ceux qui partageoient ses sentimens de fidélité sans avoir le courage de les manifester, respectèrent son désespoir; les traîtres en tremblèrent, et le jeune officier rentra seul dans Paris (1).

La capitale fut alors partagée en deux classes :

---

(1) Il se rendit dans le département du Tarn, où il continua de servir la cause royale.

Il est aujourd'hui capitaine dans le 5ᵉ régiment de la garde royale.

celle des fugitifs qui cherchoient un asile contre l'usurpateur, et celle des habitans condamnés à l'attendre dans cette ville conquise. Les ministres du Roi avoient quitté les rênes de l'Etat ; ceux de Buonaparte n'avoient pas osé s'en saisir encore (1).

Paris, pleurant son Roi légitime, attendant son tyran, n'eut pendant vingt heures d'autre gouvernement provisoire qu'une terreur profonde, universelle, qui s'étendit depuis les premières classes jusqu'aux dernières, et contint même les malfaiteurs, qui n'osèrent troubler la tranquillité ou plutôt la douleur publique.

Les partisans de Buonaparte eux-mêmes furent contraints de respecter le deuil général. Les uns cachèrent leur joie dans leur intérieur ; d'autres plus impatiens sortirent des murs et allèrent porter leurs hommages aux pieds du maître qu'ils attendoient. On en vit même, sur la route de Paris à Saint-Denis, qui osèrent arrêter les voitures, et, le sabre à la main, forcer les voyageurs à crier *vive l'empereur!*

Cependant, vers une heure après midi, une

---

(1) Un seul de ses agens, Lavalette, avoit, de grand matin, usurpé les fonctions de directeur-général des postes, expédié des courriers à l'usurpateur, et répandu de fausses nouvelles dans toute la France.

de ses bandes composée d'officiers retraités, et conduite par Excelmans, entra dans Paris, traînant plusieurs pièces d'artillerie qu'elle conduisit dans la cour des Tuileries ; s'empara du château, et y arbora, avec les signes de la rébellion, celui du carnage et de tous les désastres dont elle devoit être suivie.

Que faisoit alors l'usurpateur? il étoit arrivé à quatre heures du matin à Fontainebleau. A sept heures il avoit appris le départ du Roi et des princes. Le palais étoit libre, la place vacante. Pourquoi différoit-il de venir l'occuper? Rien ne pouvoit arrêter sa marche; il n'y avoit plus d'armée à débaucher. La garnison de Paris elle-même avoit, dès le matin, cédé à la défection générale, et là, comme sur toute la route, les troupes qui lui étoient opposées étoient devenues son avant-garde. Quel fut donc le motif qui mit un frein à l'impatience de Napoléon, et suspendit la soif qu'il avoit de régner?

On l'a dit : l'opinion publique, le deuil et la consternation générale, voilà, à défaut d'autres barrières, celles qui retardèrent l'entrée de Buonaparte à Paris. Il n'osa pas y entrer en plein jour. Il attendit que les ténèbres vinssent le dérober aux regards publics, et dérober aux siens le spectacle de cette immense capitale partagée

entre la douleur du départ de son Roi, et l'horreur que lui inspiroit la vue de son tyran.

Il arriva à neuf heures du soir aux Tuileries; ceux de ses amis, de ses agens, de ses officiers, de ses ministres, de ses grands dignitaires qui n'étoient pas allés à sa rencontre, l'attendoient au pied du grand escalier. Ils se précipitèrent en quelque sorte sur lui avec les transports de la joie la plus bruyante. Buonaparte, harassé de fatigue, gêné par sa cuirasse, et peu flatté sans doute de cet accueil, plus amical que respectueux, ne répondit à tant de démonstrations, que par ces mots : *Vous m'étouffez*. Cependant le comte M..., quelques aides-de-camp et d'autres officiers, le prirent dans leurs bras, et le portèrent jusque dans ses appartemens.

Il y trouva la *reine* Hortense, la *princesse* Julie, et les principaux officiers de sa maison, qui tous avoient jeté le masque, et venoient recueillir le fruit de leurs travaux.

BUONAPARTE A PARIS.

Avant de jeter un coup d'œil sur le règne éphémère de l'usurpateur, suivons les traces du monarque trahi, abandonné par son armée, et réduit à chercher un asile hors de son royaume. Ici nous ne saurions mieux faire que de suivre la relation officielle de cette marche pénible qui forme un si affreux contraste avec celle de l'usurpateur.

Le Roi, parti le 20 à une heure du matin, fut suivi une heure après par sa maison militaire, sous les ordres de Monsieur et de M. le duc de Berry.

« Arrivé à Abbeville, le même jour, à cinq heures de l'après-midi, le Roi comptoit y attendre les troupes de sa maison ; mais le maréchal Macdonald, ayant rejoint Sa Majesté le 21 à midi, démontra au Roi la nécessité de s'éloigner davantage. D'après son rapport, Sa Majesté prit la résolution de se renfermer à Lille ; elle envoya à sa maison militaire l'ordre de l'y rejoindre par la route d'Amiens.

» Le 22, à une heure après midi, le Roi, précédé par le duc de Tarente, entra dans Lille, où il fut accueilli par les plus vives démonstrations de l'amour et de la fidélité des habitans. Sa Majesté avoit été devancée par le duc d'Orléans et par M. de Trévise, qui avoit cru devoir y faire rentrer la garnison. Cette dernière circonstance, dont le Roi n'étoit pas instruit, pouvoit déconcerter les plans de résistance qui venoient d'être formés. Si les troupes n'étoient point rentrées, les gardes nationales et la maison du Roi, secondées par le patriotisme des Lillois, auroient assuré au Roi ce dernier asile sur le territoire français. Avec une garnison nombreuse et mal disposée, ce dessein paroissoit de l'exécution la plus difficile. Sa Majesté persista toutefois à en faire la tentative. Déjà sa présence avoit porté à son comble l'enthousiasme du peuple : une foule empressée se portoit sur ses pas, en faisant tous ses efforts pour émouvoir les soldats, et répétant sans cesse devant eux le cri de *vive le Roi!* Ceux-ci mornes et glacés, gardoient un sombre silence, présage alarmant de leur prochaine défection. En effet, le maréchal Mortier déclara franchement au Roi qu'il ne pouvoit répondre de la garnison. Questionné sur les expédiens extrêmes qu'il seroit possible d'employer, il déclara qu'il

ne seroit point en son pouvoir de faire sortir les troupes de la place.

» Sur ces entrefaites, la déclaration promulguée à Vienne le 13 mars, au nom de toutes les puissances européennes, parvint à Lille. Le Roi l'y fit soudain publier et afficher, espérant, mais inutilement, éclairer les troupes sur les funestes résultats dont leur trahison alloit être suivie, et sur les malheurs inévitables qu'elle attireroit sur leur patrie.

» Le 23, Sa Majesté sut que le duc de Bassano, faisant les fonctions de ministre de l'intérieur, avoit envoyé au préfet de Lille des ordres de Buonaparte. Ce même jour, à une heure après-midi, le maréchal Mortier vint dire au ministre du Roi que, sur le bruit généralement répandu que M. le duc de Berry alloit arriver avec la maison militaire et deux régimens suisses, toute la garnison étoit prête à se soulever; qu'il conjuroit le Roi de partir pour éviter le plus affreux malheur; qu'en escortant lui-même Sa Majesté hors des portes de la ville, il espéroit en imposer encore aux soldats, ce qui lui deviendroit impossible, si l'on différoit le départ d'un seul instant.

» Le Roi jugea devoir alors envoyer à sa maison militaire l'ordre de se porter sur Dun-

kerque, ordre qui malheureusement fut intercepté. Quant à lui, ne pouvant se rendre directement dans cette ville, il se dirigea sur Ostende. Sa Majesté partit de Lille à trois heures, accompagnée du maréchal Mortier, et suivie de M. le duc d'Orléans. Au bas du glacis, le duc de Trévise se crut obligé de rentrer, pour prévenir les désordres que pourroit commettre la garnison pendant son absence. M. le duc d'Orléans rentra aussi dans la place, et n'en repartit que plusieurs heures après. Le maréchal Macdonald ne quitta le Roi qu'aux portes de Menin, et, jusqu'au dernier moment, donna à Sa Majesté, ainsi que le duc de Trévise, la preuve consolante que la religion du serment et la foi de l'homme d'honneur n'étoient pas dédaignées par tous les braves dont l'armée s'énorgueillit.

» Un piquet de la garde nationale de Lille, un détachement de cuirassiers et des chasseurs du Roi suivirent Sa Majesté jusqu'à la frontière. Quelques-uns de ces derniers, ainsi que plusieurs officiers, ne voulurent pas l'abandonner, et l'accompagnèrent sur le territoire de la Belgique. Le Roi arriva à Ostende, espérant se rendre à Dunkerque dès que cette ville seroit occupée par sa maison militaire.

» Pendant ce temps, cette malheureuse

maison, à laquelle s'étoient joints un grand nombre de volontaires de tout âge et de tout état, avoit suivi la même route que le Roi avoit prise pour se rendre à Lille.

» MONSIEUR et M. le duc de Berry, toujours à la tête de cette brave élite, et en partageant les fatigues, avoient pu sans cesse en admirer l'héroïque constance. Des jeunes gens qui, pour la première fois, avoient chargé leurs bras d'une arme pesante, des vieillards faisant à pied des marches forcées dans les chemins qu'une pluie abondante et continue avoit rendus presqu'impraticables, s'étoient associés à cette troupe fidèle, et n'ont été découragés ni par les privations ni par l'incertitude d'une marche que la défection des garnisons voisines rendoit à chaque instant plus périlleuse. Dans l'absence des ordres que le Roi n'avoit pu faire parvenir, et à la nouvelle que Sa Majesté étoit sortie de Lille, la colonne se porta directement sur la frontière; mais, ne pouvant defiler assez promptement pour suivre toute entière le maréchal Marmont qui la dirigeoit sous les ordres des Princes, avec un zèle et une activité dignes d'un meilleur succès, engagés dans un terrain fangeux, d'où les chevaux ne pouvoient sortir qu'avec une extrême difficulté, une partie de

ces infortunés a été forcée de rester en arrière. MONSIEUR, craignant que leur dévouement ne leur fît courir des périls inutiles, les a laissés libres de se retirer. Bientôt, surpris et renfermés dans Béthune par des ordres reçus de Paris, ils n'ont pu même tous se disperser, et ils n'ont laissé à MONSIEUR que l'espoir de réunir successivement auprès de lui tous ceux qu'il pourroit recueillir sur la frontière, où il est resté dans ce dessein.

» C'est le 25, à huit heures du soir, que le ROI a su MONSIEUR arrivé à Ypres, et que la nouvelle du sort qu'éprouvoit sa maison militaire, est venue ajouter au fardeau des sentimens douloureux dont il étoit accablé.

» Au milieu de ces désastres, Sa Majesté a reçu d'éclatans témoignages de fidélité; mais ils doivent, en quelque sorte, aggraver encore ses regrets. C'est un peuple bon, sensible, qu'il a laissé en proie à tous les excès d'une soldatesque égarée. Ce sont des serviteurs dévoués, courageux, qu'il n'a pu même rassembler autour de lui. Ce sont des traits de constance inébranlable dans plusieurs des chefs les plus distingués de cette armée, que le Roi voudroit encore nommer la sienne, auxquels il ne peut jusqu'ici offrir d'autre récompense que le prix d'estime et

d'éloges que la France et la postérité leur décerneront un jour.

» Depuis l'arrivée de Sa Majesté à Ostende, elle a su par M. le duc d'Orléans, que l'ordre de l'arrêter, ainsi que tous les Princes, étoit parvenu au maréchal Mortier. Un officier d'état-major, porteur d'une dépêche du maréchal Davoust, où étoit renfermé le même ordre, est arrivé ensuite à Lille, lorsque le Roi en étoit déjà sorti; mais le duc de Trévise a fait en sorte que rien ne transpirât avant le départ de M. le duc d'Orléans. »

On voit par cette relation que Buonaparte en arrivant aux Tuileries ne se livra pas tout entier au plaisir de revoir la *reine* Hortense, la *princesse* Julie, et ses anciens amis; qu'il eût voulu en entrant au palais de ses maîtres, se saisir de leurs personnes augustes; et qu'il ne perdit pas un moment pour consommer, par le dernier des attentats, l'œuvre de sa conspiration. Mais la Providence qui veilloit aux jours de Louis, protégea sa fuite et celle des Princes à travers une armée rebelle, et la conduisit heureusement hors des coups de l'usurpateur.

Dès le lendemain, Buonaparte passa la revue des troupes, et leur adressa ce discours:

« Soldats, je suis venu avec 900 hommes en

» France, parce que je comptois sur l'amour
» du peuple, et sur le souvenir des vieux sol-
» dats. Je n'ai pas été trompé dans mon attente.
» Soldats, je vous en remercie. La gloire de ce
» que nous venons de faire est toute au peuple
» et à vous.

. . . .

» Nous allons marcher pour chasser du terri-
» toire ces Princes auxiliaires de l'étranger. La
» nation non-seulement nous secondera de ses
» vœux, mais même suivra notre impulsion. Le
» peuple français et moi, nous comptons sur
» vous. Nous ne voulons pas nous mêler des
» affaires des nations étrangères; mais malheur
» à qui se mêleroit des nôtres! »

Un instant après, voyant le général Cambronne à la tête de sa troupe de l'île d'Elbe, arrivée en dix-huit jours du golfe Juan à Paris: « Voilà, dit-il, les officiers du bataillon qui
» m'a accompagné dans *mon malheur*. Ils sont
» tous mes amis. »

Buonaparte avoit beau invoquer le suffrage du peuple et de la nation, le peuple et la nation étoient dans le silence de la consternation. La capitale offroit toujours le spectacle d'une ville conquise, et ce spectacle fut bientôt celui qu'offrit *la nation* entière.

Retraçons en peu de mots les moyens qu'employa Buonaparte pour achever sa conquête.

Dès son entrée à Lyon, il avoit fait partir des émissaires secrets pour tous les chefs-lieux des divisions militaires.

Arrivé à Paris, il envoya des personnages plus importans et plus accrédités.

Drouet, comte d'Erlon, se rendit à Lille où il remplaça le maréchal Mortier, et célébra le retour de Buonaparte par un *Tè Deum* chanté le jour de Pâques, et auquel assista le maréchal Ney qui avoit une mission beaucoup plus importante. Lui-même nous l'a révélée dans son procès, et dans les termes suivans :

« Je suis parti de Paris le 23 mars par ordre
» de Buonaparte, pour me rendre à Lille ; je reçus
» dans cette ville une lettre très-longue de lui,
» dans laquelle il me prescrivoit de parcourir toute
» la frontière du nord et de l'est de la France,
» depuis Lille jusqu'à Landau.

» Je déployai le caractère de commissaire
» extraordinaire.

» Mes instructions portoient l'ordre exprès
» d'annoncer partout que l'empereur ne vouloit
» et ne pouvoit plus faire la guerre hors des
» frontières de la France, d'après des arrangemens
» faits et conclus à l'île d'Elbe entre lui, l'Angle-

» terre et l'Autriche; que l'impératrice Marie-
» Louise et le roi de Rome devoient rester à
» Vienne en otage, jusqu'à ce qu'il eût donné à
» la France une constitution libérale, et exécuté
» toutes les conditions du traité : après quoi elle
» viendroit le joindre avec son fils à Paris. »

Lemarrois, aide-de-camp de Buonaparte, reçut des instructions semblables, et fut envoyé à Rouen à la place du maréchal Jourdan.

Un ordre du jour parut à Caen le 22 mars, sous le nom du maréchal Augereau, qui n'en fut pas moins exilé par Buonaparte, après l'avoir proclamé dans son gouvernement.

L'ordre du jour du maréchal Suchet parut à Strasbourg le 23.

Celui de Piré, commandant à Rennes, parut en même temps; mais un homme si dévoué devoit être employé d'une manière plus active : il fut rappelé et adjoint au maréchal Grouchy, chargé de marcher du côté de Lyon contre M. le duc d'Angoulême, pendant que Clausel marchoit sur Bordeaux contre MADAME.

M. le baron de Vitrolles étoit parti de Paris, chargé de pouvoirs extraordinaires du Roi, qui avoient pour objet de maintenir le gouvernement royal dans le Midi.

Pour seconder cette opération, le maréchal

Gouvion-Saint-Cyr fut chargé de se rendre à Orléans, de garder cette ville aussi long-temps qu'il le pourroit, et de couper ainsi les communications de Paris avec Toulouse.

Le mardi 21 *mars*, au moment même où Buonaparte passoit la revue, le général Pajol, qui commandoit à Orléans, avoit fait afficher un ordre du jour par lequel il étoit enjoint à toutes les troupes, infanterie et cavalerie du département, d'arborer la cocarde tricolore.

Cet ordre trouva de la résistance dans un grand nombre d'officiers fidèles à l'honneur et à leur serment. Il ne fut exécuté par les autres qu'avec la honte qui accompagne la violation de ces lois sacrées.

Au milieu de ce conflit arrive le général Dupont et une partie de sa division qui, d'abord conduite contre l'usurpateur, n'étoit allée qu'à moitié chemin, et avoit reçu l'ordre de rétrograder. Cette troupe rentra dans Orléans avec les signes de la fidélité.

Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr arriva en même temps, et fit mettre aux arrêts le général Pajol.

Le mercredi 22, ce maréchal, accompagné du général Dupont, passa la revue de toute cette troupe qui lui étoit soumise. Les portes de la

ville furent fermées, et les communications avec Paris défendues. Tout ce qui en arrivoit étoit conduit à l'état-major.

Orléans offroit un singulier spectacle. On y voyoit affichés à tous les coins des rues et des places publiques, les derniers actes de l'autorité royale, les lois, les ordonnances contre Buonaparte, la belle proclamation du Roi aux armées(1); à côté, les adieux du préfet, qui avoit ordonné la publication de ces actes, et s'étoit retiré sans dire où, ni pourquoi; on lisoit l'ordre de prendre la cocarde tricolore, donné par le

---

(1) Il y en eut deux. Voici la dernière, en date du 18 imprimée (dit le *Moniteur*) sur l'original écrit de la main du Roi :

« Officiers et soldats,

» J'ai répondu de votre fidélité à toute la France. Vous ne » démentirez pas la parole de votre Roi. Songez que si l'en- » nemi pouvoit triompher, la guerre civile seroit aussitôt » allumée parmi nous; et qu'à l'instant même plus de trois » cent mille étrangers, dont je ne pourroi plus enchaîner les » bras, fondroient de tous les côtés sur notre patrie. Vaincre » ou mourir pour elle, que ce soit là notre cri de guerre.

» Et vous qui suivez en ce moment d'autres drapeaux que » les miens, je ne vois en vous que des enfans égarés. Abjurez » donc votre erreur, et venez vous jeter dans les bras de » votre père; et j'y engage ma foi, tout sera sur-le-champ » mis en oubli.

» Comptez donc sur les récompenses que votre fidélité et » vos services vous auront méritées. » Louis.

général Pajol qui lui-même étoit aux arrêts. Enfin, on voyoit une garnison nombreuse qui le même jour avoit passé du commandement d'un général dévoué à Buonaparte, sous celui d'un maréchal venu au nom du Roi, et auquel elle étoit soumise.

Cet état de choses dura trois jours, au bout desquels le maréchal, ne pouvant plus arrêter ni les intelligences de Napoléon dans la place, ni les progrès de la défection dans la garnison, céda à ce torrent et à l'orage qu'il avoit vu se former sur sa tête. Il partit dans la nuit du jeudi au vendredi saint (1).

Ce même jour, pendant que les habitans réunis dans les églises entendoient le sermon de la Passion, les troupes enfoncèrent les portes de la ville, qui fut mise par là sous la domination de l'usurpateur.

C'est ainsi que la France fut subjuguée. Partis d'Orléans pour Bordeaux, nous avons vu, sur toute cette route, les petites villes conquises par

---

(1) Buonaparte fit publier dans le *Journal de l'Empire* du 8 avril : « Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr a assisté au lever » de S. M. qui s'est long-temps entretenue avec lui. »

Buonaparte n'ajouta pas que le maréchal fut appelé à son lever par les gendarmes, et qu'il refusa de prendre du service.

le courrier de la malle que la terreur précédoit; et les grandes par les garnisons qui devoient les défendre.

Nous avons vu Bordeaux lutter huit jours contre l'inaction d'un gouverneur qui n'usa des pouvoirs extraordinaires dont M. de Vitrolles l'avoit investi que pour laisser le poison de la défection s'insinuer dans les rangs des troupes, pour endormir le courage des braves Bordelais, et montrer ensuite à leur désespoir une Princesse adorée entre deux troupes également rebelles ou traîtres : celle de Clausel, qui paroissoit sur la rive droite du fleuve avec le signe de la rébellion, et celle de Decaen, déjà prête à arborer ce même signe, et à tourner les batteries des forts, dont elle étoit maîtresse, contre les habitans, s'ils s'opposoient à l'entrée des troupes de l'usurpateur.

Dans une pareille extrémité nous avons vu cette Princesse, imprimer par sa fermeté héroïque, le respect à ces soldats séduits et honteux de leur lâche trahison ; désarmer le courage inutile des braves Bordelais; assurer sa retraite et le salut de la ville par une capitulation ; leur laisser avec l'exemple d'un courage égal à toutes ses vertus, l'espoir d'un meilleur avenir, et redoubler par les adieux les plus déchirans un dévouement qui

déjà sembloit ne pouvoir plus recevoir d'accroissement.

La consternation où fut plongé Bordeaux par le départ de MADAME, est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en retracer le douloureux souvenir. On sait que cette grande cité, ivre naguère de la joie de posséder cette Princesse, fut, après son départ, comme un vaste tombeau, par le silence de ses habitans.

Clausel vint en prendre possession le dimanche 2, à midi.

Nous n'avons pas besoin de dire qu'envoyé par Buonaparte il avoit employé le mensonge et l'imposture comme auxiliaires de la trahison. Mais nous ne pouvons nous empêcher de citer le passage suivant de la proclamation qu'il avoit fait parvenir aux troupes de la onzième division.

« Sa marche (de Buonaparte) depuis le » lieu de son débarquement, a été une marche » vraiment triomphale. Tous les cœurs français » ont exprimé, en le revoyant, ces sentimens » nationaux dont ils sont pénétrés; et Paris s'est » signalé par un enthousiasme sans exemple » jusqu'à ce jour, en se précipitant tout entier » au-devant de son empereur (1). »

---

(1) Voyez les Pièces justificatives, page 55.

La nouvelle de la capitulation de Bordeaux portée rapidement à Toulouse, y hâta le moment d'une révolution semblable.

La rébellion sourdement préparée par les généraux Delaborde, Cassagne et Cassan, éclata dans la nuit du 3 au 4 avril (1).

---

(1) Peu de semaines avant cette *opération*, le général Cassagne, commandant par *interim* la 10e division militaire, avoit écrit la lettre suivante :

A S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême.

« Monseigneur,

» Les habitans de cette contrée saluèrent des premiers le fils » de France, à son retour dans l'héritage de ses pères. Les » troupes de la garnison de Toulouse partagèrent ce bonheur ; » elles purent donner à V. A. R. la première assurance de » leur amour pour le meilleur des rois, et de leur fidélité » pour la dynastie des Bourbons.

» L'anniversaire de cette époque à jamais mémorable ré» veille les idées de félicité ; il ranime l'espérance de voir ces » belles provinces s'enorgueillir encore de la présence de » V. A. R. et de celle de l'auguste princesse, rejeton de tant de » rois, modèle de toutes les vertus, et l'espoir de la France. » Daignez, monseigneur, combler tous nos vœux, en réa» lisant les promesses flatteuses que voulut faire V. A. R. aux » magistrats et aux généraux.

» Tels sont, Monseigneur, les sentimens que MM. les offi» ciers de tout grade, MM. les chefs des administrations, et les » corps de toute arme stationnés dans cette ville, me chargent » de déposer aux pieds de V. A. R. et de son illustre compagne. » Je suis glorieux d'une mission aussi honorable et aussi chère » à mon cœur.

» J'ai l'honneur d'être, etc. » Le baron L. Cassagne.

Au point du jour les habitans consternés virent l'artillerie du parc braquée sur la ville; toutes les places et les carrefours occupés par des compagnies de canonniers qui étoient à leurs pièces la mèche allumée.

Le lieutenant-général Delaborde prit soin lui-même de célébrer cette journée dans un rapport qui sera un monument éternel de trahison et d'infamie (1).

En lisant cette pièce, on est frappé à chaque ligne de l'embarras de son auteur qui veut accorder *l'enthousiasme* de Toulouse, pour l'usurpateur, avec l'appareil militaire qu'il a été obligé de déployer pour la réduire sous son joug; qui parle des *acclamations d'un peuple immense* au moment de cette révolution, et qui a eu besoin, pour l'opérer, de renforcer la garnison de quatre compagnies d'artillerie introduites par fraude, à la faveur des ténèbres, et du silence de la nuit; qui vante ce grand coup de main, et le réduit ensuite à l'arrestation d'un seul homme; et qui enfin n'a d'autre regret que de n'avoir pu donner plus *d'éclat à l'honneur de cette journée* en y as-

---

(1) Voyez les Pièces officielles, page 61.

sociant un maréchal dont il taxe la fidélité de *foiblesse*, comme si la force ne consistoit qu'à fouler aux pieds toutes les lois de la morale et de l'honneur.

Tout ce qu'on pourroit dire de la consternation où fut plongée la ville de Toulouse, le 4 avril, ne sauroit en donner une idée plus forte que les réticences, et les aveux forcés de ce rapport.

La veille on y avoit célébré, avec l'ivresse de la joie, les premiers succès remportés par M. le duc d'Angoulême au pont de la Drôme.

Les courriers du prince, continuant leur route pour Bordeaux, se croisèrent avec ceux qui alloient lui apporter les nouvelles si différentes de cette ville.

Ses dépêches tombèrent dans les mains de l'usurpateur, qui les livra aux feuilles publiques, croyant sans doute livrer le prince lui-même aux traits du ridicule, tandis qu'il ne le présenta qu'à l'admiration de la France et de l'étranger.

A peine le prince eut-il appris les événemens de Bordeaux, qu'il se vit réduit à des extrémités semblables, et bientôt exposé à de bien plus cruelles épreuves.

Montpellier et Nîmes furent subjugués en même temps et de la même manière que Bordeaux et Toulouse.

Le prince qui avoit poussé le cours de ses succès jusqu'au delà de l'Isère, se trouva alors au milieu des troupes de Grouchy et de Piré qui venoient de Lyon, et de celles de Gilly qui s'étoit emparé du pont Saint-Esprit, et lui coupoit toute retraite. A droite et à gauche, sur les rives de la Durance et sur celles du Rhône, il y eut des défections semblables parmi les troupes même qui marchoient sous ses drapeaux. Enveloppé de toutes parts par la trahison, que pouvoit faire ce généreux prince? sinon assurer le salut d'une poignée de soldats inébranlables dans leur dévouement.

C'est ce qu'il fit par une capitulation qui fut signée au Pont-Saint-Esprit, entre M. le baron de Damas, maréchal-de-camp, chargé des pleins pouvoirs de Son Altesse Royale, et M. l'adjudant-commandant Lefebvre, chargé des pouvoirs du général de division Gilly, commandant en chef le 1er corps de l'armée de Buonaparte.

Par cette capitulation, l'armée royale du Midi étoit licenciée; les officiers et soldats rentroient dans leurs foyers, les premiers munis de passeports, les seconds de feuilles de route; les uns et les autres étoient mis à l'abri de toute recherche.

L'article 6 portoit : « Son Altesse Royale se » rendra en poste au port de Cette, où les bâti-

» mens nécessaires pour elle et sa suite, seront » disposés pour la transporter partout où elle » voudra se rendre. Des postes de l'armée impé» riale seront placés à tous les relais pour proté» ger le voyage de Son Altesse, et il lui sera » rendu partout les honneurs dus à son rang si » elle le désire. »

La capitulation fut signée au Pont-Saint-Esprit le samedi 8, huit jours après celle de Bordeaux. Elle fut approuvée par *le général en chef* Gilly; mais Grouchy, autre *général en chef*, en étant informé, en suspendit l'exécution pour laquelle il voulut attendre les ordres de Buonaparte.

Cette infraction à la convention et les suites qu'elle pouvoit avoir tinrent la France entière dans une cruelle attente. Chacun oublia ses maux particuliers pour ne songer qu'à la captivité d'un petit-fils d'Henri IV, prisonnier de Buonaparte. On craignit une catastrophe pareille à celle dont les fossés de Vincennes avoient été le théâtre. Le prince seul étoit tranquille. Il craignoit seulement que sa délivrance ne devînt le prix de quelque concession préjudiciable aux intérêts de la couronne, et il témoigna ses sentimens à son auguste père en lui écrivant : « Je suis résigné à » tout. Je ne crains ni la mort ni la prison. »

Cependant la cruelle prévoyance qui le tenoit dans les fers fut trompée. L'ordre d'exécuter la convention arriva. Voici cette pièce curieuse :

« M. le comte Grouchy, l'ordonnance du
» Roi du 6 mars, et la déclaration signée le 13
» à Vienne par ses ministres, pouvoit m'auto-
» riser à traiter le duc d'Angoulême comme
» cette ordonnance et cette déclaration vou-
» loient qu'on traitât moi et ma famille. Mais,
» constant dans les dispositions qui m'avoient
» porté à ordonner que les membres de la fa-
» mille des Bourbons pussent sortir librement
» de France, mon intention est que vous donniez
» des ordres pour que le duc d'Angoulême soit
» conduit à Cette, où il sera embarqué, et
» que vous veilliez à sa sûreté, et à écarter de
» lui tout mauvais traitement ; vous aurez soin
» seulement de retirer les fonds qui ont été enlevés
» des caisses publiques, et de demander au
» duc d'Angoulême qu'il s'oblige à la restitution
» des diamans de la couronne, qui sont la pro-
» priété de la nation.

» Vous lui ferez connoître en même temps les
» dispositions des lois des assemblées nationales,
» qui ont été renouvelées, et qui s'appliquent
» aux membres de la famille des Bourbons qui
» entreroient sur le territoire français.

» Vous remercierez, en mon nom, les gardes
» nationales (1) du patriotisme et du zèle
» qu'elles ont fait éclater, et de l'attachement
» qu'elles m'ont montré dans ces circonstances
» importantes.

» Au palais des Tuileries le 11 avril 1815. »

A la lecture de cette lettre, la France n'en scruta pas les motifs : elle ne rechercha pas les causes des *dispositions* vraies ou fausses qui avoient porté Buonaparte *à ordonner que les membres de la famille des Bourbons pussent sortir librement de France.*

Elle ignoroit qu'il avoit donné des ordres tout contraires à l'égard du Roi et des princes qui étoient avec Sa Majesté, ordres qui heureusement n'avoient pu recevoir leur exécution.

Mais, sans pénétrer les motifs secrets de Buonaparte, chacun se livra à une joie d'autant plus

(1) La lettre de Buonaparte, insérée dans le Moniteur, étoit précédée d'un petit préambule portant que les *gardes nationales du Dauphiné n'avoient pas voulu reconnoître la capitulation* : fausseté d'autant plus insigne, et plus absurde que ces gardes nationales n'avoient pu connoître cette capitulation qui devoit, aux termes de l'art. 8, rester secrète jusqu'après le départ de S. A. R. ; mais le général qui ne craignit pas d'arrêter le prince en violant le traité, craignit d'en faire l'aveu.

Le mérite de l'action fut mis sur le compte d'une population entière, à laquelle l'empereur envoyoit des remercîmens, sans préjudice, toutefois, de ceux qui revenoient au général, lequel reçut aussi le bâton de maréchal.

vive, qu'on avoit plus de peine à croire l'événement miraculeux qui la causoit.

Le prince, après une captivité de huit jours marquée par d'indignes traitemens, fut conduit à Cette sous bonne escorte. Il y arriva le 16 à huit heures du soir; il fut embarqué une heure après, sur un vaisseau suédois, disposé pour le recevoir, au milieu des marques touchantes du plus vif dévouement que les habitans lui donnèrent en ce moment, et qu'ils ne cessèrent de lui renouveler en son absence.

Le maréchal Masséna n'avoit pas attendu jusqu'à ce moment pour jeter le masque; dès le 10 avril il avoit proclamé Buonaparte à Toulon; le 12, il avoit sommé le préfet de Marseille de faire arborer le drapeau tricolore, sous peine d'exécution militaire. Il le rendit personnellement responsable de l'inexécution de cet ordre.

Grouchy, se concertant avec ce maréchal, marcha lui-même sur Marseille. Le général Ernouf, qui faisoit sa retraite pour protéger celle du prince, se voyant entre deux feux, entra à Marseille dans la nuit du 13, et y dispersa sa troupe. Grouchy y arriva deux jours après avec la sienne et celle qui arrivoit de Toulon.

C'est ainsi que les Marseillais furent subjugués, mais ils ne furent pas soumis, et il fallut que

l'armée de Brune vînt y désarmer la garde nationale, et exercer toute sorte de vengeances.

Grouchy ne voulant pas rester sur le théâtre de ses exploits, qui lui avoient cependant mérité le bâton de maréchal, écrivit à Buonaparte de le rappeler près de sa personne. « Daignez croire, » lui dit-il, que ce que j'ambitionne le plus est » d'être rappelé près de votre majesté, pour lui » renouveler les preuves de ma fidélité et de mon » dévouement. »

Le maréchal Masséna ambitionnoit aussi l'honneur de se rendre auprès de *sa majesté*, mais il vouloit avant tout lui assurer la conquête de la huitième division militaire; il se fit précéder d'un rapport où il détailla toutes les mesures énergiques qu'il avoit prises pour atteindre ce but. « L'habitude que j'ai du pays, dit-il, en » terminant ce rapport, me met à même de ne » faire qu'un choix d'hommes bien famés et » dévoués à votre majesté.

» J'ai cru, sire, ne pas devoir me rendre de » suite à Paris, ma présence étant encore néces- » saire dans la huitième division, pour *consoli-* » *der l'heureux changement* qui vient d'arriver.

» Le ministre me laissoit l'alternative d'y aller » moi-même, ou d'y envoyer le comte Miollis; » je ne puis dissimuler à votre majesté combien

» j'ambitionne l'honneur de la revoir pour l'assu-
» rer de mon dévouement sans bornes. »

Masséna avoit sans doute oublié, lorsqu'il envoya son *rapport* du 14 avril, la proclamation qu'il avoit publiée le 9 mars précédent à Marseille.

« Vous pouvez, disoit-il aux habitans de
» cette ville, vous pouvez compter sur mon
» zèle et mon dévouement. J'ai juré fidélité à
» notre Roi légitime. Je ne dévierai jamais du
» chemin de l'honneur. Je suis prêt à verser
» tout mon sang pour le soutien du trône. »

On sent en rapprochant ces deux pièces que le maréchal avoit ses raisons pour s'éloigner de la Provence (1).

Tels furent les efforts du midi.

L'Europe fut étonnée de ne pas les voir secondés par ceux de la Vendée, où M. le duc de Bourbon s'étoit rendu.

---

(1) Buonaparte, au surplus, étoit persuadé du *dévouement sans bornes* que Masséna lui exprimoit. La manière dont il traitoit madame la maréchale ne laissoit aucun doute sur l'opinion qu'il avoit du maréchal. Le Journal de l'Empire du 5 annonça en effet que, « madame la maréchale Masséna avoit eu l'hon-
» neur de dîner la veille avec sa majesté. »

Le même Journal du 22 mars s'exprimoit en ces termes :

« L'empereur a reçu à Lyon des aides-de-camp du prince
» d'Essling qui étoient venus prendre ses ordres de la part du
» maréchal. »

Mais soit que ces provinces, dont le maréchal Soult étoit gouverneur, eussent été remplies d'un plus grand nombre de troupes et d'agens de l'usurpateur; soit que la rapidité de sa marche n'eût laissé ni le tems ni la possibilité d'établir un point de résistance, il n'y eut aucun plan d'arrêté; et M. le duc de Bourbon, se voyant au milieu des troupes de Buonaparte, n'eut que le temps de s'embarquer, ce qu'il fit le 26 mars, à Nantes.

Cependant Buonaparte, qui n'étoit pas entièrement rassuré par ce départ, chargea un de ses aides-de-camp, le général Morand, de parcourir ces contrées, et d'en effrayer les habitans par tout l'appareil de la force et de la terreur.

Jamais mission ne fut mieux remplie. Le général Morand, arrivé à Nantes, y publia le 3 avril une proclamation qui fut répandue parmi les habitans de l'Ouest, et du Midi auxquels elle étoit adressée, et qui est un monument d'imposture et de fureur révolutionnaire, tel que l'époque même de 93 n'en offrit peut-être pas de semblable.

Il seroit trop difficile de donner une idée de cette production infernale, et nous renvoyons à la pièce même (Voyez les *pièces officielles*, *page* 56).

Précédé de cette proclamation, dans laquelle il s'annonçoit comme commandant d'une *nombreuse armée d'observation*, le général Morand se mit, en effet, à la tête de quelques colonnes qu'il sembla multiplier par la rapidité des marches forcées qu'il leur fit faire.

Après avoir parcouru les rives de la Loire, il se porta dans le Poitou, l'Angoumois, et jusque dans le Quercy.

Il marchoit sur Montauban, l'une des meilleures villes du Midi, qui n'avoit succombé qu'après Bordeaux, Toulouse et Cahors. Son avant-garde étoit déjà arrivée; sa proclamation imprimée et affichée, répandoit encore plus de terreur que ses colonnes.

On trembloit pour des habitans dont le royalisme étoit si connu, lorsque la troupe reçut, le 16 avril, l'ordre de rétrograder et de se porter aux frontières de l'Est. Elle étoit alors à Caussade.

Passant dans cette ville le même jour que la troupe, nous y vîmes affichée la proclamation, dont nous nous procurâmes un placard.

Ainsi fut achevée la conquête de l'Ouest et du Midi; et la France entière fut mise sous le joug de Buonaparte.

Mais il est tems de le montrer lui-même au

milieu de ses ministres, de ses conseillers-d'Etat, et des autres agens de son pouvoir usurpé, dont il recevoit les compliments et les adresses.

Il donna son premier soin au choix des ministres, parmi lesquels on vit figurer trois régicides, et un homme souillé d'un crime non moins épouvantable.

Ce fut par ces *fidèles serviteurs*, *si cruellement éprouvés*, *mais alors si complètement dédommagés* (1), que Buonaparte se fit d'abord complimenter sur son heureux retour, et qu'il fit proclamer ses principes libéraux, puisés dans ses proclamations du golfe-Juan, dans ses décrets de Lyon, et dans la relation de sa marche de l'île d'Elbe à Paris, chef-d'œuvre d'imposture qu'il se hâta de publier en arrivant.

« *La Providence*, lui dirent-ils, a rouvert à » V. M. le chemin du trône.

» V. M. est rendue au vœu des Français, » elle a ressaisi les rênes de l'Etat *au milieu* » *des bénédictions du peuple* et de l'armée....

» V. M. a tracé à ses ministres la route qu'ils » doivent tenir. Point de guerre au dehors, si » ce n'est pour repousser une injuste agression. » Point de réaction au dedans; point d'actes » arbitraires; sûreté des personnes, sûreté des

(1) Expression de Cambacérès.

» propriétés, libre circulation de la pensée, tels » sont les principes que vous avez consacrés.....

» De tels bienfaits vous mériteront dans la » postérité le nom de père de la patrie. Ils seront » garantis à nos enfans par l'auguste héritier » que V. M. s'apprête à couronner dans le » Champ de Mai. »

Le conseil-d'Etat développa ces *principes libéraux* dans une fameuse adresse, vrai catéchisme révolutionnaire, qui ne commence pas, comme celle des ministres, par le dogme la *Providence*, mais par celui de la *souveraineté du peuple*, proclamé comme *la seule source légitime du pouvoir*.

A côté de ce dogme on montre (pour en faire l'application) *la nation et l'armée, outragées par les Bourbons, volant au-devant de leur libérateur*.

Telles sont ces deux fameuses pièces auxquelles nous renvoyons ceux qui voudront en avoir une idée complète (1).

On ne sait, en les lisant, laquelle frappe le plus de tupeur, ou l'adresse des ministres qui ne craignent pas de placer le retour de l'usurpateur parmi les *bienfaits de la Providence* dont ils invoquent le nom sacré; ou celle des

---

(1) Voyez les pièces officielles, pag. 33 et suiv.

conseillers-d'Etat qui relèvent son trône sur la base du dogme athée de la *souveraineté du peuple*, de ce peuple que l'imposture et la terreur viennent de rendre *souverain*, c'est-à-dire le plus malheureux des esclaves.

Il y eut d'autres adresses qu'il seroit trop long de rappeler. Les réponses furent plus ou moins remarquables. Buonaparte répétoit sans cesse qu'il ne vouloit rien devoir qu'à la nation, ni rien faire que pour elle ; mais il se surpassa lui-même, lorsqu'il déclara devant la Cour de cassation, *que les peuples n'existoient pas pour les rois, mais les rois pour les peuples :* maxime bien ancienne dans les livres, bien souvent pratiquée par nos rois, mais bien neuve dans la bouche de celui qui, la veille, rappeloit à ses soldats les *batailles de Moscou et de Montmirail ;* voulant ainsi démentir d'avance devant l'armée, ce qu'il débiteroit le lendemain devant les juges, et opposer à la théorie d'un discours, la pratique d'un règne entier, pendant lequel la France n'avoit existé que pour alimenter du sang d'une génération entière, l'ambition d'un extravagant parvenu.

Aux adresses succédèrent les circulaires et les décrets qui n'offrirent pas un tableau moins intéressant.

Quoi de plus curieux en effet que de voir les ministres de Buonaparte devenus les canaux de ses fourberies, et les instrumens de sa puissance partager leurs soins entre ces deux fonctions; armés tantôt de l'impudence de ses mensonges, tantôt de la violence de ses décrets; occupés en même temps à lécher le monstre, si l'on nous permet cette expression, et à dissiper l'effroi qu'avoient causé sa funeste apparition sur nos côtes, et sa marche prodigieuse au sein de la France, où il s'étoit avancé, moins avec la rapidité de l'aigle qu'avec la perfidie du reptile venimeux dont l'agilité égale la souplesse; s'efforçant d'apprivoiser tous les yeux avec un objet si extraordinaire, ils peignoient sous les traits de la douceur et d'une bonté angélique, celui que l'imagination pouvoit à peine se représenter sous une figure humaine.

Tel est le premier spectacle que nous offre la cour de Buonaparte; tels furent les premiers actes de ses ministres.

Nous ne pouvons nous dispenser de rapporter ici quelques fragmens des circulaires ministérielles.

M. le comte Carnot se signala le premier dans cette carrière : ce fut en annonçant sa nomination aux préfets, qu'il leur parla de Buonaparte avec

une onction d'autant plus remarquable, qu'on auroit moins attendu ce genre d'éloquence d'un homme voué jusques là à la science des calculs ou à la défense des places fortes (1). On ne s'attendoit pas à voir métamorphosé en prédicateur pathetique, un républicain sévère, qui, jusqu'alors, n'avoit pas passé son temps à composer des homélies.

Voici l'extrait fidèle de celle qu'il adressa le lendemain de sa nomination à tous les préfets de l'empire.

« .... L'empereur, entouré de l'armée et du » peuple, a traversé ses Etats au milieu des plus » douces émotions : sa marche présentoit partout » l'aspect d'une pompe triomphale; et cette » pompe, dont l'enthousiasme seul a fait les » frais, *n'a pas coûté une larme à un seul de » ses sujets*, qu'il appeloit partout ses enfans,

(1) La défense d'Anvers servit de considérant au décret impérial qui conféra à M. Carnot le titre de *comte;* mais nous ne doutons pas que le nouveau comte n'eut d'autres droits à la reconnoissance du conspirateur de l'ile d'Elbe. Nous sommes persuadés qu'il lui avoit rendu de plus importans services, et d'autant plus importans, qu'ils étoient moins célébrés, quoique beaucoup plus récens. Au surplus, nous sommes bièn convaincus que M. Carnot n'aspiroit pas à ce genre de récompense, et qu'il fallut de bien puissantes raisons pour décider un républicain si austère à se laisser décorer du titre de comte.

» qui revoyoient en lui un père tout occupé de
» leur bonheur.......

» Pénétrez-vous bien, Monsieur, des intentions que l'empereur a exprimées pour le bonheur du peuple, et unissons nos efforts pour faire chérir un prince qui nous est rendu par la Providence....... »

Pendant que M. le comte Carnot s'entretenoit avec les préfets de l'empire, et leur faisoit un tableau si délicieux de l'heureux retour de *Sa Majesté impériale*, M. le duc de Vicence (Caulaincourt) essayoit de lier correspondance avec les ministres de Louis XVIII près les cours étrangères, auxquels il prescrivoit de prendre la cocarde tricolore; il écrivoit aussi aux ministres de ces mêmes cours: il leur peignoit sous les couleurs les plus vives, la *marche triomphale de Sa Majesté*, *portée sur les bras de ses peuples depuis le point de la côte où elle avoit touché le sol jusqu'au milieu de sa capitale* (circulaire du 4 avril; voyez les pièces officielles, pag. 81).

A côté de ce tableau, il plaçoit celui du départ de la famille des Bourbons, qui *avoit quitté le sol français sans qu'il eût été tiré un coup de fusil ni versé une goutte de sang pour sa défense* (circulaire du 30 mars). Enfin, il parloit du *calme profond qui régnoit dans tout l'empire.*

Certes, rien n'étoit plus vrai que le triomphe du crime, et le succès éphémère de la trahison ; cependant la fidélité protesta contre la défection générale, et il est remarquable que le jour même où ces circulaires alloient porter au loin les accens de la joie barbare de l'usurpateur et de ses satellites, une poignée de soldats fidèles livroit des combats glorieux sur les bords de la Drôme et de l'Isère, et qu'il fut du moins tiré quelques coups de fusil et versé quelques gouttes de sang pour la cause de l'honneur et de la fidélité.

Enfin, Buonaparte lui-même écrivit une lettre autographe à tous les souverains.

« Je suis venu, disoit-il dans cette lettre, et » du point où j'ai touché le rivage, l'amour de » mes peuples m'a porté jusqu'au sein de ma » capitale. »

Pour prix de tant d'amour, Buonaparte proposoit aux souverains *de ne connoître désormais d'autre lutte que la lutte sainte de la félicité des peuples*.

Malheureusement, les souverains ne voulurent pas lire cette lettre autographe, ni même la recevoir.

Dès le 13 *mars, ils avoient donné une déclaration portant que Napoléon, en rompant la*

convention qui l'avoit placé à l'île d'Elbe, avoit détruit le seul titre légal auquel son existence fût attachée.......; qu'il s'étoit placé hors des relations civiles et sociales, et que, comme ennemi et perturbateur du repos du Monde, il s'étoit livré à la vindicte publique.

Cet arrêt foudroyant étoit arrivé à Paris aussitôt que Buonaparte lui-même; le Roi l'avoit fait afficher à Lille; MADAME, à Bordeaux; M. le duc d'Angoulême, à Toulouse et dans tout le Midi. Cette grande publicité n'empêcha pas Buonaparte d'en nier l'existence, et de la faire nier par les Journaux.

« On a envoyé (disoit la plus officielle de ces » feuilles) dans quelques départemens, de pré» tendues déclarations du congrès de Vienne, » qui ont été fabriquées à Paris; les nouvelles » d'une date postérieure n'en font aucune men» tion. » (*Journal de l'Empire*, du 23 mars.)

Cette dissimulation dura près d'un mois. Ce fut seulement le 14 avril que Buonaparte se décida à faire publier la déclaration du 13 mars par son ministre de la police, avec une réfutation signée de tous les présidens de son conseil-d'Etat.

Dans cette réfutation, on nioit d'abord l'authenticité de la pièce qu'on supposoit fabriquée

par les ministres de Louis XVIII au congrès. Puis cependant, on l'examinoit sous plusieurs points de vue, notamment dans ses rapports avec le traité du 11 avril, dont on relevoit huit violations. La dernière consistoit dans la résolution prise au congrès, de transférer Buonaparte à l'*île de Sainte-Lucie ou de Sainte-Hélène, qu'on lui préparoit pour prison, si la Providence n'y eût pourvu dans sa justice.*

Cependant Buonaparte eût subi son sort, « si » la paix, le bonheur de la France eussent été le » prix de ce nouveau sacrifice. »

Mais la souveraineté du peuple étoit attaquée. (Suivent les autres griefs tirés des proclamations du golfe Juan.) La France appeloit un *libérateur*, et Buonaparte est venu.

Tels sont les argumens que Buonaparte opposa à la déclaration du 13 mars. Cependant il n'y voyoit pas une déclaration de guerre, et il est remarquable que deux jours après la publication de cette pièce, passant la revue de la garde nationale (revue successivement remise pendant quatre dimanches consécutifs), Buonaparte déclara qu'il ne connoissoit pas encore d'ennemis.

« Cent coups de canon, dit-il à cette garde, » tirés sur toutes nos frontières, apprendront à

» l'étranger que nos dissensions civiles sont ter-» minées; je dis l'étranger, parce que nous ne » connoissons pas encore d'ennemis. S'ils ras-» semblent leurs troupes, nous rassemblons les » nôtres. »

Ainsi, le 16 avril, Buonaparte déclaroit à la France qu'il ne connoissoit pas encore d'ennemis au dehors, comme le 4 il écrivoit aux Souverains que *le calme le plus profond régnoit dans tout l'empire.*

Cependant il ne se bornoit pas à publier des milliers de mensonges, il les appuyoit par des milliers de décrets.

Dix-sept individus furent proscrits par un décret, et leurs biens mis sous le séquestre.

Les biens de la Famille Royale furent confisqués, ainsi que ceux des émigrés rentrés, et qui furent obligés de repartir.

La maison militaire du Roi fut exilée à trente lieues de Paris, et condamnée en masse à prêter serment à l'usurpateur.

Les volontaires royaux qui s'étoient inscrits pour combattre Buonaparte, furent appelés à le défendre, et mis à la disposition du ministre de la guerre.

Les dons offerts au Roi furent exigés également, pour servir à la défense de Buonaparte.

La garde nationale tout entière fut organisée et portée à trois mille cent quarante bataillons, dont deux cent quatre furent mis de suite en réquisition dans les départemens voisins des frontières.

Pour l'exécution de ces mesures, huit lieutenans-généraux de police furent créés et répartis dans l'empire, divisé en autant d'arrondissemens, où ils exerçoient *une police d'observation*, sous la direction de M. Fouché (1).

Enfin, vingt-trois commissaires extraordinaires furent envoyés dans les vingt-trois divisions militaires.

Au milieu de ces mesures, prises au nom des idées libérales importées de l'Ile-d'Elbe, une commission de libéraux, tels que M. le comte Carnot, M. le comte Regnault, M. le comte Rœderer, M. Benjamin de Constant Rebecque, etc., travailloit au complément de nos institutions, et mettoit au jour l'*acte additionnel aux constitutions de l'empire* : l'œuvre étoit achevée le 20 avril.

Après avoir donné des lois à son peuple, le

(1) « Par décret du 31 mars 1815, S. M. a nommé lieutenans » de police, MM. Joseph Turot, Lecointre-Puiraveau, Caillemer, H. Lasalle, Moreau, Gaillard et Ducreuzot. »

(*Journal de l'Empire, du 6 avril.*)

Un décret postérieur nomma M. Teste à Lyon.

grand homme vint se délasser au spectacle. La police avoit eu un mois pour choisir la pièce et les spectateurs. Le même Journal rendit compte de cette représentation extraordinaire et de l'acte additionnel. Le rédacteur du feuilleton, après avoir épuisé tous les éloges et toutes les allusions que pouvoit offrir la *mort d'Hector*, trouva, dans ce fameux acte additionnel, de nouveaux motifs de louanges *pour le « prince qui fondoit sa puis- » sance sur le règne des lois et sur la base » inébranlable de la liberté publique.* » (Journal de l'Empire, du 23 avril.)

Il ne faut pas croire que Buonaparte se fût enfermé jusque là au château des Tuileries ou à celui de l'Elysée; il s'étoit au contraire rendu très accessible dans plusieurs promenades qu'il avoit faites à Saint-Denis dans la maison d'éducation des filles de la Légion-d'Honneur, à Saint-Cloud, au Jardin des Plantes, et chez son premier peintre David.

A l'affabilité extrême qu'il montroit dans ces visites, il joignoit l'attention de paroître deux fois par jour aux croisées des Tuileries, dont le jardin étoit rempli d'une populace soldée à laquelle il ne se lassoit pas de prodiguer sa personne et ses largesses.

Les décroteurs et les commissionnaires de la

rue vous refusoient souvent leurs services, en disant qu'ils étoient *de criée* aux Tuileries, et cette expression devint bientôt populaire.

Ce fut aussi une nouvelle branche de spéculation; pour une petite pièce de monnoie on offroit aux amateurs de leur faire voir Buonaparte, et Buonaparte paroissoit en effet à sa fenêtre dès qu'on étoit parvenu à réunir une certaine quantité de *crieurs.*

Des plaisans se mêloient à la canaille, dont ils avoient pris le costume, et l'excitoient à former les demandes les plus indiscrètes.

Un jour l'un d'eux persuada à cette foule que Marie-Louise étoit arrivée, et qu'elle paroîtroit si on la demandoit avec de vives instances. La demande fut faite et fortement appuyée. Buonaparte sentit l'épigramme, et répondit néanmoins sans se fâcher, que l'impératrice viendroit au mois de mai.

En attendant qu'elle arrivât, les journaux avoient soin de la montrer à Schœnbrunn, ainsi que le roi de Rome, et de les rappeler l'un et l'autre à tout propos, et dans tous les discours.

Le Journal de l'Empire du 14 avril s'exprimoit de la manière suivante sous la rubrique de *Vienne*, 2 *avril :*

« *L'impératrice Marie-Louise* est à Schœn-

» brunn, et jouit d'une parfaite santé; elle monte
» à cheval tous les jours qu'il fait beau; elle
» vient régulièrement à Vienne, au château, voir
» son fils. Le jeune prince va souvent à Schœn-
» brunn déjeuner avec sa mère. Il se porte très-
» bien, montre beaucoup d'intelligence, et s'ex-
» prime avec facilité en français, en allemand
» et en italien, sur les choses à la portée de son
» âge. »

Tantôt on rapportoit que S. M. l'empereur d'Autriche à la prière de l'impératrice, sa fille, avoit pris en main l'administration provisoire du duché de Parme; et par la bonne intelligence qui régnoit entre l'archiduchesse Marie-Louise et son auguste père, on avoit l'air d'insinuer que le gendre seroit traité de même. A la vérité le roi Murat n'étoit pas ménagé. Mais on parloit « d'une convention entre le roi de Naples et
» l'Autriche, par laquelle ce prince s'engageroit
» à respecter le royaume de Lombardie; et
» l'empereur d'Autriche, de son côté, garan-
» tiroit au roi de Naples, ses états, et consen-
» tiroit à se retirer de la coalition contre la
» France. » (*Moniteur* du 6 mai.)

Quand on n'avoit pas de fait plus important à raconter, on annonçoit comme une grande nouvelle « l'arrivée, à Paris, de M. le baron Menne-

» val, secrétaire de S. M. l'impératrice Marie-
» Louise. » (*Journal de l'Empire, du 18 mai.*)

On essayoit aussi de relever les scènes du jardin des Tuileries, et l'on célébroit dans un style sublime *la criée* qui amusoit tout Paris.

« Du matin au soir, disoit-on, la multitude
» qui se renouvelle à chaque instant, se presse
» sous les appartemens de l'empereur. S. M. est
» *forcée* de céder à cet empressement, et chaque
» fois qu'elle paroît, elle reçoit des marques
» éclatantes de l'enthousiasme que sa présence
» excite toujours. » (*Journal de l'Empire, du 7 avril.*)

S. M. voulut néanmoins se dérober à l'enthousiasme des *crieurs*, et alla occuper le palais de l'Elysée.

C'est là que fut donné *l'acte additionnel* le 22 avril.

Un décret du même jour fixa au 26 mai l'*assemblée extraordinaire* qui devoit, aux termes du décret de Lyon, *corriger et modifier les constitutions de l'Empire;* mais huit jours après, S. M. considérant que les circonstances la forçoient d'*abréger les formes qu'elle s'étoit proposé de suivre pour la rédaction de l'acte additionnel*, rendit un nouveau décret par lequel elle convoqua les colléges électoraux, à l'effet de nommer

les représentans, et de se rendre tous ensemble à Paris, non plus pour *discuter*, mais pour proclamer l'acceptation de l'acte additionnel soumis aux votes des citoyens.

Pendant le temps des votes et des élections (qui supposoient quelque liberté dans les votans, les électeurs et les éligibles), on vit commencer un cours de proscriptions contre les uns et les autres. Les commissaires extraordinaires, partis de Paris en même temps que l'*acte additionnel*, se livrèrent à toutes les opérations qui pouvoient le consolider, en attendant qu'il fût voté.

Les destitutions, les exils, les emprisonnemens, les levées en masse sous le nom de *bataillons d'élite* et de *gardes nationales mobilisées ;* les levées d'argent sous le nom d'*appel de fonds ;* voilà quel fut le cercle des attributions de MM. les commissaires extraordinaires.

Tout cela se passoit en présence des constitutions qui garantissoient la sûreté des personnes et des propriétés, et portoient expressément que *les levées d'hommes et d'argent ne seroient faites qu'en vertu d'une loi.*

A défaut de loi, on eut des milliers de décrets, de circulaires, d'arrêtés, de proclamations qui paroissoient chaque jour pour ordonner quelque mesure nouvelle.

Ici on faisoit un *appel aux Basques ;* là on créoit des *chasseurs des Pyrénées ;* ailleurs des *chasseurs des Alpes ;* à Bordeaux, on formoit un régiment *d'hommes de couleur ;* à Paris on armoit *vingt-quatre bataillons de fédérés-tirailleurs*, on recrutoit des *compagnies de canonniers* dans les lycées ; les *corps francs* étoient établis partout, et les *moyens de défense* prescrits à tous les âges comme à tous les sexes dans une instruction spéciale du ministre de la guerre. (Voyez les *Pièces officielles*, page 103.)

Enfin, la gendarmerie fut doublée dans un grand nombre de divisions militaires. A l'appui de ces mesures énergiques, des plumes stipendiées ne cessoient d'alimenter les journaux des doctrines révolutionnaires, et l'on ne pouvoit se délasser de la lecture des mensonges et des décrets, que par celle des pamphlets qui leur servoient de commentaire. Tantôt ils comparoient les constitutions de Buonaparte avec la Charte de Louis XVIII, pour prouver les avantages de celles-là sur celle-ci ; tantôt ils poussoient l'impudence de l'argumentation, jusqu'à soutenir que *la nation et l'empereur avoient une même volonté ;* et cette thèse, une fois établie pour Buonaparte, ils ne rougissoient pas d'en soutenir une toute contraire à l'égard des souverains alliés, et d'entasser

les mêmes sophismes pour démontrer que *la coalition se composoit* de *deux élémens distincts, les rois et les peuples, dont les intérêts étoient opposés et ne pouvoient être confondus.* Quelquefois des mains plus habiles distilloient sur la personne sacrée du roi et des princes le plus affreux poison : hommes d'autant plus criminels, qu'ils cachoient la noirceur de leur âme sous le masque d'une fausse modération.

Cependant tous ces moyens étoient beaucoup trop foibles, et il fallut suppléer à leur insuffisance. C'est alors qu'on inventa les *fédérations :* mot nouveau, à l'aide duquel on vit exhumer du fond des enfers une société déja ancienne, celle des Jacobins, qui vint pour la seconde fois épouvanter la France et l'Europe.

C'est alors qu'on vit tout ce qu'il y a de plus auguste sur la terre, attaqué non plus seulement dans des pamphlets anonymes, mais encore dans les actes publics que le tyran et sa faction avouoient.

« Insensés ! (s'écrioit la confédération bour-
» guignone, en apostrophant les Souverains
» alliés) libres comme nos pères, et dignes de
» l'être, celui que vous avez proscrit, nous l'avons
» adopté....... C'est à lui que vous avez déclaré
» la guerre; hé bien, c'est lui que nous nous

» chargeons de défendre... Accoutumés à vaincre » sur ses traces, nos braves ont formé la pre- » mière barrière de fer que vous devez franchir; » nous allons seconder leurs magnanimes efforts; » et bientôt deux millions d'hommes armés se » riront de vos menaces, et vous forceront à » réclamer sa clémence! (*Journal de l'Empire, du 12 mai.*)

« Que pourra l'orgueilleuse race des rois qui » nous menacent! (s'écrioit la fédération de » Lyon.) Braves habitans des départemens » voisins, les Lyonnais vous appellent; ils vous » proposent une *confédération sainte et frater- » nelle*...... Renouvelons cette alliance *qui fit » trembler les rois, à l'aurore de la liberté*...... » Cimentons aux yeux d'une *ligue impie* le traîté » solennel qui doit rendre vains tous ses efforts. » (*Adresse des fédérés de Lyon.*)

« Les cris de *liberté*, *d'indépendance natio- » nale* ont retenti de toutes parts : ils sont le » présage de la victoire. Quel cœur français ne » palpite pas à ces noms généreux! *A l'aurore » de la révolution*, ils éveillèrent nos héros; ils » sauvèrent la France menacée, comme de nos » jours, *par les rois conjurés* : la grandeur » de la puissance française ressortit des efforts » qui doivent la détruire.....

» L'EMPEREUR, à la tête de la France armée,
» TOUJOURS L'EFFROI DES ROIS ENNEMIS,
» s'avance et BRISE LES CHAINES DES PEU-
» PLES. » (*Proclamation adressée aux habitans de Roanne, par le commissaire député des fédérés de Lyon.*)

On vit paroître en même temps l'*adresse des ouvriers des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau à leurs concitoyens, à leurs camarades.*

On ne fut pas seulement frappé du langage énergique de ces ouvriers, mais encore des connoissances de l'*ouvrier rédacteur*. On l'eût pris pour un savant diplomate (1), à la manière dont il commentoit *les déclarations odieuses des* 13 *et* 25 *mars*, *et la proclamation du roi de Prusse*, *du* 5 *avril*, *qui avoient dévoilé les* PROJETS SACRILÉGES *de l'étranger.*

Cette pièce étoit terminée par le *serment* de défendre la capitale, à laquelle défense les fédérés se *consacroient.*

Une nouvelle fédération parisienne se forma à l'instar de celle des ouvriers, et demanda dans son adresse *des hommes sans peur et sans reproche.* (Journal de l'Empire, du 20 mai.)

---

(1) Le Journal de l'Empire du 21 mai, porte : « C'est » M. l'avocat-général Thuriot qui a, dit-on, rédigé l'adresse » des fédérés des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau). »

Un acte d'union fut signé à Strasbourg, le 17 mai, à l'effet de repousser la *guerre impie* que l'on prétendoit nous faire.

Tel fut le langage des fédérés de 1815; où l'on reconnut celui *des patriotes purs*, *des frères et amis* de 93, ou plutôt c'étoient les mêmes hommes conduits par un chef plus habile.

Jamais Buonaparte ne parut mieux ce qu'il avoit toujours été, l'ennemi de tous les rois et de tous les trônes légitimes, le chef couronné des républicains, le successeur armé de Robespierre, dont les collègues l'environnoient; enfin, la créature et le chef-d'œuvre de la révolution, qu'il invoquoit sous tous ses attributs, excepté sous celui de la république; qu'il opposoit à l'étranger, comme son boulevard invincible, et qu'il montroit à la France comme sa patrone et son sauveur unique.

Il ne manquoit plus à cette union intime de la révolution et de son représentant, qu'une solennité où elle fût consacrée : c'est ce qui eut lieu dans la revue des ouvriers fédérés, que Buonaparte passa le 14 mai dans la cour des Tuileries.

« Soldats fédérés, leur dit-il, je suis revenu » seul en France, parce que je comptois sur le » patriotisme des habitans du Midi, des paysans

» de toute la France, des ouvriers des grandes
» villes. Ma confiance n'a pas été trompée. Je
» vous vois avec plaisir autour de moi; j'accepte
» votre offre. J'ai confiance en vous..... Tran-
» quille sur le sort de la capitale, je me por-
» terai aux frontières pour faire manœuvrer l'ar-
» mée et défendre notre territoire, *si les Rois*
» *osent nous attaquer*....... »

» Vive la nation! »

On voit quelle étoit la *nation* de Buonaparte. Cette *nation* fit entendre des cris et des chants dignes d'elle. Le scandale fut porté au point qu'il ne fut pas possible de le dissimuler, et qu'on crut devoir le signaler publiquement.

Après avoir célébré la revue et le bel ordre qu'avoient observé les fédérés dans une marche qui épouvanta la capitale, la relation officielle, mettant une restriction à cet éloge, ajouta : « Mais on a entendu dans quelques endroits le » nom de l'empereur mêlé à des chants qui » rappeloient une époque trop fameuse. » Aveu précieux de l'alliance de *l'empereur avec l'époque fameuse de* 93. Buonaparte n'a pas d'autre origine que cette *époque trop fameuse*. C'est en vain qu'il cherche à dater son règne d'une autre ère. C'est en vain qu'il s'efforce de déguiser son alliance avec les sans-culottes au moment où il vient

de la sceller à la face de la France et de l'Europe.

Cette position singulière d'un despote environné de républicains qui ne pouvoient se passer de lui, et dont il ne pouvoit se passer, et qui avoit contre lui toute la France royaliste, offroit un double écueil, si inévitable et si dangereux, que l'un de ces républicains devenu comte et ministre de Buonaparte, ne put s'empêcher de le signaler publiquement dans une occasion solennelle :

« Si l'empereur, dit-il, étoit moins sûr de la » force de son caractère et de la pureté de ses » résolutions, il pourroit se regarder comme » placé entre deux écueils, les partisans de la » dynastie dépossédée, et ceux du *système ré-* » *publicain*; mais les premiers n'ayant pas su » conserver ce qu'ils tenoient, sauront encore » bien moins le ressaisir; les autres, désabusés » par une longue expérience, et liés par grati- » tude au prince qui les a délivrés, en sont de- » venus les plus zélés défenseurs; leur fran- » chise, aussi connue que le fut leur exalta- » tion philantropique, environne le trône oc- » cupé par l'auguste fondateur d'une dynastie » nouvelle, qui se fit gloire d'être sorti de » nos rangs populaires. » (*Rapport de M. Car-*

not, lu à la chambre des représentans le 13 juin.)

M. Carnot crut sans doute avoir détruit ce péril en le signalant, et en célébrant sa *philantropie ;* mais la France *désabusée* aussi *par une longue expérience*, la France, instruite par vingt-cinq ans de calamités, avoit appris à connoître la valeur des mots, à l'aide desquels elle avoit été couverte de ruines.

La Vendée prit les armes comme en 1793; le midi et le nord de la France étoient dans une attitude hostile au milieu des baïonnettes qui les comprimoient vainement.

La capitale joignoit, à la force d'inertie, un genre d'attaque analogue à ses mœurs amollies par vingt-cinq ans de révolution ; elle faisoit une guerre à mort à l'usurpateur avec l'arme seule du ridicule.

Buonaparte étoit bafoué dans des milliers de chansons et dans une foule d'écrits qui se répandoient dans les provinces avec une rapidité égale à leur multiplicité. La police, impuissante pour en arrêter le cours, n'avoit d'autre ressource que d'en diminuer l'effet, en leur ôtant l'attrait de la clandestinité, et les publiant elle-même avec ou sans commentaire.

C'est ainsi qu'on vit paroître dans le *Nain-*

Jaune une des plus éloquentes philippiques qui aient été publiées contre l'usurpateur ; cet article, intitulé *Buonaparte au 4 mai*, fut réimprimé dans toutes les provinces. C'est ainsi qu'on lut successivement dans tous les journaux les *Déclarations du Roi, des 17 avril et 2 mai*, le *Manifeste du 24 avril*, et celui du roi d'Espagne, *du 2 mai* ; car, par une singularité à laquelle le gouvernement impérial ne nous avoit pas accoutumés, on vit les feuilles de Buonaparte, réceptacle impur de tant de mensonges, de calomnies, de doctrines révolutionnaires, devenir de loin à loin le canal des plus utiles vérités, et offrir au lecteur étonné, à côté des sinistres accès de la tyrannie, le langage paternel de Louis.

C'étoit le présage le plus sûr du retour de l'un et de la chute de l'autre.

Celle de Murat en fut le prélude.

Le jour où le Roi très-chrétien avoit passé la frontière de ses Etats, le chef de l'Eglise avoit quitté sa capitale, envahie par un autre usurpateur. Murat, attaqué par les Autrichiens, avoit éprouvé d'affreux revers, lorsque les journaux de Paris ne parloient que de ses grandes victoires ; tantôt il avoit « une armée de 80,000 hommes » et un parti incroyable en Italie. » (*Journal de*

l'Empire, du 7 mai); tantôt « il avoit battu les » Autrichiens en trois affaires » (*idem du* 12 *mai*); tantôt « les lettres particulières parloient » de succès importans qu'auroit obtenus le roi » Joachim (*idem du* 18); tantôt les nouvelles officielles annonçoient « que tout se trouvoit dis- » posé de manière qu'on pût s'attendre à un » prompt résultat » (*idem du* 19 *mai*); et c'étoit un résultat qu'on se gardoit bien de qualifier.

Tantôt « un bulletin napolitain publié à An- » cône, le 5 mai, annonçoit formellement que » dans les trois journées des 2, 3 et 4, le roi de » Naples avoit battu complètement l'armée autri- » chienne commandée par le général Niepperg; » qu'il lui avoit tué ou blessé plus de dix mille » hommes, pris quarante pièces de canon, et » que les généraux Niepperg et Stahremberg » avoient été grièvement blessés.» (*Id. du* 20 *mai.*)

Tantôt le télégraphe de Lyon transmettoit une lettre reçue de Milan par M. Trabucchi, négociant, laquelle portoit :

« D'après un bulletin officiel publié à Ancône, » les Autrichiens ont perdu, dans les journées » des 1er, 2 et 3, quinze mille hommes et qua- » rante pièces de canon ou caissons attelés. Trois » généraux autrichiens ont été blessés, notam- » ment les généraux Stahremberg et Niepperg;

» ce dernier l'est mortellement. » (*Moniteur du* 20 *mai*, *et Journal de l'Empire du* 21.)

Enfin des bulletins de Naples qui ornèrent les feuilles de Paris, du 25 *mai*, nous apprirent que *l'ardeur des troupes étoit extrême*, *et la santé au roi excellente ;* et le même jour 25 *mai*, le golfe Juan vit aborder ce prétendu roi, qui de victoire en victoire, arriva jusqu'à Cannes, ayant succombé malgré *l'ardeur extrême de ses troupes*, et malgré ses mensonges et ses proclamations incendiaires.

Le *roi de Naples* avoit été précédé de *Madame mère*, du cardinal Fesch, et du *roi Jérôme*, arrivés aussi au *golfe Juan*, le 22, sur la frégate *la Driade*.

On eût dit que toute la famille s'étoit donné rendez-vous pour embellir de sa présence *l'assemblée extraordinaire du Champ-de-Mai.*

L'ex-*roi Joseph*, et le *prince de Canino*, étoient à Paris depuis quelque temps, installés dans les palais des princes ; l'un au Luxembourg, et l'autre au Palais-Royal. *Louis*, seul insensible aux honneurs qui l'appeloient à Paris, ne daigna pas quitter sa retraite, ni venir siéger parmi les *pairs* dont il orna la liste, ni paroître au Champ-de-Mai. D'autres raisons, sans doute, retinrent l'ex-*roi de Naples*, qui resta enseveli dans une profonde retraite, aux environs de

Cannes. Sa présence au Champ-de-Mai eût été d'un trop sinistre augure. On eut soin même de ne pas laisser transpirer la nouvelle de cette catastrophe, et l'on se hata d'assembler le Champ-de-Mai, avant qu'elle pût être répandue.

Quelque diligence qu'on fît, le *Champ-de-Mai* ne put cependant se réunir que le 1er juin, et la plupart des membres appelés ne se rendirent point. A peine y en eut-il le dixième, et il fallut remplir de tous les amateurs et curieux, dont la capitale n'est jamais dépourvue, les places vides des absens.

Buonaparte se rendit avec tout l'appareil de son ancien cortége impérial, à l'école militaire. Il se plaça sur une estrade élevée devant ce bâtiment.

Les ministres, les maréchaux, parmi lesquels on remarquoit Masséna, Ney, Lefebvre, Kellerman, Moncey, Serrurier, se placèrent dans les tribunes à côté du trône. Buonaparte étoit au milieu de ses trois frères, *Jérôme* et *Joseph* à sa droite, *Lucien* à sa gauche, tous les trois vêtus d'une tunique et d'un manteau de velours blanc. Buonaparte étoit vêtu d'une tunique et d'un manteau de velours nacarat. Les pages, les chambellans, les officiers d'ordonnance (1),

(1) En voici la liste : MM. le baron Gourgaud, Dumoulin,

les aides-de-camp, étoient groupés sur les marches du trône qui s'élevoit en face d'un autel construit au milieu du Champ-de-Mars, et sur les marches duquel se trouvoient quelques prélats; car la Providence permit, sans doute pour nous humilier davantage, que des ministres de la religion vinssent mêler ses cérémonies saintes à cette profanation de la royauté!

La messe fut dite par M. de Barral, archevêque de Tours, assisté du cardinal de Bayanne, et de plusieurs évêques.

Après la messe, l'orateur du Champ-de-Mai, M. Dubois (de Maine-et-Loire), vint prononcer au pied du trône une harangue composée avec les plus impudens mensonges qui traînoient depuis trois mois dans les gazettes.

Il trouva cependant un moyen de les rajeunir en les présentant dans un style barbare, et bien digne du héros qu'il célébroit.

Il parla du *vœu du peuple*, que lui et ses collègues venoient *inscrire dans les tables de la loi.* Il fit *retentir la voix de la France dont ils étoient les organes immédiats.*

Saint-Yon, Lariboissière, Planat, Ancillet, Delanoi, Regnault de Saint-Jean-d'Angely, Alfred de Montesquiou, Resigny, Autric. (*Journal de l'Empire, du* 6 *mai.*)

Après cet exorde, l'orateur apostrophant les souverains de l'Europe, demanda : *Ce que vouloit la ligue des rois alliés?* Il montra ensuite le *trône des Bourbons environné d'incurables erreurs*, auxquelles il opposa les *erremens de notre véritable gloire*, rapportés de l'île d'Elbe. « Comment, » s'écria-t-il dans une apostrophe à Buonaparte, » votre marche triomphale de Cannes à Paris » n'a-t-elle pas dessillé tous les yeux ? »

Buonaparte dans sa réponse parla de son dévouement pour la France, et se comparant à Codrus, dit : *qu'il s'étoit sacrifié pour son peuple, comme ce roi d'Athènes.* Il parla (dans son langage ignoble) de *l'acharnement* des souverains contre lui, et opposa à la *rage impuissante des ennemis*, *l'amour des Français.*

La cérémonie finit par la *proclamation* que fit l'archichancelier *de l'acceptation de la constitution;* ce qui eut lieu *au bruit des fanfares, du tambour et du canon.*

Telle fut la cérémonie du Champ-de-Mai.

Huit jours après il y en eut une autre : ce fut la séance impériale du 8 juin, où l'on vit réunis les représentans et les pairs de Buonaparte; étrange mélange d'anciens membres du sénat, de pairs du Roi et de pairs nouvellement choisis

parmi les traîtres et les parjures qui avoient préparé les voies à l'usurpateur.

On voyoit dans cette réunion des personnages plus curieux encore : c'étoient de vieux républicains que Buonaparte n'avoit pu attacher à son char, à son arrivée d'Egypte, et qui se jetèrent dans ses bras, à son retour de l'île d'Elbe, aimant mieux suivre la fortune de l'aventurier audacieux qui foule aux pieds les traités et tous les droits des nations pour ressaisir la puissance, que celle du général élevé au trône sur le pavois des soldats : peut-être aussi qu'avides du pouvoir, ils avoient plus d'espérance de le partager avec le potentat déchu, qu'avec le général armé et couronné par la victoire.

A leur tête étoit Lucien Buonaparte, qui, après treize ans d'éloignement, jugea qu'il étoit encore temps de venir faire l'essai tardif de ses honneurs ; et qui, malgré son penchant pour la république, ne dédaigna pas la pairie qui lui étoit offerte.

Au milieu de cette réunion à laquelle on ne peut rien comparer sur la terre, et dont le *pandæmonium* peut seul donner une idée, Buonaparte parut, et vint prononcer une harangue des plus pathétiques. Il exhorta les pairs et les représentans *à ne pas survivre au déshonneur;* à être *décidés à mourir*, et à assurer

par leur mort le triomphe de sa cause, qu'il appeloit *la cause sainte de la patrie !*

Ce discours donna lieu à une adresse des deux chambres, qui fut méditée pendant trois jours.

Celle des pairs parut néanmoins l'ouvrage de l'inspiration et des sentimens les plus vifs pour Buonaparte.

« L'intérêt de la France, lui dirent-ils, est
» inséparable du vôtre. Si la fortune trompoit
» vos efforts, des revers, Sire, n'affoibliroient
» pas notre courage, et redoubleroient notre
» attachement pour vous. »

La chambre des représentans ne porta pas au pied du trône la franchise d'un pareil langage.

La rédaction de son adresse exerça le génie de vingt de ses membres, qui firent vingt projets entre lesquels deux se firent remarquer par des vices contraires; celui de M. Garat, auquel on reprochoit un style trop académique, et celui de M. Durand, qui péchoit par le défaut opposé (celui d'un style plat). De ces deux discours on fit un chef-d'œuvre d'adresse où l'on toucha les points les plus délicats, tels que celui de la *compagne et de l'héritier du trône*, celui du *perfectionnement* du *pacte social* que la chambre vouloit donner à la France, même après l'acte

additionnel voté et proclamé solennellement au Champ-de-Mai.

Buonaparte, obligé de répondre à toutes ces adresses, ne pouvoit que varier ses tours et ses termes pour rendre sans cesse les mêmes pensées : *les circonstances sont graves ; la crise est forte ; la lutte est sérieuse ; l'entraînement de la prospérité n'est pas le danger qui nous menace* : voilà par quels termes choisis et variés Buonaparte cherchoit à relever un fonds d'idées bien rembruni.

Il trouva cependant l'occasion de rendre à MM. les représentans la leçon qu'ils lui avoient faite.

« La constitution, leur dit-il, doit être notre » étoile polaire *dans ces momens d'orage*. N'imi- » tons pas l'exemple du Bas-Empire qui, pressé » de tous côtés par les Barbares, se rendit la » risée de la postérité en s'occupant de dis- » cussions abstraites au moment où le bélier » brisoit les portes de la ville. »

Ces adresses furent présentées le 11. Il tardoit à Buonaparte d'entendre un autre langage, et d'avoir un auditoire plus soumis et moins raisonneur.

Parti le 12 à quatre heures du matin, arrivé le 13 à Avesnes, il passa ses troupes en revue

le 14, et leur adressa une proclamation qu'on eût cru dictée par l'orgueil de NAPOLÉON dans l'ivresse de ses anciennes prospérités.

Les insensés! dit-il en apostrophant les alliés, *un moment de prospérité les aveugle*. Mais *la victoire est à nous*, ajouta-t-il sur le ton de ses anciens oracles. Afin de les réaliser, il exhorta *tout le monde à mourir!* « Pour tout Français » qui a du cœur (dit-il), le moment est venu » de vaincre ou de périr. »

En effet, le lendemain 15, il força le passage de la Sambre à Fleurus. Le 16 il remporta des avantages signalés sur les Prussiens; et, sans laisser à l'armée un moment de repos, il continua son mouvement en avant le 17, malgré un temps affreux, et la pluie qui tomboit par torrens. Le 18, il poursuivoit le cours de ses victoires. Mais son heure étoit arrivée. La Providence l'attendoit à Waterloo.

Dieu tonne du plus haut des cieux: le redouté capitaine tombe, et la France *est délivrée.*

C'est ainsi que Bossuet peint la chute d'un guerrier (1) fameux, qui sut s'illustrer par ses revers autant que par ses victoires.

Mais Buonaparte, *après un désastre dont les*

(1) Charles-Gustave, roi de Suède.

fastes militaires n'offrent point d'exemple (1), prit la fuite, abandonnant les débris de son armée, et arriva, avec la rapidité de l'éclair, à Paris, où il porta lui-même la nouvelle de sa défaite. Il rentra à l'Elysée dans la nuit du 20 au 21.

Ce désastre étoit consommé depuis trois jours, lorsque les journaux célébroient les victoires les plus éclatantes.

Ceux du 20 contenoient un récit pompeux, autant que mensonger, de la bataille de Ligny. « Nous étions un contre trois, dit le narrateur. » Wellington et Blucher ont eu peine à se » sauver. Cela a été comme un effet de théâtre. »

Le récit est mis dans la bouche de Soult, major-général. Il est digne de son ordre du jour du 1er juin, où il s'exprimoit ainsi : « Les » ennemis sont nombreux, dit-on. Que nous » importe! leur défaite en aura d'autant plus » d'éclat. »

Les journaux du 21 donnoient la nouvelle suivante :

« Une dépêche télégraphique porte l'ordre » de diriger sur Charleroi douze bataillons de » gardes nationales actives pour escorter les » nombreux prisonniers de guerre faits depuis

(1) Lettre de Ney à Fouché.

» la bataille du 16. On dit qu'un certain nombre » va être dirigé sur Paris pour travailler aux » fortifications.

» Il y a sur le champ de bataille huit ennemis » pour un Français. On dit que leur perte est de » cinquante mille hommes.

» La déroute des Prussiens est complète : on » les ramasse par bandes. Quant aux Anglais, » on verra aujourd'hui ce qu'ils deviendront. » L'empereur est là. »

Hélas! l'*empereur* étoit bien loin de *là*, et bien près de nous. Le doigt de Dieu avoit marqué le terme de sa puissance; et au même instant le triomphateur orgueilleux qui datoit déjà ses proclamations de Bruxelles (1), et n'en étoit qu'à cinq lieues, avoit disparu du champ de bataille,

---

(1) La proclamation suivante fut trouvée parmi les papiers et les autres objets précieux qu'il abandonna dans sa fuite :

Proclamation aux Belges et aux habitans de la rive gauche du Rhin.

« Quelques succès éphémères de mes ennemis vous ont détachés un moment de mon empire. Dans mon exil, sur un rocher battu par la mer, j'ai entendu vos plaintes. Le dieu des armées a décidé du sort de vos belles provinces. Napoléon est au milieu de vous; vous êtes dignes d'être Français. Levez-vous en masse, réunissez-vous à mes phalanges invincibles pour exterminer les débris de ces barbares, vos ennemis et les miens. Ils fuient, la rage et le désespoir dans le cœur.

» Au palais impérial de Lacken, le 19 juin 1815.

» *Signé* NAPOLÉON. »

et se retrouvoit au milieu de Paris. Il racontoit alors les événemens de cette courte campagne à ses conseillers, à ses affidés, à ses ministres; il demandoit aux représentans une nouvelle armée, tout comme après les campagnes de Moscou et de Leipsick; il rappeloit aux pairs ce qu'ils lui avoient dit huit jours avant la bataille de Waterloo : « Des revers, sire, n'affoibliroient » pas notre courage, et redoubleroient notre » attachement pour vous. »

Le 21 au soir, les ministres arrivent à la chambre des représentans, précédés du *prince Lucien* qui demanda un comité secret, dans lequel une commission de salut public est nommée.

Une commission semblable fut nommée par les pairs; les deux commissions, réunies aux ministres, arrêtèrent à la majorité de seize voix contre cinq, les résolutions suivantes :

« Il sera nommé par les chambres une dépu- » tation chargée de négocier avec les puissances.

» Si l'empereur est le seul obstacle à la paix, » cet obstacle sera levé par une mesure..... »

Cette mesure n'étoit pas expressément indiquée dans le rapport que le général Grenier fit au nom des commissions, dans la séance du 22.

Mais elle le fut ouvertement par plusieurs membres qui montèrent à la tribune pour de-

mander l'abdication. *Appuyé! appuyé!* s'écrièrent les uns; *non! non!* s'écrioient les autres avec l'accent de la fureur.

Pendant ce débat, l'abdication, arrachée non sans peine ni sans négociations, arrive. Elle est apportée par quatre ministres, et remise au président par M. Fouché.

La séance fut aussitôt suspendue, et le bureau en corps se rendit à l'Elysée pour remercier NAPOLÉON de son abdication.

Le président à son retour, annonça à la chambre *qu'il avoit adressé à l'empereur un discours tel que les circonstances lui avoient paru l'exiger.*

Un discours semblable fut adressé par le président de la chambre des pairs. La réponse à ces deux discours parut le lendemain dans les journaux (1).

On fut fort étonné de ne pas y voir les deux discours qui donnèrent lieu à cette *réponse*. Ces pièces n'eussent pas été le monument le moins curieux de la session des deux chambres.

Elles nommèrent un nouveau directoire qui ne sachant sous quel nom se présenter à la France (qui ne rappelât de fâcheux souvenirs), s'appela *commission de gouvernement*, et alla sous ce titre occuper la place vacante au château des Tuile-

(1) Voyez les pièces officielles, page 158.

rics, pendant que Buonaparte prit le chemin de la Malmaison.

« Elle se constitua le 23 sous la présidence » du duc d'Otrante. »

Le 24, elle adressa aux Français une proclamation où l'on remarquoit le passage suivant : « Il n'existe point de pouvoirs jaloux l'un de » l'autre; l'espace est libre au patriotisme éclairé » de vos représentans, et les pairs sentent, » pensent, et votent comme mandataires.

» *L'empereur s'est offert en sacrifice en ab-* » *diquant; les membres du gouvernement se* » *dévouent en acceptant les rênes de l'Etat.* »

Il seroit difficile de dire qui montroit le plus de dévouement. Chacun s'immoloit au bien public. Buonaparte s'étoit *sacrifié* d'abord, le 11 avril, en partant pour l'île d'Elbe; puis il s'étoit *sacrifié* encore en quittant cette île, il s'étoit même dévoué comme *Codrus, roi d'Athènes;* enfin il *s'offre en sacrifice* pour la troisième fois en regagnant sa retraite première de Malmaison, pendant que les cinq directeurs *se dévouent en acceptant les rênes de l'Etat.*

Les pairs *sentent, pensent, votent comme mandataires*, et c'est tout dire. Les bornes du dévouement ne sauroient être reculées au-delà.

Au milieu de tous ces actes de dévouement, on craignit que Buonaparte ne voulût se dévouer

encore, non à la manière de Codrus, mais en se remettant à la tête de l'armée.

On assure même qu'il proposa à la commission de gouvernement, un plan de campagne pour séparer les deux armées de Wellington et de Blucher, avec la promesse de se retirer après l'exécution.

On vit alors deux pairs tenir une conduite bien différente après avoir servi la même cause avec un zèle égal.

Tous deux avoient préparé les voies à Buonaparte; tous deux lui avoient livré les troupes destinées à l'arrêter; tous deux avoient reçu la récompense de leur trahison; tous deux siégeoient dans la chambre des pairs; tous deux avoient payé de leur personne à la bataille de Waterloo. Mais après cette bataille, ils vinrent faire retentir la chambre d'un langage bien différent.

L'un, effrayé d'un précipice qu'il voit ouvert sous ses pas, et où la France elle-même est menacée de périr, vient exprimer des regrets tardifs. Il déclare hautement que tout est perdu; que les ennemis seront dans huit jours sous les murs de Paris, sans qu'aucun obstacle puisse leur être opposé.

Dans une lettre plus forte encore que ce discours, il fait le procès à Buonaparte, attribue à ses *extravagances* le désastre que Buonaparte

attribuoit à une terreur panique; repousse avec les accens de l'indignation le reproche de trahison; s'accuse plutôt d'avoir poussé trop loin un amour de la patrie qui l'a égaré, et dont il déplore les suites fatales.

Labédoyère, au contraire, persévérant dans les sentimens qui, aux portes de Grenoble, le conduisirent aux pieds de l'usurpateur, vient faire sa profession de foi jusque dans la tribune de la chambre des pairs; et tournant son indignation, non contre Buonaparte, mais contre ceux qui l'abandonnent, il apostrophe en ces termes les vieux pairs ses collègues :

« ... Il y a des hommes dans les deux chambres qui voudroient voir ici nos ennemis, qu'ils » appelleront bientôt leurs alliés. Mais s'ils re- » jettent Napoléon II, l'empereur doit de nou- » veau tirer l'épée, s'entourer de son armée..... » Il y a peut-être des généraux qui méditent en » ce moment de l'abandonner; mais malheur à » tout traître! il sera traduit devant les chambres, » et sera noté d'infamie; il verra ses parens pros- » crits et sa maison rasée. Hé quoi! nous forçons » à l'abdication celui que nous avons juré de dé- » fendre, même dans les revers; car il n'est pas » un membre de la chambre qui n'ait ajouté ce » serment à ceux qu'il a faits à l'empereur, et » nous ne respecterons pas sa dernière volonté!

» Il est donc dit qu'on n'entendra jamais dans
» cette enceinte que des voix basses! »

Telles étoient les scènes dont Buonaparte étoit le simple spectateur.

Sous un autre rapport, il continuoit d'être acteur, et jouoit à Malmaison le rôle qu'il avoit quitté à Paris. Tout dépouillé qu'il étoit de la puissance impériale, il s'appliquoit, par un reste d'habitude, à en exercer encore les plus nobles prérogatives. Il distribua des titres honorifiques, des grades, des pensions, des places, et d'autres faveurs libéralement accordées. Il rendit, à cet effet, des milliers de décrets antidatés, qui sont parvenus, depuis, dans les divers ministères, et principalement dans les bureaux de la guerre.

La commission de gouvernement n'étoit pas peu embarrassée de la présence d'un tel personnage; mais elle sollicitoit des sauf-conduits, soit auprès du gouvernement anglais, soit auprès du lord Wellington. Instruite enfin de l'inutilité de ces tentatives, et voyant l'ennemi aux portes de la capitale, elle intima à Buonaparte l'ordre du départ, et les pièces relatives à cette négociation furent communiquées aux deux chambres. (*Voyez les Pièces officielles*, *page* 159.)

DÉPART DE BUONAPARTE.

Le jeudi 29 juin, à quatre heures du soir, Buonaparte quitta la Malmaison. Bertrand et Savary montèrent dans sa calèche, ainsi que le général Becker, qui étoit chargé de la garde de sa personne. On assure que ce général lui dit, lorsqu'il se rendit près de lui : « Je suis » chargé d'une mission bien pénible, et je ferai » ce qui dépendra de moi pour m'en acquitter » à votre satisfaction. » A quoi Buonaparte répondit : « Général, si l'on m'avoit laissé le choix » de l'officier qui devoit m'accompagner, c'est » vous que j'aurois choisi. »

Il est facile d'apprécier la sincérité de ce compliment, lorsqu'on sait que le général Becker avoit hautement blâmé la guerre d'Espagne, refusé d'y servir, et vécu, depuis cette époque, dans la retraite et dans la disgrâce du maître.

Buonaparte avoit une suite de cinquante-sept personnes, anciens officiers de sa maison, ou domestiques de toute espèce.

Son médecin de l'île d'Elbe, M. Fourreau-Beauregard, n'étoit pas de ce voyage. Il fut

remplacé par M. Maingault, jeune médecin, qui n'avoit pas encore été attaché à sa personne. Au surplus, Buonaparte et toute sa suite comptoient se rendre aux Etats-Unis; leurs provisions de tout genre annonçoient l'intention de se diriger vers le Nouveau-Monde; mais n'anticipons pas sur les événemens.

Le vendredi 30, Buonaparte, après s'être reposé quelques heures à Rambouillet, en partit de grand matin, et arriva à Tours la nuit suivante. Il descendit à l'auberge, y fit venir le préfet, M. de Miramon, un de ses anciens chambellans; ce magistrat, qui étoit au lit, se leva pour voir l'ex-empereur, et s'entretenir avec lui.

On assure que cet entretien roula spécialement sur l'esprit militaire de ce département, et sur le nombre d'hommes que la garde nationale avoit fournis dans la dernière campagne.

Après cet entretien, Buonaparte, accompagné du préfet, qui le conduisit jusqu'à la porte de la ville, partit de Tours, et vint coucher à Niort, *le samedi 1er juillet.*

Le dimanche 2, il partit de Niort pour Rochefort où il arriva le 3.

Il descendit à l'hôtel de la Préfecture maritime, où il s'établit avec sa suite.

Il fit embarquer ses effets, qui étoient très-

considérables, sur deux frégates, *la Saale* et *la Méduse*, disposées pour le recevoir.

Elles étoient prêtes à partir; mais le port de Rochefort étoit bloqué par une croisière anglaise composée d'un vaisseau de 74 (*le Bellérophon*, commandé par le capitaine Maitland), et de plusieurs autres bâtimens.

Pour donner le change à cette croisière, Buonaparte fit armer une corvette et un aviso dans lesquels il espéroit pouvoir s'esquiver; mais cette ruse de guerre ne pouvoit surprendre la vigilance du capitaine anglais. Il fallut y enoncer, et attendre quelqu'autre expédient plus sûr, s'il pouvoit s'en rencontrer quelqu'un.

Pendant que Buonaparte attendoit l'occasion d'un vent favorable pour sortir de Rochefort, les Chambres ne pouvoient sitôt l'oublier, et conservoient pour lui un tendre souvenir : elles lui en donnèrent des marques en s'occupant de ses provisions de voyage. Ce fut pour charmer ses loisirs pendant une longue navigation, qu'elles lui adjugèrent la bibliothèque de Trianon par une loi qui fut rendue sans opposition quelconque.

Mais en prodiguant à Buonaparte des attentions si délicates, les Chambres étoient bien peu attentives à mettre en pratique les avis salutaires qu'il leur avoit donnés avant sa retraite.

Vainement il avoit essayé de les prémunir contre le danger des discussions politiques entamées dans un *moment d'orage.* Vainement il avoit essayé de mettre un frein au penchant qu'ils avoient pour la dispute, en leur citant l'exemple « du Bas-Empire qui s'étoit rendu » la risée de la postérité, en s'occupant de » discussions abstraites, pendant que le bélier » battoit les portes de la ville. »

Cette conduite, qu'il leur avoit signalée comme le plus dangereux des écueils, fut précisément le modèle qu'ils s'efforcèrent d'imiter et de reproduire. Pendant que d'innombrables armées s'avançoient de toutes parts sur la capitale, les soi-disant représentans de la nation, bien autrement raisonneurs que les Grecs du Bas-Empire, s'animoient à des combats d'un autre genre, et s'épuisoient en discussions abstraites : nuit et jour ils consumoient les forces de leur esprit à rédiger les constitutions qu'ils se croyoient appelés (par une vocation bien spéciale) à donner à la France.

La constitution, le budget et les mesures de salut public étoient les seuls objets à l'ordre du jour ; mais la constitution avant tout.

La manie de Dandin,

Qui. . .. veut bon gré mal gré
Ne se coucher qu'en robe et qu'en bonnet carré,

ne peut donner qu'une foible idée de la manie qu'avoient alors nos représentans de *nous constituer*.

...... Je veux aller juger,

dit ce personnage, dans tout le cours de la pièce, et au milieu des plus funestes accidens.

Je veux constituer la France, disoient nos représentans, au milieu des armées qui les cernoient de toutes parts.

Si un homme sage s'avisoit de faire entendre le langage de la raison, on sait de quelle manière il étoit traité : témoin M. Maleville (1).

Vainement on leur donne lecture de la convention du 3 juillet sur l'occupation de Paris.

---

(1) Personne n'a oublié le courage avec lequel ce représentant publia le 27 juin son opinion adressée aux deux Chambres, auxquelles il démontroit qu'elles n'avoient plus de pouvoir que pour sauver la France, c'est-à-dire pour se jeter aux pieds de Louis XVIII.

« Votre langage respectueux et patriotique, leur dit-il, appuyé » du témoignage de toute la nation sera, n'en doutez pas, favo- » rablement écouté par un monarque qui possède au plus haut » degré les lumières réunies à la bonté. »

Il ajoutoit, par une prédiction qui s'est accomplie, que leur opposition n'auroit d'autre résultat que de *donner à l'autorité du Roi l'appui d'une force qui ne seroit pas nationale.*

On sait quels orages il attira sur sa tête dans le sein de cette assemblée, dont il fut obligé de se séquestrer.

Cet incident ne fait que redoubler l'ardeur de nos constituans. C'est alors, c'est *dans ces circonstances impérieuses*, que le plus zélé d'entre eux, M. Garat, improvise une constitution réduite à dix chefs principaux.

« J'ai confiance en l'Angleterre, s'écrie-t-il;
» mais cette confiance ne doit pas être sans
» bornes. J'ai donc recueilli une suite de prin-
» cipes que voici rédigés en dix articles. »

Les dix articles sont lus, discutés et proclamés comme un nouveau décalogue, renfermant les dix commandemens de la loi nouvelle, donnée comme autrefois, au milieu du tonnerre et des éclairs.

Dans cette loi, les nouveaux maîtres de la terre proclamoient, sous le nom de *souveraineté du peuple*, le principe fondamental à l'aide duquel, depuis vingt-cinq ans, ils opprimoient *ce souverain*, *la seule source du pouvoir* dont ils devoient être à perpétuité les utiles canaux.

Sous le nom de *liberté des cultes*, ils professoient l'athéisme, au nom de l'Etat, qu'ils condamnoient à exister sans religion avouée, et sans autre dogme que l'indifférence et le mépris de toutes les croyances.

Sous le nom d'*oubli des votes*, ils consacroient

l'impunité ou même la récompense des crimes ; et du plus grand de tous, le régicide.

Sous le nom de *propriétés inviolables et sacrées*, ils s'assuroient les fruits de leurs rapines et leurs fortunes monstrueuses.

Que ne pourroit-on pas ajouter à cette énumération, si l'on vouloit parcourir et scruter chacun des articles du décalogue de M. Garat et de ses collègues ?

Mais c'en est assez pour faire voir que ces messieurs, en alléguant l'intérêt général du *peuple souverain*, dont ils se disoient les représentans, ne s'occupoient que de leurs intérêts particuliers ; et que dans ce grand contrat qu'ils présentoient au serment d'un monarque de leur choix, comme la base de la félicité publique, ils ne stipuloient que les intérêts d'un petit nombre de misérables.

C'est encore une vérité que M. Maleville eut le courage de leur dire : « Ceux qui prétendent, » dit-il, repousser les Bourbons par de misérables » sophismes, ne songent guère aux intérêts de » la France ; *ils ne songent qu'aux leurs.* »

Ces intérêts une fois garantis, ils n'auroient pas été difficiles sur le choix du monarque. La légitimité (incompatible avec leur propre usurpation) étoit le seul titre d'exclusion. Il n'y en

avoit pas d'autre; et il n'est personne qui (après avoir juré l'observation des articles de M. Garat) n'eût pu prétendre à l'honneur de « recevoir la » couronne des mains du président de la chambre » des représentans, et le sceptre et l'épée des » mains du président du sénat. » (*Art.* 10 *des principes de M. Garat.*)

Ces mêmes hommes, qui montroient tant d'horreur pour les Princes français, *imposés par l'étranger*, se démasquèrent eux-mêmes, en demandant dans la chambre des représentans un prince étranger pour être régent de Napoléon II.

Cette tactique fut dévoilée dans un écrit qui parut à cette époque : « Que les chambres ne s'y » trompent pas ! il existe au milieu d'elles une » cinquantaine d'hommes qui, nés avec la révo- » lution, habiles à en saisir toutes les phases, à » les faire tourner à leur profit, tour à tour » libéraux, révolutionnaires, instrumens et fau- » teurs du despotisme, croiroient que tout est » perdu, s'ils cessoient d'être un instant ministres » ou conseillers d'Etat.

» Ce sont ces mêmes hommes qui, réclamant » aujourd'hui un prince autrichien, vouloient » l'année dernière nous mettre sous la domi- » nation du prince Constantin, et qui livreroient » la France aux Russes, aux Prussiens ou au

» Grand-Seigneur, pourvu qu'ils y conservassent
» leurs honneurs, leurs places, leurs richesses (1). »

Certes, il étoit impossible de mieux renouveler l'*exemple des Grecs du Bas-Empire*, et de mieux travailler à devenir non-seulement la *risée*, mais encore l'exécration *de la postérité* la plus reculée.

Buonaparte qui contemploit de loin le choc de ces intérêts, devenus l'unique mobile des représentans et des *pairs qui sentoient, pensoient et votoient comme mandataires*, espéra qu'il pourroit naître de ce choc quelque chance heureuse qui le fît rentrer dans la carrière politique.

Partagé entre cette attente et l'espoir de s'esquiver, il passa six jours à l'hôtel du préfet maritime de Rochefort. Il y étoit entré le 3, jour de la capitulation de Paris, et il en sortit le 8, le jour de l'entrée du Roi dans la capitale. Peut-être fut-il instruit de cet événement par la voie du télégraphe. Quoi qu'il en soit, il se rendit alors seulement à bord de la frégate *la Saale*, où il passa encore six jours.

Voici de quelle manière il employa ce temps de loisir. Nous ne pouvons mieux le faire con-

(1) Voyez un écrit intitulé : *De la proclamation de Napoléon II*, par M. Mathias, avocat à la Cour de cassation.

noître que par le rapport de M. de Rigny, capitaine de frégate, envoyé pour cet objet à Rochefort. Cet officier, chargé d'avoir des communications officielles avec l'amiral Hotam, commandant la station anglaise, et avec le préfet maritime (M. le baron Bonnefoux), s'exprime ainsi dans son rapport au ministre de la marine:

« Il résulte des différentes communications que j'ai eues avec M. l'amiral anglais et M. le préfet maritime, que Napoléon, arrivé à Rochefort le 3 juillet, s'est établi à la préfecture maritime jusqu'au 8. Pressé par le général Becker qui avoit été chargé de l'escorter jusqu'à bord, et par M. le baron Bonnefoux, préfet maritime, de profiter de toutes les occasions qu'offroient le vent et la marée, il se décida enfin à s'embarquer dans les canots qui l'attendoient à chaque marée, se rendit à dix heures du soir à bord de *la Saale*, et fit partager sa suite sur cette frégate et sur *la Méduse*.

» Le lendemain 9, il débarqua sur l'île d'Aix, et en visita les fortifications.

» Le 10, les vents étoient favorables pour prendre le large, mais la croisière anglaise et le clair de lune ne laissoient aux frégates que peu d'espoir d'échapper.

» Du 10 au 11, Napoléon expédia en parle-

mentaires à bord du vaisseau anglais *le Bellérophon*, MM. le général Savary et Las-Cases. Ce parlementaire fut de retour le 11.

» Du 11 au 12, Napoléon apprit de son frère Joseph la dissolution des chambres et l'entrée du Roi à Paris. Jusqu'à ce dernier moment, Buonaparte avoit souvent énoncé l'opinion que les chambres le rappelleroient, soit qu'il voulût ainsi en imposer aux autorités qui l'environnoient, soit qu'il nourrît effectivement cette espérance.

» Le 12, il descendit sur l'île d'Aix avec sa suite et ses bagages; et dans la nuit du 12 au 13, deux bateaux demi-pontés y arrivèrent de la Rochelle. Il paroît que Napoléon les avoit fait acheter dans l'intention de s'y embarquer, et d'essayer de gagner, à la faveur de la nuit, un smak danois avec lequel on suppose qu'il avoit traité, et qui devoit l'attendre à trente ou quarante lieues au large. On ignore pourquoi il ne profita pas de ces dispositions; sans doute elles lui parurent trop hasardeuses.

» Dans la nuit du 13 au 14, il se rendit à bord du brick français *l'Epervier*; et le 14 au soir, le général Becker, qui avoit été parlementer à bord de la station anglaise, étant de retour, Napoléon fit embarquer sa suite et ses bagages sur *l'Epervier*.

» Le 15 au matin, ce bâtiment fut aperçu faisant voile *en parlementaire* vers le vaisseau amiral : l'état de la mer ne lui permettant pas de s'en approcher rapidement, les embarcations anglaises vinrent au-devant de lui, et transportèrent les passagers à bord du *Bellérophon*. Dans cette circonstance, le lieutenant de vaisseau Jourdan, commandant *l'Epervier*, a cru devoir demander, et a obtenu en effet du capitaine du *Bellérophon* une attestation écrite de la translation de Buonaparte à bord de ce vaisseau.

» Le même jour, une frégate de la station appareilla faisant voile pour l'Angleterre.

» Le 16, le vaisseau *le Bellérophon* mit à la voile à une heure et demie après midi. La foiblesse et la direction du vent qui a régné depuis, ne permettent pas de supposer qu'il ait pu arriver sur les côtes d'Angleterre avant la nuit du 19 au 20. »

Voici *la liste* (1) *des principaux personnages embarqués* sur le *Bellérophon* avec Napoléon Buonaparte.

« Le lieutenant-général comte Bertrand ; grand-maréchal du palais.

---

(1) Cette liste est extraite d rapp ort officiel de M. le baron Bonnefoux, préfet maritime.

La comtesse Bertrand, et trois enfans.

Le lieutenant-général duc de Rovigo.

Le lieutenant-général Lallemand.

Le maréchal-de-camp baron Gourgaud, aide-de-camp de Napoléon.

Le maréchal-de-camp Montholon-Sémonville, *idem*.

La comtesse Montholon-Sémonville, et un enfant.

Le comte de Las-Cases (1), conseiller d'Etat, et son fils.

M. de Résigny, chef d'escadron, officier d'ordonnance.

M. Planat, chef d'escadron, officier d'ordonnance.

M. Autric, lieutenant, officier d'ordonnance.

M. Schultz, chef-d'escadron.

M. Pointkorski, capitaine.

M. Mercher, capitaine.

M. Maingault, chirurgien de Napoléon.

(Suivent les noms de quarante individus composant la suite de Buonaparte et des autres passagers embarqués avec lui.) »

Tel est le récit officiel du séjour de Buonaparte à Rochefort. Nous ajouterons qu'il vécut cons-

(1) Connu aussi sous le nom de Lesage, auteur de *l'Atlas historique*.

tamment seul, enfermé dans sa chambre, où nulle personne de sa suite, pas même le grand maréchal Bertrand, n'osoit paroître sans être appelé.

Il fut reçu à bord de la frégate la *Saale*, comme passager. M. le chevalier Philibert, capitaine, lui céda sa chambre, d'où il ne sortoit guère, excepté pour prendre ses repas.

Il mangeoit à une table commune, qui étoit servie le matin à onze heures, et le soir à six. Elle étoit composée de quatorze convives (tous de sa suite) y compris le général Beker et le capitaine Philibert. Cette table étoit desservie aux frais du gouvernement qui pourvoyoit largement aux besoins de Buonaparte vingt jours après sa seconde chute.

Le repas n'en étoit pas plus gai. On mangeoit dans un profond silence. Nul des convives ne se permettoit une seule parole. Tous imitoient le silence de l'ex-empereur qui ne parloit plus.

Le 17 *juillet*, lord Castlereagh reçut de M. Fouché la communication suivante :

« J'ai l'honneur de faire connoître à V. S. que
» Napoléon Buonaparte, ne pouvant pas échap-
» per aux croiseurs anglais, ni aux troupes qui
» gardent leurs côtes, a pris la résolution d'aller
» à bord du vaisseau anglais, *le Belléraphon*,
» capitaine Maitland. »

Mais déjà le gouvernement anglais avoit été informé de la résolution de Buonaparte, par une lettre du capitaine Maitland, datée de la rade des Basques, le 14 juillet, adressée aux lords de l'Amirauté, et qui étoit ainsi conçue :

« J'ai l'honneur d'annoncer à vos seigneuries » que le comte de Las-Cases et le général Lalle- » mand sont venus aujourd'hui à bord du vais- » seau de S. M. que je commande, pour me » proposer d'y recevoir Napoléon Buonaparte, » qui désire se remettre lui-même à la généro- » sité de S. A. R. le prince Régent.

» Me regardant suffisamment autorisé par les » ordres secrets de vos seigneuries, j'ai accédé à » cette proposition. Il doit s'embarquer à mon » bord demain matin.

» Pour éviter tout mal entendu, j'ai expliqué » bien clairement au comte de Las-Cases, que » je n'avois aucun pouvoir d'accorder des con- » ditions d'aucune espèce ; mais que tout ce que » je pouvois faire étoit de transporter Buona- » parte et sa suite en Angleterre, où ils seroient » reçus de la manière que S. A. R. trouveroit » convenable. »

Enfin Buonaparte lui-même écrivit au prince régent la lettre suivante, que nous livrons sans commentaire aux réflexions du lecteur :

« Altesse Royale,

» En butte aux factions qui divisent mon
» pays, et à l'inimitié des plus grandes puis-
» sances de l'Europe, j'ai terminé ma carrière
» politique, et je viens, comme Thémistocle,
» m'asseoir sur les foyers du peuple britannique.
» Je me mets sous la protection de ses lois, que
» je réclame de V. A. R. comme le plus puis-
» sant, le plus constant et le plus généreux de
» mes ennemis. »

Le 24 juillet, *le Bellérophon* et *l'Eurotas* entrèrent dans la baie de Torbay; et la nouvelle de l'arrivée de Buonaparte sur les côtes d'Angleterre fut l'unique sujet des entretiens de la capitale et des provinces, et presque le seul aliment des journaux

Les curieux arrivèrent en foule pour voir le *grand homme* : l'affluence fut telle que plusieurs personnes se noyèrent par divers accidens, comme si la destruction des hommes eût dû partout être la conséquence inévitable de la présence de Buonaparte.

C'est ce qui obligea le gouvernement à l'éloigner des côtes, en attendant qu'il le fût de l'Europe.

Ce fut l'objet d'un traité conclu à Paris *le 2 août*. (Voyez les *pièces officielles*, page 201.)

Mais il paroît que les intentions des puissances étoient déjà connues, puisque les journaux anglais en parloient dès la fin du mois de juillet, et que ceux des premiers jours du mois d'août publièrent la lettre suivante, datée du 2 à bord du *Bellérophon*, en rade de Plymouth.

« C'est dimanche 28 que nous sont parvenus » les papiers publics qui annoncent la détermi- » nation prise de transporter Buonaparte à Sainte- » Hélène. Comme il demande très-exactement » les journaux qu'il se fait lire par Mme Bertrand, » l'article qui le regardoit, et qui, d'ailleurs, » faisoit déjà le sujet de toutes les conversations, » ne lui a point échappé. Déjà j'avois entendu » parler de sa résolution de ne point se laisser » embarquer pour Sainte-Hélène. Mme Bertrand » m'a dit elle-même qu'il avoit de nouveau déclaré » positivement qu'on lui arracheroit plutôt la vie.

» Dans la soirée de dimanche, il donna les » marques d'une grande agitation; et le lundi » 29, quand il reçut l'avis officiel de sa desti- » nation, une pâleur mortelle couvrit tout-à-coup » son visage, et il ne resta sur le pont que » quelques instans. Hier il étoit un peu mieux; » mais je crains qu'à l'arrivée *du Northumber-* » *land*, il ne nous rende témoins de quelque » scène tragique; car ce n'est pas nous, comme

» vous savez, qui sommes chargés de le porter » à Sainte-Hélène.

» Une circonstance assez singulière, qui a eu » lieu dimanche, nous semble le présage de » cette catastrophe. Vers les neuf heures du soir » M. et Mme Bertrand se promenoient, en cau- » sant avec beaucoup de vivacité, sur le côté du » pont opposé à celui sur lequel j'étois. Tout-à- » coup Mme Bertrand se précipite dans la cabine » de son empereur, se jette à ses pieds; puis, » après quelques instans, se relève, court dans » sa propre cabine, et se précipite par la fenêtre. » Déjà la moitié de son corps étoit dehors, » lorsque le général Montholon accourut, et » arriva heureusement à temps pour la retenir. » Elle est demeurée toute la nuit dans un état » de délire.

» Lundi, le major-général sir Bunbury et lord » Keith allèrent informer Buonaparte que la vo- » lonté des souverains alliés étoit qu'il fût trans- » féré à Sainte-Hélène, où il pourroit emmener » une partie des personnes de sa suite, à l'excep- » tion expresse des généraux Savary, Lallemand » et Bertrand. On assure que, sur cette décla- » ration, il a fait demander le capitaine Mait- » land, pour protester de nouveau, en sa pré- » sence, de la résolution où il étoit de ne point

» quitter notre bord, aussi long-temps du moins
» qu'on lui laissera la vie.

» Malgré ces violentes émotions, dont il
» semble profondément affecté, il continue à
» se montrer le soir, pendant vingt minutes en-
» viron, à la multitude des curieux qui va, je
» crois, chaque jour s'augmentant. Les canots
» de nos vaisseaux ont peine à empêcher la foule
» des embarcations étrangères d'approcher. »

Le 3 août, lord Keith notifia à Buonaparte la décision du gouvernement anglais sur son sort. Comme elle étoit en anglais, Buonaparte dit à lord Keith de la lui traduire; et trouvant qu'il ne s'expliquoit pas d'une manière assez claire, il la lui arracha des mains, et la remit à lord Townbridge, qui se trouvoit présent, en lui disant avec vivacité: *Vous saurez peut-être mieux traduire.* Après en avoir entendu la lecture, et avoir médité quelques instans, il répondit à peu près en ces termes:

« J'offre au prince Régent la plus belle page
» de son histoire.....

» Je ne suis point un Hercule; mais on ne
» pourra me faire sortir vivant du *Bellerophon*...

» J'avois l'intention de m'établir en Angle-
» terre; je désirois une résidence à trente lieues
» de la mer. Qu'on me donne un commissaire.

» Je veux me faire naturaliser ici : je sais bien » qu'il faut plusieurs années de résidence pour » y parvenir ; mais je prouverai par ma con- » duite que je suis digne de devenir Anglais, et » alors je donnerai *peut-être* ma parole de ne » plus me mêler des affaires politiques.

» Si les Anglais ne veulent point me recevoir, » j'irai chez mon beau-père, ou chez Alexandre.

» L'Angleterre pourroit tout au plus me trai- » ter en prisonnier de guerre, puisque le dra- » peau tricolore flottoit encore à Bordeaux, à » Nismes, etc., lorsque je me suis rendu.

» Je ne consentirai jamais à passer à l'île » Sainte-Hélène, parce que le climat m'est con- » traire, et que j'ai l'habitude, pour ma santé, » de faire vingt lieues par jour.

» Si on me force d'y passer, je périrai avant » trois mois, et alors l'Angleterre sera respon- » sable de mon assassinat.

» J'aurois pu faire en France une longue » guerre de partisan, puisqu'avec six cents » hommes j'ai *détrônisé* le Roi de France qui » avoit une armée de trois cent mille hommes. »

Tous ces discours furent suivis d'une protestation formelle que Buonaparte remit le même jour à lord Keith.

Elle étoit ainsi conçue :

« Je proteste solennellement, *à la face du* » *ciel et des hommes*, contre la violation de » mes droits les plus sacrés, puisque l'on dis- » pose, par la force, de ma personne et de » ma liberté. Je me suis rendu librement à bord » du *Bellérophon*; je ne suis point prisonnier, » je suis l'hôte de l'Angleterre.

» Une fois placé à bord du *Bellérophon*, *je* » *fus sur le foyer* du peuple anglais. Si le gou- » vernement, en donnant l'ordre au capitaine » du *Bellérophon* de me recevoir avec toute » ma suite, n'a voulu que me tendre un piége, » il a forfait à l'honneur, et souillé son pa- » villon.

» Si cet acte doit être consommé, ce sera en » vain que les Anglais parleront encore à l'Eu- » rope de leur justice, de leurs lois et de leur » liberté : l'hospitalité violée sur *le Bellérophon* » compromettra à jamais la foi anglaise.

» J'en appelle donc à l'histoire : elle dira » qu'un ennemi qui fit vingt ans la guerre au » peuple anglais, est venu librement, dans son » malheur, chercher un asile sous les lois de ce » peuple. Quelle preuve plus éclatante auroit-il » pu donner de son estime et de sa confiance ? » Mais comment les Anglais y ont-ils répondu ? » Ils ont tendu une main hospitalière à cet en-

» nemi, et lorsque dans sa bonne foi il s'est livré » lui-même, ils l'ont sacrifié.

» A bord du *Bellérophon*, en mer, 4 août 1815. »

NAPOLÉON.

Le *même jour 4 août*, *le Bellérophon* et *le Tonnant* appareillèrent de la rade de Plimouth (1).

En même temps, *le Northumberland* fit voile de Portsmouth, et le dimanche 6, en approchant de Torbay, il aperçut deux vaisseaux de guerre qui venoient à lui : c'étoit *le Bellérophon* sur lequel étoit Buonaparte, et *le Tonnant*, monté par lord Keith. Peu d'heures après, *le Northumberland* les héla, et demanda Buonaparte, qui depuis quelques jours n'étoit pas sorti de sa *cabine*. Les vaisseaux jetèrent l'ancre en avant de Torbay.

Le général Bertrand vint le premier à bord du *Tonnant*, où il dîna avec lord Keith et sir George Cockburne. A dîner, sir George lui fit part de ses instructions relatives à Buonaparte. Une de ses instructions porte que son bagage sera visité, avant d'être reçu à bord du *Northum-*

(1) Les détails suivans sont extraits du journal anglais *The Courrier*, qui les donne comme authentiques.

berland. Bertrand exprima avec force son opinion contre la mesure d'envoyer l'*empereur* (c'est ainsi que toute sa suite l'appelle) à Sainte-Hélène, lorsque son désir et son attente étoient de vivre tranquillement en Angleterre sous la protection des lois anglaises. Lord Keith et sir George Cockburne n'entrèrent dans aucune discussion à ce sujet.

Après le dîner, lord Keith et sir George Cockburne, accompagnés par Bertrand, se rendirent à bord du *Bellérophon*. Avant leur arrivée, les armes et pistolets de Buonaparte lui avoient été enlevés, non sans beaucoup d'opposition et de nombreuses objections de la part des officiers français.

Ceux qui ne doivent pas l'accompagner ont été mis à bord de la frégate l'*Eurotas*. Ils ont témoigné la plus grande répugnance à cette séparation, particulièrement les officiers polonais. Buonaparte a pris congé d'eux individuellement. Le colonel polonais Pistowky vouloit absolument le suivre. Il a reçu dix-sept blessures au service de Buonaparte, et il a déclaré qu'il serviroit comme domestique, si on lui permettoit de le suivre à Sainte-Hélène. L'ordre d'éloigner ces officiers polonais étoit absolu. En conséquence le colonel

été mis à bord de l'*Eurotas* (1). Savary et Lallemand ne faisoient point partie de ceux qui ont été transportés sur cette frégate; on les a laissés sur le *Bellérophon*.

Lorsque lord Keith et sir George Cockburne montèrent à bord du *Bellérophon*, dans l'après-midi du dimanche 6 août, Buonaparte étoit sur le pont pour les recevoir. Il avoit un habit vert, avec des revers rouges, veste et culotte blanches, des bas de soie, l'étoile de la Légion-d'Honneur, et un chapeau à trois cornes, avec la cocarde tricolore. Après les salutations d'usage, lord Keith, s'adressant à Buonaparte, l'informa qu'il devoit être transféré du *Bellérophon* sur le *Northumberland*.

Buonaparte protesta immédiatement et avec une grande véhémence contre cet acte du gouvernement anglais. « Je ne m'attendois pas à cela, » s'écria-t-il. Je ne conçois pas qu'on puisse faire » d'objection raisonnable contre ma résidence » paisible en Angleterre pour le reste de ma » vie. »

Lord Keith et sir George Cockburne ne firent aucune réponse. Un officier anglais qui

(1) Le polonais Pistqwky a obtenu plus tard la permission de rejoindre Buonaparte. Le 12 octobre il s'est embarqué sur *le Cormorant* qui partoit pour Sainte-Hélène.

étoit près de lui, lui dit que s'il n'avoit pas été envoyé à Sainte-Hélène, on l'auroit livré à la Russie.

Buonaparte : « *Dieu me garde des Russes!* » En prononçant ces mots, il jeta les yeux sur le général Bertrand, et haussa les épaules.

Sir *George Cockburne* : « A quelle heure » demain matin viendrai-je, général, et pourrai- » je vous recevoir à bord du *Northumberland?* »

» *Buonaparte*, un peu surpris du titre de » général : A dix heures. »

Bertrand, Mme Bertrand, Savary, Lallemand le comte et la comtesse de Montholon, étoient debout auprès de Buonaparte.

Sir George Cockburne lui demanda s'il avoit besoin de quelque chose avant de mettre en mer. Bertrand répondit : « Vingt jeux de cartes, » un trictrac et un jeu de domino. » Mme Bertrand demanda quelques meubles nécessaires, qui lui furent fournis sur-le-champ.

Un des officiers de Buonaparte, le neveu de Mme de Beauharnais, sa première femme, se plaignit de ce qu'on avoit manqué de foi à l'empereur, qui croyoit rester avec toute sa suite en Angleterre.

Buonaparte demanda à lord Keith ce qu'il en pensoit. S. S. répondit simplement : « J'obéis

» aux ordres de mon gouvernement. » Alors Buonaparte exprima le désir d'avoir une seconde entrevue avec S. S. Lord Keith refusa : « Cette » entrevue ne pourroit vous être d'aucune utilité. » Mes pouvoirs ne laissent rien à ma discrétion. » Désormais votre sort ne peut plus changer. »

Un officier qui étoit auprès de lui, dit : « Vous auriez été pris, si vous étiez resté à » Rochefort une heure de plus, et envoyé à » à Paris. » Buonaparte fixa ses regards sur cet officier, mais ne dit pas un mot. Il s'adressa ensuite à sir G. Cockburne, et lui fit plusieurs questions sur Sainte-Hélène :

« Y a-t-il de la chasse au courre ou au tir? » Où dois-je demeurer?

Tout-à-coup il changea de conversation, et se répandit contre le gouvernement en invectives, auxquelles personne ne répondit.

Nous ignorons s'il avoit ou non l'idée d'un *writ* d'*Habeas corpus;* mais il auroit fort désiré d'aller à terre.

Il témoigna quelque indignation de ce qu'on l'appeloit général : « Vous m'avez envoyé des » ambassadeurs comme à un souverain. Vous » m'avez reconnu comme premier consul. »

Pendant toute cette conversation, il ne cessoit de prendre du tabac.

Après lui avoir rappelé que la chaloupe du *Northumberland* viendroit le prendre à dix heures, lundi matin, lord Keith et sir George Coukburne se retirèrent.

De bonne heure, dans la matinée du lundi, sir George Cockburne se rendit à bord du *Bellérophon*, pour surveiller l'inspection du bagage de Buonaparte : il consistoit en deux services de vaisselle plate, plusieurs articles en or, une superbe toilette en argent, des lits, etc.; le tout fut porté à bord du *Northumberland*, à onze heures.

Buonaparte avoit amené de France avec lui quarante domestiques, parmi lesquels il y avoit un jockei, un postillon et un lampiste. Les deux tiers furent envoyés à bord de *l'Eurotas*.

A onze heures et demie passées, lord Keith, dans la chaloupe du *Tonnant*, se rendit à bord du *Bellérophon* pour recevoir Buonaparte et ceux qui devoient l'accompagner. Buonaparte s'adressa plusieurs fois au capitaine Maitland et aux officiers du *Bellérophon*. Lorsqu'il fut descendu dans la chaloupe, il ôta son chapeau, et les salua.

Lord Keith reçut dans la chaloupe les personnages suivans :

Buonaparte ;

Le général Bertrand, Mme Bertrand et leurs enfans;

Le comte et la comtesse de Montholon, et un enfant;

Le comte de Las-Cases.

Le général Gourgaud.

Neuf domestiques mâles et trois femmes.

Le chirurgien de Buonaparte ayant refusé de le suivre, le chirurgien du *Bellérophon* s'offrit et fut agréé à sa place.

Savary et Lallemand furent laissés sur *le Bellérophon*.

Savary avoit une peur mortelle d'être livré au gouvernement français. Il répétoit sans cesse que l'honneur de l'Angleterre ne permettoit pas qu'il fût reporté sur les côtes de France.

A peu près à midi, la chaloupe du *Tonnant* atteignit *le Northumberland*. Bertrand mit le premier le pied sur le pont. Après lui Buonaparte monta l'échelle du vaisseau avec l'agilité d'un marin. La garnison du vaisseau étoit sur le pont, et le reçut comme un simple général, en lui présentant les armes. Il ôta son chapeau. Aussitôt qu'il fut sur le pont, il dit à sir George Cockburne: *Je suis à vos ordres*. Il salua lord Lowther et M. Littleton, qui se trouvoient auprès de l'amiral, et leur dit quelques mots auxquels ils répondirent.

Il dit à un officier : *Dans quel corps servez-vous ?* L'officier répondit : *Dans l'artillerie.* Buonaparte répliqua sur-le-champ ; *Je sors de ce service moi-même.* Après avoir pris congé des officiers du *Bellérophon* qui l'avoient accompagné, et avoir embrassé le neveu de Joséphine qui n'alloit point à Sainte-Hélène, il se rendit dans l'arrière-cabine, où étoient assemblés lord Keith, sir George Cockburne, lord Lowther, M. Littleton, etc.

Bertrand : « Je n'ai jamais donné mon adhé-
» sion au gouvernement de Louis XVIII. Il
» est donc évidemment injuste de me proscrire.
» Je reviendrai dans un an ou deux pour veiller
» à l'éducation de mes enfans (1). »

(1) Bertrand, en partant pour l'île d'Elbe, avoit annoncé également qu'il reviendroit dans un an ou deux pour veiller à l'éducation de ses enfans. Voici la lettre qu'il écrivit à M. le duc de Fitz-James, qui a été réduit à la publier pour justifier la bonne foi avec laquelle il avoit répondu au Roi de ce général. L'original de cette lettre a été déposé chez M. Champion, notaire à Paris.

« Mon cher Edouard, je vous envoie ma lettre pour le Roi ; je vous prie de la lui remettre. Vous me connoissiez assez pour ne pas douter du parti que je prendrois dans les circonstances où je me suis trouvé.

» L'empereur ayant abdiqué, ce n'est point un Prétendant que je suis : il a renoncé à sa couronne ; je suis dégagé de toute obligation. Ce n'est plus que l'empereur malheureux que j'ac-

Mme Bertrand paroissoit fort accablée. Elle dit qu'elle avoit été obligée de quitter Paris sans pouvoir emporter les choses les plus nécessaires; qu'elle avoit occupé les appartemens du duc de Berry, etc.

---

compagnie ; et comme je le dis dans ma lettre au Roi, j'acquitte la dette de la reconnoissance et de l'honneur.

» Je reste sujet du Roi, et je serai son sujet fidèle, comme je l'ai été de l'empereur. Il commanda en souverain, en général : mais il ne se mêla point de révolution. Je suis persuadé que l'empereur a renoncé dans son cœur, comme par sa déclaration, à toute idée de rentrer en France ; mais ce que je puis assurer mieux encore, c'est que, dans aucune circonstance, je ne veux me mêler des affaires politiques. Je ne fus jamais un homme de révolution ni d'intrigues, et je mourrai comme j'ai vécu, honnête homme et homme d'honneur. Si jamais vous étiez dans le cas de parler de moi, vous pouvez, sans risque d'être jamais démenti par les faits, affirmer que je ne m'écarterai point, quels que soient les événemens, de la ligne que je me suis tracée, et qui est celle de mon devoir.

» Je désire pouvoir venir visiter ma famille. Il y a plus de trois ans que je n'ai vu ma mère. Si dans un an je recours à vous pour avoir une permission de venir passer quelques mois à Châteauroux, dans le sein de ma famille, je compte sur votre obligeance.

» J'embrasse vos enfans, et je compte sur votre bon souvenir. Soyez heureux autant que je le désire. »

BERTRAND.

Fontainebleau, ce 19 avril 1814.

« *P. S.* Je joins ici copie de ma lettre. Je l'ai écrite sans marge, parce que c'étoit d'étiquette avec l'empereur : si j'ai mal fait c'est par erreur. »

(*Journal des Débats*, du 17 avril 1815.)

Elle parla ensuite d'une manière très-flatteuse de son mari ; elle ajouta que l'empereur étoit un trop grand homme pour être accablé par les circonstances, et finit en exprimant le désir d'avoir quelques journaux de Paris.

Le comte de Montholon parla des embellissemens que Bonaparte avoit faits à Paris, et de son tempérament bilieux qui exigeoit beaucoup d'exercice.

La comtesse de Montholon parloit peu, et inspiroit beaucoup d'intérêt.

Bertrand demanda ce qu'auroient fait les Anglais, s'ils avoient pris Buonaparte en mer.

Un officier de cette nation lui répondit : « Ce que nous faisons maintenant. »

Dans l'après-midi, lord Keith prit congé de Buonaparte, et retourna à bord *du Tonnant*.

Lord Lowther et M. Littleton entrèrent alors en conversation avec lui. Comme il étoit fort communicatif, et qu'il paroissoit désirer une conversation entièrement libre avec ces deux gentilshommes d'un caractère et d'un esprit également distingués, ils profitèrent de l'occasion, et passèrent presque toute sa conduite en revue. Nous savons qu'ils lui demandèrent comment il avoit pu commettre la faute d'attaquer l'Espagne ; les motifs des décrets de Berlin et de Milan ; de la

guerre avec la Russie, du refus des conditions de paix qui lui furent offertes avant la première occupation de Paris, etc. A toutes ces questions, il fit des réponses détaillées. Loin d'éviter la discussion, il la provoquoit.

Sa cabine sur *le Northumberland* étoit meublée avec une grande élégance. Son lit surtout étoit de la plus grande beauté.

Ses valets-de-chambre et toutes les personnes qui l'entouroient continuoient à lui donner le titre d'empereur.

Le 11 *août*, *le Northumberland* sortit du canal de la Manche, et fit voile pour l'île Sainte-Hélène.

Les détails suivans sont extraits d'une lettre datée de Falmouth, le 12 août.

« Hier, *le Northumberland* et les autres vaisseaux qui composent l'escadre étoient à peu de distance du port de Falmouth. *La Zenobia*, de 18 canons, est entrée dans ce port pour prendre des provisions, et a remis à la voile pour rejoindre *le Northumberland*. Nous avons appris, par un officier de ce bâtiment, que Buonaparte paroît enchanté d'être échappé des mains de la justice, et de se trouver parfaitement bien établi à bord du *Northumberland*, où une de ses premières demandes a été : « Y a-t-il des officiers

» qui savent jouer au *whist ?* J'ai un long voyage » à faire. Je désire passer mon temps le plus » joyeusement possible. »

Avant de se séparer de ceux qui l'avoient suivi, Buonaparte remit à quelques-uns des officiers qui l'environnoient, un *certificat* qui, à la demande générale de ces Messieurs, avoit été écrit par le général Gourgaud, et modifié ainsi par Buonaparte :

« Les circonstances m'empêchent de vous » garder plus long-temps auprès de moi. *Vous* » *m'avez servi avec zèle. Votre conduite dans* » *cette dernière occasion mérite mes éloges*, *et* » *me prouve que j'avois eu raison de compter* » *sur vous.*

» A bord du *Northumberland*, le 7 août » 1815. » NAPOLÉON.

Les mots en italique avoient été substitués par Buonaparte à ceux-ci : « Dans ma prospérité, » vous m'avez servi avec zèle, et, en m'accom- » pagnant dans mon adversité, vous avez con- » firmé la bonne opinion que j'avois de vous. » Recevez mes remercîmens. »

Avant que *le Northumberland* mît à la voile, plusieurs employés du *Pay-Office* se rendirent à bord pour payer l'équipage : à travers les fenêtres alors ouvertes de sa cabine, ils

virent ; avec la plus grande surprise, Buonaparte jouant au *vingt et un* avec ses compagnons aussi gaiement que s'il ne lui étoit rien arrivé.

On avoit laissé à Buonaparte et à ses compagnons la liberté d'acheter en Angleterre tous les objets de luxe ou de simple commodité qu'ils pourroient désirer. Ils ont, en conséquence, envoyé souvent à terre, et ils ont fait acheter un billard, les vins les plus rares, une immense quantité de jeux de cartes, de jeux d'échecs, etc. et les meilleurs livres anglais, l'ex-empereur étant devenu tout à coup grand amateur de la langue anglaise. Buonaparte a prié M. O' Mears, chirurgien du *Bellérophon*, de le suivre en cette qualité. Lord Keith y ayant consenti, l'échange avec le chirurgien du *Northumberland* a eu lieu immédiatement. Dès le premier jour, Buonaparte a voulu déterminer M. O' Mears à manquer à son devoir, en lui offrant 500 liv. sterling d'appointemens par an ; mais celui-ci a rejeté cette offre, et a déclaré qu'il étoit satisfait des appointemens que son Roi lui accordoit.

Le 16 octobre, le Northumberland arriva à Saint-Hélène, après deux mois d'une navigation dont les détails offrent peu d'intérêt. Les voici néanmoins extraits d'une lettre écrite à bord de ce vaisseau :

« Sainte-Hélène (1), le 19 octobre.

» Nous sommes arrivés ici le 16, après une
» très-longue et très-ennuyeuse traversée, et
» nous avons débarqué Napoléon le 18. Il est
» actuellement logé à la campagne, chez un
» gentilhomme nommé Belcome, jusqu'à ce
» que *Longwood* soit préparé pour lui. Ceux
» qui l'ont suivi sont fatigués, et regrettent sincé-
» rement, je crois, de l'avoir accompagné.
» Mme Bertrand, qui parle assez bien anglais,
» m'a dit aujourd'hui que l'île étoit absolument
» un désert, et le lieu de naissance du démon
» de *l'Ennui*. Elle demande déjà à retourner
» en Europe, pour élever ses enfans.

» J'ai dîné quatre fois avec Buonaparte à
» bord du *Northumberland*; il parloit peu à

---

(1) Sainte-Hélène est une île d'environ vingt milles de circonférence; c'est le point le plus éloigné de toute la terre : il est comme perdu dans le vaste Océan. L'île est formée de rochers très-escarpés, et située, pour ainsi dire, au-dessus des tempêtes. Du haut du Mont-Diana, qui est le plus élevé de l'île, on aperçoit les vaisseaux à soixante milles en mer. Quoique ses côtes soient fort orageuses, son atmosphère est sans nuage; le ciel y est toujours serein, et jamais l'on n'y a entendu un coup de tonnerre. Ses vallées, profondes et étroites, sont constamment couvertes de verdure : elles produisent du blé, des fruits et du gibier en abondance. Son port, *Chapel-Walley-Bay*, est extrêmement fortifié et défendu par des batteries dont les canons sont au niveau de la mer.

» table, et en général il adressoit la parole à
» l'amiral. Il prenoit peu d'exercice, et dans le
» jour il se promenoit seulement pendant envi-
» ron deux heures après le dîner. Le général
» Bertrand et Las-Cases sont ses plus grands
» favoris ; il conversoit rarement avec les autres.
» Il jouoit aux cartes tous les soirs, et l'après-
» midi aux échecs. Il se couchoit de bonne
» heure, et se levoit très-tard. Il étoit en gé-
» néral dans une mauvaise disposition d'esprit,
» et depuis qu'il est arrivé ici, elle ne s'est pas
» améliorée.

» L'île est très-strictement gardée ; il y a des
» signaux entre tous les ports de l'île et les
» vaisseaux ; des bâteaux de garde et des bricks
» croisent autour, en sorte qu'à moins qu'il ne
» puisse s'envoler, il est impossible qu'il s'é-
» chappe. Il n'est permis à personne d'être
» absent de ce vaisseau après le coucher du
» soleil, et chaque vaisseau est prêt à filer son
» câ b au premier signal. »

On rapporte que, durant le voyage, le général Bertrand a dit à l'amiral Cockburn, que Buonaparte étoit très-sensible à ses attentions. L'empereur, a-t-il ajouté, est si reconnoissant, que ce matin il me disoit que, quand même il trouveroit l'occasion de s'évader, il n'en profiteroit pas, et

qu'il ne voudroit pas compromettre un officier qui le traitoit si honorablement. L'amiral a répondu : « S'il m'avoit dit cela lui-même, j'aurois » mis deux sentinelles à ses côtés. » (*The Courrier*.)

Les dernières dépêches de Sainte-Hélène, en date du 24 décembre, donnent les détails suivans sur les mesures prises pour resserrer, dans le lieu de son exil, le dernier usurpateur du trône de France.

A trois ou quatre mille de l'espèce de petit village qu'on honore, à Sainte-Hélène, du titre de ville, sous le nom *James-Tow*, est un sentier tortueux, étroit, bordé de ravins, et de précipices, par où l'on arrive à un plateau resserré et long de cinq quarts de mille environ, dont l'extrémité se termine par un escarpement à pic au-dessus de la mer.

Au centre de ce plateau est la résidence, prison ou palais, comme il voudra l'appeler, de l'empereur déchu. Cette demeure consiste en une petite maison dont toutes les avenues sont garnies de sentinelles. En avant, à un quart de mille, vers le sentier, on a placé un corps-de-garde, où un officier toujours de veille, ne laisse sortir personne que sur un ordre signé

de la main même de l'amiral. A droite, est un large ravin qu'on ne sauroit franchir; à gauche, un flanc de montagne inaccessible; et sur le quatrième côté, comme déjà nous l'avons indiqué, un précipice qui n'a de fond que l'abîme des mers. Tel est l'espace accordé au prisonnier; et sur lequel encore on a établi un camp de 250 à 300 hommes. Des sentinelles sont posées sur toutes les hauteurs d'où l'on peut observer ses démarches, et forment comme la ligne de circonvallation dans laquelle on tient enveloppé le monstre. Telles sont les précautions prises à l'intérieur. Celles confiées à la marine, pour la garde du dehors, sont plus grandes et plus multipliées encore, s'il est possible.

Nul bâtiment, quelque vent qui le pousse, ne sauroit se montrer en haute mer sans être aperçu des vigies qui bordent l'île, correspondent entre elles par des signaux, et préviennent aussitôt la croisière. Celle-ci est formée en deux divisions, dont les mouvemens se succèdent sans cesse, et qui n'ont d'autre affaire que de veiller, sans relâche, ce petit point de terre et de rocher perdu dans le vaste Océan. On les voit alternativement quitter le mouillage, s'éloigner, puis faire voile, selon la direction du vent, tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, pour reve-

nir au point d'où elles étoient parties, après avoir fait le tour de l'île. Quelque vaisseau venant de l'Europe ou de l'Inde, semble-t-il s'écarter de sa route, et vouloir s'approcher, on court sur lui, on l'examine; s'il y a lieu, on l'oblige à venir se faire reconnoître par l'amiral, sans néanmoins qu'il lui soit permis de jeter l'ancre. Cette liberté n'est donnée qu'aux vaisseaux de l'Etat ou à ceux de la compagnie des Indes, encore ces derniers sont-ils soumis à une surveillance très-sévère; les équipages n'ont point la permission de venir à terre : à peine on le permet aux capitaines.

Quant aux bateaux pêcheurs de l'île, on les visite au départ et au retour; on ne leur accorde que peu d'heures pour les opérations de la pêche: le reste du temps il faut qu'ils se tiennent sous le canon du port ou sous celui de quelque vaisseau de la croisière. Il est fort difficile aux officiers de l'escadre eux-mêmes d'obtenir la permission de passer la nuit à terre. En général, il faut être rembarqué avant le soleil couché; alors on lève le pont mobile, qui ne s'abaisse plus qu'après le soleil levé; et cependant des bâteaux de garde rasent la côte durant toute la nuit. Tel est le système des précautions combinées pour garantir le Monde d'un nouvel incendie. Les gens de l'art, militaires et marins, qui ont

été consultés sur ces mesures, sont unanimement d'avis qu'elles présentent toutes les sûretés que la prudence et les efforts humains peuvent donner contre toute tentative d'évasion formée par le prisonnier le plus hardi. (*Times*, *du* 14 *février.*)

Telle a été l'issue de l'entreprise de Buonaparte. Voilà la route par laquelle il est arrivé en moins de huit mois, de l'île d'Elbe à l'île Sainte-Hélène.

C'est maintenant le moment d'apprécier la belle peinture qu'il nous fit, au mois de mars, de tout le bonheur que son retour promettoit à la France.

Il est curieux de voir aujourd'hui dans quels termes pompeux et magnifiques il en parloit :

« Ainsi s'est consommée, dit-il, avec toute la » rapidité de l'enthousiasme et tout le calme de » la sagesse, sans effusion d'une *seule goutte de* » *sang* français, sans le moindre excès ni le plus » léger désordre, cette révolution destinée à » faire l'étonnement de l'Europe, l'admiration » de la postérité, le BONHEUR DE LA GÉNÉ- » RATION ACTUELLE ET LA PAIX DE LA » FRANCE, QUI SE REPOSE ENFIN DANS SA

» GLOIRE ET DANS SA DIGNITÉ. » (*Journal de l'Empire, du* 26 *mars. Article officiel.*)

Ainsi, pouvons-nous dire à notre tour, fut terminée une entreprise qui a été comme un abrégé de toute la révolution.

On y a vu Buonaparte, loué jadis de n'avoir *détrôné que l'anarchie*, détrôner alors la *légitimité* dans la personne du souverain reconnu par toute l'Europe, s'asseoir sur le trône de Louis XVIII, s'environner non seulement de tous les ennemis de ce trône auguste, mais encore des fabricateurs de la république dont il étoit le représentant et l'héritier indigne, puisqu'il avoit assassiné sa mère et sa bienfaitrice ; on a vu le ban et l'arrière-ban de la république détruite, accourir à la voix d'un scélérat démasqué, se ranger sous ce chef couronné, et lui dire : *Nous voici.*

On a vu au-dehors le même développement de forces militaires qu'*aux beaux jours de la révolution* ; au-dedans le même jacobinisme organisé, armé, attendant le signal des mêmes victoires pour se livrer aux mêmes horreurs, pour dresser les mêmes échafauds, et noyer encore la France et l'Europe dans un déluge de sang.

Mais la Providence avoit marqué la limite du crime ; elle ne permit pas le renouvellement de

ce cours de prospérités inouies qui pendant quinze ans avoient indigné le monde, et fait douter si elle le gouvernoit.

Autant la première chute de Buonaparte avoit été lente, autant la seconde fut prompte. Il avoit fallu des années et des efforts prodigieux pour amener la première catastrophe; il ne fallut qu'un moment et un seul coup pour déterminer la seconde. Après une campagne de quatre jours, le *héros* rentra *seul* dans Paris sans avoir pu ressaisir le laurier de la victoire, qu'il croyoit tenir avant le combat. Dépouillé de tout prestige, et n'ayant pour escorte que des crimes qu'il ne pouvoit plus cacher sous des trophées, il renouvela à l'Elysée, au mois de juin 1815, les scènes de Fontainebleau du mois d'avril 1814.

Après le 20 mars, voulant réfuter la déclaration des puissances du 13, et justifier son évasion, par la résolution prétendue qu'elles avoient prise de le transférer à l'île Sainte-Hélène, Buonaparte avoit dit : *qu'il auroit subi son sort, si la France n'eût eu besoin d'un libérateur.*

Deux mois après, il peignit ce retour comme un trait de dévouement auquel l'histoire ne pouvoit rien offrir de comparable, à moins de remonter au temps de *ce roi d'Athènes*, qui se sacrifia pour son peuple.

C'est à l'étalage d'une telle résignation et d'un dévouement si héroïque, que Buonaparte fit succéder la fuite de Waterloo, les scènes de la seconde abdication, les tentatives d'évasion à Paris et à Rochefort, les supplications adressées au prince régent d'Angleterre, et enfin les protestations faites à bord du *Bellerophon* et du *Northumberland*, A LA FACE DU CIEL ET DES HOMMES *pris à témoin de la disposition violente qu'on faisoit de sa personne.*

Tel a été l'itinéraire de Buonaparte de l'île d'Elbe à l'île Sainte-Hélène.

Détournons la vue des maux incalculables qu'un tel *libérateur* a traînés à sa suite, et dont il a marqué son passage en France.

Songeons plutôt aux avantages qui peuvent naître du sein de ces calamités. Ce retour fatal a été un crible où la fidélité s'est séparée de la trahison ; l'une a été éprouvée, l'autre s'est démasquée elle-même ; et l'autorité royale renversée a trouvé, jusque dans ce renversement, l'un des moyens les plus sûrs qu'ait un gouvernement pour travailler à son raffermissement, celui de pouvoir discerner ses amis de ses ennemis.

FIN.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N°. I.

PROCLAMATIONS.

Au golfe Juan, le 1er mars 1815.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et les constitutions de l'Etat, empereur des Français, etc. etc. etc.

AU PEUPLE FRANÇAIS.

Français!

La défection du duc de Castiglione livra Lyon sans défense à nos ennemis; l'armée dont je lui avois confié le commandement étoit, par le nombre de ses bataillons, la bravoure et le patriotisme des troupes qui la composoient, à même de battre le corps d'armée autrichien qui lui étoit opposé, et d'arriver sur les derrières du flanc gauche de l'armée ennemie qui menaçoit Paris.

Les victoires de Champaubert, de Montmirail, de Château-Thierry, de Vauchamp, de Mormans, de Montereau, de Craonne, de Reims, d'Arcis-sur-Aube et de Saint-Dizier; l'insurrection des braves paysans de la Lorraine, de la Champagne, de l'Alsace, de la Franche-Comté et de la Bourgogne, et la position que j'avois prise sur les derrières de l'armée ennemie, en la séparant

de ses magasins, de ses parcs de réserve, de ses convois et de tous ses équipages, l'avoient placée dans une situation désespérée. Les Français ne furent jamais sur le point d'être plus puissans, et l'élite de l'armée ennemie étoit perdue sans ressource; elle eût trouvé son tombeau dans ces vastes contrées qu'elle avoit si impitoyablement saccagées, lorsque la trahison du duc de Raguse livra la capitale et désorganisa l'armée. La conduite inattendue de ces deux généraux qui trahirent à la fois leur patrie, leur prince et leur bienfaiteur, changea le destin de la guerre. La situation désastreuse de l'ennemi étoit telle, qu'à la fin de l'affaire qui eut lieu devant Paris, il étoit sans munitions, par la séparation de ses parcs de réserve.

Dans ces nouvelles et grandes circonstances, mon cœur fut déchiré; mais mon âme resta inébranlable. Je ne consultai que l'intérêt de la patrie; je m'exilai sur un rocher au milieu des mers. Ma vie vous étoit et devoit encore vous être utile. Je ne permis pas que le grand nombre de citoyens qui vouloient m'accompagner partageassent mon sort; je crus leur présence utile à la France, et je n'emmenai avec moi qu'une poignée de braves nécessaires à ma garde.

Elevé au trône par votre choix, tout ce qui a été fait sans vous est illégitime. Depuis vingt-cinq ans la France a de nouveaux intérêts, de nouvelles institutions, une nouvelle gloire, qui ne peuvent être garantis que par un gouvernement national et par une dynastie née dans ces nouvelles circonstances. Un prince qui régneroit sur vous, qui seroit assis sur mon trône par la force des mêmes armées qui ont ravagé notre territoire, chercheroit en vain à s'étayer des principes du droit féodal; il ne pourroit assu-

ver l'honneur et les droits que d'un petit nombre d'individus ennemis du peuple, qui depuis ving-cinq ans les a condamnés dans toutes nos assemblées nationales. Votre tranquillité intérieure et votre considération extérieure seroient perdues à jamais.

Français! dans mon exil j'ai entendu vos plaintes et vos vœux; vous réclamez ce gouvernement de votre choix qui seul est légitime. Vous accusiez mon long sommeil; vous me reprochiez de sacrifier à mon repos les grands intérêts de la patrie.

J'ai traversé les mers au milieu des périls de toute espèce; j'arrive parmi vous, reprendre mes droits qui sont les vôtres. Tout ce que des individus ont fait, écrit ou dit depuis la prise de Paris, je l'ignorerai toujours; cela n'influera en rien sur le souvenir que je conserve des services importans qu'ils ont rendus, car il est des événemens d'une telle nature qu'ils sont au-dessus de l'organisation humaine.

Français! il n'est aucune nation, quelque petite qu'elle soit, qui n'ait eu le droit et ne se soit soustraite au déshonneur d'obéir à un prince imposé par un ennemi momentanément victorieux. Lorsque Charles VII rentra à Paris, et renversa le trône éphémère de Henri V, il reconnut tenir son trône de la vaillance de ses braves, et non d'un prince Régent d'Angleterre.

C'est aussi à vous seuls, et aux braves de l'armée, que je fais et ferai toujours gloire de tout devoir.

Signé NAPOLÉON.

Par l'empereur.

Le grand-maréchal faisant fonctions de major-général de la grande armée.

Signé comte BERTRAND.

I.

Au golfe Juan, le 1er mars 1815.

Napoléon, par la grâce de Dieu et les constitutions de l'Etat, empereur des Français, etc. etc. etc.,

A L'ARMÉE.

Soldats!

Nous n'avons pas été vaincus : deux hommes sortis de nos rangs ont trahi nos lauriers, leur pays, leur prince, leur bienfaiteur.

Ceux que nous avons vus pendant vingt-cinq ans parcourir toute l'Europe pour nous susciter des ennemis; qui ont passé leur vie à combattre contre nous dans les rangs des armées étrangères, en maudissant notre belle France, prétendroient-ils commander et enchaîner nos aigles; eux qui n'ont jamais pu en soutenir les regards? Souffrirons-nous qu'ils héritent du fruit de nos glorieux travaux; qu'ils s'emparent de nos honneurs, de nos biens; qu'ils calomnient notre gloire? Si leur règne duroit, tout seroit perdu, même le souvenir de ces immortelles journées. Avec quel acharnement ils les dénaturent! Ils cherchent à empoisonner ce que le monde admire; et, s'il reste encore des défenseurs de notre gloire, c'est parmi ces mêmes ennemis que nous avons combattus sur le champ de bataille.

Soldats! dans mon exil j'ai entendu votre voix; je suis arrivé à travers tous les obstacles et tous les périls; votre général appelé au trône par le choix du peuple, et élevé sous vos pavois, vous est rendu; venez le joindre.....

Arrachez ces couleurs que la nation a proscrites, et qui, pendant vingt-cinq ans, servirent de ralliement à

tous les ennemis de la France; arborez cette cocarde tricolore; vous la portiez dans nos grandes journées.

Nous devons oublier que nous avons été les maîtres des nations; mais nous ne devons pas souffrir qu'aucune se mêle de nos affaires.

Qui prétendroit être maître chez nous? Qui en auroit le pouvoir? Reprenez ces aigles que vous aviez à Ulm, à Austerlitz, à Jena, à Eylau, à Friedland, à Tudella, à Eckmülh, à Essling, à Wagram, à Smolensk, à la Moskwa, à Lutzen, à Vurken, à Montmirail. Pensez-vous que cette poignée de Français, aujourd'hui si arrogans, puissent en soutenir la vue? Ils retourneront d'où ils viennent, et là, ils régneront s'ils le veulent, comme ils prétendent avoir régné depuis dix-neuf ans.

Vos biens, vos rangs, votre gloire, les biens, les rangs et la gloire de vos enfans, n'ont pas de plus grands ennemis que ces princes que les étrangers nous ont imposés; ils sont les ennemis de notre gloire, puisque le récit de tant d'actions héroïques qui ont illustré le peuple français combattant contre eux pour se soustraire à leur joug, est leur condamnation.

Les vétérans des armées de Sambre et Meuse, du Rhin, d'Italie, d'Egypte, de l'Ouest, de la grande-armée, sont tous humiliés; leurs honorables cicatrices sont flétries; leurs succès seroient des crimes; ces braves seroient des rebelles, si, comme le prétendent les ennemis du peuple, les souverains légitimes étoient au milieu des armées étrangères.

Les honneurs, les récompenses, leur affection, sont pour ceux qui les ont servis contre la patrie et nous.

Soldats! venez vous ranger sous les drapeaux de votre

chef : son existence ne se compose que de la vôtre ; ses droits ne sont que ceux du peuple et les vôtres ; son intérêt, son honneur, sa gloire, ne sont autres que votre intérêt, votre honneur et votre gloire. La victoire marchera au pas de charge : l'aigle, avec les couleurs nationales, volera de clocher en clocher, jusqu'aux tours de Notre-Dame : alors vous pourrez montrer avec honneur vos cicatrices ; alors vous pourrez vous vanter de ce que vous aurez fait ; vous serez les libérateurs de la patrie. Dans votre vieillesse, entourés et considérés de vos concitoyens, ils vous entendront, avec respect, raconter vos hauts faits ; vous pourrez dire avec orgueil : « Et moi aussi, je faisois partie de cette grande-armée qui est entrée deux fois dans les murs de Vienne, dans ceux de Rome, de Berlin, de Madrid, de Moscou, et qui a délivré Paris de la souillure que la trahison et la présence de l'ennemi y ont empreinte. »

Honneur à ces braves soldats, la gloire de la patrie ! et honte éternelle aux Français criminels, dans quelque rang que la fortune les ait fait naître, qui combattirent vingt-cinq ans avec l'étranger, pour déchirer le sein de la patrie.

Signé NAPOLÉON.

Au golfe Juan, le 1er mars 1815.

Les généraux, officiers et soldats de la garde impériale, aux généraux, officiers et soldats de l'armée.

Soldats, camarades !

Nous vous avons conservé votre empereur, malgré les nombreuses embûches qu'on lui a tendues ; nous vous le ramenons au travers des mers, au milieu de mille dangers ;

nous avons abordé sur la terre sacrée de la patrie, avec la cocarde nationale et l'aigle impériale. Foulez aux pieds la cocarde blanche ; elle est le signe de la honte et du joug imposé par l'étranger et la trahison. Nous aurions inutilement versé notre sang, si nous souffrions que les vaincus nous donnassent la loi!!!

Depuis le peu de mois que les Bourbons règnent, ils vous ont convaincus *qu'ils n'ont rien oublié ni rien appris.* Ils ont toujours gouverné par des préjugés ennemis de nos droits et de ceux du peuple.

Ceux qui ont porté les armes contre leur pays, contre nous, sont des héros ; vous, vous êtes des rebelles à qui l'on veut bien pardonner jusqu'à ce qu'on soit assez consolidé par la formation d'un corps d'armée d'émigrés, par l'introduction, à Paris, d'une garde suisse, et par le remplacement successif de nouveaux officiers dans vos rangs! Alors il faudra avoir porté les armes contre sa patrie, pour pouvoir prétendre aux honneurs et aux récompenses ; il faudra avoir une naissance conforme à leurs préjugés pour être officier. Le soldat devra toujours rester soldat ; le peuple aura les charges, et eux les honneurs.

En attendant le moment où ils oseroient détruire la Légion-d'Honneur, ils l'ont donnée à tous les traîtres, et l'ont prodiguée pour l'avilir ; ils lui ont ôté toutes les prérogatives politiques que nous avions gagnées au prix de notre sang.

Les 400 millions du domaine extraordinaire sur lesquels étoient assignées nos dotations, qui étoient le patrimoine de l'armée et le prix de nos sueurs, ils se les sont appropriés.

Soldats de la grande nation! soldats du grand Napo-

léon! consentiriez-vous à l'être d'un prince qui, vingt ans, fut l'ennemi de la France, et qui se vante de devoir son trône à un prince régent d'Angleterre?

Tout ce qui a été fait sans le consentement du peuple et le nôtre, et sans nous avoir consultés, est illégitime.

Soldats! officiers en retraite! vétérans de nos armées! venez avec nous conquérir le trône, palladium de nos droits, et que la postérité dise un jour: « Les étrangers, se-
» condés par des traîtres, avoient imposé un joug hon-
» teux à la France, les braves se sont levés, et les enne-
» mis du peuple, de l'armée, ont disparu, et *sont rentrés*
» *dans le néant.* »

Soldats! la générale bat, nous marchons; courez *aux armes! Venez nous rejoindre*, joindre notre empereur et nos aigles tricolores.

Signés à l'original,

Le général de brigade, baron CAMBRONNE, *major du 1er régiment de chasseurs à pied de la garde, le lieutenant-colonnel, chevalier* MALLET — Artillerie de la garde : CORNUEL, RAOUL, *capitaines;* LANOUE, DEMONS, *lieutenans.* — Infanterie de la garde : LOUBERT, LAMOURETTE, MONPEZ, COMBES, *capitaines;* DEQUEUX, THIBAULT, CHAUMET, FRANCONNIN, MALLET, *lieutenans;* LABORDE, EMERY, MOISSOT, ARNAUD. — Chevau-légers de la garde : *le baron* JERMANOUSKI, *major;* BALINSKI, SCHULTZ, *capitaines;* FINTOSKI et SKORONSKI, *lieutenans.*

Signé, le général de division aide-de-camp de S. M. l'empereur, aide-major-général de la garde, comte DROUOT.

N°. II.

Gap, le 6 mars 1815.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu, et les constitutions de l'empire, empereur des Français, etc. etc. etc.

AUX HABITANS DES DÉPARTEMENS DES HAUTES ET BASSES-ALPES.

Citoyens!

J'ai été vivement touché de tous les sentimens que vous m'avez montrés, vos vœux seront exaucés. La cause de la nation triomphera encore !!! Vous avez raison de m'appeler votre père; je ne vis que pour l'honneur, et le bonheur de la France. Mon retour dissipe toutes vos inquiétudes; il garantit la conservation de toutes les propriétés, l'égalité entre toutes les classes; et les droits dont vous jouissiez depuis vingt-cinq ans, et après lesquels nos pères ont tous soupiré, forment aujourd'hui une partie de votre existence.

Dans toutes les circonstances où je pourrai me trouver, je me rappellerai toujours avec un vif intérêt tout ce que j'ai vu en traversant votre pays.

N°. III.

ADRESSE DES HABITANS DE GRENOBLE, DU 8 MARS.

SIRE,

Les habitans de Grenoble, fiers de posséder dans leurs murs le triomphateur de l'Europe, le prince au nom du-

quel sont attachés tant de souvenirs glorieux, viennent déposer aux pieds de V. M. le tribut de leur respect et de leur amour.

Associés à votre gloire et à celle de l'armée, ils ont gémi avec les braves sur les événemens funestes qui ont quelques instans voilé vos aigles.

Ils savoient que la trahison ayant livré notre patrie aux troupes étrangères, V. M. cédant à l'empire de la nécessité, avoit préféré l'exil momentané aux déchiremens convulsifs de la guerre civile dont nous étions menacés.

Aussi grand que Camille, la dictature n'avoit point enflé votre courage, et l'exil ne l'a point abattu.

Tout est changé : les cyprès disparoissent ; les lauriers reprennent leur empire ; le peuple français, abattu quelques instans, reprend toute son énergie. Le héros de l'Europe le replace à son rang : la grande nation est immortelle.

Sire, ordonnez! vos enfans sont prêts à obéir ; la voie de l'honneur est la seule qu'ils suivront.

Plus de troupes étrangères en France ; renonçons à l'empire du Monde, mais soyons maîtres chez nous.

Sire, votre cœur magnanime oubliera les foiblesses : elle pardonnera à l'erreur ; les traîtres seuls seront éloignés, et la félicité du reste fera leur châtiment.

Que tout rentre dans l'ordre et obéisse à la voix de V. M. ; qu'après avoir pourvu à notre sûreté contre les entreprises des ennemis de l'extérieur, V. M. donne au peuple français des lois protectrices et libérales, dignes de son amour envers le souverain qu'il chérit.

Tels sont, Sire, les sentimens des habitans de votre

bonne ville de Grenoble; que V. M. daigne en agréer l'hommage. RENAULDON, *maire.*

Suivent les autres signatures (1).

N°. IV.

ADIEUX ET REMERCIEMENS AUX HABITANS DE L'ISÈRE, DU 9 MARS.

Citoyens!

Lorsque, dans mon exil, j'appris tous les malheurs qui pesoient sur la nation, que tous les droits du peuple étoient méconnus, et qu'il me reprochoit le repos dans lequel je vivois, je ne perdis pas un moment. Je m'embarquai sur un frêle navire; je traversai les mers au milieu des vaisseaux de guerre de différentes nations; je débarquai sur le sol de la patrie, et je n'eus en vue que d'arriver avec la rapidité de l'aigle dans cette bonne ville de Grenoble, dont le patriotisme et l'attachement à ma personne m'étoient particulièrement connus.

Dauphinois! vous avez rempli mon attente.

J'ai supporté, non sans déchirement de cœur, mais sans abattement, les malheurs auxquels j'ai été en proie il y a un an; le spectacle que m'a offert le peuple sur

(1) Plusieurs personnes dont le nom figure parmi ces signataires ont réclamé contre le faux commis à leur égard. La plupart sont d'ailleurs fort obscures. Ce double motif nous engage à supprimer l'entière liste, ne voulant ni donner lieu à des réclamations, ni tirer de l'obscurité ce qui mérite d'y rester.

mon passage m'a vivement ému. Si quelques nuages avoient pu arrêter la grande opinion que j'avois du peuple français, ce que j'ai vu m'a convaincu qu'il étoit toujours digne de ce nom de *grand peuple* dont je le saluai il y a plus de vingt ans.

Dauphinois! sur le point de quitter vos contrées pour me rendre dans ma bonne ville de Lyon, j'ai senti le besoin de vous exprimer toute l'estime que m'ont inspirée vos sentimens élevés. Mon cœur est tout plein des émotions que vous y avez fait naître; j'en conserverai toujours le souvenir.

Signé NAPOLÉON.

N°. V.

DÉCRET RENDU A LYON, LE 13 MARS 1815.

NAPOLÉON, etc. etc. etc.

Considérant que la chambre des pairs est composée en partie de personnes qui ont porté les armes contre la France, et qui ont intérêt au rétablissement des droits féodaux, à la destruction de l'égalité entre les différentes classes, à l'annullation des ventes des domaines nationaux, et enfin à priver le peuple des droits qu'il a acquis par vingt-cinq ans de combats contre les ennemis de la gloire nationale;

Considérant que les pouvoirs des députés au corps législatif étoient expirés, et que dès lors la chambre des communes n'a plus aucun caractère national; qu'une

partie de cette chambre s'est rendue indigne de la confiance de la nation, en adhérant au rétablissement de la noblesse féodale, abolie par les constitutions acceptées par le peuple, en faisant payer par la France des dettes contractées à l'étranger pour tramer des coalitions et soudoyer des armées contre le peuple français; en donnant aux Bourbons le titre de Roi légitime, ce qui étoit déclarer rebelles le peuple français et les armées, proclamer seuls bons Francais les émigrés qui ont déchiré, pendant ving-cinq ans, le sein de la patrie, et violé tous les droits du peuple, en consacrant le principe que la nation étoit faite pour le trône, et non le trône pour la nation,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit:

Art. 1er. La chambre des pairs est dissoute.

2. La chambre des communes est dissoute; il est ordonné à chacun des membres convoqués, et arrivés à Paris depuis le 7 mars dernier, de retourner sans délai dans leur domicile.

3. Les colléges électoraux des départemens de l'empire seront réunis à Paris, dans le courant du mois de mai prochain, en *assemblée extraordinaire du Champ de Mai*, afin de prendre les mesures convenables pour corriger et modifier nos constitutions, selon l'intérêt et la volonté de la nation, et en même temps pour assister au couronnement de l'Impératrice, notre très-chère et bien-aimée épouse, et à celui de notre cher et bien-aimé fils.

4. Notre grand-maréchal, faisant fonctions de major-général de la grande-armée, est chargé de prendre les mesures nécessaires pour la publication du présent décret.

Signé NAPOLÉON.

N°. VI.

ADIEUX ET REMERCIEMENS AUX LYONNAIS, DU 13 MARS.

Lyonnais!

Au moment de quitter votre ville pour me rendre dans ma capitale, j'éprouve le besoin de vous faire connaître les sentimens que vous m'avez inspirés. Vous avez toujours été au premier rang dans mon affection. Sur le trône ou dans l'exil, vous m'avez toujours montré les mêmes sentimens. Ce caractère élevé qui vous distingue spécialement, vous a mérité toute mon estime. Dans des momens plus tranquilles, je reviendrai pour m'occuper de vos besoins et de la prospérité de vos manufactures et de votre ville.

Lyonnais, je vous aime.

Donné à Lyon, le 13 mars 1815.

Signé NAPOLÉON.

N°. VII.

PROCLAMATION DE NEY, DU 13 MARS.

Officiers, sous-officiers et soldats!

La cause des Bourbons est à jamais perdue! la dynastie légitime que la nation française a adoptée va remonter sur le trône : c'est à l'empereur Napoléon, notre souverain, qu'il appartient seul de régner sur notre beau pays! Que la

noblesse des Bourbons prenne le parti de s'expatrier encore, ou qu'elle consente à vivre au milieu de nous, que nous importe? La cause sacrée de la liberté et de notre indépendance ne souffrira plus de leur funeste influence. Ils ont voulu avilir notre gloire militaire; mais ils se sont trompés: cette gloire est le fruit de trop nobles travaux, pour que nous puissions jamais en perdre le souvenir.

Soldats! les temps ne sont plus où l'on gouvernoit les peuples en étouffant tous leurs droits: *la liberté triomphe enfin*, et Napoléon, notre auguste empereur, va affermir celle de tous les Français! Que tous les braves que j'ai l'honneur de commander se pénètrent de cette grande vérité!

Soldats! je vous ai souvent menés à la victoire; maintenant je veux vous conduire à cette phalange immortelle que l'empereur Napoléon conduit à Paris, et qui y sera sous peu de jours; et là, notre espérance et notre bonheur seront à jamais réalisés. *Vive l'empereur!*

Le maréchal d'empire,
Signé PRINCE DE LA MOSKOWA.

N°. VIII.

DÉCLARATION DU CONGRÈS, DU 13 MARS.

Les puissances qui ont signé le traité de Paris, réunies en congrès à Vienne, informées de l'évasion de Napoléon Buonaparte et de son entrée à main armée en France, doivent à leur propre dignité et à l'intérêt de l'ordre so-

N°. VI.

...X ET REMERCIEMENS AUX ...

DU 13 MARS.

...ais !

...ent de quitter votre ville pour...

..., j'éprouve le besoin de vou...

...s que vous m'avez inspirés...

...ier rang dans mon affecti...

...vous m'avez toujours m...

...ractère élevé qui vou...

...ité toute mon e...

...je reviendrai ...

...périté de vos...

..., je vous...

Lyon, ...

[redacted] êts à donner au Roi de France,
[redacted] ., ou à tout autre gouvernement
[redacted] demande en seroit formée, les secours
[redacted] ablir la tranquillité publique, et à
[redacted] ue contre tous ceux qui entrepren-
[redacted] ometttre.

[redacted] ration, insérée au protocole du Con-
[redacted] e dans la séance du 13 mars 1815,
[redacted] ue.

[redacted] par les plénipotentiaires des huit puis-
[redacted] du traité de Paris.

[redacted] 13 mars 1815.

[redacted] ignatures dans l'ordre alphabétique des
[redacted]

'e *prince* DE METTERNICH, *le baron* DE
.G.

. P. GOMEZ LABRADOR.

: *le prince* DE TALLEYRAND, *le duc* DE DAL-
TOUR-DU-PIN, *le comte* ALEXIS DE NOAILLES.

- Bretagne : WELLINGTON, CLANCARTY,
RT, STEWART.

igal : *le comte* DE PALMELLA, SALDANHA,

isse : *le prince* DE HARDENBERG, *le baron*
HUMBOLDT.

Russie : *le comte* DE RASOUMOWSKI, *le comte*
E STAKELBERG, *le comte* DE NESSELRODE.

Suède : LOEWENHIELM.

2

cial une déclaration solennelle des sentimens que cet événement leur a fait éprouver.

En rompant ainsi la convention qui l'avoit établi à l'île d'Elbe, Buonaparte détruit le seul titre légal auquel son existence se trouvoit attachée. En reparoissant en France avec des projets de troubles et de bouleversemens, il s'est privé lui-même de la protection des lois, et a manifesté, à la face de l'Univers, qu'il ne sauroit y avoir ni paix ni trève avec lui.

Les puissances déclarent, en conséquence, que Napoléon Buonaparte s'est placé hors des relations civiles et sociales, et que, comme ennemi et perturbateur du repos du Monde, il s'est livré à la vindicte publique.

Elles déclarent en même temps que, fermement résolues de maintenir intact le traité de Paris du 30 mai 1814, et les dispositions sanctionnées par ce traité, et celles qu'elles ont arrêtées ou qu'elles arrêteront encore pour le compléter et le consolider, elles emploieront tous leurs moyens et réuniront tous leurs efforts pour que la paix générale, objet des vœux de l'Europe, et but constant de leurs travaux, ne soit pas troublée de nouveau, et pour la garantir de tout attentat qui menaceroit de replonger les peuples dans les désordres et les malheurs des révolutions.

Et quoiqu'intimement persuadés que la France entière, se ralliant autour de son souverain légitime, fera incessamment rentrer dans le néant cette dernière tentative d'un délire criminel et impuissant, tous les souverains de l'Europe, animés des mêmes sentimens et guidés par les mêmes principes, déclarent, que si, contre tout calcul, il pouvoit résulter de cet événement un danger réel quel-

conque, ils seroient prêts à donner au Roi de France, et à la nation française, ou à tout autre gouvernement attaqué, dès que la demande en seroit formée, les secours nécessaires pour rétablir la tranquillité publique, et à faire cause commune contre tous ceux qui entreprendroient de la compromettre.

La présente déclaration, insérée au protocole du Congrès réuni à Vienne dans sa séance du 13 mars 1815, sera rendue publique.

Fait et certifié par les plénipotentiaires des huit puissances signataires du traité de Paris.

A Vienne, le 13 mars 1815.

Suivent les signatures dans l'ordre alphabétique des cours :

Autriche : *le prince* DE METTERNICH, *le baron* DE WESSENBERG.

Espagne : P. GOMEZ LABRADOR.

France : *le prince* DE TALLEYRAND, *le duc* DE DALBERG, LATOUR-DU-PIN, *le comte* ALEXIS DE NOAILLES.

Grande - Bretagne : WELLINGTON, CLANCARTY, CATHCART, STEWART.

Portugal : *le comte* DE PALMELLA, SALDANHA, LOBO.

Prusse : *le prince* DE HARDENBERG, *le baron* DE HUMBOLDT.

Russie : *le comte* DE RASOUMOWSKI, *le comte* DE STAKELBERG, *le comte* DE NESSELRODE.

Suède : LOEWENHIELM.

N°. IX.

RELATION OFFICIELLE DE LA MARCHE DE BUONAPARTE DE L'ÎLE D'ELBE A PARIS, PUBLIÉE PAR LUI, LE 22 MARS.

L'empereur, instruit que le peuple en France avoit perdu tous ses droits acquis pendant vingt-cinq années de combats et de victoires, et que l'armée étoit attaquée dans sa gloire, résolut de faire changer cet état de choses, de rétablir le trône impérial, qui seul pouvoit garantir les droits de la nation, et de faire disparoître ce trône royal, que le peuple avoit proscrit comme ne garantissant que les intérêts d'un petit nombre d'individus.

Le 26 février, à cinq heures du soir, il s'embarqua sur un brick portant vingt-six canons avec quatre cents hommes de sa garde. Trois autres bâtimens qui se trouvoient dans le port, et qui furent saisis, reçurent deux cents hommes d'infanterie, cent chevau-légers polonais, et le bataillon des flanqueurs, de deux cents hommes. Le vent étoit du sud, et paroissoit favorable. Le capitaine Chautard avoit espoir qu'avant la pointe du jour, l'île de Capraïa seroit doublée, et qu'on seroit hors des croisières françaises et anglaises, qui observoient de ce côté. Cet espoir fut déçu. On avoit à peine doublé le cap Saint-André de l'île d'Elbe, que le vent mollit, la mer devint calme; à la pointe du jour on n'avoit fait que six lieues, et l'on étoit encore entre l'île de Capraïa et l'île d'Elbe, en vue des croisières.

Le péril paroissoit imminent. Plusieurs marins étoient d'opinion de retourner à Porto-Ferraio. L'empereur

ordonna qu'on continuât la navigation, ayant pour ressource, en dernier événement, de s'emparer de la croisière française. Elle se composoit de deux frégates et d'un brick; mais tout ce qu'on savoit de l'attachement des équipages à la gloire nationale, ne permettoit pas de douter qu'ils arboreroient le pavillon tricolore, et se rangeroient de notre côté. Vers midi, le vent fraîchit un peu. A quatre heures après midi, on se trouva à la hauteur de Livourne. Une frégate paroissoit à cinq lieues sous le vent, une autre étoit sur les côtes de Corse, et de loin, un bâtiment de guerre venoit droit vent arrière à la rencontre du brick. A six heures du soir, le brick que montoit l'empereur se croisa avec un brick qu'on reconnut être *le Zéphir*, monté par le capitaine Andrieux, officier distingué autant par ses talens, que par son véritable patriotisme. On proposa d'abord de parler au brick, et de lui faire arborer le pavillon tricolore. Cependant l'empereur donna ordre aux soldats de la garde d'ôter leurs bonnets, et de se cacher sur le pont, préférant passer à côté du brick sans se laisser reconnoître, et se réservant le parti de le faire changer de pavillon si on étoit obligé d'y recourir. Les deux bricks passèrent bord à bord. Le lieutenant de vaisseau Taillade, officier de la marine française, étoit très connu du capitaine Andrieux, et dès qu'on fut à portée on parlementa. On demanda au capitaine Andrieux s'il avoit des commissions pour *Gênes*; on se fit quelques honnêtetés, et les deux bricks, allant en sens contraire, furent bientôt hors de vue; sans que le capitaine Andrieux se doutât de ce que portoit ce frêle bâtiment!

Dans la nuit du 27 au 28, le vent continua de fraîchir,

A la pointe du jour, on reconnut un bâtiment de soixante-quatorze, qui avoit l'air de se diriger ou sur Saint-Florent, ou sur la Sardaigne. On ne tarda pas à s'apercevoir que ce bâtiment ne s'occupoit pas du brick.

Le 28, à sept heures du matin, on découvrit les côtes de Noli; à midi, Antibes. A trois heures, le 1er mars, on entra dans le golfe de Juan.

L'empereur ordonna qu'un capitaine de la garde, avec vingt-cinq hommes, débarquât avant la garnison du brick, pour s'assurer de la batterie de côte, s'il en existoit une. Ce capitaine conçut, de son chef, l'idée de faire changer de cocarde au bataillon qui étoit dans Antibes. Il se jeta imprudemment dans la place; l'officier qui y commandoit pour le Roi, fit lever les ponts-levis et fermer les portes: sa troupe prit les armes; mais elle eut respect pour ces vieux soldats et pour leur cocarde qu'elle chérissoit. Cependant l'opération du capitaine échoua, et ses hommes restèrent prisonniers dans Antibes.

A cinq heures après midi, le débarquement au golfe Juan étoit achevé. On établit un bivouac au bord de la mer jusqu'au lever de la lune.

A onze heures du soir, l'empereur se mit à la tête de cette poignée de braves, au sort de laquelle étoient attachées de si grandes destinées. Il se rendit à Cannes, de là à Grasse, et, par Saint-Vallier, il arriva dans la soirée du 2 au village de *Cérénon*, ayant fait vingt lieues dans cette première journée. Le peuple de Cannes reçut l'empereur avec des sentimens qui furent le premier présage du succès de l'entreprise.

Le 3, l'empereur coucha à Barême; le 4, il dîna à Digne. De Castellane à Digne, et dans tout le département

des Basses-Alpes, les paysans, instruits de la marche de l'empereur, accouroient de tous côtés sur la route, et manifestoient leurs sentimens avec une énergie qui ne laissoit plus de doutes.

Le 5, le général Cambronne, avec une avant-garde de quarante grenadiers, s'empara du pont et de la forteresse de Sisteron.

Le même jour, l'empereur coucha à Gap avec dix hommes à cheval, et quarante grenadiers.

L'enthousiasme qu'inspiroit la présence de l'empereur aux habitans des Basses-Alpes, la haine qu'ils portoient à la noblesse, faisoient assez comprendre quel étoit le vœu général de la province du Dauphiné.

A deux heures après midi, le 6, l'empereur partit de Gap, et la population de la ville tout entière étoit sur son passage.

A *Saint-Bonnet*, les habitans, voyant le petit nombre de sa troupe, eurent des craintes, et proposèrent à l'empereur de sonner le tocsin pour réunir les villages, et l'accompagner en masse. « Non, dit l'empereur; vos senti-
» mens me font connoître que je ne me suis pas trompé.
» Ils sont pour moi un sûr garant des sentimens de mes
» soldats. Ceux que je rencontrerai se rangeront de mon
» côté; plus ils seront, plus mon succès sera assuré.
» Restez donc tranquilles chez vous! »

On avoit imprimé à Gap plusieurs milliers de proclamations adressées par l'empereur à l'armée et au peuple, et de celles des soldats de la garde à leurs camarades. Ces proclamations se répandirent avec la rapidité de l'éclair dans tout le Dauphiné.

Le même jour, l'empereur vint coucher à Gorp. Les

quarante hommes d'avant-garde du général Cambronne, allèrent coucher jusqu'à la *Mûre*. Ils se rencontrèrent avec l'avant-garde d'une division de six mille hommes de troupes de ligne qui venoit de Grenoble pour arrêter leur marche. Le général Cambronne voulut parlementer avec les avant-postes. On lui répondit qu'il y avoit défense de communiquer. Cependant cette avant-garde de la division de Grenoble recula de trois lieues, et vint prendre position entre les lacs au village de......

L'empereur, instruit de cette circonstance, se porta sur les lieux; il trouva sur la ligne opposée,

Un bataillon du 5e de ligne,

Une compagnie de sapeurs,

Une compagnie de mineurs, en tout sept à huit cents hommes; il envoya son officier d'ordonnance, le chef d'escadron Raoul, pour faire connoître à ces troupes la nouvelle de son arrivée; mais cet officier ne pouvoit se faire entendre : on lui opposoit toujours la défense qui avoit été faite de communiquer. L'empereur mit pied à terre, et alla droit au bataillon, suivi de la garde portant l'arme sous le bras. Il se fit reconnoître, et dit que le premier soldat qui voudroit tuer son empereur le pouvoit; le cri unanime de *vive l'empereur!* fut leur réponse. Ce brave régiment avoit été sous les ordres de l'empereur dès ses premières campagnes d'Italie. La garde et les soldats s'embrassèrent. Les soldats du 5e arrachèrent sur-le-champ leur cocarde, et prirent, avec enthousiasme et la larme à l'œil, la cocarde tricolore. Lorsqu'ils furent rangés en bataille, l'empereur leur dit : « Je viens avec une poignée » de braves, parce que je compte sur le peuple et sur » vous. Le trône des Bourbons est illégitime, puisqu'il

» n'a pas été élevé par la nation ; il est contraire à la vo-
» lonté nationale, puisqu'il est contraire aux intérêts de
» notre pays., et qu'il n'existe que dans l'intérêt de
» quelques familles. Demandez à vos pères ; interrogez
» tous ces habitans qui arrivent ici des environs : vous
» apprendrez de leur propre bouche la véritable situation
» des choses. Ils sont menacés du retour des dîmes, des
» priviléges, des droits féodaux, et de tous les abus
» dont vos succès les avoient délivrés ; n'est-il pas vrai,
» paysans ? » « Oui, Sire, » répondent-ils tous d'un cri unanime ; « on vouloit nous attacher à la terre. Vous
» venez, comme l'ange du Seigneur, pour nous sauver ! »

Les braves du bataillon du 5e demandèrent à marcher des premiers sur la division qui couvroit Grenoble. On mit en marche au milieu de la foule d'h[illegible] distingua par son en-
mentoit à chaque instant [illegible]
thousiasme.
[illegible] C'est ici qu'est née la révolution ! disoient ces braves gens ; c'est nous qui les premiers avons osé réclamer les priviléges des hommes : c'est encore ici que ressuscite la liberté française, et que la France recouvre son honneur et son indépendance ! »

Quelque fatigué que fût l'empereur, il voulut entrer le soir même dans Grenoble. Entre Vizille et Grenoble, le jeune adjudant-major du 7e de ligne vint annoncer que le colonel Labedoyère, profondément navré du déshonneur qui couvroit la France, et déterminé par les plus nobles sentimens, s'étoit détaché de la division de Grenoble, et venoit avec le régiment, au pas accéléré, à la rencontre de l'empereur. Une demi-heure après, ce brave régiment vint doubler la force des troupes impé-

riales; à neuf heures du soir, l'empereur fit son entrée dans le faubourg de.... ..

On avoit fait rentrer les troupes dans Grenoble, et les portes de la ville étoient fermées. Les remparts qui devoient défendre cette ville étoient couverts par le 3e régiment du génie, composé de deux mille sapeurs, tous vieux soldats couverts d'honorables blessures; par le 4e d'artillerie de ligne, ce même régiment où vingt-cinq ans auparavant l'empereur avoit été fait capitaine; par les deux autres bataillons du 5e de ligne, par le 11e de ligne et les fidèles hussards du 4e.

La garde nationale et la populace entière de Grenoble étoient placées derrière la garnison, et tous faisoient reten- et, à dix heures, les cris de *vive l'empereur!* On enfonça les portes; au milieu d'une armée et d'un peuple animés du plus vif enthousiasme. l'empereur entra dans Grenoble

Le lendemain, l'empereur fut harangué par la municipalité et par toutes les autorités départementales. Les discours des chefs militaires et ceux des magistrats étoient unanimes. Tous disoient que des princes imposés par une force étrangère n'étoient pas des princes légitimes, et qu'on n'étoit tenu à aucun engagement envers des princes dont la nation ne vouloit pas.

A deux heures, l'empereur passa la revue de ces troupes au milieu de la population de tout le département, aux cris : *A bas les Bourbons! à bas les ennemis du peuple! vive l'empereur, et un gouvernement de notre choix!* La garnison de Grenoble, immédiatement après, se mit en marche forcée pour se porter sur Lyon.

Une remarque qui n'a pas échappé aux observateurs,

c'est qu'en un clin-d'œil, ces six mille hommes se trouvèrent parés de la cocarde nationale, et chacun d'une cocarde vieille et usée ; car, en quittant leur cocarde tricolore, ils l'avoient cachée au fond de leur sac. Pas une ne fut achetée au petit Grenoble. C'est la même, disoient-ils en passant devant l'empereur, c'est la même que nous portions à Austerlitz ! Celle-ci, disoient d'autres, nous l'avions à Marengo !

Le 9, l'empereur coucha à Bourgoin. La foule et l'enthousiasme alloient, s'il est possible, en augmentant. « Il y a long-temps que nous vous attendions, disoient tous ces braves gens à l'empereur. Vous voilà enfin arrivé pour délivrer la France de l'insolence de la noblesse, des prétentions des prêtres, et de la honte du joug de l'étranger ! » De Grenoble à Lyon, la marche de l'empereur ne fut qu'un triomphe. L'empereur, fatigué, étoit dans sa calèche, allant toujours au pas, environné d'une foule de paysans chantant des chansons qui exprimoient toute la noblesse des sentimens des braves Dauphinois. « Ah ! dit » l'empereur, je retrouve ici les sentimens qui, il y a » vingt ans, me firent saluer la France du nom de la » *grande nation !* Oui, vous êtes encore la grande nation, » et vous le serez toujours ! »

Cependant le comte d'Artois, le duc d'Orléans et plusieurs maréchaux étoient arrivés à Lyon. L'argent avoit été prodigué aux troupes, les promesses aux officiers. On vouloit couper le pont de la Guillotière et le pont Morand. L'empereur rioit de ces ridicules préparatifs ; il ne pouvoit avoir de doutes sur les dispositions des Lyonnais, encore moins sur les dispositions des soldats. Cependant, il avoit donné ordre au général Bertrand de réunir des

bateaux à Mirbel, dans l'intention de passer dans la nuit, et d'intercepter les routes de Moulins et de Mâcon au prince qui vouloit lui interdire le passage du Rhône. A quatre heures, une reconnoissance du 4e de hussards arriva à la Guillotière, et fut accueillie aux cris de *vive l'empereur!* par cette immense population d'un faubourg qui toujours s'est distingué par son attachement à la patrie. Le passage de Mirbel fut contremandé, et l'empereur se porta au galop sur Lyon, à la tête des troupes qui devoient lui en défendre l'entrée.

Le comte d'Artois avoit tout fait pour s'assurer les troupes. Il ignoroit que rien n'est possible en France quand on y est l'agent de l'étranger, et qu'on n'est pas du côté de l'honneur national et de la cause du peuple! Passant devant le 13e régiment de dragons, il dit à un brave que des cicatrices et trois chevrons décoroient, allons, camarade, crie donc *vive le Roi!* « Non, Monsieur, répond ce brave dragon, aucun soldat ne combattra contre son père! Je ne puis vous répondre qu'en criant *vive l'empereur!* » Le comte d'Artois monta en voiture, et quitta Lyon escorté d'un seul gendarme.

A neuf heures du soir, l'empereur traversa la Guillotière presque seul, mais environné d'une immense population.

Le lendemain 11, il passa la revue de toute la division de Lyon, et le brave général Brayer à la tête se mit en marche pour marcher sur la capitale.

Les sentimens que, pendant deux jours, les habitans de cette grande ville et les paysans des environs, témoignèrent à l'empereur, le touchèrent tellement, qu'il ne put leur exprimer ce qu'il sentoit, qu'en disant: *Lyonnais! je vous*

aime. C'est pour la seconde fois que les acclamations de cette ville avoient été le présage des nouvelles destinées réservées à la France.

Le 13, à trois heures après midi, l'empereur arriva à Villefranche, petite ville de quatre mille âmes, qui en renfermoit en ce moment plus de soixante mille. Il s'arrêta à l'Hôtel-de-Ville. Un grand nombre de militaires blessés lui furent présentés.

Il entra à Mâcon à sept heures du soir, toujours environné du peuple des cantons voisins. Il témoigna son étonnement aux Mâconnais du peu d'efforts qu'ils avoient faits dans la dernière guerre, pour se défendre contre l'ennemi, et soutenir l'honneur des Bourguignons. « Sire, » pourquoi aviez-vous nommé un mauvais maire ? »

A Tournus, l'empereur n'eut que des éloges à donner aux habitans pour la belle conduite et le patriotisme qui, dans ces mêmes circonstances, ont distingué Tournus, Châlons et Saint-Jean-de-Lône. A Châlons, qui, pendant quarante jours, a résisté aux forces de l'ennemi et défendu le passage de la Saône, l'empereur s'est fait rendre compte de tous les traits de bravoure, et ne pouvant se rendre à Saint-Jean-de-Lône, il a du moins envoyé la décoration de la Légion-d'Honneur au digne maire de cette ville. A cette occasion, l'empereur s'écria : « C'est pour » vous, braves gens, que j'ai institué la Légion-d'Hon- » neur, et non pour les émigrés pensionnés de nos en- » nemis ! »

L'empereur reçut à Châlons la députation de la ville de Dijon, qui venoit de chasser de son sein le préfet et le mauvais maire, dont la conduite, dans la dernière campagne, a déshonoré Dijon et les Dijonnais ! L'empereur

destitua ce maire, en nomma un autre, et confia le commandement de la division au brave général Devaux.

Le 15, l'empereur vint coucher à Autun, et d'Autun il alla coucher, le 16, à Avallon. Il trouva sur cette route les mêmes sentimens que dans les montagnes du Dauphiné. Il rétablit dans leurs places tous les fonctionnaires qui avoient été destitués pour avoir concouru à la défense de la patrie contre l'étranger. Les habitans de Chiffey étoient spécialement l'objet des persécutions d'un freluquet, sous-préfet à Sémur, pour avoir pris les armes contre les ennemis de notre pays. L'empereur a donné ordre à un brigadier de gendarmerie d'arrêter ce sous-préfet, et de le conduire dans les prisons d'Avallon.

L'empereur déjeuna le 17 à Vermanton, et vint à Auxerre, où le préfet Gamot étoit resté fidèle à son poste. Le brave 14e avoit foulé aux pieds la cocarde blanche. L'empereur apprit que le 6e de lanciers avoit également arboré la cocarde tricolore, et se portoit sur Montereau pour garder ce pont contre un détachement des gardes du corps qui vouloit le faire sauter. Les jeunes gardes-du-corps, n'étant pas encore accoutumés aux coups de lance, prirent la fuite à l'aspect de ce corps, et on leur fit deux prisonniers.

A Auxerre, le comte Bertrand, major-général, donna ordre qu'on réunît tous les bateaux pour embarquer l'armée, qui étoit déjà forte de quatre divisions, et la porter le soir même à Fossard, de manière à pouvoir arriver à une heure du matin à Fontainebleau.

Avant de partir d'Auxerre, l'empereur fut rejoint par le prince de la Moskowa. Ce maréchal avoit fait arborer la cocarde tricolore dans tout son gouvernement.

L'empereur arriva à Fontainebleau le 20, à quatre heures du matin; à sept heures, il apprit que les Bourbons étoient partis de Paris, et que la capitale étoit libre. Il partit sur-le-champ pour s'y rendre ; il est entré aux Tuileries à neuf heures du soir, au moment où on l'attendoit le moins.

Ainsi s'est terminée, sans répandre une goutte de sang, sans trouver aucun obstacle, cette légitime entreprise, qui a rétabli la nation dans ses droits, dans sa gloire, et a effacé la souillure que la trahison et la présence de l'étranger avoient répandue sur la capitale; ainsi s'est vérifié ce passage de l'adresse de l'empereur aux soldats : que *l'aigle, avec les couleurs nationales, voleroit de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame.*

En dix-huit jours, le brave bataillon de la garde a franchi l'espace entre le golfe Juan et Paris, espace qu'en temps ordinaire on met quarante-cinq jours à parcourir.

Arrivé aux portes de Paris, l'empereur vit venir à sa rencontre l'armée tout entière que commandoit le duc de Berry. Officiers, soldats, généraux, infanterie légère, infanterie de ligne, lanciers, dragons, cuirassiers, artillerie, tous vinrent au-devant de leur général que le choix du peuple et le vœu de l'armée avoient élevé à l'empire, et la cocarde tricolore fut arborée par chaque soldat qui l'avoit dans son sac. Tous foulèrent aux pieds cette cocarde blanche qui a été pendant vingt-cinq ans le signe de ralliement des ennemis de la France et du peuple.

Le 21, à une heure après midi, l'empereur a passé la revue de toutes les troupes qui composoient l'armée de Paris. La capitale entière a été témoin des sentimens d'enthousiasme et d'attachement qui animoient ces braves sol-

dats. Tous avoient reconquis leur patrie! Tous étoient sortis d'oppression! Tous avoient retrouvé dans les couleurs nationales le souvenir de tous les sentimens généreux qui ont toujours distingué la nation française! Après que l'empereur eut passé dans les rangs, toutes les troupes furent rangées en bataillons carrés.

« Soldats, dit l'empereur, je suis venu avec six cents » hommes en France, parce que je comptois sur l'amour » du peuple et sur le souvenir des vieux soldats. Je n'ai » pas été trompé dans mon attente. Soldats, je vous en » remercie. La gloire de ce que nous venons de faire est » tout au peuple et à vous; la mienne se réduit à vous » avoir connus et appréciés.

» Soldats, le trône des Bourbons étoit illégitime, puis» qu'il avoit été relevé par des mains étrangères, puisqu'il » avoit été proscrit par le vœu de la nation exprimé par » toutes nos assemblées nationales; puisqu'enfin il n'offroit » de garantie qu'aux intérêts d'un petit nombre d'hommes » arrogans dont les prétentions sont opposées à nos droits. » Soldats, le trône impérial peut seul garantir les droits » du peuple, et surtout le premier de nos intérêts, celui » de notre gloire. Soldats, nous allons marcher pour chasser » du territoire ces princes auxiliaires de l'étranger; la » nation non seulement nous secondera de ses vœux, mais » même suivra notre impulsion. Le peuple français et moi » nous comptons sur vous. Nous ne voulons pas nous » mêler des affaires des nations étrangères; mais malheur » à qui se mêleroit des nôtres! »

Ce discours fut accueilli par les acclamations du peuple et des soldats.

Un instant après, le général Cambronne et des officiers

de la garde du bataillon de l'île d'Elbe parurent avec les anciennes aigles de la garde. L'empereur reprit la parole, et dit aux soldats : « Voilà les officiers du bataillon qui m'a » accompagné dans mon malheur ; ils sont tous mes amis ; » ils étoient chers à mon cœur ! Toutes les fois que je les » voyois, ils me représentoient les différens régimens de » l'armée ; car dans ces six cents braves, il y a des hommes » de tous les régimens : tous me rappeloient ces grandes » journées dont le souvenir est si cher, car tous sont cou- » verts d'honorables cicatrices reçues à ces batailles mé- » morables. En les aimant, c'est vous tous, soldats de » toute l'armée française, que j'aimois ! Ils vous rapportent » ces aigles : qu'elles vous servent de point de ralliement ! » En les donnant à la garde, je les donne à toute l'armée.

» La trahison et des circonstances malheureuses les » avoient couvertes d'un crêpe funèbre ! mais, grâce au » peuple français et à vous, elles reparoissent resplen- » dissantes de toute leur gloire. Jurez qu'elles se trouve- » ront toujours partout où l'intérêt de la patrie les appel- » lera ! Que les traîtres et ceux qui voudroient envahir » notre territoire n'en puissent jamais soutenir le regard ! »

« Nous le jurons ! » s'écrièrent avec enthousiasme tous les soldats. Les troupes défilèrent ensuite au son de la musique, qui jouoit l'air : *Veillons au salut de l'empire !*

N°. X.

Au palais des Tuileries, le 25 mars 1815.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS ;

Nos ministres d'Etat entendus,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Les lois des assemblées nationales applicables à la famille des Bourbons, seront exécutées suivant leur forme et teneur. Ceux des membres de cette famille qui seroient trouvés sur le territoire de l'empire, seront traduits devant les tribunaux pour y être jugés conformément auxdites lois.

2. Ceux qui auroient accepté des fonctions ministérielles sous le gouvernement de Louis-Stanislas-Xavier, comte de Lille ; ceux qui auroient fait partie de sa maison militaire et civile, ou de celles des princes de sa famille, seront tenus de s'éloigner de notre bonne ville de Paris, à trente lieues de poste. Il en sera de même des chefs, commandans et officiers des rassemblemens formés et armés pour le renversement du gouvernement impérial, et de tous ceux qui ont fait partie des bandes de chouans.

3. Les individus compris dans l'article précédent seront tenus, sur la réquisition qui leur en sera faite, de prêter le serment voulu par les lois. En cas de refus, ils seront soumis à la surveillance de la haute police ; et, sur le rapport qui nous en sera fait, il pourra être pris à leur égard telle autre mesure que l'intérêt de l'Etat exigera.

N°. XI.

DISCOURS ET ADRESSE DES MINISTRES, DU 26 MARS.

Le prince archichancelier de l'empire, portant la parole au nom des ministres, a parlé en ces termes :

Sire,

Les ministres de V. M. viennent vous offrir leurs respectueuses félicitations. Lorsque tous les cœurs ressentent le besoin de manifester leur admiration et leur joie, nous avons cru devoir consigner nos opinions et l'expression de nos sentimens dans l'adresse que j'ai l'honneur de vous présenter. Puisse V. M. accueillir cet hommage de ses fidèles serviteurs, de ses serviteurs si cruellement éprouvés, mais si complètement dédommagés par votre présence, et par toutes les espérances qui s'y trouvent attachées !

Adresse des ministres de Sa Majesté.

Sire,

La Providence qui veille sur nos destinées, a rouvert à V. M. le chemin de ce trône où vous avoient porté le choix libre du peuple et la reconnoissance nationale. La patrie relève son front majestueux; elle salue pour la seconde fois, du nom de libérateur, le prince qui détrôna l'anarchie, et dont l'existence peut seule aujourd'hui consolider nos institutions libérales.

La plus juste des révolutions, celle qui devoit rendre à l'homme sa dignité et tous ses droits politiques, a précipité du trône la dynastie des Bourbons : après vingt-cinq ans de troubles et de guerre, tous les efforts de l'étranger n'ont pu réveiller des affections éteintes ou tout-à-fait inconnues à la génération présente : la lutte des intérêts et des préjugés d'un petit nombre contre les lumières du siècle et les intérêts d'une grande nation est enfin terminée.

Les destins sont accomplis; ce qui seul est légitime, la cause du peuple, a triomphé. V. M. est rendue au vœu des Français, elle a ressaisi les rênes de l'Etat au milieu des bénédictions du peuple et de l'armée.

La France, Sire, en a pour garans sa volonté et ses plus chers intérêts; elle en a pour garant tout ce qu'a dit V. M. au milieu des populations qui se pressoient sur son passage.

Les Bourbons n'ont rien su oublier; leurs actions et leur conduite démentoient leurs paroles. V. M. tiendra la sienne, elle ne se souviendra que des services rendus à la patrie; elle prouvera qu'à ses yeux et dans son cœur, quelles qu'aient été les opinions diverses et l'exaspération des partis, tous les citoyens sont égaux devant elle, comme ils le sont devant la loi.

S. M. veut aussi oublier que nous avons été les maîtres des nations qui nous entourent : pensée généreuse qui ajoute une autre gloire à tant de gloire acquise.

Déjà V. M. a tracé à ses ministres la route qu'ils doivent tenir; déjà elle a fait connoître à tous les peuples, par ses proclamations, les maximes d'après lesquelles elle veut que son empire soit désormais gouverné. Point de guerre au-dehors, si ce n'est pour repousser

une injuste agression ; point de réaction au-dedans ; point d'actes arbitraires ; sûreté des personnes ; sûreté des propriétés ; libre circulation de la pensée : tels sont les principes que vous avez consacrés.

Heureux, Sire, ceux qui sont appelés à coopérer à tant d'actes sublimes. De tels bienfaits vous mériteront dans la postérité, c'est-à-dire, lorsque le temps de l'adulation sera passé, le nom de père de la patrie ; ils seront garantis à nos enfans par l'auguste héritier que V. M. s'apprête à couronner au champ de Mai.

Signé, CAMBACÉRÈS, *le duc de* GAETE, *le duc de* BASSANO, *le duc* DECRÈS, *le duc* D'OTRANTE, MOLLIEN, CAULAINCOURT, *duc de Vicence*, CARNOT, *le maréchal prince* D'ECKMUHL.

Réponse de Sa Majesté.

« Les sentimens que vous m'exprimez sont les miens.
» *Tout à la nation, et tout pour la France !* voilà ma
» devise.

» Moi et ma famille, que ce grand peuple a élevés sur
» le trône des Français, et qu'il y a maintenus malgré les
» vicissitudes et les tempêtes politiques, nous ne voulons,
» nous ne devons et nous ne pouvons jamais réclamer
» d'autres titres. »

N°. XII.

ADRESSE DU CONSEIL-D'ÉTAT PRÉSENTÉE LE 26.

SIRE,

Les membres de votre conseil-d'Etat ont pensé, au

moment de leur première réunion, qu'il étoit de leur devoir de professer solennellement les principes qui dirigent leur opinion et leur conduite. Ils viennent présenter à V. M., la délibération qu'ils ont prise à l'unanimité, et vous supplier d'agréer l'assurance de leur dévouement, de leur reconnoissance, de leur respect et de leur amour pour votre personne sacrée.

CONSEIL D'ETAT.

Extrait du registre des délibérations.

(Séance du 25 mars 1815.)

Le conseil-d'Etat, en reprenant ses fonctions, croit devoir faire connoître les principes qui font la règle de ses opinions et de sa conduite.

La souveraineté réside dans le peuple, il est la seule source légitime du pouvoir.

En 1789, la nation reconquit ses droits depuis longtemps usurpés ou méconnus.

L'Assemblée nationale abolit la monarchie féodale, établit une monarchie constitutionnelle et le gouvernement représentatif.

La résistance des Bourbons aux vœux du peuple amena leur chute et leur bannissement du territoire français.

Deux fois le peuple consacra par ses votes la nouvelle forme de gouvernement établie par ses représentans.

En l'an 8, Buonaparte, déjà couronné par la victoire, se trouva porté au gouvernement par l'assentiment national; une constitution créa la magistrature consulaire.

Le sénatus-consulte du 16 thermidor an X nomma Buonaparte consul à vie.

Le sénatus-consulte du 28 floréal an XII conféra à Napoléon la dignité impériale, et la rendit héréditaire dans sa famille.

Ces trois actes solennels furent soumis à l'acceptation du peuple qui les consacra par près de quatre millions de votes.

Ainsi, pendant vingt-deux ans, les Bourbons avoient cessé de régner en France; ils y étoient oubliés par leurs contemporains; étrangers à nos lois, à nos institutions, à nos mœurs, à notre gloire, la génération actuelle ne les connoissoit que par le souvenir de la guerre étrangère, qu'ils avoient suscitée contre la patrie, et des dissensions intestines qu'ils y avoient allumées.

En 1814, la France fut envahie par les armées ennemies, et la capitale occupée. L'étranger créa un prétendu gouvernement provisoire. Il assembla la minorité des sénateurs, et les força, contre leur mission et contre leur volonté, à détruire les constitutions existantes, à renverser le trône impérial, et à rappeler la famille des Bourbons.

Le sénat, qui n'avoit été institué que pour conserver les constitutions de l'empire, reconnut lui-même qu'il n'avoit point le pouvoir de les changer. Il décréta que le projet de constitution qu'*il avoit préparé seroit soumis à l'acceptation du peuple, et que Louis-Stanislas-Xavier seroit proclamé Roi des Français aussitôt qu'il auroit accepté la constitution, et juré de l'observer et de la faire observer.*

L'abdication de l'empereur Napoléon ne fut que le résultat de la situation malheureuse où la France et l'empereur avoient été réduits par les événemens de la guerre

par la trahison, et par l'occupation de la capitale; l'abdication n'eut pour objet que d'éviter la guerre civile, et l'effusion du sang français. Non consacré par le vœu du peuple, cet acte ne pouvoit détruire le contrat solennel qui s'étoit formé entre lui et l'empereur; et quand Napoléon auroit pu abdiquer personnellement la couronne, il n'auroit pu sacrifier les droits de son fils appelé à régner après lui.

Cependant un Bourbon fut nommé lieutenant-général du royaume, et prit les rênes du gouvernement.

Louis-Stanislas-Xavier arriva en France; il fit son entrée dans la capitale; il s'empara du trône, d'après l'ordre établi dans l'ancienne monarchie féodale.

Il n'avoit point accepté la constitution décrétée par le sénat; il n'avoit point juré de l'observer, et de la faire observer; elle n'avoit point été envoyée à l'acceptation du peuple; le peuple subjugué par la présence des armées étrangères, ne pouvoit pas même exprimer librement ni valablement son vœu.

Sous leur protection, après avoir remercié un prince étranger de l'avoir fait remonter sur le trône, Louis-Stanislas-Xavier data le premier acte de son autorité de la dix-neuvième année de son règne, déclarant ainsi que les actes émanés de la volonté du peuple n'étoient que le produit d'une longue révolte; il *accorda volontairement, et par le libre exercice de son autorité royale, une charte constitutionnelle appelée ordonnance de réformation*; et pour toute sanction il la fit lire en présence d'un nouveau corps qu'il venoit de créer et d'une réunion de députés qui n'étoit pas libre, qui ne l'accepta point, dont aucun n'avoit caractère pour consentir à ce changement,

et dont les deux cinquièmes n'avoient même plus de caractère de représentans.

Tous ces actes sont donc illégaux. Faits en présence des armées ennemies et sous la domination étrangère, ils ne sont que l'ouvrage de la violence : ils sont essentiellement nuls et attentatoires à l'honneur, à la liberté et aux droits du peuple.

Les adhésions données par des individus et par des fonctionnaires sans mission, n'ont pu ni anéantir ni suppléer le consentement du peuple exprimé par des votes solennellement provoqués et légalement émis.

Si ces adhésions, ainsi que les sermens, avoient jamais pu même être obligatoires pour ceux qui les ont faits, il auroient cessé de l'être dès que le gouvernement qui les a reçus a cessé d'exister.

La conduite des citoyens, qui, sous ce gouvernement, ont servi l'Etat, ne peut être blâmée. Ils sont même dignes d'éloges, ceux qui n'ont profité de leur position que pour défendre les intérêts nationaux, et s'opposer à l'esprit de réaction et de contre-révolution qui désoloit la France.

Les Bourbons eux-mêmes avoient constamment violé leurs promesses; ils favorisèrent les prétentions de la noblesse fidèle ; ils ébranlèrent les ventes des biens nationaux de toutes les origines; ils préparèrent le rétablissement des droits féodaux et des dîmes; ils menacèrent toutes les existences nouvelles; ils déclarèrent la guerre à toutes les opinions libérales; ils attaquèrent toutes les institutions que la France avoit acquises au prix de son sang, aimant mieux humilier la nation que de s'unir à sa gloire; ils dépouillèrent la Légion-d'Honneur de sa dotation et de ses droits politiques; ils en prodiguèrent la décoration

pour l'avilir; ils enlevèrent à l'armée, aux braves, leur solde, leurs grades et leurs honneurs, pour les donner à des émigrés, à des chefs de révolte; ils voulurent enfin régner et opprimer le peuple par l'*émigration*.

Profondément affectée de son humiliation et de ses malheurs, la France appeloit de tous ses vœux son gouvernement national, la dynastie liée à ses nouveaux intérêts, à ses nouvelles institutions.

Lorsque l'empereur approchoit de la capitale, les Bourbons ont en vain voulu réparer, par des lois improvisées et des sermens tardifs à leur charte constitutionnelle, les outrages faits à la nation et à l'armée. Le temps des illusions étoit passé, la confiance étoit aliénée pour jamais. Aucun bras ne s'est armé pour leur défense; la nation et l'armée ont volé au-devant de leur libérateur.

L'empereur, en remontant sur le trône où le peuple l'avoit élevé, rétablit donc le peuple dans ses droits les plus sacrés. Il ne fait que rappeler à leur exécution les décrets des assemblées représentatives sanctionnés par la nation; il revient régner par le seul principe de légitimité que la France ait reconnu et consacré depuis vingt-cinq ans, et auquel toutes les autorités s'étoient liées par des sermens dont la volonté du peuple auroit pu seule les dégager.

L'empereur est appelé à garantir de nouveau par des institutions (et il en a pris l'engagement dans ses proclamations à la nation et à l'armée), tous les principes libéraux, la liberté individuelle et l'égalité des droits, la liberté de la presse et l'abolition de la censure, la liberté des cultes, le vote des contributions et des lois par les représentans de la nation légalement élus, les propriétés

nationales de toute origine, l'indépendance et l'inamovibilité des tribunaux, la responsabilité des ministres et de tous les agens du pouvoir.

Pour mieux consacrer les droits et les obligations du peuple et du monarque, les institutions nationales doivent être revues dans une grande assemblée des représentans, déjà annoncée par l'empereur.

Jusqu'à la réunion de cette grande assemblée représentative, l'empereur doit exercer et faire exercer, conformément aux constitutions et aux lois existantes, le pouvoir qu'elles lui ont délégué, qui n'a pu lui être enlevé, qu'il n'a pu abdiquer sans l'assentiment de la nation, que le vœu et l'intérêt général du peuple français lui font un devoir de reprendre.

Signé, *le comte* DEFERMONT, *comte* REGNAULT DE SAINT-JEAN-D'ANGELY, *comte* BOULAY, *comte* ANDRÉOSSY, *comte* DARU, *comte* THIBAUDEAU, *comte* MARET, *baron* DE POMEREUL, *comte* NAJAC, *comte* JOLLIVET, *comte* BERLIER, *comte* MIOT, *comte* DUCHATEL, *comte* DUMAS, *comte* DULAULOY, *comte* PELET DE LA LOZÈRE, *comte* FRANÇAIS, *comte* DE LASCAZES, *baron* COSTAZ, *baron* MARCHANT, *comte* JAUBERT, *comte* LAVALETTE, *comte* RÉAL, GILBERT DE VOISINS, *baron* QUINETTE, *comte* MERLIN, *chevalier* JAUBERT, *baron* BELLEVILLE, *baron* D'ALPHONSE, *baron* FÉLIX, *baron* MERLET, CHARLES MAILLARD, GASSON, *comte* DELABORDE, *baron* FINOT, *baron* JANET, *baron* DE PRÉVAL, *baron* FAIN, *baron* CHAMPY, C. D. LACUÉE, *baron* FREVILLE, *baron* PELET, *comte* DE BONDY, *chevalier* BRUYÈRE.

Réponse de Sa Majesté.

« Les princes sont les premiers citoyens de l'Etat. Leur » autorité est plus ou moins étendue, selon l'intérêt des » nations qu'ils gouvernent. La souveraineté n'est elle- » même héréditaire, que parce que l'intérêt des peuples » l'exige. Hors de ces principes, je ne connois pas de » légitimité.

» J'ai renoncé aux idées du grand empire, dont depuis » quinze ans je n'avois encore que posé les bases. Désor- » mais le bonheur et la consolidation de l'empire français » seront l'objet de toutes mes pensées. »

N°. XIII.

Réponse de Sa Majesté à la Cour de Cassation.

« Dans les premiers âges de la monarchie française, des » peuplades guerrières s'emparèrent des Gaules. La sou- » veraineté, sans doute, ne fut pas organisée dans l'in- » térêt des Gaulois, qui furent esclaves ou n'eurent au- » cuns droits politiques; mais elle le fut dans l'intérêt » de la peuplade conquérante. Il n'a donc jamais été » vrai de dire, dans aucune période de l'histoire, dans » aucune nation, même en Orient, que les peuples exis- » tassent pour les rois : partout il a été consacré que les » rois n'existoient que pour les peuples. Une dynastie, » *créée* dans des circonstances qui ont *créé* tant de nou- » veaux *intérêts*, ayant *intérêt* au maintien de tous les » droits et de toutes les propriétés, peut seule être natu-

» relle et légitime, et avoir la confiance et la force,
» ces deux premiers caractères de tout gouvernement. »

Réponse de Sa Majesté à la Cour des Comptes.

« Ce qui distingue spécialement le trône impérial, » c'est qu'il est élevé par la nation, qu'il est par conséquent *naturel*, et qu'il garantit tous les intérêts : c'est là » le vrai caractère de la légitimité. L'intérêt impérial est de » consolider tout ce qui existe et tout ce qui a été fait » en France dans vingt-cinq années de révolution ; il » comprend tous les intérêts, et surtout l'intérêt de la » gloire de la nation, qui n'est pas le moindre de tous. »

Réponse de Sa Majesté à la Cour impériale de Paris.

« Tout ce qui est revenu avec les armées étrangères, » ce qui a été fait sans consulter la nation est nul. Les Cours » de Grenoble et de Lyon, et tous les tribunaux de » l'ordre judiciaire que j'ai rencontrés, lorsque le succès » des événemens étoit encore incertain, m'ont montré » que ces principes étoient gravés dans le cœur de tous » les Français. »

N°. XIV.

ADRESSE DE L'INSTITUT, PRÉSENTÉE PAR M. ETIENNE.

SIRE,

Les sciences que vous cultiviez, les lettres que vous encouragiez, les arts que vous protégiez, ont été en deuil depuis votre départ. L'Institut, attaqué dans son heu-

reuse organisation, voyoit avec douleur la violation imminente du dépôt qui lui étoit confié, la dispersion prochaine d'une partie de ses membres.

Nous appelions, avec toute la France, un libérateur, la Providence nous l'a envoyé.

Vous êtes venu au secours de la nation inquiète sur tous ses intérêts, blessée dans ses plus chers sentimens, offensée dans sa dignité, et la route que vous avez parcourue des bords de la Méditerranée jusqu'à la capitale, a offert l'image d'un long triomphe.

Une dynastie abandonnée par le peuple français, il y a plus de vingt ans, s'est éloignée devant le monarque que le vœu du peuple français avoit appelé au trône par la toute-puissance de ses suffrages trois fois réitérés.

Vous allez nous assurer, Sire, l'égalité des droits des citoyens, l'honneur des braves, la sûreté de toutes les propriétés, la liberté de penser et d'écrire; enfin une constitution représentative. Bientôt nous verrons terminer ces grands monumens des arts dont nos villes s'enorgueillissoient, et ceux qui devoient répandre d'une extrémité de l'empire à l'autre la vie et la prospérité.

Sire, hâtez le moment où, placé entre votre épouse et votre fils, entouré des représentans d'un peuple libre et fidèle qui vous apporteront de tous les départemens le vœu national, le résultat d'une expérience de vingt-cinq années de révolution, vous renouvellerez avec la France le *contrat auguste et saint* qui est resté gravé dans tous les cœurs français, et qui, fortifié par toutes les stipulations, par toutes les garanties qu'appelle l'opinion publique, et que promet votre sagesse, attachera pour jamais la nation à votre personne et à votre dynastie.

S. M. a répondu : « qu'elle agréoit avec plaisir les sentimens que venoit d'exprimer l'Institut ; qu'elle y attachoit d'autant plus de prix, que cette compagnie étoit l'élite des hommes les plus distingués dans tous les genres, et qu'aucune nation de l'Europe ne pourroit offrir une pareille réunion. »

N°. XV.

CIRCULAIRE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AUX PRÉFETS, DU 22 MARS 1815.

Monsieur le préfet, vous avez été prévenu par une lettre du ministre-secrétaire d'Etat, du 21 de ce mois, que l'empereur est rentré dans sa capitale, et que vous alliez recevoir des instructions du ministre de l'intérieur que S. M. alloit nommer.

L'empereur a bien voulu m'honorer de son choix, et je me félicite des relations qu'il va me donner avec vous ; je suis bien sûr qu'elles me seront très-agréables, parce que votre zèle, votre dévouement et vos efforts seront infatigables pour répondre dignement à la confiance de S. M.

L'empereur, entouré de l'armée et du peuple, a traversé ses Etats au milieu des plus douces émotions : sa marche présentoit partout l'aspect d'une pompe triomphale ; et cette pompe, dont l'enthousiasme seul a fait les frais, n'a pas coûté une larme à un seul de ses sujets, qu'il appeloit partout ses enfans, qui revoyoient en lui un père tout occupé de leur bonheur et de la gloire na-

tionale. Quelle confiance, quelle sécurité un tel retour doit inspirer à vos administrés !

Des princes foibles, imposés par l'étranger, devenus étrangers eux-mêmes à nos lois, à nos mœurs, ont tenté, pendant un interrègne de onze mois, de nous ramener aux temps de la féodalité ; ils déguisoient mal leurs vues sous le manteau de quelques idées libérales qui n'étoient que dans leur bouche : mais ce qu'ils n'ont pu déguiser, c'est cette poignée d'hommes attachés à leur cause, minorité effrayante qui les a laissé voir presque seuls fuyant une patrie qui, pour la seconde fois, les repousse de son sein.

Déjà les pièces officielles, imprimées au *Moniteur*, vous ont fait connoître les magnanimes intentions de notre légitime souverain ; ne perdez pas un moment pour les répandre parmi vos administrés, en les faisant publier et afficher. Rappelez à leur poste les fonctionnaires municipaux qui en ont été éloignés à cause de leurs opinions politiques, de leur qualité d'acquéreurs de domaines nationaux, etc.... ....

Pénétrez-vous bien, Monsieur, des intentions que l'empereur a exprimées pour le bonheur du peuple, et *unissons nos efforts pour faire chérir un prince qui nous est rendu par la Providence*, et qui garantit à nous et à nos enfans l'égalité des droits civils, la jouissance de toutes les propriétés, et celle non moins précieuse de l'honneur national.

Je compte sur votre zèle pour rendre à votre correspondance son ancienne activité ; je ne manquerai jamais d'y donner tous mes soins et toute mon attention.

Signé le comte CARNOT.

N°. XVI.

EXTRAIT DES INSTRUCTIONS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, AUX PRÉFETS, RELATIVE AU CHAMP DE MAI.

« Le décret de l'empereur, et les considérans qui le motivent sont un hommage rendu aux grands et éternels principes qui constituent les États civilisés. Obscurcis et étouffés par l'anarchie féodale, ils ont repris plus de force et d'éclat dans les temps modernes, et les progrès des lumières leur assurent désormais une longue durée. C'est pour eux que la France s'est levée en 1789; c'est pour eux qu'elle a combattu contre toute l'Europe; leur conquête est associée à cette gloire immense qui illustre à jamais les armées françaises. L'empereur reconnoît *ces droits du peuple acquis par vingt-cinq ans de combats*; il s'élève contre le principe que *la nation est faite pour le trône, et non le trône pour la nation*; il veut s'entourer des colléges électoraux *pour corriger et modifier nos constitutions, selon l'intérêt et la volonté de la nation.* Quel grand et beau spectacle que celui d'un héros, l'idole de l'armée, et qui fut le vainqueur de l'Europe, déclarant, du haut du pavois où l'ont élevé les suffrages du peuple et des soldats, que c'est d'eux qu'il tient sa puissance; qu'il ne veut règner que par les lois; et que, de concert avec les députés de la nation, il va fonder, par des institutions fortes et sages, l'alliance du pouvoir monarchique avec l'indépendance d'un peuple brave et éclairé!

» Ainsi Charlemagne, rétablissant ces champs de mars et de mai, aussi anciens que le nom français, s'entoure

de l'élite de son peuple ; et du sein de ces assemblées nationales émanoient ces capitulaires qui forment un des plus beaux monumens de son règne, et qui ont survécu à ses conquêtes. Mais alors une foible partie de la nation étoit représentée; aujourd'hui, toutes les classes de citoyens concourent au choix des membres des colléges électoraux. Ceux que S. M. convoque, composés des principaux propriétaires et de plusieurs membres de la Légion-d'Honneur, ont pour élémens la propriété, véritable base de la stabilité des Etats, et le courage qui la garantit et la protége.

Dans cette nouvelle fédération, l'empereur présentera à ses peuples son auguste épouse, et le prince, espoir de la nation qu'il doit gouverner un jour. Suivant un usage antique et cher à la France, ils recevront la couronne au milieu du *Champ de Mai*, et prendront place sur le trône, à côté du grand Napoléon. Cette touchante solennité, concourant avec la grande époque de l'organisation constitutionnelle de notre pays, consacrera de nouveau l'alliance des Français avec la quatrième dynastie, et les sermens mutuels des sujets envers leurs princes, et des princes envers leurs sujets.

N°. XVII.

CIRCULAIRE DU MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE AUX PRÉFETS.

Paris, le 31 mars 1815.

M. le préfet, il m'a paru nécessaire de déterminer le but et la nature des relations qui vont s'établir entre vous et moi.

Les principes de la police ont été subvertis : ceux de la morale et de la justice n'ont pas toujours résisté à l'influence des passions. Tous les actes d'un gouvernement né de la trahison ont dû porter l'empreinte de cette origine. Ce n'étoit pas seulement par des mesures publiques qu'il pouvoit flétrir les souvenirs les plus chers à la nation, préparer des vengeances, exciter des haines, briser les résistances de l'opinion, rétablir la domination des priviléges, et anéantir la puissance tutélaire des lois : ce gouvernement, pour accomplir ses intentions, a mis en jeu les ressorts secrets d'une tyrannie subalterne, de toutes les tyrannies la plus insupportable. On l'a vu s'entourer de délateurs, étendre ses recherches sur le passé, pousser ses mystérieuses inquisitions jusqu'au sein des familles, effrayer par des persécutions clandestines, semer les inquiétudes sur toutes les existences, détruire enfin par ses instructions confidentielles l'appareil imposteur de ses promesses et de ses proclamations.

De pareils moyens blessoient les lois et les mœurs de la France : ils sont incompatibles avec un gouvernement dont les intérêts se confondent avec ceux des citoyens.

Chargée de maintenir l'ordre public, de veiller à la sûreté de l'Etat, et à celle des individus, la police, avec des formes différentes, ne peut avoir d'autre règle que celle de la justice ; elle en est le flambeau, mais elle n'en est pas le glaive : l'une prévient ou réprime les délits que l'autre ne peut atteindre : toutes deux sont instituées pour assurer l'exécution des lois, et non pour les enfreindre : pour garantir la liberté des citoyens, et non pour y porter atteinte ; pour assurer la sécurité des hommes honnêtes, non pour empoisonner la source des jouissances sociales.

Ainsi, Monsieur, votre surveillance ne doit pas s'étendre au-delà de ce qu'exige la sûreté publique ou particulière, ni s'embarrasser dans les détails minutieux d'une curiosité sans objet utile, ni gêner le libre exercice des facultés humaines et des droits civils, par un système violent de précautions que les lois n'autorisent pas ; ni ne se laisser entraîner, par des présomptions vagues et des conjectures hasardées, à la poursuite de chimères qui s'évanouissent au milieu de l'effroi qu'elles occasionnent. Votre correspondance, réglée sur les mêmes principes, doit sortir de la routine de ces rapports périodiques, de ces aperçus superficiels et purement moraux qui, loin d'instruire et d'éclairer l'autorité, répandent autour d'elles les erreurs, les préventions, une sécurité fausse ou de fausses alarmes.

Je ne demande et ne veux connoître que des faits, des faits recueillis avec soin, présentés avec exactitude et simplicité, développés avec tous les détails qui peuvent en faire sentir les conséquences, en indiquer les rapports, en faciliter le rapprochement.

Vous remarquerez toutefois que, resserrée dans d'étroites limites, votre surveillance ne peut juger l'importance des faits qu'elle observe. Tel événement peu remarquable, en apparence, dans la sphère d'un département, peut avoir un grand intérêt dans l'ordre général, par ses liaisons avec des analogues que vous n'avez pu connoître : c'est pourquoi je ne dois rien ignorer de ce qui se passe d'extraordinaire ou selon le cours habituel des choses.

Telle est, Monsieur, la tâche simple et facile qui vous est imposée.

La France, réintégrée dans la jouissance de ses droits politiques, replacée dans toute sa gloire, sous la protection de son empereur; la France n'a plus de vœux à former, et plus d'ennemis à craindre. Le gouvernement trouve dans la réunion de tous les intérêts, dans l'assentiment de toutes les classes, une force réelle à laquelle les ressources artificielles de l'autorité ne peuvent rien ajouter. Il faut abandonner les erremens de cette *police d'attaque*, qui, sans cesse agitée par le soupçon, sans cesse inquiète et turbulente, menace sans garantir, et tourmente sans protéger. Il faut se renfermer dans les limites d'une police libérale et positive, de cette *police d'observation*, qui, calme dans sa marche, mesurée dans ses recherches, active dans ses poursuites, partout présente et toujours protectrice, veille pour le bonheur du peuple, pour les travaux de l'industrie, pour le repos de tous.

Ne cherchez dans le passé que ce qui est honorable et glorieux à la nation, ce qui peut rapprocher les hommes, affoiblir les préventions, et réunir tous les Français dans les mêmes idées et les mêmes sentimens.

J'aime à croire, Monsieur, que je serai puissamment secondé de vos lumières, de votre zèle, de votre patriotisme et de votre dévouement à l'empereur.

Agréez, M. le préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre de la police générale,

Signé le duc D'OTRANTE.

N°. XVIII.

INSTRUCTION POUR LES LIEUTENANS DE POLICE.

Le caractère et les fonctions de la magistrature qui vous est confiée, ont été tracés avec trop de précision par le décret qui l'institue pour que j'aie à entrer avec vous dans de très-longs détails.

La suppression des directeurs, des commissariats généraux et spéciaux, ne donnoit au ministère d'autres agens immédiats et d'autres organes que les préfets; mais l'action de l'autorité pouvoit s'affoiblir et manquer son but, en se divisant ainsi; les renseignemens qu'elle doit recueillir, différemment aperçus, transmis à des époques différentes, pouvoient échapper à son observation, et cesser d'être comparables.

C'est pour remédier à ces inconvéniens qu'on a réuni sous une seule inspection plusieurs départemens dont les habitudes sont les mêmes, et dont la surveillance peut être uniforme. Ainsi, les lieutenans de police sont institués pour imprimer avec plus de sûreté le mouvement du centre à la circonférence; rapprocher dans des foyers secondaires les faits observés sur tous les points de la circonférence, et en rapporter les résultats à un centre unique. Des tournées extraordinaires et annuelles suffisent dans ce système. Les unes sont commandées par des circonstances rares et des besoins particuliers, les autres ont habituellement lieu pour exciter, apprécier, soutenir l'activité des fonctionnaires, et prévenir par là ces alternatives de tiédeur et de zèle outré, de mollesse et de violence qui fatiguent les peuples, et provoquent de justes aversions.

La surveillance dont vous êtes chargé se distribue d'elle-même en deux parties dont l'une, purement spéculative, s'applique à l'universalité du service public; et dont l'autre, toute positive, a pour objets spéciaux les différentes parties de la police générale.

La haute police a pour spécialité la sûreté du monarque et celle de l'Etat. Attachez-vous particulièrement à ce qui pourroit compromettre l'une ou l'autre, et n'y négligez rien. Mais, en vous y employant avec tout le zèle et toute l'activité dont vous êtes capable, gardez-vous de rien précipiter, et préservez-vous de la passion qui aveugle et crée des fantômes.

Etudiez l'opinion, et observez l'esprit public. L'opinion ne s'attache fortement qu'aux principes et aux intérêts généraux. C'est elle qui prépare, adopte ou rejette ces systèmes de morale et de politique auxquels se rallient les nations; elle se forme dans le silence et par le temps, se manifeste rarement par la violence, mais se défend toujours avec obstination : on ne la domine pas, on la comprime, et elle entraîne. Il m'importe donc de la connoître; mais, suivant les circonstances, il vous faudra ou chercher à de grandes profondeurs, ou seulement savoir écouter ou entendre.

L'esprit public appartient plus au moment, il tient plus à des satisfactions ou à des mécontentemens passagers, à des intérêts plus ou moins personnels; il s'attache volontiers à des guides, les suit, s'en dégoûte et les abandonne; souvent irrespectueux, toujours irritable, il a plus d'effervescence que d'opiniâtreté, plus de superficie que de profondeur; instruisez-moi de ses fluctuations diverses, qu'elles soient favorables ou contraires au gouvernement

et aux intérêts nationaux, en harmonie ou en discordance avec la véritable opinion publique. Faites-moi connoître ceux qui le dirigent, principalement ceux qui le dirigent dans le secret, soit qu'ils le rallient à de bons principes, soit qu'ils l'éloignent ou le rapprochent du gouvernement et de son chef.

La chose religieuse devra aussi vous occuper. La religion semble perdre chaque jour de son empire; mais l'esprit de secte s'enrichit de ses pertes. J'ai besoin de savoir quelles sont les dispositions du clergé institué; s'il est uni ou divisé, et à quel point; s'il a de l'influence, en quel degré, sur qui et comment il l'exerce. Il ne m'est pas moins important de connoître les sectes nouvelles, le nom et la personne des sectaires, leurs vues politiques, s'ils en ont, leur attachement ou leur aversion pour telle ou telle forme de gouvernement, et pour la personne de l'empereur. Recherchez avec soin toutes ces choses; transmettez-les moi avec exactitude.

N°. XIX.

PROCLAMATION AUX TROUPES DE LA XIe DIVISION MILITAIRE.

Soldats!

Vos vœux sont comblés: les aigles françaises ont reparu et annoncé le retour du père de la patrie. L'empereur est depuis le 20 mars dans la capitale de l'empire.

Le génie qui veille sur nos destinées a préservé Napoléon de tous les dangers. Les populations des pays qu'il a

traversés, ravies de son retour inattendu, se sont empressées d'accourir sur son passage, et de lui offrir les témoignages éclatans de leur dévouement et de leur admiration. Sa marche, depuis le lieu de son débarquement, a été une marche vraiment triomphale : tous les cœurs français ont exprimé, en le revoyant, les sentimens nationaux dont ils sont pénétrés, et Paris s'est signalé par un enthousiasme sans exemple jusqu'à ce jour, en se précipitant tout entier au-devant d'un prince qui l'avoit enrichi du fruit de ses victoires, et embelli de ses plus beaux monumens.

Soldats ! livrez vos âmes à la joie qu'elles ressentent. Reprenez cette cocarde tricolore, qui, pendant vingt-cinq ans, nous a conduits à la victoire ; laissez librement éclater tous les sentimens que vous ne pouviez contenir ; ils sont dignes à la fois de la nation et du chef qu'elle s'est volontairement donné.

Soldats ! votre gloire et les droits du peuple français sont désormais hors de toute atteinte. Soutenu de votre courage et de votre immuable fidélité, l'empereur, dont le retour nous délivre du joug de l'étranger et de la féodalité, replacera la nation au rang qu'elle n'eût jamais dû perdre ; il nous préservera de la guerre civile que les éternels ennemis de la patrie et de notre liberté voudroient allumer ; et, grâce à son expérience et à son génie, la France doit espérer des jours de prospérité, de gloire et de paix.

Au quartier-général de mars 1815.

Le lieutenant-général gouverneur de la 11e division militaire, CLAUSEL.

N°. XX.

MARIE-THÉRÈSE DE FRANCE, FILLE DE FRANCE, DUCHESSE D'ANGOULÊME, AUX BORDELAIS.

Braves Bordelais!

Votre fidélité m'est connue. Votre dévouement sans bornes ne vous laisse entrevoir aucun danger; mais mon attachement pour vous, pour tous les Français, m'ordonne de les prévenir. Mon séjour plus long-temps prolongé dans votre ville pourroit aggraver votre position, et faire peser sur vous le poids de la vengeance. Je n'ai pas le courage de voir les Français malheureux.

Je vous quitte, braves Bordelais, pénétrée des sentimens que vous m'avez exprimés; je vous donne l'assurance qu'ils seront fidèlement transmis au Roi : bientôt, avec l'aide de Dieu, dans des circonstances plus heureuses, je vous témoignerai ma reconnoissance et celle du prince que vous chérissez.

Signé MARIE-THÉRESE.

Bordeaux, le 1er avril 1815.

N°. XXI.

PROCLAMATION DU LIEUTENANT-GÉNÉRAL MORAND, AUX HABITANS DES DÉPARTEMENS DE L'OUEST ET DU MIDI.

Notre auguste et magnanime empereur m'a confié le commandement d'une armée nombreuse qui, divisée en plusieurs colonnes, parcourt en ce moment vos villes et

vos campagnes, pour assurer la tranquillité des bons Français, des citoyens paisibles, que prétendroient en vain troubler quelques hommes ivres et toujours altérés du sang français; qui, comme les démons poursuivis par leurs crimes, leurs remords et leur désespoir, voudroient répandre encore sur nous tous les maux qui déchirent leur cœur.

Ne devroient-ils pas être las et rassasiés, ces traîtres infâmes qui, depuis vingt-cinq ans, agitent parmi nous les brandons de la discorde, qui ont appelé et introduit l'étranger pour dévaster la patrie, qui ont uni constamment leurs armes et leurs forces aux meurtriers de leurs frères ?

Que veulent-ils encore? N'ont-ils pas livré nos villes, vendu nos arsenaux, nos vaisseaux, dépouillé les trésors de l'Etat, outragé notre empereur et notre gloire? N'ont-ils pas rendu assez d'indignes hommages aux ennemis de la France, qui sont encore étonnés de leur lâche trahison, de leur bassesse et de leur ignominie?

N'ont-ils pas livré ce héros protecteur, qui pendant vingt ans avoit éloigné de nos frontières les désastres d'une guerre que leur orgueil avoit allumée, et qu'il entretenoit; ce héros qui nous avoit élevés au plus haut degré de grandeur et de puissance, qui alloit anéantir, d'un dernier coup de massue, nos ennemis déjà tant de fois vaincus?

Que veut cette femme qui se prosterne dans nos temples? (1).....

(1) Ici notre plume se refuse à retracer les horrible accens dans lesquels l'auteur de la proclamation, sans être arrêté par les respects qu'inspirent le comble des infortunes royales et

Ils savent bien tous qu'ils sont indignes de notre généreuse nation : aussi que n'ont-ils pas fait pour nous avilir, pour flétrir nos lauriers, pour arracher de nos âmes l'amour sacré de la gloire de la patrie, et tous les sentimens sublimes qui font notre force et le désespoir de nos ennemis ?

Peuple français, nobles enfans de la victoire, vous l'avez vu en frémissant : des traîtres infâmes, des assassins, des voleurs de grand chemin, avoient revêtu les marques de l'autorité sur vous ; ils étoient couverts de distinctions qui ne s'accordent qu'aux services rendus à la patrie, à l'honneur et à la loyauté.

Pourquoi tant d'agitations, tant de crimes, tant de fureurs depuis vingt-cinq ans ? C'est pour asservir, pour humilier un peuple fier et généreux, pour l'attacher au joug de quelques nobles avilis, qui demandent le privilége de le dépouiller et de lui arracher le produit de ses pénibles travaux.

Des nobles ! Eh quoi ! tous les Français libres et victorieux ne sont-ils donc pas tous également nobles ? Le sang qui coule dans les veines des braves, n'est-il donc pas le plus pur et le plus noble ? N'avons-nous pas fait pour la gloire de la France, dans vingt-cinq années, plus que nos pères dans quatre siècles ?

---

l'héroïsme de la résignation, calomnie ce que le monde vénère ; que dis-je, poursuit jusqu'au pied de ces autels, seuls confidens de ses vœux et de ses prières pour la France, l'héritière des vertus de Louis XVI ; et, cherchant dans son propre cœur les sentimens de MADAME, nous peint la fille de saint Louis sous les traits d'une femme furieuse *qui demande à Dieu le pouvoir de se venger, de faire couler le sang français !*

notre avilissement et de l'or : voilà ce qu'ils veulent, voilà pourquoi ils ont attiré sur nous les malheurs d'une guerre si longue, voilà pourquoi ils appellent la guerre civile et tous les forfaits.

Prêtres de notre religion sainte, jetez-vous entre les démons du sang et les hommes qu'ils veulent séduire ; rappelez au peuple cette époque si glorieuse pour notre magnanime empereur qui a relevé nos autels, et que nous ne pouvons méconnoître pour l'homme de la Providence, au miracle qui nous le rend. Dites-leur comment, livré par la trahison à nos ennemis, il ordonna à ses guerriers fidèles de remettre le glaive dans le fourreau : pour que leur résistance n'accrût pas les dangers et les désastres de la patrie, il se résigna à l'exil, brava tous les outrages de la lâcheté et de la peur, pour empêcher l'effusion du sang français.

Il est arrivé dans sa capitale, porté comme un père sur les bras de ses peuples, au milieu de leurs cris d'allégresse, de leurs bénédictions, et couvert du bouclier de l'Eternel. Plein de la pensée de ses grandes destinées, inaccessible à toutes les misérables passions humaines, il vient nous arracher aux assassins dont le bras étoit déjà levé sur nous, qui alloient couvrir notre patrie de cadavres et en faire la proie de nos voisins. Son retour nous sauve d'une guerre civile affreuse et inévitable, de la honte et de la destruction.

Proclamé empereur sur le champ de la victoire, il dut suivre l'impulsion du grand peuple, diriger son élan vers la gloire, et ses efforts vers la grandeur et la prospérité qu'il vouloit ; chargé de ses destinées et de son avenir, il jeta les fondemens d'un empire qui devoit nous assurer

pour jamais l'indépendance, et le repos de la puissance et de la force.

La trahison a creusé l'abîme qui a englouti tant d'illustres travaux; les barrières que la victoire avoit placées autour de nous ont été ouvertes ou livrées; mais le secret de nos forces est dans nos cœurs, notre puissance dans la grandeur de nos courages, dans le génie de notre empereur, dans l'amour de la patrie, dans la générosité de nos sentimens. Il connoît ce secret.

Si la première époque de son règne fut consacrée à la gloire des armes autant qu'à la création des grandes institutions et de nobles monumens, la seconde époque le sera particulièrement à nous faire jouir de tout le bonheur dont le germe est dans le cœur de l'homme, au développement de ce que Dieu y a placé de grand et de sublime, à la jouissance de toute la liberté qui rend la patrie chère. La France, ravie de son retour, le sera bien davantage de ses grandes et hautes conceptions pour le bonheur de ses peuples, la prospérité de l'agriculture, du commerce et des beaux arts.

Vive l'Empereur ! ! !

Au quartier-général à Nantes, le 3 avril 1815.

Le lieutenant-général, aide-de-camp de l'empereur, commandant l'armée d'observation.

Signé comte MORAND.

N°. XXII.

RAPPORT DU LIEUTENANT-GÉNÉRAL COMTE DE LABORDE, A SON EXCELLENCE LE MARÉCHAL PRINCE D'ECKMUHL, MINISTRE DE LA GUERRE.

Toulouse, 4 avril 1815.

Monseigneur,

J'ai reçu les ordres de l'empereur et les vôtres par le général *Chartran*, le 1er avril courant. Instruit des événemens merveilleux qui s'étoient succédé si rapidement depuis le 1er mars, je n'aurois pas attendu les ordres pour donner à l'empereur une nouvelle preuve de mes sentimens; mais je n'avois autour de moi qu'un très-petit nombre d'officiers et de soldats. Le 69e régiment de ligne, et la majeure partie du 3e d'artillerie, et le 15e régiment de chasseurs, avoient été dirigés sur des points hors de mon commandement. Je me trouvois dans une ville de cinquante mille âmes de population, où la présence d'un baron de Vitrolles, prétendu commissaire du Roi, comprimoit le zèle des bons citoyens qui sont en très-grande majorité. Mes forces étoient réduites à peu de chose, le baron de Vitrolles ajoutant aux siennes par des levées qui, quoique peu nombreuses et mal commandées, lui procuroient toujours quelques compagnies.

C'est dans ces circonstances que M. le comte de Damas-Crux arriva à Toulouse; il y fut bientôt suivi de M. le maréchal Pérignon, que le duc d'Angoulême avoit appelé au commandement de la 10e division. Cette nomi-

nation me parut singulière ; mais, tandis que M. le maréchal Pérignon recevoit froidement mes communications, je me convainquis que cette froideur qui n'échappoit pas au parti royaliste rehaussoit sa confiance. J'en conclus que tout retard devenoit pernicieux.

Quatre compagnies d'artillerie qu'on avoit désespéré d'attacher à une cause totalement perdue, revenoient de Nismes sur Toulouse. Le baron de Vitrolles leur fit donner par le maréchal Pérignon l'ordre de rétrograder sur Narbonne. J'éludai cet ordre, et j'envoyai des officiers intelligens dire à ces compagnies d'arriver à Toulouse le plus promptement possible, malgré les ordres du maréchal Pérignon, que je pris sur moi de méconnoître. Mes dispositions étant ainsi réglées, j'ai fait arrêter aujourd'hui au point du jour, le baron de Vitrolles. Je fais faire en ce moment l'inventaire de ses papiers : j'ai fait arrêter aussi le comte de Damas.

A l'instant, j'ai cru devoir me transporter chez le maréchal Pérignon, bien que ses pouvoirs eussent cessé d'après ceux que S. M. I. a bien voulu me confier ; j'ai proposé à M. le maréchal de se mettre à la tête du mouvement que je préparois, consentant volontiers à lui sacrifier l'honneur de cette journée qui n'en auroit eu que plus d'éclat. M. le maréchal ayant tergiversé et montré de la foiblesse, je n'ai point insisté ; j'ai moi-même donné le signal, et à cinq heures du matin le drapeau tricolore flottoit sur nos clochers et nos monumens publics ; à la même heure, la garnison a pris la cocarde nationale, aux acclamations d'un peuple immense.

Midi sonne : l'enthousiasme est à son comble. Les proclamations de l'empereur produisent les plus vives sen-

sations ; aucun excès n'a été commis, aucun symptôme d'opposition ne s'est manifesté.

M. le comte de Saint-Aulaire, préfet de ce département, s'est bien conduit.

MM. de Damas et de Vitrolles m'ont fait demander instamment la permission de partir. J'ai laissé M. de Damas, dont la capacité est peu dangereuse, libre de s'acheminer pour l'Espagne par les Hautes et les Basses-Pyrénées. Ceci est d'ailleurs conforme au décret de l'empereur sur les émigrés.

Quant à M. de Vitrolles, j'ai cru important de le retenir en raison du caractère qu'il avoit déployé ici, et de l'infâme conduite qu'il y a tenue : j'attendrai à son égard les ordres de l'empereur.

Une prochaine dépêche vous apportera de nouveaux détails, ainsi qu'un aperçu de notre position qui est très-bonne. Elle vous transmettra aussi le nom des citoyens de cette ville qui m'ont secondé dans cette opération ; quant à MM. les officiers, il faudroit les nommer tous.

Les lettres et les ordres que vous m'aviez transmis pour les généraux commandant les subdivisions et les départemens, leur ont été envoyés dès le point du jour. Tous les départemens de la division ne tarderont pas à imiter l'exemple de la ville de Toulouse : cet exemple doit avoir une grande influence.

Votre Exc. trouvera sous ce pli les seuls numéros du *Moniteur* imprimés ici. J'ai pensé qu'il seroit curieux de voir comment on abusoit les provinces méridionales.

Je termine en vous observant, Monseigneur, que, depuis l'entrée de l'empereur à Paris, toutes les dépêches qui ont pu m'être adressées, ont été interceptées par

M. de Vitrolles; ce sera une lacune à remplir promptement.

M. le maréchal Pérignon m'a dit qu'il alloit se retirer à sa campagne.

Je dois vous faire le rapport que le général Chartran a failli être arrêté par les agens du baron de Vitrolles; je pense cependant qu'il aura réussi dans son projet de ramener sur Toulouse deux régimens qui étoient partis de l'armée aux ordres du duc d'Angoulême.

Le général Cassagne, le général Cassan m'ont parfaitement secondé dans l'opération qui vient d'avoir lieu; j'ai cru nécessaire pour le service de l'empereur, de donner provisoirement le commandement supérieur de la place de Toulouse au général Cassan. La population est nombreuse, et ce général paroît avoir la tête bien organisée.

C'est l'adjudant-général Noël Girard, chef de l'état-major de ma division, que j'ai chargé d'arrêter le baron de Vitrolles.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le lieutenant-général comte DE LABORDE.

N°. XXIII.

DÉCRET IMPÉRIAL DU 6 AVRIL, PAR LEQUEL LA LISTE GÉNÉRALE DES PRÉFETS DE L'EMPIRE EST ARRÊTÉE AINSI QU'IL SUIT :

MM. le baron Baude, Ain; le baron Micoud, Aisne; Rambuteau, Allier; Dumolard, ex-membre du Corps-Lé-

gislatif, Alpes (Basses); le baron Petiet, Alpes (Hautes); Arnault, Ardèche; le baron Girod de Viennay, Ardennes; Bessières, préfet actuel de l'Aveyron, Arriège; le baron Rœderer, Aube; Descorches, Aude; Marceau, Aveyron; le comte Frochot, Bouches-du-Rhône; le baron Richard, Calvados; Lesseps, Cantal; Duval, préfet actuel des Basses-Alpes, Charente; Boissy-d'Anglas nommé préfet de la Charente, Charente-Inférieure; Rivet, préfet actuel de la Dordogne, Cher; Camille Perrier, Corrèze; Guibega, Corse; le baron Savoye-Rollin, Côte d'Or; Devisme, Côtes-du-Nord; Chaillou, Creuse; Didelot, préfet actuel du Cher, Dordogne; Derville-Maléschard, Doubs; Desgouttes, ancien préfet des Vosges, Drôme; Rouillé-d'Orfeuil, préfet actuel d'Eure et Loir, Eure; Rolland de Villarceau, préfet actuel du Gard, Eure et Loir; Chasal, Finistère; Roggieri, Gard; Lameth, préfet actuel de la Somme, Garonne (Haute); Treilhard, Gers; Fauchet, Gironde; Maurice Duval, nommé préfet de la Côte-d'Or, Hérault; Méchin, Ille et Vilaine; Mallarmé, préfet actuel de la Vienne, Indre; Miramon, Indre et Loire; Doazan, Jura; Harel, Landes; Christiani, Loir et Cher; Tribert, nommé préfet des Hautes-Alpes, Loire; Bergonié, Loire (Haute); De Bonnaire, Loire-Inférieure; Leroi, Loiret; Petit de Beauverger, Lot; Rouen des Mallets, préfet de Vaucluse, Lot et Garonne; Dunod de Charnaye, Lozère; Galeazzini, Maine et Loire; de Bossi, Manche; Bourgeois-Jessaint, Marne; Jerphanion, Marne (Haute); Devilliers du Terragé, Mayenne; Bouvier-Dumolard, Meurthe; Flavigny, préfet de la Haute-Saône, Meuse; Viefville des Essarts, Mont-Blanc; Julien, Morbihan; Ladoucette, Moselle; La Bergerie, Nièvre; Du-

pont-Delporte, Nord; Basset de Châteaubourg, Oise; Lamadeleine, Orne; Roujoux père, Pas-de-Calais; Rogniat, Puy-de-Dôme; Combes Syes, Pyrénées (Basses); Eusèbe Dupont, Pyrénées (Hautes); Roujoux fils, ancien préfet en Catalogne, Pyrénées Orientales; Jean-de-Brie, Rhin (Bas); Dangosse, Rhin (Haut); Fourrier, Rhône; Esnon de Saint-Céran, Saône (Haute); Ducolombier, Saône et Loire; Delagarde, Sarthe; Bondy, Seine; Girardin, Seine-Inférieure; de Plancy, Seine et Marne; Delaître, Seine et Oise; Buscho, Sèvres (Deux); Pougeart du Limbert, Somme; Sainte-Suzanne, Tarn; Aubernon, Tarn et Garonne; Defermon, Var; Heim (Alexandre), Vaucluse; Boullé, Vendée; Prouveur, nommé préfet de l'Indre, Vienne; Devanssay, Vienne (Haute); Cahouet, nommé préfet de la Haute-Loire, Vosges; Gamot, Yonne.

N°. XXIV.

PROCLAMATION DU MINISTRE DE LA GUERRE AUX SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS RAPPELÉS PAR LE DÉCRET DU 28 MARS 1815.

Vous avez voulu votre empereur; il est arrivé : vous l'avez secondé de tous vos efforts. Venez, afin d'être tout prêts à défendre la patrie contre des ennemis qui voudroient se mêler de régler les couleurs que nous devons porter, de nous imposer des souverains, et de nous dicter des constitutions. Dans ces circonstances, c'est un devoir pour tous les Français déjà accoutumés au métier de la

guerre d'accourir sous les drapeaux. Présentez une frontière d'airain à nos ennemis, et apprenez-leur que nous sommes toujours les mêmes.

Soldats, soit que vous ayez obtenu des congés absolus ou limités, soit que vous ayez obtenu votre retraite (que vous conserveriez toujours), si vos blessures sont cicatrisées, si vous êtes en état de servir, venez; l'honneur, l'empereur, la patrie vous appellent. Quels reproches n'auriez-vous pas à vous faire, si cette belle patrie étoit encore ravagée par ces soldats que vous avez vaincus tant de fois, et si l'étranger venoit effacer la France de la carte de l'Europe !

Le maréchal prince D'ECKMULH.

Paris, 10 avril 1815.

N°. XXV.

CIRCULAIRE DU PRINCE CAMBACÉRÈS, ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE, AUX PREMIERS PRÉSIDENS, PROCUREURS-GÉNÉRAUX, ET MEMBRES DES COURS IMPÉRIALES, DU 10 AVRIL 1815.

Messieurs,

La première pensée manifestée par l'empereur depuis son retour, c'est le désir de maintenir la paix, de consacrer tous ses soins à réparer les malheurs de l'Etat.

Mais cette paix, si nécessaire à tous, ne peut être assurée qu'autant que la France, prenant l'attitude qui lui convient, montrera aux ennemis de son repos qu'elle est exempte de toute crainte, et prête à repousser toute attaque.

C'est dans cette seule vue, Messieurs, que l'empereur, par son décret du 28 mars, rappelle sous leurs aigles tous les braves qu'il a tant de fois conduits à la victoire. Quand de si grands intérêts sont en balance, il faut que l'opinion publique aide de toute son énergie les sages mesures du gouvernement; il faut que chaque chef de famille veille à ce qu'aucun des siens ne soit en retard pour répondre à cet appel glorieux.

Comme citoyens et comme magistrats, vous vous empresserez, Messieurs, de signaler à cet égard votre dévouement au bien de l'Etat. Que vos discours, que vos exemples prennent un ascendant salutaire sur toutes les classes de citoyens que leurs besoins mettent sans cesse en rapport avec vous. Plus la juste considération dont vous êtes environnés donne de force à votre influence, plus ces témoignages de votre zèle seront appréciés par S. M. Je vous invite à écrire dans le sens de la présente à MM. les présidens et procureurs impériaux des tribunaux de votre ressort.

N°. XXVI.

CIRCULAIRE DU MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE A MM. LES PRÉFETS.

M. le Préfet,

Les réformes, les humiliations, les congés, tous les moyens de violence ou de séduction ont été employés pour dissoudre l'armée, qu'on désespéroit de corrompre et de faire concourir à l'asservissement de la nation.

Un grand nombre de sous-officiers et de soldats sont

rentrés dans leurs foyers. Les uns ont profité des voies de retraite qui leur étoient ouvertes; les autres ont déserté une cause qui leur paroissoit étrangère, et abandonné une carrière où désormais tout espoir d'avancement leur étoit interdit.

Ils n'en ont pas moins rendu des services importans à la cause de la liberté. Ils ont soutenu le courage du peuple et la résistance opposée de toutes parts aux prétentions orgueilleuses des classes anciennement privilégiées; ils ont préparé le triomphe du héros de la France : qu'ils s'arment aujourd'hui pour achever et défendre leur ouvrage.

Le décret du 28 mars les rappelle sous les drapeaux, et ils n'ont plus à craindre d'être condamnés à vieillir dans l'obscurité des rangs; les grades, les honneurs ne sont plus réservés à la noblesse de naissance, cette fois abolie pour toujours : ils redeviennent la récompense et le patrimoine commun du courage, des talens et des longs services.

Vous remarquerez, M. le préfet, que le décret ne s'adresse point à des hommes nouveaux, mais à ceux qui connoissent le métier des armes, et qui ont quitté l'armée pour quelque cause que ce soit.

Une ordonnance du 9 mars leur avoit déjà prescrit de rejoindre et de former des bataillons de réserve. Alors ils ont pu refuser de se rallier pour une famille qui vouloit exciter la guerre civile, et dont les malheureuses destinées sont depuis vingt ans de déchirer le sein de la France.

C'est aujourd'hui sous les couleurs nationales, sous les aigles victorieuses qu'ils doivent se réunir pour leur propre intérêt, pour la tranquillité de leurs foyers, pour la gloire et l'indépendance de la patrie.

Nous sommes en paix. L'empereur a solennellement proclamé l'intention de maintenir le traité de Paris; quel est donc le but de ces préparatifs hostiles au-delà de nos frontières? Quand nous ne voulons prendre aucune part aux arrangemens intérieurs des Etats voisins, les Etats voisins prétendroient-ils s'arroger le droit de diriger nos affaires domestiques? Est-ce par des menaces, par les armes et par des maîtres de leur choix, qu'ils veulent dominer la France?

Et quels rois, quelles nations pourroient voir sans effroi une violation aussi inouïe de l'indépendance et des principes qui font la sûreté de toutes les nations et de tous les gouvernemens! Quel peuple, s'il n'est abruti par une longue servitude, pourroit consentir à recevoir un monarque des mains de l'étranger!

Il n'y a pas un siècle que des princes rappelés sur le trône par une poignée de factieux, en furent chassés de nouveau par la volonté du peuple. Nos pères ont vu les Stuarts fatiguant la pitié des cours de l'Europe, et mendiant honteusement leurs secours. Ils ont vu l'Angleterre affronter les menaces et les armes du continent, échapper par ce dernier acte de courage aux troubles civils, aux poignards d'une hypocrite tyrannie, et terminer une révolution qui eut, comme la nôtre, ses écarts, ses erreurs, et le besoin d'une dynastie nouvelle.

La France seroit-elle plus malheureuse? Seroit-elle réservée à une humiliation dont on ne trouve l'exemple dans l'histoire d'aucun peuple libre? Auroit-elle la lâcheté de souffrir qu'on lui dictât des lois lorsqu'elle a le droit et le pouvoir de rejeter toute espèce de joug, lorsque trois cent mille guerriers éprouvés dans les combats et deux millions

de citoyens sont prêts à marcher à la voix de la patrie? Non, le trône où les votes constatés de quatre millions d'hommes ont appelé l'empereur, ce trône affermi par tant de traités, illustré par tant de sacrifices, consacré par la religion, ne peut devenir la proie des conquérans!

Les projets, conçus dans un premier moment d'alarmes et dans l'incertitude des événemens, n'auront aucune suite, et ne sauroient avoir de succès, quand l'Europe apprendra que les Bourbons ne peuvent plus recevoir d'autres secours que ceux de l'hospitalité ; quand elle saura que la France achevant, dans le cercle de ses limites reconnues, sous la foi des traités et la protection du droit des gens, le grand œuvre de sa révolution, se montre unanime dans le généreux dessein de résister à l'oppression et de repousser des agressions injustes.

Je ne pense pas, M. le préfet, que la mesure dont vous devez assurer le succès puisse éprouver le moindre obstacle. Vous voudrez bien ne me rien laisser ignorer de ce qui concerne son exécution.

Recevez, M. le préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé le duc D'OTRANTE.

Paris, le 15 avril 1815.

N°. XXVII.

CIRCULAIRE DU MINISTRE DES FINANCES AUX RECEVEURS GÉNÉRAUX, DU 14 AVRIL 1815.

Une année d'expérience, Monsieur, a suffi pour démontrer que le trône impérial pouvoit seul garantir les

nouveaux intérêts de France, en consolidant les propriétés dans les mains des acquéreurs de domaines nationaux ; en préservant les campagnes du rétablissement des dîmes, des droits seigneuriaux, des rentes féodales ; en un mot, en affranchissant l'empire du despotisme nobiliaire et sacerdotal, dont le sceptre de plomb se préparoit à peser sur nos familles. La Providence a voulu que ce trône se relevât comme par enchantement, pour assurer l'accomplissement de ses destins. Tout porte à croire que ses décrets seront respectés par les puissances de l'Europe, et que la France n'aura point à combattre pour son indépendance, lorsque l'empereur a proclamé l'intention invariable de ne point intervenir dans les affaires intérieures des autres peuples.

Néanmoins la prudence commande de fonder le maintien de la paix sur des moyens assurés pour soutenir la guerre, et il convient à la dignité d'une grande nation de justifier sa modération par sa puissance.

C'est dans ces vues qu'a été rendu le décret impérial du 28 mars, qui appelle tous les sous-officiers et soldats qui ont quitté l'armée, pour quelque raison que ce soit, à rejoindre leurs corps. Tous les pères de famille doivent donc user de leur influence sur tout ce qui les environne, pour concourir à l'exécution d'une disposition dont le résultat doit être de déployer un appareil de forces qui suffira pour faire respecter nos droits. Votre dévouement aux intérêts de la patrie et à la personne de notre auguste empereur, m'est un sûr garant de votre zèle à seconder de tout votre pouvoir les vues du gouvernement sur cet important objet.

Je vous invite à faire réimprimer ma lettre pour en

donner connoissance à MM. les receveurs particuliers, et aux percepteurs des communes.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous saluer.

Le ministre des finances,

Le duc GAETE.

N°. XXVIII.

RAPPORT DU DUC DE VICENCE, DU 12 AVRIL.

...... Un inconcevable système menace de prévaloir chez les puissances, celui de se disposer au combat sans admettre d'explication préliminaire avec la nation qu'elles paroissent vouloir combattre. Par quelque prétexte que l'on veuille justifier une marche aussi inouïe, la conduite de V. M. en est la plus éclatante réfutation. Les faits parlent; ils sont simples, précis, incontestables; et, sur l'exposé seul que je vais faire de ces faits, les conseils de V. M., les conseils de tous les souverains de l'Europe, les gouvernemens et les peuples peuvent également juger ce grand procès.

Depuis quelques jours, sire, j'éprouvois le besoin d'appeler vos méditations sur les préparatifs des divers gouvernemens étrangers; mais les germes de troubles qui se sont développés un moment sur quelques points de nos provinces méridionales compliquoient notre situation: peut-être le sentiment si naturel qui nous porte à vouloir, avant tout, la répression de tout principe de dissension intérieure, m'eût-il empêché, malgré moi, de considérer sous un jour assez sérieux les dispositions comminatoires

qui se font remarquer au dehors. La rapide dispersion des ennemis de notre repos domestique m'affranchit de tout ménagement de cette nature. La nation française a le droit d'attendre la vérité de la part de son gouvernement, et jamais son gouvernement ne put avoir, autant qu'aujourd'hui, la volonté comme l'intérêt de lui dire la vérité tout entière.

Vous avez, sire, repris vôtre couronne le 1er du mois de mars. Il est des événemens tellement au-dessus des calculs de la raison humaine, qu'ils échappent à la prévoyance des rois et à la sagacité de leurs ministres. Sur le premier bruit de votre arrivée aux rives de la Provence, les monarques assemblés à Vienne ne voyoient encore que le souverain de l'île d'Elbe, quand déjà V. M. régnoit de nouveau sur l'empire français. Ce n'est que dans le château des Tuileries que V. M. a pu apprendre l'existence de leur déclaration du 13. Les signataires de cet acte inexplicable avoient déjà compris d'eux-mêmes que V. M. étoit dispensée d'y répondre.

Cependant, toutes les proclamations, toutes les paroles de V. M. attestoient hautement la sincérité de ses vœux pour le maintien de la paix. J'ai dû prévenir les agens politiques français employés à l'extérieur par le gouvernement royal, que leurs fonctions étoient terminées, et leur mander que V. M. se proposoit d'accréditer incessamment de nouvelles légations. Dans son désir de ne laisser aucun doute sur ses sentimens véritables, V. M. m'a ordonné d'enjoindre à ses agens de s'en rendre les interprètes auprès des divers cabinets. J'ai rempli cet ordre, en écrivant le 30 mars aux ambassadeurs, ministres et autres agens, la lettre ci-jointe, sous le n° 1er. Non

contente de cette première démarche, V. M. a voulu, dans cette circonstance extraordinaire, donner à la manifestation de ses dispositions pacifiques un caractère encore plus authentique et plus solennel. Il lui a paru qu'elle ne pouvoit en consacrer l'expression avec plus d'éclat, qu'en la consignant elle-même dans une lettre aux souverains étrangers. Elle m'a en même temps prescrit de faire à leurs ministres une déclaration semblable.

Ces deux lettres, dont je joins ici copie sous les nos 2 et 3, expédiées le 5 de ce mois, sont un monument qui doit déposer à jamais de la loyauté et de la droiture des vues de V. M. I.

Tandis que les momens de V. M. étoient ainsi marqués, et pour ainsi dire remplis par une seule pensée, quelle a été la conduite des diverses puissances?

De tout temps les nations se sont plu à favoriser les communications de leurs gouvernemens entr'eux; et les cabinets eux-mêmes se sont attachés à rendre ces communications faciles. Pendant la paix, l'objet de ces relations est de prolonger sa durée; pendant la guerre, il tend au rétablissement de la paix; dans l'une et l'autre circonstances, elles sont un bienfait pour l'humanité. Il étoit réservé à l'époque actuelle de voir une société de monarques s'interdire simultanément tout rapport avec un grand Etat, et fermer l'accès à ses amicales assurances. Les courriers expédiés de Paris, le 30 mars, pour différentes cours, n'ont pu arriver à leur destination. L'un n'a pu dépasser Strasbourg, et le général autrichien qui commande à Kell, s'est refusé à lui ouvrir un passage, même avec la condition de le faire accompagner d'une escorte. Un autre, expédié pour l'Italie, a été obligé de revenir de Turin,

sans avoir pu remplir l'objet de sa mission. Un troisième, destiné pour Berlin et le Nord, a été arrêté à Mayence, et maltraité par le commandant prusssien. Ses dépêches ont été saisies par le général autrichien qui commande en chef dans cette place.

J'apprends déjà que parmi les courriers expédiés le 5 de ce mois, ceux qui étoient destinés pour l'Allemagne et pour l'Italie n'ont pu dépasser les frontières. Je n'ai aucune nouvelle de ceux qui ont été expédiés pour le Nord et pour l'Angleterre.

Lorsqu'une barrière presque impénétrable s'élève ainsi entre le ministère français et ses agens au dehors, entre le cabinet de V. M. et celui des autres souverains, ce n'est plus, sire, que par les actes publics des gouvernemens étrangers qu'il est permis à votre ministère de juger leurs intentions. (*Suit le détail des armemens des alliés.*)

Sur tous les points de l'Europe à la fois, on se dispose, on s'arme, on marche, ou bien on est prêt à marcher.

Et ces grands armemens, contre qui sont-ils dirigés? Sire, c'est V. M. que l'on nomme, mais c'est la France que l'on menace. La paix la moins favorable que les puissances aient jamais osé vous offrir est celle dont aujourd'hui V. M. se contente. Quelles raisons auroient-elles de ne plus vouloir maintenant ce qu'elles stipuloient à Chaumont, ce qu'elles ont signé à Paris? Ce n'est donc point au monarque, c'est à la nation française, c'est à l'indépendance du peuple, c'est à tout ce que nous avons de plus cher, à tout ce que nous avons acquis par vingt-cinq années de souffrances et de gloire, à nos libertés et à nos institutions, que des passions ennemies veulent faire la guerre : une partie de la famille des Bourbons et

quelques hommes, qui depuis long-temps ont cessé d'être Français, cherchent à soulever encore les nations de l'Allemagne et du Nord, dans l'espoir de rentrer une secondeois par la force des armes sur un sol qui les désavoue et ne veut plus les recevoir. Le même appel a retenti un moment dans quelques contrées du Midi, et c'est à des troupes espagnoles qu'on redemande la couronne de France : c'est une famille redevenue solitaire et privée qui va implorer ainsi l'assistance de l'étranger : où sont les fonctionnaires publics, les troupes de ligne, les gardes nationales, les simples habitans qui aient accompagné sa fuite au-delà de nos frontières ? Vouloir rétablir encore une fois les Bourbons, ce seroit déclarer la guerre à toute la population française. Lorsque V. M. est entrée à Paris avec une escorte de quelques hommes ; lorsque Bordeaux, Toulouse, Marseille et tout le Midi se dégagent, en un jour, des pièges qu'on leur avoit tendus, est-ce un mouvement militaire qui opère ces miracles, ou plutôt, n'est-ce point un mouvement national, un mouvement commun à tous les cœurs français, qui confond en un seul sentiment l'amour de la patrie et l'amour du souverain qui saura la défendre ? Ce seroit donc pour nous rendre une famille qui n'est ni de notre siècle ni de nos mœurs ; qui n'a su ni apprécier l'élévation de nos âmes, ni comprendre l'étendue de nos droits ; ce seroit pour replacer sur nos têtes le triple joug de la monarchie absolue, du fanatisme et de la féodalité, que l'Europe entière sembleroit se livrer encore à un immense soulèvement ! On diroit que la France, resserrée dans ses anciennes limites, quand les limites des autres puissances se sont si prodigieusement élargies, que la France

libre, riche seulement du grand caractère que lui ont laissé ses révolutions, tînt encore trop de place dans la carte du Monde.

Oui, si, contre le plus cher des vœux de V. M., les puissances étrangères donnent le signal d'une nouvelle guerre, c'est la France même, c'est la nation tout entière qu'elles veulent atteindre, quand elles prétendent ne s'attaquer qu'à son souverain, quand elles affectent de séparer la nation de l'empereur. Le contrat de la France avec V. M. est le plus étroit qui jamais ait uni une nation à son prince. Le peuple et le monarque ne peuvent plus avoir que les mêmes amis et les mêmes ennemis. S'agit-il de provocations personnelles de souverain à souverain? Ce ne peut être autre chose qu'un duel ordinaire. Que fit François Ier dans son emportement contre Charles-Quint? Il lui envoya un cartel. Mais, distinguer le chef d'une nation, de cette nation même, protester que l'on n'en veut qu'à la personne du prince, et faire marcher contre lui seul un million d'hommes, c'est trop se jouer de la crédulité des peuples. Le seul, le véritable but que les puissances étrangères puissent se proposer dans l'hypothèse d'une coalition nouvelle, seroit l'épuisement, l'avilissement de la France; et, pour parvenir à ce but, le plus sûr moyen à leurs yeux seroit de lui imposer un gouvernement sans force et sans énergie. Cette politique de leur part n'est pas, au reste, une politique nouvelle : l'exemple leur en a été donné par de grands maîtres. Ainsi, les Romains proscrivoient les Mithridate, les Nicomède, et ne couvroient de leur orgueilleuse protection que les Attalus et les Prusias, qui, s'honorant du titre de leur affranchi, reconnoissoient ne tenir que d'eux leurs Etats et leur cou-

ronne! Ainsi, la nation française seroit assimilée à ces peuples d'Asie, auxquels le caprice de Rome donnoit pour Rois les princes dont la soumission et la dépendance lui étoient le plus assurées! En ce sens, les efforts que pourroient tenter aujourd'hui les puissances alliées, n'auroient point pour but déterminé de nous ramener encore une dynastie repoussée par l'opinion publique. Ce ne seroit point spécialement les Bourbons qu'on voudroit protéger : dès long-temps leur cause, abandonnée par eux-mêmes, l'a été par l'Europe entière; et cette famille infortunée n'a subi partout que de trop cruels dédains. Peu importeroit aux alliés le choix du monarque qu'ils placeroient sur le trône de France, pourvu qu'ils y vissent siéger avec lui la foiblesse et la pusillanimité : cet outrage seroit le plus sensible qui pût être fait à l'honneur d'une nation magnanime et généreuse. C'est celui qui a déjà blessé le plus profondément les cœurs français, celui dont le renouvellement seroit le plus insupportable.

Lorsque dans les derniers mois de 1813, on publioit à Francfort cette déclaration fameuse, par laquelle on annonçoit solennellement que l'on vouloit la France *grande*, *heureuse* et *libre*, quel fut le résultat de ces pompeuses assurances? Dans le même moment on violoit la neutralité helvétique. Lorsqu'ensuite sur le sol français, afin de réfroidir le patriotisme et de désorganiser l'intérieur, on continuoit à promettre à la France une existence et des lois libérales, les effets ne tardèrent pas à montrer quelle confiance on devoit à de pareils engagemens. Eclairée par l'expérience, la France a les yeux ouverts : il n'est pas un de ses citoyens qui n'observe et ne juge ce qui se passe autour d'elle; renfermée dans son ancienne frontière, lors-

qu'elle ne peut donner d'ombrage aux autres gouvernemens, toute attaque contre son souverain est une tendance à intervenir dans ses affaires intérieures, et ne pourra lui paroître qu'une tentative pour diviser ses forces par la guerre civile, et pour consommer sa ruine et son démembrement.

Lettre autographe de S. M. l'empereur aux souverains.

Monsieur mon frère,

Vous aurez appris, dans le cours du mois dernier, mon retour sur les côtes de France, mon entrée à Paris, et le départ de la famille des Bourbons. La véritable nature de ces événemens doit maintenant être connue de Votre Majesté. Ils sont l'ouvrage d'une irrésistible puissance, l'ouvrage de la volonté unanime d'une grande nation qui connoît ses devoirs et ses droits. La dynastie que la force avoit rendue au peuple français n'étoit plus faite pour lui : les Bourbons n'ont voulu s'associer ni à ses sentimens ni à ses mœurs ; la France a dû se séparer d'eux. Sa voix appeloit un libérateur : l'attente qui m'avoit décidé au plus grand des sacrifices avoit été trompée. Je suis venu, et du point où j'ai touché le rivage, l'amour de mes peuples m'a porté jusqu'au sein de ma capitale. Le premier besoin de mon cœur est de payer tant d'affection par le maintien d'une honorable tranquillité. Le rétablissement du trône impérial étoit nécessaire au bonheur des Français. Ma plus douce pensée est de le rendre en même temps utile au repos de l'Europe. Assez de gloire a illustré tour à tour les drapeaux de diverses nations ; les vicissitudes du sort ont assez fait succéder de grands revers à de grands

succès. Une plus belle arène est aujourd'hui ouverte aux souverains, et je suis le premier à y descendre. Après avoir présenté au Monde le spectacle de grands combats, il sera plus doux de ne connoître désormais d'autre rivalité que celle des avantages de la paix, d'autre lutte que *la lutte sainte de la félicité des peuples.* La France se plaît à proclamer avec franchise ce noble but de tous ses vœux. Jalouse de son indépendance, le principe invariable de sa politique sera le respect le plus absolu pour l'indépendance des autres nations. Si tels sont, comme j'en ai l'heureuse confiance, les sentimens personnels de Votre Majesté, le calme général est assuré pour long-temps; et la Justice, assise aux confins des divers Etats, suffira seule pour en garder les frontières.

Je saisis avec empressement, etc. etc.

Paris, le 4 avril 1815.

Lettre adressée par le ministre des affaires étrangères de France aux ministres des affaires étrangères des principaux cabinets de l'Europe.

Paris, le 4 avril 1815.

Monsieur,

L'espoir qui avoit porté S. M. l'empereur, mon auguste souverain, au plus magnanime des sacrifices, n'a point été rempli. La France n'a point reçu le prix du dévouement de son monarque; ses espérances ont été douloureusement trompées. Après quelques mois d'une pénible contrainte, ses sentimens, concentrés à regret, viennent de se manifester avec éclat. Par un mouvement universel et spontané, elle a invoqué pour libérateur ce-

lui de qui seul elle peut attendre la garantie de ses libertés et de son indépendance. L'empereur a paru, le trône royal est tombé, et la famille des Bourbons a quitté notre territoire sans qu'une goutte de sang ait été versée pour sa défense. C'est sur le bras de ses peuples que S. M. a traversé la France, depuis le point de la côte où elle a d'abord touché le sol, jusqu'au milieu de sa capitale, jusqu'au sein de ce château rempli encore, comme tous les cœurs français, de nos plus chers souvenirs. Aucun obstacle n'a suspendu la marche de S. M.; au moment où elle a remis le pied sur le territoire français, elle avoit déjà ressaisi les rênes de son Empire. A peine son premier règne semble-t-il avoir été un moment interrompu. Toutes les passions généreuses, toutes les pensées libérales se sont ralliées autour d'elle; jamais nation ne présenta le spectacle d'une plus solennelle unanimité.

Le bruit de ce grand événement aura, Monsieur, déjà retenti jusqu'à vous. Je suis chargé de vous l'annoncer au nom de l'empereur, et de prier Votre Excellence de porter cette déclaration à la connoissance de votre cabinet.

Ce second avènement de l'empereur à la couronne de France, est pour lui le plus beau de ses triomphes. S. M. s'honore surtout de le devoir uniquement à l'amour du peuple français, et elle ne forme qu'un desir, c'est de payer tant d'affection, non plus par les trophées d'une trop infructueuse grandeur, mais par tous les avantages d'une heureuse tranquillité. C'est à la durée de la paix que tient l'accomplissement des plus nobles vœux de l'empereur. Disposée à respecter les droits des autres nations, S. M. a la douce confiance que ceux de la nation française

sont au-dessus de toute atteinte. La conservation de ce précieux dépôt est le premier comme le plus cher de ses devoirs. Le calme du Monde est pour long-temps assuré, si les autres souverains s'attachent, comme S. M., à faire consister l'honneur dans le maintien de la paix, en plaçant la paix sous la sauve-garde de l'honneur.

Tels sont, Monsieur, les sentimens dont S. M. I. est sincèrement animée, et dont elle m'ordonne d'être l'interprète auprès de votre cabinet.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc., etc.

Signé CAULAINCOURT, duc DE VICENCE.

N°. XXIX.

RAPPORT DU MARÉCHAL PRINCE D'ESSLING, DU 14 AVRIL 1815.

Sire,

Les ordres de V. M. ont éprouvé des retards insurmontables dans ma position.

Les mouvemens excités dans la 8e division, et particulièrement à Marseille, s'y maintenoient par la présence du duc d'Angoulême, par la mauvaise composition des premières autorités civiles, par les rapports constans qu'entretenoient les agens des princes avec des ministres étrangers, et par des nouvelles controuvées, toutes plus alarmantes les unes que les autres pour les paisibles citoyens.

D'un autre côté, le duc d'Angoulême, qui déjà m'avoit enlevé trois régimens, vouloit encore prendre ceux qui

étoient à Toulon, et il m'a fait dire par M. de Rivière, que son intention étoit de donner ce port en dépôt aux Anglais, qui fourniroient en retour de l'argent au Roi de France.

Dans une situation aussi difficile, je me déterminai, après avoir mis Antibes en état de siège, pour le soustraire à l'autorité du préfet du Var, à me rendre à Toulon, afin de conserver à S. M. cette place et sa marine.

Enfin, le 10 avril, j'avois eu connoissance que le 6e régiment, à Avignon, avoit repris les couleurs nationales; j'ordonnai au général Leclerc de le maintenir dans la discipline, et de lui ordonner de se tenir prêt à faire un mouvement.

Le 10, j'ai fait la proclamation dont copie est ci-annexée. Une estafette l'a portée dans les quatre départemens de la division, avec ordre de la faire publier et afficher à son de trompe et au bruit de vingt-un coups de canon, de faire flotter le pavillon national sur les forts, les municipalités, les bâtimens de l'Etat, et de faire reprendre la cocarde tricolore aux troupes de terre et de mer.

J'ai donné ordre aux préfets dans toute la division, de dissoudre les gardes nationales levées par le duc d'Angoulême, de réintégrer leurs armes dans les arsenaux de l'empire, et les objets d'habillement et d'équipement qu'ils avoient reçus, dans les magasins militaires.

J'ai déjà fait défense aux préfets et aux receveurs-généraux de faire aucune solde aux gardes nationales, aucun paiement qui ne seroit pas dans l'intérêt de votre service, et d'obtempérer à aucun ordre des commandans du Roi.

J'ai envoyé à Draguignan le baron de Sivray, mon chef

d'état-major, pour y faire arrêter et transférer au fort La Malgue, M. de Bouthilier, préfet du Var, qui s'est montré ardent dans ce parti, et qui avoit pris des mesures violentes auxquelles j'ai été obligé de résister.

J'ai fait provisoirement remplacer ce préfet par le sous-préfet Ricard. J'ai ordonné que tous les actes judiciaires, administratifs, contrats notariés, publications, etc. eussent lieu au nom de l'empereur, ainsi que les prières que l'Eglise doit faire pour le souverain.

Le 11, les couleurs nationales ont été arborées à Toulon et dans tout le département du Var, aux acclamations mille fois répétées de *vive l'empereur!*

Rien ne pourroit peindre la joie franche qu'ont manifestée les troupes de terre et de mer; la fête s'est prolongée pendant deux jours.

J'ai fait mettre en liberté, à Toulon, les grenadiers de la garde impériale qui avoient été arrêtés à Antibes.

Je les ferai diriger sur Lyon.

J'ai également fait élargir tous les détenus pour des motifs d'opinion.

J'ai envoyé de Toulon, au château d'If, une goëlette, avec l'ordre au commandant du château de remettre à celui de la goëlette tous les détenus pour les mêmes motifs.

M. le contre-amiral de Gourdon, chargé du commandement de la division des frégates, m'ayant paru suspect, en ma qualité de lieutenant-général de V. M., j'ai chargé le préfet maritime de le faire débarquer, et de confier le commandement des trois frégates et corvettes au plus ancien capitaine de vaisseau, M. Senes.

J'ai aussi confié à ce même capitaine le commandement de *l'Ariane*, en remplacement du sieur Garat.

M. le commandant de Toulon, le comte Lardenoy, étant du nombre des émigrés compris dans le décret de V. M. du 13 mars, je lui ai fait délivrer un passeport pour se rendre à Nice.

J'ai donné, par estafette, à tous les commandans de ce département, l'ordre de se conformer aux dispositions des dépêches du ministre de la guerre, sous les dates des 25 mars et 8 avril.

J'ai prévenu M. l'amiral Gantheaume de venir à Toulon prendre le commandement de la marine, comme commissaire extraordinaire. A son arrivée, je lui ai donné connoissance des instructions de Votre Majesté.

Le 11 au soir, la ville de Marseille ne s'étoit point encore soumise. Je lui fixai la journée du 12; j'annonçai que je m'y rendrois le 13 : en effet, mes dispositions étoient faites à Toulon et à Avignon; mais je n'ai pas eu besoin d'agir.

Le 12, le conseil municipal de Marseille a député trois de ses membres auprès de moi, pour me porter la soumission de cette ville.

J'ai accueilli cette députation; et, dans la nuit du 12, le préfet des Bouches-du-Rhône m'a annoncé, par une estafette, que le drapeau tricolore flottoit à l'hôtel-de-ville, à la préfecture, sur les forts et sur les bâtimens de l'Etat; que le plus grand calme régnoit dans cette place, qu'il avoit fait passer mes ordres et mes proclamations aux sous-préfets, afin de faire suivre, par toutes les communes du département, l'exemple du chef-lieu.

J'ai ordonné qu'on tâchât de se saisir de la personne de MM. de Brulard et de Rivière.

J'ai fait cesser les fonctions au préfet des Bouches-du-

Rhône, à son secrétaire-général et au maire de Marseille; et je les ai remplacés provisoirement.

J'ai ordonné que l'imposition extraordinaire de 25 c., réglée par le conseil-général de département, pour le service du duc d'Angoulême, continuât d'être perçue au profit du trésor impérial.

J'ai appelé à Toulon le maréchal-de-camp Eberlé pour prendre le commandement de cette place, en remplacement de M. Lardenoy.

J'aurai l'honneur d'adresser à V. M. le tableau présentant les changemens qui auront eu lieu dans l'administration.

L'habitude que j'ai du pays me met à même de ne faire qu'un choix d'hommes bien famés et dévoués à V. M. Je la supplierai d'y donner son approbation.

J'ai cru, Sire, ne pas devoir me rendre de suite à Paris, comme m'y autorise S. Exc. le ministre de la guerre, ma présence étant encore nécessaire dans la 8e division pour consolider l'heureux changement qui vient d'arriver.

Le ministre me laissoit l'initiative d'y aller moi-même ou d'y envoyer le comte Miollis; je ne puis pas dissimuler à V. M. combien j'ambitionne l'honneur de la revoir, pour l'assurer de mon dévouement sans bornes.

Je suis avec un profond respect,

Sire,

De votre majesté, le très-fidèle et très-dévoué serviteur,

Le maréchal duc de Rivoli, lieutenant-général de l'empereur dans les 8e et 23e divisions militaires.

Signé le prince D'ESSLING.

Toulon, le 14 avril 1815.

N°. XXX.

LISTE DES COMMISSAIRES EXTRAORDINAIRES ENVOYÉS PAR DÉCRET IMPÉRIAL DU 20 AVRIL, DANS LES VINGT-TROIS DIVISIONS MILITAIRES DE L'EMPIRE.

1re division (Paris), le baron de Sussy; 2e division (Mézières), M. Bedoch; 3e division (Metz), le baron de Gerando; 4e division (Nancy), le comte Rampon; 5e division (Strasbourg), le baron de Pommereul; 6e division (Besançon), M. Dumolard; 7e division (Grenoble), le baron Bourdon de Vatry; 8e division (Toulon), le comte Rœderer; 9e division (Montpellier), le baron Gilli; 10e division (Toulouse), le comte de Pontecoulant; 11e division (Bordeaux), le comte Boissy-d'Anglas; 12e division (la Rochelle), le comte Miot; 13e division (Rennes), le comte Caffarelli; 14e division (Caen), le comte Français de Nantes; 15e division (Rouen), le baron Quinette; 16e division (Lille), le baron Costaz; 18e division (Dijon), le comte Thibaudeau; 19e division (Lyon), le comte Maret; 20e division (Périgueux), le baron Marchand; 21e division (Bourges), le comte Colchen; 22e division (Tours), le comte Chasset; 23e division (Bastia en Corse), le duc de Padoue.

N°. XXXI.

DÉCLARATION DU ROI, DU 15 AVRIL.

LOUIS, par la grâce de Dieu, etc. etc.

Au moment de revenir au milieu de notre peuple, nous

croyons lui devoir, à la face de l'Europe, une déclaration solennelle de nos sentimens, et des intentions de nos alliés.

Lorsque le ciel et la nation nous rappelèrent au trône, nous fîmes à Dieu et à la France la promesse, bien douce pour notre cœur, d'oublier les injures, et de travailler sans relâche au bonheur de nos sujets.

Les fils de saint Louis n'ont jamais trahi ni le ciel ni la patrie. Déjà notre peuple avoit retrouvé, par nos soins, au-dedans l'abondance et le repos; au dehors, l'estime de toutes les nations. Déjà le trône, ébranlé par tant de secousses, commençoit à se raffermir, lorsque la trahison nous a forcé de quitter notre capitale, et de venir chercher un réfuge aux confins de nos Etats. Cependant l'Europe, fidèle à ses traités, ne veut reconnoître comme Roi de France, que nous. Douze cent mille soldats vont marcher pour assurer le repos du monde, et délivrer une seconde fois notre belle patrie.

Dans cet état de choses, un homme dont l'artifice et le mensonge font aujourd'hui toute la puissance, cherche à égarer l'esprit de la nation par des promesses fallacieuses, à la soulever contre son Roi légitime, et à l'entraîner dans l'abîme, comme pour accomplir son effroyable prophétie de 1814 : *Si je tombe, on saura ce que coûte la chute d'un grand homme.*

Au milieu des alarmes que les dangers présens de la France ont fait naître dans notre cœur, la couronne, que nous n'avons jamais regardée que comme le pouvoir de faire le bien, auroit perdu à nos yeux tous ses charmes, et nous aurions repris avec orgueil la route de notre exil (où vingt années de notre vie furent employées à rêver

le bonheur des Français), si la patrie n'étoit menacée dans son avenir de toutes les calamités auxquelles notre retour avoit mis un terme, et si nous n'étions envers les nations la garantie de la France.

Les souverains qui nous donnent aujourd'hui une marque si grande de leur affection, ne peuvent plus être abusés par le cabinet de Buonaparte, dont le machiavélisme leur est bien connu; et, par l'amour et l'intérêt qu'ils portent à leurs peuples, ils marchent sans hésiter au but glorieux où le ciel a placé la paix générale, et la félicité des nations. Bien convaincus, malgré toutes les ruses d'une politique aux abois, que la nation française ne s'est pas rendue complice des attentats de l'armée, et que le petit nombre de Français égarés ne tardera pas à reconnoître son erreur, ils regardent la France comme leur alliée. Là où ils trouveront des Français fidèles, les champs seront respectés, les laboureurs protégés, les pauvres secourus, se réservant de faire peser les droits de la guerre sur les provinces qui, à leur approche, ne seroient pas rentrées dans le devoir. Cette résolution, dictée par la prudence, nous affligeroit sensiblement si notre peuple nous étoit moins connu; mais quelles que soient les craintes que l'on ait voulu lui inspirer sur nos intentions, puisque les alliés ne font la guerre qu'aux rebelles, notre peuple n'a rien à redouter, et nous aimons à penser que son amour pour nous n'aura été altéré, ni par une absence de peu de durée, ni par les calomnies des libellistes, ni par les promesses d'un chef de parti, trop convaincu de sa foiblesse pour ne pas caresser ceux qu'il brûle de déchirer.

A notre retour dans notre capitale, que nous regardons comme très-prochain, notre premier soin sera de récom-

penser les citoyens vertueux qui se sont dévoués à la bonne cause, et de travailler à faire disparoître jusqu'à l'apparence des abus qui pourront avoir éloigné de nous quelques Français.

Fait en notre château royal de Gand, le 15 avril 1815.

Signé LOUIS.

Et plus bas : Le duc DE FELTRE.

(Extrait du *Journal de l'Empire* du 2 mai.)

N°. XXXII.

MANIFESTE DU ROI DE FRANCE, ADRESSÉ A LA NATION FRANÇAISE.

Le Roi étoit impatient de parler à ses peuples. Il lui tardoit de leur témoigner tout ce qu'avoient fait éprouver à son cœur ces marques de fidélité, ces consolations inexprimables qui lui ont été prodiguées dans toutes les villes, dans tous les villages, sur toutes les routes qu'il a traversées, lorsqu'il cherchoit un point de réunion pour les fidèles défenseurs de sa personne et de son État, lorsqu'il demandoit, sans pouvoir le trouver, un rempart derrière lequel ils eussent le temps de s'armer avec lui contre une trahison trop noire, trop basse, pour n'avoir pas été imprévue.

Mais plus le Roi se sentoit profondément ému de la fidélité de cette immense population française, et plus il se disoit à lui-même que son premier soin devoit être d'empêcher que, parmi les nations étrangères, la France ne fût calomniée, déshonorée, exposée à un mépris injuste,

à une indignation non méritée, peut-être même à des dangers; et à un genre d'attaque qui auroient pu paroître un châtiment juste d'une déloyauté supposée.

Toutes les puissances de l'Europe savent aujourd'hui que le Roi de France et la nation française, plus unis que jamais par tout ce qui peut resserrer les liens d'un bon Roi et d'un bon peuple, ont été subitement trahis par une armée infidèle à son prince et à sa patrie, à l'honneur et à ses sermens; que cependant, parmi les premiers généraux de cette armée, ceux dont les noms en faisoient la gloire, ou se sont ralliés aux drapeaux du Roi, ou du moins ont abandonné ceux de l'usurpateur; que des chefs de corps et des officiers de tout grade suivent journellement cet exemple; que même, parmi cette multitude de soldats, entraînés à une defection inconnue dans les fastes militaires, il en est un grand nombre que l'inexpérience a livré à la séduction, que la réflexion a déjà ramené au repentir, et dont l'égarement doit être mis tout entier à la charge de leurs corrupteurs. L'Europe sait enfin qu'excepté cette armée devenue indigne de sa gloire passée, excepté une poignée de complices volontaires, qu'ont fournie à l'usurpateur des ambitieux sans mérite, des gens sans aveu, et des criminels sans remords, la nation française tout entière, les bons citoyens des villes, les bons habitans des campagnes, les corps et les individus, tous les sexes et tous les âges, ont suivi et rappelé le Roi de tous leurs vœux, ont empreint sur chacun de ses pas un nouvel hommage de reconnoissance, et un nouveau serment de fidélité. L'Europe sait que dans Paris, dans Abbeville, dans cette grande et glorieuse cité de Lille, dont la trahison occupoit les portes, et menaçoit d'ensan-

planter les murs, à la face et sous le glaive même des traîtres, tous les bras se sont étendus vers le Roi, tous les yeux lui ont offert le tribut de leurs larmes, toutes les voix lui ont crié : *Revenez à nous !*

L'Europe sait et continue d'apprendre que ces invocations n'ont pas cessé de se renouveler; que chaque jour elles arrivent au Roi non pas seulement de tous les points de cette frontière si éminemment loyale, mais de toutes les parties de son royaume les plus éloignées. Ainsi, les mêmes cris qui avoient retenti dans Lille, se sont fait entendre dans Bordeaux, où la fille de Louis XVI a laissé le souvenir puissant (joint à tant d'autres !) *de son courage*. Ainsi les mêmes contrées qui ont vu la première défection, ont vu aussi la première réunion de braves restés fidèles se rallier au panache de Henri IV. Un neveu du Roi, le gendre de Louis XVI, a marché à leur tête sans compter leur nombre ; il a couru combattre la tyrannie et la rébellion ; déjà *plusieurs succès brillans* lui en promettoient un qui eût été décisif : si des traîtres se sont encore trouvés là pour tromper son courage, le signal et l'exemple qu'il a donné n'ont pas été perdus.

Ainsi éclairées sur les vraies dispositions de la France, d'autant plus fidèles à la noble tâche qu'elles s'étoient imposée le 13 mars dernier, mais d'autant plus averties de ne pas confondre la loyauté opprimée avec la perfidie triomphante, les puissances réunies au congrès de Vienne ont signé le 25 du même mois un nouveau traité par lequel, avant tout, elles se sont engagées à ne connoître d'ennemi que celui-là seul qu'elles ont déclaré *l'ennemi du monde*, qu'elles ont *placé hors des relations civiles et sociales*, et *livré à la vindicte publique;* enfin, à ne poser les armes

qu'après *l'irrévocable destruction* de son pouvoir, après la dispersion *des factieux et des traîtres qui, se plaçant par une irruption soudaine entre un souverain légitime et des sujets loyaux, ont arraché le Roi d'avec son peuple.*

Les puissances réunies en congrès ont fait plus encore. Certes, leur caractère et leur magnanimité, *connus et admirés de tout l'univers*, n'eussent pas permis de concevoir un garant plus sacré de leur parole, que leur parole même : et cependant elles ont cru qu'à ce garant il falloit encore en ajouter un autre : qu'elles ne pouvoient jamais ni assez tranquilliser le Roi sur la destinée de ses peuples, ni trop honorer la loyauté française dans la douleur qui l'accable et dans l'inactivité désespérante à laquelle on l'a réduite.

Français, le Roi vous sacrifieroit aujourd'hui ses droits, que son sacrifice, au lieu de vous assurer la paix, vous laisseroit exposés à une guerre plus terrible. Une invasion étrangère prendroit la place *d'un appui étranger*. L'Europe a résolu la destruction d'un pouvoir incompatible avec la société européenne. Eh ! comment, dans un tel conflit, des étrangers livrés à eux-mêmes distingueroient-ils parmi vous *les victimes de la tyrannie d'avec ses complices ?* Comment la nation, dont l'usurpateur forceroit toutes les facultés à le servir, ne paroîtroit-elle pas à ceux qui la combattroient une nation entièrement et uniquement ennemie ? Victorieuse ou vaincue, que deviendroit la France ?

Mais, que la France le veuille, et la France n'a plus que des amis dans une ligue où son Roi est prié d'intervenir, et intervient. Il est là pour rallier sa nation autour

de lui, pour détourner d'elle des coups qui ne doivent frapper que les oppresseurs.

Cependant, c'est le monarque et le peuple français qui, les premiers, ont eu besoin d'être secourus : c'est au monarque et au peuple français, une fois réunis par la présence de leurs alliés, à se secourir eux-mêmes, de manière à n'avoir pas, s'il est possible, d'autre assistance à leur demander. Que ces dispositions générales de la nation fidèle, favorisées désormais par des amis au lieu d'être entravées par des traîtres, soient mises partout en action ; que *l'armée française régénérée* reprenne l'éclat qui appartient à son nom ; que toutes les gardes nationales, délivrées des piéges de la perfidie et rendues à l'élan de leurs cœurs, hâtent le rétablissement de l'ordre politique et civil dans tout le royaume. Qu'on se dise, enfin, et qu'on se répète sans cesse, que plus les Français feront pour sauver leur patrie, moins ils laisseront à faire aux étrangers ; que plus les Français pacifieront, moins leurs auxiliaires auront à soumettre ; et surtout qu'une fois la rébellion soumise, une fois l'usurpateur *détruit*, aucun pouvoir étranger ne se placera entre le prince légitime et le peuple fidèle, pour s'immiscer dans aucune des institutions politiques, dont la proposition, la délibération, et la décision n'appartiennent qu'à eux.

Français, le Roi qui a toujours été près de vous sera bientôt avec vous. Vous verrez que le Roi a régné par les soins de sa prévoyance, lors même qu'il ne régnoit pas par l'exercice de son autorité.

Le Roi a trop pardonné peut-être, et cependant il est aussi impossible à Louis XVIII de ne pas faire grâce que de ne pas faire justice. Que l'innocence elle-même accueille

donc encore le repentir; que la fidélité persuade et ramène; que les bons ouvrent leurs rangs à tous ceux qui peuvent être dignes d'y rentrer, et d'un autre côté, que les complices du grand coupable *profitent du temps qui reste au repentir pour avoir quelque chose de méritoire.* Que tout le monde sache et reconnoisse qu'il est des temps où la persévérance du crime en est le seul caractère irrémissible.

Français, que Louis XVIII vient de réconcilier pour la seconde fois avec l'Europe; habitans de ces bonnes villes dont les vœux touchans arrivent chaque jour au Roi, et l'encouragent à les remplir; Parisiens, qui pâlissez aujourd'hui à la vue de ce même palais dont les murs seuls répandoient naguère la sécurité sur vos visages, vous qui l'eussiez vu dans vos rangs si la trahison eût permis à ces rangs de se former, et s'ils n'eussent pas été désunis par ceux qui veulent les souiller aujourd'hui, préparez-vous tous pour le jour où la voix de votre prince et celle de votre patrie vous rappelleront au devoir d'aider l'un à sauver l'autre.

Méfiez-vous cependant, et des piéges qu'on veut vous tendre, et des rôles qu'on voudroit vous assigner dans la parodie de ces assemblées qui jadis attestèrent la liberté sauvage de vos ancêtres, mais dont le spectacle dérisoire n'a pour but aujourd'hui que de vous rendre la proie du plus vil ou du plus odieux esclavage, entre le despotisme anarchique, et la tyrannie militaire. Sans doute, si c'étoit une chose possible que les élections fussent nationales, les scrutateurs fidèles, les voix libres, le nouveax Champ-de-Mai feroit disparoître l'illégalité de son principe dans la loyauté de son vœu. Son premier cri seroit une nouvelle

consécration de cette alliance jurée, il y a neuf siècles entre la nation des Francs et la maison royale de France, perpétuée pendant neuf siècles entre la postérité de ces Francs et la postérité de leurs Rois : la vraie nation française ne voudra jamais ni parjurer ses ancêtres, ni se parjurer elle-même. Mais Buonaparte a déjà écarté les nationaux en appelant ses satellites. Il a déjà compté les votes quand aucun vote n'est encore émis.

Délibéré au conseil d'Etat du Roi, présidé par S. M. sur le rapport du sieur comte de Lally-Tolendal.

A Gand, le 24 avril 1815.

(Extrait du *Journal de l'Empire* du 15 juin.)

N°. XXXIII.

PACTE FÉDÉRATIF PROPOSÉ AUX CINQ DÉPARTEMENS DE LA BRETAGNE PAR LES CITOYENS DE NANTES, RENNES ET VANNES, ET LES ÉCOLES DE DROIT ET DE CHIRURGIE DES MÊMES VILLES (1).

Art. 1er. Les citoyens des cinq départemens de la Bretagne, dévoués à la cause nationale et à l'empereur, sont fédérés; l'association qui les lie prend le titre de *Fédération Bretonne*.

---

(1) Ces pactes fédératifs furent adoptés par la plupart des fédérations auxquelles celle de Bretagne donna la première impulsion. Toute la différence consistoit dans les adresses qui précédoient les pactes. Là chaque meneur mettoit le sceau de son génie plus ou moins révolutionnaire. On distingua celles de Lyon, de Dijon, de Paris.

2. L'objet de cette confédération est de consacrer tous ses moyens à la propagation des principes libéraux, d'opposer la vérité à l'imposture, de répandre la lumière au milieu des hommes égarés, de soutenir l'esprit public au niveau des cirsconstances présentes, de s'opposer à tous les désordres, de maintenir dans l'intérieur du pays la sûreté publique, d'employer tout ce qu'on peut avoir d'influence et de crédit pour faire rester chacun dans la ligne de ses devoirs envers la patrie et le prince, de porter un secours effectif et prompt, à la première réquisition de l'autorité publique, partout où besoin sera, de secourir les villes, bourgs et villages menacés, de déjouer tous les complots tramés contre la liberté, nos constitutions et l'empereur; enfin, de se prêter mutuellement assistance et protection, selon les cas et les événemens.

3. Tous les confédérés sont spécialement tenus de se conformer au décret du 10 de ce mois, relatif à l'armement des citoyens.

4. La confédération n'a aucune autorité politique, mais elle exerce sur ses membres une police morale, persuadée que la plus grande peine qu'elle puisse infliger à l'un de ses membres, est de le déclarer indigne d'en faire partie, s'il venoit à forfaire à l'honneur.

5. Tout citoyen qui désire concourir au but de l'association, quels que soient son rang, son état, sa profession, peut faire partie de la confédération; il n'y a d'exclusion que celle qui seroit fondée sur des motifs d'inconduite et de mauvaises mœurs.

6. Les confédérés, loin de sortir de la condition commune, sont, par le fait même de leur association, plus étroitement tenus que tous les autres à l'accomplissement

des devoirs du citoyen ; et toutes les fois qu'ils auront à agir, ils devront être préalablement munis des ordres, réquisitions ou consentement de l'autorité publique. Ils font partie nécessaire de la garde nationale, et n'en forment point un corps isolé. La confédération est seulement un moyen d'unir plus particulièrement tous les amis de la patrie, de la liberté et de l'empereur, en laissant dans un honteux abandon le petit nombre de Français indignes de ce titre, qui appelleroient le joug honteux de l'étranger, et se porteroient à des excès dans l'intérieur.

7. La confédération aura à Rennes des commissaires qui, après avoir prévenu l'autorité, se réuniront dans un lieu indiqué, et correspondront avec les commissaires intermédiaires qui seront établis dans chaque chef-lieu d'arrondissement de Rennes ; il n'y aura pas de commissaires intermédiaires pour l'arrondissement. Ceux des habitans qui y sont domiciliés, enverront leur adhésion à la commission centrale.

8. Quant aux citoyens des autres arrondissemens, ils se rendront en personne, ou par députés, au chef-lieu de la sous-préfecture, et, après en avoir prévenu le sous-préfet et le maire, ils se réuniront à l'effet de procéder à la nomination de leurs commissaires, dont le nombre reste à leur choix ; les commissaires intermédiaires recevront les actes d'adhésion, et les transmettront au commissariat central.

9. La réunion au chef-lieu d'arrondissement aura lieu sur le premier avis des commissaires centraux.

10. Les fédérés étant tenus de protéger, surtout les campagnes, et de porter des secours prompts et puissans sur tous les points de la Bretagne qui seroient menacés,

devront s'offrir de marcher en personne toutes les fois que, dans le but ci-dessus, il sera, par l'autorité publique, demandé aux gardes nationales une force mobile pour un service d'urgence et temporaire.

11. On n'admettra que des excuses constatées, légitimes et motivées sur l'âge, la maladie ou des infirmités.

12. Les jeunes gens marcheront toujours avant les plus âgés.

13. Si l'un des confédérés manque à ses obligations, il en sera donné avis par le commandant de la garde nationale, dont il fait partie, aux commissaires de son arrondissement ; ceux-ci en feront rapport aux commissaires centraux qui ordonneront, s'il y a lieu, sa radiation des registres de la confédération, et le tiendront même, selon la gravité des cas, réputé pour *lâche*. Cette décision sera transmise au commandant de la garde nationale, dont le confédéré rayé fait partie, avec invitation de la faire connoître à l'ordre ; il en sera adressé un exemplaire à tous les comités de la confédération.

14. Il sera, par l'intermédiaire de M. le préfet d'Ille et Vilaine, sollicité du gouvernement, pour les commissaires de la confédération, la permission de se réunir à Rennes, dans le courant du mois de mai prochain, à l'effet de prêter solennellement au Champ-de-Mars le serment d'obéissance aux constitutions de l'empire et de fidélité à l'empereur, et de s'engager à remplir toutes les conditions imposées par le présent acte fédératif; pourront se joindre à eux tous les membres de la fédération qui le desireront.

15. Toute espèce de marque distinctive entre les confédérés, autre que celles des grades qu'ils occuperoient

dans la garde nationale ou dans l'armée, les décorations qu'ils auroient obtenues, enfin tout signe qui les annonceroit extérieurement comme faisant partie de l'association, est formellement interdite.

16. Le présent acte fédératif cessera d'avoir son effet aussitôt que S. M. daignera faire connoître que les dangers de la patrie ont cessé.

Fait à Rennes, par les citoyens de tous âges et de toute condition, réunis avec MM. les commissaires de Nantes et de Vannes, et les écoles de droit, de chirurgie, etc. etc., sous l'agrément de l'autorité, dans l'une des salles du Palais de justice, le 24 avril 1815.

Les commissaires, BLIN, ROUXEL-LANGOTIÈRE, GAILLARD-DE-KERBERTIN, BINET aîné.

(Suivent plus de trois mille signatures.) (1)

N°. XXIV.

CIRCULAIRE DU MINISTRE DE LA GUERRE AUX GÉNÉRAUX CHARGÉS DE CONCOURIR A LA FORMATION DES BATAILLONS DE GARDES NATIONALES:

« Général,

» En rendant au peuple français, avec ses droits méconnus, sa première énergie et la conscience de ses

(1) C'est ainsi que s'exprime le Journal de l'Empire du 1er mai. Les signatures n'y sont pas, et nous ignorons si le nombre en est augmenté. On nous a assuré qu'il ne s'élevoit pas au delà de six cents, et que beaucoup avoient été arrachées par tous les moyens que la fourberie et l'audace peuvent suggérer.

forces, l'empereur se hâte d'en régler l'emploi par l'organisation des gardes nationales dans tous les départemens de l'empire. S. M. vous charge de la mission la plus importante; elle vous commet le soin de former ces nombreux bataillons dans les mêmes vues, avec le même esprit, le vrai patiotisme qui les enfanta, qui fit prévaloir contre tant d'obstacles, et fait triompher encore aujourd'hui, sous les mêmes couleurs et sous les aigles impériales, les principes de la révolution qui s'achève.

» Pénétrez-vous bien, général, des intentions de l'empereur. Il accomplit à la fois toutes ses promesses; il appelle la nation à garantir elle-même sa liberté : il appelle aux armes tous les citoyens qui veulent la défendre : l'unanimité de sentimens et d'efforts est si évidente, le succès est si certain, que les fauteurs de la guerre étrangère, qui feignoient de prévoir et de craindre de nouvelles agressions du peuple français, redoutent bien plus sa sagesse que ses excès. L'assemblée du Champ-de-Mai dissipera ces nuages; ses actes discréditeront, au dehors comme au dedans, tous les mensonges politiques; on ne pourra ni taire ni dénaturer aux yeux de toute l'Europe, la volonté de la nation française, de conserver la paix par son entière indépendance. Mais pour la faire respecter, pour que les passions individuelles, revêtues d'un faux zèle pour l'intérêt des peuples qu'elles trahissent, ne repoussent point cette même garantie nationale que naguère elles invoquoient frauduleusement, l'empereur veut que le développement des forces absolues du territoire soit si considérable et si prompt, que la modération du gouvernement français ait toute sa valeur, et que les nouveaux perturbateurs du repos de l'Europe ne trouvent plus de prétexte, et soient

forcés de jeter le masque, et de nous laisser jouir en paix du fruit de nos travaux.

» Ne souffrez pas, général, que le petit nombre des malveillans, toujours prêts à attiédir le patriotisme, à multiplier les obstacles et les vaines terreurs, éloignent de vous la confiance que doivent imprimer les résolutions généreuses de l'empereur. Les gardes nationales, et particulièrement les bataillons d'élite, sont uniquement appelés à la conservation des places, citadelles et forts, sur la ligne des frontières. Ils y relèvent les corps de l'armée, qui, rendus mobiles entre ces points fixes, doivent, en s'y appuyant, manœuvrer pour repousser toute agression, en cas de violation du territoire. Cette défensive est le poste d'honneur des gardes nationales; c'est là seulement qu'elles ont à combattre avec tout l'avantage des points fortifiés par la nature et l'art, pour la plus juste cause, pour leurs propres foyers, et sur les boulevards de la patrie. »

Le ministre de la guerre, maréchal prince D'ECKMUHL.

N°. XXXV.

CIRCULAIRE DU MINISTRE DE LA GUERRE A MM. LES PRÉFETS, SOUS-PRÉFETS ET MAIRES DE L'EMPIRE.

Monsieur, si nous sommes obligés de reprendre les armes pour défendre notre indépendance et nos foyers, quelle cause plus juste et plus sainte dut jamais inspirer des efforts plus unanimes et plus énergiques?

C'est la cause d'un grand peuple qui veut être libre et

maître chez lui, contre une ligue passionnée qui prétend lui dicter des lois déshonorantes.

Du succès de cette lutte dépend l'existence même de la France. La France doit déployer pour sa défense toutes les ressources que peuvent lui offrir la nature, l'art, le génie et le courage de ses habitans.

L'empereur est au milieu de nous; l'heureuse révolution qui nous l'a rendu a doublé nos forces, a complété nos rangs, a ranimé dans nos cœurs toutes nos espérances.

A la première violation de nos frontières, l'empereur sera à la tête de ses bataillons victorieux, et l'Europe reconnoîtra en nous la race des braves.

Mais, pendant qu'il combattra pour l'honneur et l'intégrité de l'empire, il doit compter sur la coopération de tous les Français.

C'est à chaque autorité, à chaque citoyen, à seconder en tous sens, et par tous les genres de résistance partielle, le grand mouvement que son génie imprimera aux masses dont le succès devient alors infaillible, et assure notre salut.

Que chacun soit donc prêt et contribue de tous ses moyens à repousser toute atteinte à l'honneur national, toute tentative d'envahissement.

Personne de vous n'ignore aujourd'hui que la France, loyalement défendue sur tous les points de son territoire, auroit été, en 1814, le tombeau de ses dévastateurs.

Ils ne sont redoutables que pour ceux qui se laissent effrayer par des menaces que ne pourroit suivre, la plupart du temps, aucun moyen d'exécution.

Si des forces plus réelles pénètrent dans quelques-uns de nos départemens, que des obstacles de toute espèce se

multiplient sur leur passage; que leurs convois, leurs détachemens soient détruits ou arrêtés dans leur marche; que des correspondances actives soient entretenues partout; que les chefs militaires reçoivent promptement les moindres avis!

Que les habitans des campagnes disputent eux-mêmes les défilés, les bois, les marais, les gorges, les chemins creux! Cette guerre, sans danger pour celui qui connoît les localités, honorable autant qu'utile au citoyen qui défend sa propriété, est toujours désastreuse pour l'étranger qui ne connoît ni le terrain ni la langue.

Que le moindre bourg, qu'une maison isolée, un moulin, un enclos deviennent, par la bravoure, l'industrie, l'intelligence de leurs défenseurs, des postes capables de retarder l'ennemi!

Que les portes, que les enceintes des villes soient réparées, que les ponts soient fortifiés et défendus!

Que l'exemple de Tournus, de Châlons, de Saint-Jean-de-Losne, de Langres, de Compiègne, etc. etc. etc., enflamme l'émulation de toutes les cités; que toutes soient disposées à mériter, au besoin, les mêmes éloges du souverain, la même reconnoissance de la patrie!

Quand elle est en danger, tout magistrat est chef et capitaine, tout citoyen est soldat, tous les Francais connoissent les lois de l'honneur et du devoir; nul ne s'exposera aux noms également flétrissans à leurs yeux, de lâche ou de traître; et l'empereur, après avoir assuré cette paix pour laquelle il aura combattu, n'aura que des signes d'honneur et des couronnes civiques à décerner.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération. *Signé* maréchal prince D'ECKMUHL.

N°. XXXVI.

DÉCLARATION DU 2 MAI.

LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous nos sujets : salut.

La France, libre et respectée, jouissoit par nos soins, de la paix et de la prospérité qui lui avoient été rendues, lorsque l'évasion de Napoléon Buonaparte de l'île d'Elbe, et son apparition sur le sol français ont entraîné dans la révolte la plus grande partie de l'armée. Soutenu par cette force illégale, il a fait succéder l'usurpation et la tyrannie à l'équitable empire des lois.

Les efforts et l'indignation de nos sujets, la majesté du trône et celle de la représentation nationale ont succombé à la violence d'une soldatesque mutinée, que des chefs traîtres et parjures ont égarée par des espérances mensongères.

Ce criminel succès ayant excité en Europe de justes alarmes, des armées formidables se sont mises en marche vers la France, et toutes les puissances ont prononcé la destruction du tyran.

Notre premier soin, comme notre premier devoir ont été de faire reconnoître une distinction juste, et nécessaire entre le perturbateur de la paix et la nation française opprimée.

Fidèles aux principes qui les ont toujours guidés, les souverains, nos alliés, ont déclaré vouloir respecter l'indépendance de la France, et garantir l'intégrité de son territoire. Il nous ont donné les assurances les plus so-

lennelles de ne point s'immiscer dans son gouvernement intérieur : c'est à ces conditions que nous sommes décidés à accepter leurs secours généreux.

L'usurpateur s'est en vain efforcé de semer entr'eux la désunion, et de désarmer par une fausse modération, leur juste ressentiment. Sa vie entière lui a ôté à jamais le pouvoir d'en imposer à la bonne foi. Désespérant du succès de ses artifices, il a voulu, pour la seconde fois, précipiter avec lui dans l'abîme la nation sur laquelle il fait régner la terreur. Il renouvelle toutes les administrations, afin de n'y placer que des hommes vendus à ses projets tyranniques ; il désorganise la garde nationale, dont il a le dessein de prodiguer le sang dans une guerre sacrilége ; il feint d'abolir des droits qui, depuis long-temps, ont été détruits ; il convoque un prétendu *Champ-de-Mai* pour multiplier les complices de son usurpation ; il se promet d'y proclamer, au milieu des baïonnettes, une imitation dérisoire de cette constitution qui, pour la première fois, après vingt-cinq années de troubles et de calamités, avoit posé sur des bases solides, la liberté et le bonheur de la France. Il a enfin consommé le plus grand de tous les crimes envers nos sujets, en voulant les séparer de leur souverain, les arracher à notre famille, dont l'existence, identifiée depuis tant de siècles à celle de la nation elle-même, peut seule encore aujourd'hui garantir la stabilité de la légitimité du gouvernement, le droit et la liberté du peuple, les intérêts mutuels de la France et de l'Europe.

Dans de semblables circonstances nous comptons avec une entière confiance sur les sentimens de nos sujets, qui ne peuvent manquer d'apercevoir les périls et les malheurs auxquels un homme que l'Europe assemblée a voué

à la vindicte publique les expose. Toutes les puissances connoissent les dispositions de la France. Nous nous sommes assurés de leurs vues amicales, et de leur appui.

Français! saisissez les moyens de délivrance offerts à votre courage! Ralliez-vous à votre Roi, à votre père, au défenseur de tous vos droits: accourez à lui pour l'aider à vous sauver, pour mettre fin à une révolte dont la durée pourroit devenir fatale à notre patrie, et pour accélérer, par la punition de l'auteur de tant de maux, l'époque d'une reconciliation générale.

Donné à Gand, le deuxième jour du mois de mai, de l'an de grâce 1815, et de notre règne le vingtième.

(Extrait du *Journal de l'Empire*, du 12 mai.)

N°. XXXVII.

MANIFESTE DU ROI D'ESPAGNE, DU 2 MAI.

Le Roi,

Louis XVI, l'un des meilleurs rois qu'ait eus la France, fut la victime qu'une cabale de cruels régicides sacrifia à son ambition, en jetant l'épouvante et la terreur dans le monde entier, et en plongeant la France dans la plus vive douleur, lorsqu'elle vit s'éteindre l'ancienne dynastie des souverains de la maison des Bourbons; de ces souverains que l'histoire nous présente sous les surnoms de Pieux, de Bien-Aimés, de Pères du peuple; de ces souverains qui, en servant Dieu et le faisant servir, maintenoient dans leur royaume la justice, la paix et la tranquillité qui

font la prospérité des Etats, et sont le but des efforts de tout gouvernement; de ces souverains qui se reconnoissoient responsables envers leurs peuples de leur temps, de leurs veilles et de leur amour; de ces souverains enfin qui, appuyant leur gloire sur la félicité de leurs Etats, élevèrent leur royaume, d'abord puissance du second ordre, au rang distingué de puissance dominante en Europe. La tête de Louis XVI tomba sous le couteau fatal. Ses vertus royales, abandonnant la France, trouvèrent un asile dans l'âme de Louis XVIII, et dès lors ce malheureux royaume devint le théâtre sanglant de l'anarchie et des factions; elles varièrent dans leur forme, mais elles s'accordèrent toujours dans le système de sacrifier la prospérité publique à leur propre conservation; et, se succédant les unes aux autres, elles enfantèrent la tyrannie de Buonaparte, qui demeura seul maitre du pouvoir arbitraire jusqu'alors exercé par plusieurs.

A l'aide de la séduction, de la force, il fut proclamé empereur par le peuple français; et, favorisé par ses succès militaires, il obtint d'être reconnu comme souverain par les différens Etats de l'Europe, qui cependant n'avoient pas le pouvoir d'altérer les principes éternels de la justice, et qui pouvoient encore moins méconnoître l'obligation de soutenir ses principes, pour ne pas aventurer l'indépendance et la conservation de leurs sujets, premier objet de l'attention de tous les gouvernemens.

L'Europe prit les armes, le Ciel ne pouvoit manquer de favoriser l'entreprise de ces premiers souverains, si fortement réclamée par la morale, la religion, l'humanité. Les nations commencèrent à respirer en liberté, quand elles virent leurs droits consacrés dans le traité de Paris.

Et voilà les titres sur lesquels Buonaparte appuie son droit à la couronne de France et sa prétention à la recouvrer, à l'aide de la partie démoralisee de cette nation, en plongeant dans les larmes et la douleur la partie saine qui soupire après le moment où elle pourra vivre sous les auspices du juste, du clément Louis XVIII.

Après que, par les efforts de la fidélité et de la valeur de l'Espagne, en harmonie avec les efforts des autres puissances, les chaînes qui me retenoient à Valençay furent brisées, je sortis de cette résidence pour m'établir au milieu de mes sujets, comme un père au milieu de ses enfans. Espagnols! au plaisir de me voir au milieu de vous, se joignoient la résolution et la douce espérance de réparer, pendant une longue paix, les ravages de la guerre la plus dévastatrice et la plus sanglante. Je n'étois affligé que par la difficulté de cette entreprise. La guerre a dépeuplé mes provinces, elle avoit laissé incultes les terres les plus fertiles; elle avoit rendu le commerce stagnant; elle avoit affoibli les arts, corrompu les mœurs, altéré la religion, et ôté aux lois toute leur force. Quels objets plus graves et plus dignes d'occuper l'attention d'un souverain qui n'est pas né pour lui, mais bien pour travailler à la prospérité des peuples que la divine Providence confie à ses soins et à sa vigilance! Qu'il faut peu de temps pour détruire l'ouvrage de plusieurs siècles! Que de difficultés à surmonter pour le rétablir! Je m'étois promis cependant de les vaincre toutes avec de la constance, à l'aide d'une paix permanente et des veilles d'un gouvernement paternel protégé par la Providence.

Mais, dans ses impénétrables desseins, elle a permis que Buonaparte revînt troubler l'Europe, et se déclarer

encore son ennemi, en rompant les résolutions du traité de Paris. Ainsi, la nouvelle guerre préparée par Buonaparte, justifie les mesures prises aujourd'hui par les divers cabinets, qui se trouvent tout naturellement exemptés de toute obligation à son égard. Le bien et l'avantage de la France et la tranquillité générale furent l'objet de ces transactions; elles eurent en effet pour résultat de rétablir sur le trône la dynastie dépouillée, et d'y placer le juste, le désiré de ses peuples, le conciliant et le pacifique Louis XVIII.

Ainsi la guerre, provoquée par l'agression de Buonaparte, est justifiée non seulement par l'obligation imposée à tout souverain de maintenir ses garanties et ses alliances, mais encore par les devoirs sacrés que lui impose l'institution de la souveraineté.

La guerre est sans doute un grand mal; aucun gouvernement ne doit l'entreprendre, si ce n'est pour préserver ses peuples de calamités plus grandes que la guerre elle-même. Espagnols! c'est ici le cas où nous nous trouvons. Après son agression contre la France et son légitime souverain, après avoir rompu le traité qu'il avoit consenti, Buonaparte soutient qu'il n'a offensé personne, qu'il a seulement recouvré ses droits légitimes, que les souverains ne peuvent pas les mettre en discussion, et qu'il veut vivre en paix avec tout le mònde.

En semblable circonstance, personne ne sauroit hésiter sur le choix d'un parti : toute l'Europe a pris le parti le plus sûr, le plus avantageux et le plus honorable. Toute défiance a disparu entre les puissances, qui dans le danger commun ont réuni leurs intérêts. La Prusse ne sera point passive spectatrice des revers de l'Autriche, l'Autriche ne

regardera point avec indifférence le sort de la Prusse. La Russie ne permettra pas que le midi de l'Europe soit divisé en héritages pour nourrir des esclaves couronnés. L'Angleterre persistera à ne pas souffrir qu'on compte de nouveau au nombre des souverains ce guerrier qui eut l'audace de donner des lois aux mers, tandis que tous les vaisseaux français restoient bloqués dans ses ports.

Espagnols! nous avons à soutenir une guerre ordonnée par la loi suprême de tous les gouvernemens: elle est innocente et parfaitement juste, parce qu'elle est combinée pour le bien des peuples et pour la sûreté des souverains appelés à les gouverner par la Providence et par la loi fondamentale des Etats. Cette guerre est préparée avec prudence, parce que les moyens que les puissances coalisées ont pris et prennent encore pour reconquérir la paix de l'Europe, doivent être conformes à la gravité et à l'importance de l'entreprise. Cette guerre est surtout nécessaire, parce que les corps nationaux, de même que les individus, ne peuvent oublier la loi de leur propre conservation.

La nécessité de la guerre ne résulte pas de ce seul principe. Espagnols! vous devez aussi considérer comme un besoin impérieux, celui de lutter contre l'auteur du plan impie dressé pour détruire l'œuvre de Jésus-Christ, et achever dans deux ou quatre ans ce qu'il appeloit dans ses instructions à Cervalloni, *œuvres de tromperie*. Voilà ce qu'est Buonaparte, qui, non content d'être une source de calamités, voudroit qu'on les supportât sans appui, sans consolation, sans espérance d'un meilleur sort, enfin, sans le secours de la tendre, officieuse et compatissante religion catholique. Ils ne conviennent pas à Napoléon,

des dogmes qui condamnent le droit de la force, l'unique droit qu'il reconnoît. Ces dogmes, qui prêchent la justice et l'équité, ne peuvent plaire à l'usurpateur des trônes. Ils ne conviennent point enfin à celui qui soutient que les noms de juste, d'équitable et de vertueux, appartiennent exclusivement aux conquérans.

Espagnols! la justice, la prudence, la loi de la défense et la religion, commandent également cette guerre pour délivrer la France et son trône, du joug de l'oppression sous lequel ils gémissent, et pour conquérir la tranquillité et le repos du monde. Les conseils de l'ambition n'ont eu aucune influence auprès d'un tribunal aussi intègre. La France ne sera démembrée ni sous le rapport de ses places, ni sous celui de ses provinces. Ses limites seront religieusement respectées; et, pour que les armées alliées ne missent pas les pieds au-delà de ses limites, il suffiroit que la France suivît la seule impulsion de ses réflexions sur l'outrage que l'on fait à sa dignité nationale, en la rendant le jouet et l'objet du mépris des factions; qu'elle pensât qu'une nation commence à être esclave dès qu'elle perd les Rois appelés par les lois fondamentales à la gouverner.

Je sais bien que j'ai le pouvoir de déclarer et de faire la guerre. Je suis sûr que mes sujets se reposeront avec confiance sur l'idée qu'un Roi qui fonde sa félicité sur celle de ses peuples, ne peut entreprendre la guerre sans la douleur de se voir dans la nécessité de les défendre. Cependant j'ai voulu appeler à mon secours la force de la conviction pour affermir ma réputation de juste dans la pensée des nations, pour encourager la valeur de mes troupes, pour stimuler la générosité de ceux qui peuvent

faire preuve de cette vertu, pour soutenir la résignation de tous dans les travaux que nous prépare cette fatale circonstance, et pour que, la guerre se trouvant sanctifiée, tous espèrent dans le secours du dispensateur des victoires.

De mon palais royal de Madrid, le 2 mai 1815.

Signé FERDINAND.

Contre-signé PEDRO CEVALLOS.

(Journal *de l'Empire du 2 juin.*)

N°. XXXVIII.

RAPPORT DU MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE A S. M. L'EMPEREUR.

Le 7 mai.

Sire,

Au moment où V. M. a repris les rênes de l'Etat, la France n'avoit, pour échapper à l'anarchie, d'autres ressources que celles de sa propre énergie.

Abandonné à des transfuges que les préjugés, les vengeances et les passions dominoient, le gouvernement n'étoit plus un moyen de protection nationale, mais l'instrument d'une faction.

On vouloit remuer les cendres du camp de Jalès et de la Vendée, rallier les débris de l'insurrection de la Bretagne et de la Normandie, comprimer le peuple par la terreur, et le ramener par violence à la barbarie des siècles féodaux.

Tout se dirigeoit vers l'accomplissement de ce projet. Le trésor se dissipoit en récompenses pour des dévouemens criminels, et des services que la patrie ne connoît

soit pas, ou qu'elle désavouoit. Les emplois, les pensions, les honneurs étoient prodigués à des individus obscurs, chargés de la haine publique, flétris dans l'opinion, tandis que des écrivains, des ministres même de la religion, alarmoient les consciences timides, ébranloient le système des propriétés, et attaquoient les lois que le chef de l'Eglise leur avoit fait un devoir de respecter.

Cette violation de l'ordre social, ce mépris de la morale commune, cet oubli des principes de la politique la plus simple, devoient amener un soulèvement général. Il étoit imminent; il alloit entraîner la perte des hommes imprudens et présomptueux qui le provoquoient. Ils vous doivent encore une fois leur salut.

Je ne rappellerai point ces prodigieux effets de l'assentiment du peuple et de l'armée; toute la population de l'Est se pressant sur vos pas, toutes les tentatives de guerre civile échouées dans l'Ouest et dans le Midi; la milice royale dissoute, désarmée, dissipée sans résistance et dans l'espace de quelques jours; le peuple réintégré dans ses droits, ses ennemis réduits au silence, le calme partout rétabli.

Cependant il n'étoit pas naturel de penser que tous les germes de discorde fussent entièrement détruits; que tant de gens pussent voir leurs espérances s'évanouir sans conserver quelques regrets; que les privilégiés dont la royauté s'étoit entourée pussent supporter le licenciement sans murmures; que des hommes, liés depuis un an par des enrôlemens secrets, excités au désordre par des distributions et des promesses d'argent, reprissent tout-à-coup les habitudes d'une vie paisible; et qu'enfin ceux qui avoient déjà violé la foi de plusieurs amnisties se montrassent aujourd'hui moins ingrats ou plus fidèles.

Les événemens ont justifié cette prévoyance.

Considérée sous un point de vue général, la France présente un imposant spectacle et les dispositions les plus favorables. Elle veut la paix, mais ne sacrifiera pas sa gloire et son indépendance. Comme en 1792, elle veut jouir de la liberté civile et des avantages du régime représentatif; mais, éclairée par l'expérience, elle sent que cette jouissance ne peut lui être garantie que par un gouvernement puissant et ferme. Comme en 1792, elle est intérieurement agitée par un parti qui n'a rien perdu de ses prétentions, mais qui n'a plus ni la même force ni la même influence; qui se plaint sans cesse des rigueurs dont il fut l'objet, mais qui doit se rappeler qu'il les provoqua par ses intrigues, ses résistances et ses fureurs.

D'où sont nées en effet ces lois terribles qui frappèrent les émigrés, les insurgés et leurs familles? n'est-ce pas de la nécessité où se trouvèrent nos assemblées nationales de punir des attentats, d'arrêter des complots, de rompre des correspondances, contre lesquelles les lois ordinaires étoient insuffisantes?

Les leçons du passé semblent perdues. Les hommes auxquels vous vouliez rendre une patrie, qui vous doivent l'état politique et le repos qui leur ont été assurés; ces hommes, Sire, que V. M. a, pendant les douze premières années de son règne, tâché de reconcilier avec la nation, semblent avoir voulu se séparer d'elle, et renoncer à vos bienfaits.

Jusqu'ici la police de votre empire s'est bornée à observer leurs démarches : dans plusieurs endroits, elle a dû les garantir des ressentimens populaires. La police, instituée pour le bien de tous, ne connoît ni les haines lo-

cales, ni les fautes que le prince a oubliées. Destinée à réprimer les atteintes portées à l'ordre social, elle n'en viole pas les principes, en prenant ses craintes pour des soupçons et ses soupçons, pour des faits.

Ainsi, elle n'a point prématurément attenté à la liberté individuelle de ceux qu'elle devoit présumer en état de conspiration contre la liberté publique. Loin de restreindre l'indépendance des écrivains, elle a rappelé dans la carrière polémique ceux que la honte et la crainte en avoient éloignés. Elle a retiré de cette modération et de son respect pour les lois l'immense avantage d'éclairer la nation sur ses véritables dangers et ses véritables intérêts ; d'affoiblir par la publicité l'importance que le mensonge et la calomnie obtiennent du mystère et de la clandestinité ; de connoître les foyers, les ressorts, les agens des intrigues, et les laisser se tramer et se développer sans la gêne d'une surveillance sensible.

Toutefois, il est temps de mettre un terme aux manœuvres qui se pratiquent. Les émigrations commencent, les correspondances s'établissent à l'extérieur ; elles se débitent et circulent au dedans ; des comités se forment dans les villes ; on cherche à répandre des inquiétudes dans les campagnes.

Si, lorsque de semblables symptômes se manifestèrent pour la première fois en France, ont eût arrêté le mal dans son principe ; si, au lieu de se borner à des menaces et de suivre les conseils d'une indulgence temporatrice, l'autorité eût déployé toute la puissance dont elle est investie, la patrie n'auroit pas été entraînée sur le bord de l'abîme ; on n'auroit pas à déplorer les mesures de violence auxquelles les gouvernemens d'alors furent contraints

d'avoir recours, et que la gravité des circonstances peut à peine justifier.

Au reste, des désordres réels paroissent le résultat des manœuvres qu'on observe.

Dans une commune du département du Gard, quelques individus attroupés ont, un instant, arboré le drapeau blanc. Quelques bandes armées ont paru dans les départemens de Maine et Loire et de la Loire-Inférieure.

Des femmes, dans le Calvados, ont déchiré le drapeau tricolore d'une commune.

Des cris séditieux se sont fait entendre; quelques actes de rébellion ont eu lieu dans le département du Nord.

Dans celui des Côtes-du-Nord, un maire a été massacré par deux anciens chouans.

Ces délits répandent l'alarme dans les lieux où ils se mettent. Je sais qu'ils s'attachent aux efforts qu'on a faits depuis un an pour réveiller les haines révolutionnaires et rétablir la guerre civile. Ils ne dépendent point exclusivement du changement politique qui vient de s'opérer sans obstacles; ils ne menacent pas la sûreté de l'Etat; ils ne caractérisent pas même un parti subsistant et formé.

Certes, ceux qui attaquent les propriétés et se livrent à des assassinats, ceux qui rompent tous les liens qui les attachent à la France, et la dévouent au fer des étrangers et aux discordes de l'intérieur; ces hommes n'ont rien de français. Ils peuvent suivre les opinions, seconder les vœux de quelques complices : mais ils n'ont point de partisans. Tous les gens de bien, tous les amis de l'ordre et de la paix, quelles que soient leurs vues politiques, tous détestent l'atrocité de pareils actes; tous sont intéressés à ce que ces désordres ne se propagent pas, et désirent qu'ils

soient réprimés avec une sévérité capable d'en arrêter le cours.

Je ne propose point à V. M. de prendre des mesures extraordinaires, ou d'excéder les bornes du pouvoir constitutionnel.

Il y a quelques mois que des tribunaux ont puni de la déportation et de quatre ans d'exil les cris de *vive l'empereur;* ceux de *vive le Roi* restent aujourd'hui sans poursuites, ou ne sont punis que par voie de simple police : cette modération est le signe de la puissance. Mais les tribunaux ne peuvent, sur d'autres points, rester indécis et incertains, sans manquer à leurs devoirs, et sans détruire le concert d'intentions qui anime le peuple et le gouvernement.

Déjà, dans plusieurs communes de la France, des acquéreurs de domaines nationaux, dont rien ne menace la tranquillité, ont présenté des soldats armés à leurs frais pour la sûreté de tous.

La jeunesse bretonne, pour la défense du trône et de la patrie, a renouvelé le pacte fédératif de Pontivy. Ce généreux dévouement ne peut rester sans éloges, sans imitateurs et sans appui.

Partout les gardes nationales s'organisent. Il n'est donc plus besoin, pour assurer l'ordre intérieur, que de rappeler les lois existantes, d'en déterminer l'application, et d'en faire connoître les dispositions pénales.

Tel est l'objet du projet de décret que j'ai l'honneur de soumettre à V. M. *Signé* le duc D'OTRANTE.

N°. LIX.

DÉCRET IMPÉRIAL DU 9 MAI 1815.

NAPOLEON, par la grâce de Dieu et les constitutions, EMPEREUR DES FRANÇAIS;

Sur le rapport de notre ministre de la police générale, notre conseil d'Etat entendu, nous avons decrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er Tous les Français, autres que ceux compris dans l'article 2 de notre décret d'amnistie du 12 mars dernier, qui se trouvent hors de France, au service ou auprès, soit de Louis-Stanislas-Xavier, comte de Lille, soit des princes de sa maison, sont tenus de rentrer en France, et de justifier de leur retour dans le délai d'un mois, conformément aux articles 7, 8 et 9 de notre décret du 6 avril 1809, à peine d'être poursuivis aux termes dudit décret.

2. Les officiers de police judiciaire, y compris les préfets et les maires, remettront à nos procureurs-généraux et impériaux l'état des noms, prénoms, qualités et demeures des individus domiciliés dans leur ressort, qu'ils croiront susceptibles de l'application de l'article précédent.

3. Nous enjoignons à nos procureurs-généraux et impériaux de poursuivre, sans délai, les auteurs et complices de toute relation et correspondance qui auroit lieu de l'intérieur de l'empire avec le comte de Lille, les princes de sa maison ou leurs agens, lorsque lesdites relations ou correspondances auroient pour objet les complots ou manœuvres spécifiés dans l'art. 77 du Code pénal.

4. Toute personne convaincue d'avoir enlevé le drapeau tricolore placé sur le clocher d'une église ou tout autre monument public, sera punie conformément à l'art. 257 du Code pénal.

5. Les communes qui ne se seront point opposées à l'enlèvement du drapeau tricolore fait par attroupement public, seront poursuivies en exécution de la loi du 10 vendémiaire an IV, relative à la responsabilité des communes.

6. Toute personne, convaincue d'avoir porté un signe de ralliement autre que la cocarde nationale, sera punie d'une année d'emprisonnement conformément à l'art. 9 de la loi du 27 germinal an IV, sans préjudice des peines portées par l'art. 91 du Code pénal, dans les cas prévus par cet article.

7. Les préfets feront réimprimer et afficher le chapitre 1er du titre 1er, livre III du Code pénal. Il en sera de même des paragraphes 2 et 3 de la section 3 des mêmes titre et livre.

8. Notre cousin le prince archichancelier, chargé du portefeuille du ministère de la justice, et notre ministre de la police générale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des Lois.

Signé NAPOLEON.

Par l'empereur :

Le ministre secrétaire d'Etat, *signé* le duc DE BASSANO.

N°. LX.

CIRCULAIRE DU PRINCE ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE A MM. LES PROCUREURS-GÉNÉRAUX PRÈS LES COURS IMPÉRIALES.

Messieurs, dans un rapport du 7 de ce mois, M. le ministre de la police générale a rendu compte à S. M. l'empereur des manœuvres pratiquées par les ennemis de la tranquillité publique.

Pour arrêter le mal dans sa source, S. M. a rendu, le 9 du courant, un décret dont les dispositions sont entièrement fondées sur les lois existantes, et qui a été inséré au Bulletin, n°. 28.

Ce décret rappelle tous les Français qui pourroient au-dehors ourdir des trames criminelles; il ordonne de poursuivre au-dedans tous auteurs et complices de correspondances ayant pour objet les complots spécifiés par l'art. 77 du Code pénal; enfin, il tend à réprimer tous actes séditieux d'où pourroient naître des troubles.

Chargés par les lois de provoquer et de diriger les poursuites judiciaires contre tous les excès contraires à l'ordre public, vous devez redoubler de vigilance et de zèle, et déployer même une juste sévérité pour confondre des machinations dont le but seroit de compromettre l'existence même de l'Etat.

La police administrative surveille plutôt qu'elle ne poursuit; ceux qu'elle observe ne sont point encore reconnus coupables; elle leur ôte avec sagesse, et

souvent à leur insu, les occasions de le devenir; quelfois même elle semble disparoître, quand elle s'est bien assurée que le mal ne peut pas franchir certaines limites.

Mais plus elle se montre circonspecte, plus la police judiciaire doit ensuite déployer d'ardeur et d'inflexibilité. Celle-ci s'attache au crime déjà commis; elle dévoile toutes les circonstances qui le caractèrisent; elle en recherche, sans acception de personne, les auteurs et les complices; elle les suit sans relâche jusqu'au dernier asile où la justice les saisit, et le ministère public ne doitplus les quitter que la vengeance des lois ne soit pleinement satisfaite.

Les crimes dont je vous entretiens, sont de ceux en faveur desquels on tente quelquefois d'émouvoir une imprudente pitié : ce sentiment doit fléchir à l'aspect des conséquences qu'entraîneroit leur impunité.

Il faut aussi remarquer, à l'égard de cette nature de délits, que ceux qui trament une conspiration contre l'Etat, qui entretiennent des intelligences avec ses ennemis, couvrent leurs démarches avec tant de mystère et d'adresse, que souvent chaque fait particulier de leur conduite, pris isolément, n'offre en apparence rien de répréhensible; de sorte que, pour apprécier toute l'étendue de leurs desseins, il est nécessaire qu'un examen franc et dégagé de subtilités, contemple l'ensemble des faits et des circonstances, et en prononce de bonne foi les résultats.

Enfin, Messieurs, vous emploierez tous vos soins à mettre les tribunaux en garde contre des applications erronées de la loi, dont l'effet laisseroit impunis des délits aussi préjudiciables à la société.

Telles sont les réflexions qu'il est de mon devoir de vous communiquer, à l'occasion du décret important dont l'exécution est confiée en grande partie à votre zèle. Vous en ferez part aux procureurs impériaux et aux juges instructeurs de votre ressort.

La répression des délits est la partie la plus essentielle des attributions du ministère public. Son action s'est, à cet égard, malheureusement ralentie depuis quelque temps : cet engourdissement doit cesser.

L'ordre judiciaire a, dans ce moment, une noble tâche à remplir : son énergie peut prévenir de grands désordres. Tandis que la foule de nos guerriers se précipite vers nos frontières pour les garantir d'invasion, l'empereur a droit de compter que la tranquillité intérieure sera maintenue par le courage et la vigilance des magistrats.

Je vous renouvelle, Messieurs, les assurances de mon entière considération.

Le prince archichancelier de l'Empire, chargé du portefeuille du ministère de la justice,
CAMBACÉRÈS.

N°. XLI.

CIRCULAIRE DU MINISTRE DE LA POLICE GÉNÉRALE AUX PRÉFETS DE L'OUEST.

Paris, 28 mai 1815.

M. le préfet, l'insurrection vient d'éclater sur plusieurs points des départemens de l'Ouest. Une guerre civile qui fut si fatale et si célèbre peut s'y rallumer !

Le sang français, qui a coulé tant de fois dans cette contrée par les propres mains des Français, peut y couler encore! De nouvelles victimes seroient immolées sur les tombeaux que nous avons fermés!

Toutefois, les circonstances ne sont plus ce qu'elles étoient il y a vingt ans. Les cabinets et les peuples étrangers savent apprécier les mensonges ou les illusions des transfuges qui trahissent leur patrie, et qui s'arment contre elle.

La France, qui surmonta si glorieusement et avec tant de courage les dangers qui la menaçoient en 1793, n'est pas, comme alors, sans chef, sans armées, sans généraux, livrée aux passions d'une assemblée qui avoit tout à la fois à lutter contre les factions de l'intérieur et contre la coalition des souverains de l'Europe.

La sédition qui se manifeste aujourd'hui n'est point, comme l'insurrection de 1793, fondée sur des mécontentemens populaires, excitée par d'antiques préjugés, des habitudes monarchiques et le fanatisme religieux.

Les habitans de la Vendée savent bien que ce n'est ni pour leur cause, ni pour un ordre de choses qui leur soit plus favorable, qu'on cherche à les armer.

N'ont-ils pas éprouvé les prétentions orgueilleuses de ceux pour lesquels ils ont si souvent bravé la mort? Quelles récompenses ont-ils reçues de leur dévouement? Quel prix en peuvent-ils espérer?

Le rétablissement des dîmes, des redevances, les servitudes; la féodalité, la dévastation, l'incendie, le massacre et le deuil de toutes les familles, voilà tout ce qui se présente à leur souvenir et à leur avenir.

L'empereur a parcouru la Vendée, sans gardes, au

milieu de la multitude qui se pressoit sur ses pas ; il a recueilli des témoignages de respect et d'admiration qui n'étoient pas commandés par l'éclat du diadème.

Toute la contrée est couverte de ses bienfaits : les villes, les églises, les hameaux rebâtis ; les grandes routes, les canaux qu'il a fait ouvrir, sont des monumens que les efforts du temps et de l'ingratitude ne parviendront pas à détruire.

Les agitateurs ne peuvent plus invoquer les intérêts de la religion et de la monarchie, puisque c'est l'empereur qui a relevé les trônes et les autels. Ils n'ont plus de crédit sur un peuple tant de fois sacrifié aux passions ambitieuses de quelques individus, et tant de fois rétabli par eux ; mais ils emploient la ruse, le mensonge et les menaces. Ils excitent la pitié des habitans des campagnes ; ils errent dans les bois, ils parcourent les chaumières, sous prétexte de se trouver un asile contre des persécutions dont ils ne sont pas même menacés. Ils répandent les craintes de levées d'hommes, et c'est par ce moyen qu'ils ont entraîné les jeunes gens, qu'ils leur inspirent le goût du vagabondage, qu'ils les exercent à toutes sortes de désordres.

Ainsi, le gouvernement n'a point à combattre une population insurgée ; c'est une population amie de la paix qu'il doit secourir et protéger contre les séditieux qui l'égarent.

Les cantonnemens qu'on avoit retirés vont rentrer dans les départemens d'outre-Loire ; des colonnes mobiles vont poursuivre les chefs qui se sont mis à découvert, et qu'on peut frapper maintenant sans injustice et sans erreur.

Vous aurez, M. préfet, à seconder l'ensemble de ces mesures par tous les moyens qui sont en votre pouvoir; et, pour en assurer le prompt succès, vous ferez former dans chaque commune la liste de tous les absens qu'on peut supposer à l'étranger, ou dans les rassemblemens armés.

Ces listes seront remises aux procureurs impériaux chargés d'informer et de faire prononcer, s'il y a lieu, les peines portées par le décret impérial du 6 avril 1809.

Afin qu'on puisse réunir et présenter aux tribunaux les preuves constatant la légitimité de l'absence, il sera nécessaire que vous fassiez connoître mes instructions à vos administrés.

Le ministre de la police générale,

Le duc D'OTRANTE.

N°. XLII.

DÉCLARATION DES CITOYENS DE RENNES, CONVOQUÉS LE 14 MAI, POUR LA FORMATION DE LA GARDE NATIONALE (1).

Nous déclarons solennellement aux fonctionnaires publics, au nombreux état-major nommé illégalement et arbitrairement par le comité secret de cette ville; nous déclarons surtout aux vils intrigans, aux agens

(1) N. B. cette déclaration parut à Rennes et dans toute la Bretagne où elle fut imprimée, affichée et distribuée peu de temps après *le pacte fédératif*.

de la tyrannie, qui, toujours les mêmes depuis quinze ans, exercent dans notre cité l'horrible et honteuse mission d'envoyer nous, nos frères et nos enfans, périr au caprice d'un tyran féroce : nous leur déclarons notre ferme et inébranlable résolution de résister à une si affreuse domination.

Nous avons juré, et nous jurons de ne pas marcher pour égorger des Français, qui, comme nous, résistent à l'oppression; nous avons juré, et nous jurons de ne pas verser notre sang pour un infâme tyran, pour de misérables régicides, pour des jacobins, des parjures, et des traîtres à leur patrie et à leur Roi.

Qu'ils partent, si bon leur semble, ces vils agens de Buonaparte; qu'ils aillent le défendre, et de la vengeance du ciel qui le poursuit, et du ressentiment des nations, que ses forfaits épouvantent : c'est là leur cause, et non celle de la patrie; mais qu'ils renoncent à la prétention de nous faire combattre contre des opprimés, contre nos frères, contre nos amis, contre notre Roi légitime et ses généreux alliés.

Nous sommes armés pour le maintien de l'ordre dans nos foyers; nous sommes armés pour comprimer les fureurs révolutionnaires; nous sommes armés pour Louis XVIII, pour le père des Français.

Tout notre sang est à lui, et nous brûlons de le répandre à son service. *Vive le Roi!* voilà notre cri de ralliement; c'est celui de toute la France, c'est celui de tous les vrais patriotes.

Rennes, 14 mai 1815.

(*Suivent les signatures.*)

N°. XLIII.

LETTRE DE S. EXC. LE MINISTRE DE LA GUERRE, DU 28 MAI 1815, ADRESSÉE A M. LE GÉNÉRAL COMMANDANT LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Général, les partisans de la guerre civile, tous ces gens qui n'ont d'autre patrie que leur vanité, et d'autre religion que la féodalité et la dîme ; ces mêmes hommes qui, depuis vingt-cinq ans, ont fait cause commune avec les étrangers, et ont fait tous leurs efforts pour exciter la guerre extérieure et intérieure dans notre belle patrie, ont levé l'étendard de la rébellion sur quelques points de la Vendée ; déjà le sang français a coulé.

De grandes mesures sont prises pour éteindre, dès son principe, cette rébellion.

Une armée de 25,000 hommes et une nombreuse artillerie sont en mouvement pour se porter sur la Loire.

Tous les bons citoyens peuvent être rassurés. Les instructions données sont d'être indulgent envers la population, qui n'est qu'égarée, et qui va contre ses intérêts, en prenant les armes en faveur de ses oppresseurs.

Mais on déploiera toute la rigueur des lois envers ces ex-nobles qui seront pris les armes à la main, et tous ceux qui sont connus pour être chefs de bandes, et ne se plaisent qu'au milieu des troubles.

Je vous recommande, général, de faire répandre chez tous les habitans où il y auroit des symptômes et

des commencemens de rébellion, ces nouvelles, et de prendre toutes les mesures pour rassurer tous ces habitans, afin que les agitateurs soient abandonnés lorsqu'ils verront tout l'appareil de nos forces.

Vous avez une grande facilité d'obtenir ce résultat par les fédérés.

Sous le règne avilissant des Bourbons, lorsque cette classe de gens, qui vient de se mettre en guerre contre l'empereur et toute la nation, avoit influence et protection, ils étoient en opposition avec les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de la nation.

Maintenant, que les quatre-vingt-dix-neuf centièmes ont pour chef l'empereur Napoléon, qui est le souverain de leur choix, souffrirons-nous les attentats de quelques milliers de furieux?

Il est temps, général, que l'on prenne de fortes mesures qui fassent trembler les mauvais Français, et rassurent les bons.

Signé le prince D'ECKMULH.

(*Journal de l'Empire du 7 juin.*)

N°. XLIV.

DINERS AUX ÉLECTEURS DU CHAMP-DE-MAI.

Son excellence M. le comte Carnot, ministre de l'intérieur, réunit tous les jours un grand nombre d'électeurs et de représentans. Le dîner du 29 a été terminé par des toasts qu'un sentiment vraiment natio-

nal avoit dictés, et qui ont été portés avec l'enthousiasme le plus vif et le plus unanime, au milieu des cris réitérés de *vive l'empereur*. Il a été suivi d'un concert, exécuté par les professeurs et les élèves du Conservatoire, dans le local contigu à la galerie. Cette belle galerie, ornée des drapeaux et des aigles destinés aux gardes nationales, présente une décoration aussi noble que simple, et la plus agréable aux amis de la patrie, qui y trouvent réunis les emblèmes du courage et de l'honneur. Parmi les morceaux de musique exécutés avec un ensemble admirable, on a distingué *la Parisienne* et la *Lyonnaise*, chants nationaux souvent accueillis et répétés sur les théâtres de la capitale et des départemens, et que les dangers publics avoient dictés au même auteur en 1814. (*Journal de l'Empire*, *du* 1er *juin* 1815.)

N°. XLV.

ADRESSE DU CHAMP-DE-MAI.

(N. B. Après l'office divin, l'assemblée centrale, composée de cinq membres de chaque collége électoral, a été conduite par le grand-maître des cérémonies sur les marches du trône. M. Dubois, député du département de Maine et Loire, a lu d'une voix forte l'adresse suivante, que l'assemblée nationale, réunie au Champ-de-Mai, a votée à l'empereur.)

Sire,

Le peuple français vous avoit décerné la couronne; vous l'avez déposée sans son aveu; ses suffrages viennent

de vous imposer le devoir de la reprendre. Un contrat nouveau s'est formé entre la nation et V. M. *Rassemblés de tous les points de l'empire autour des tables de la loi, où nous venons inscrire le vœu du peuple, ce vœu, seule source légitime du pouvoir, il nous est impossible de ne pas faire retentir la voix de la France, dont nous sommes les organes immédiats*, de ne pas dire, en présence de l'Europe, au chef auguste de la nation, ce qu'elle attend de lui, ce qu'il doit attendre d'elle.

Nos paroles seront graves comme les circonstances qui les inspirent.

Que veut la ligue des Rois alliés, avec cet appareil de guerre dont elle épouvante l'Europe et afflige l'humanité?

Par quel acte, par quelle violation avons-nous provoqué leur vengeance, motivé leur agression?

Avons-nous, depuis la paix, essayé de leur donner des lois? Nous voulons seulement faire suivre celles qui s'adaptent à nos mœurs.

Nous ne voulons point du chef que veulent pour nous nos ennemis, et nous voulons celui dont ils ne veulent pas.

Ils osent vous proscrire personnellement, vous, Sire, qui, maître tant de fois de leurs capitales, les avez raffermis généreusement sur leurs trônes ébranlés!..... Cette haine de nos ennemis ajoute à notre amour pour vous. On proscriroit le moins connu de nos citoyens, que nous devrions le défendre avec la même énergie. Il seroit comme vous sous l'égide de la loi et de la puissance française, défendu des atteintes de l'étranger.

On nous menace d'une invasion! et cependant, res-

serrés dans des frontières que la nature ne nous a point imposées, que long-temps et avant votre règne la victoire et la paix même avoient reculées, nous n'avons point franchi cette étroite enceinte, par respect pour des traités que vous n'avez point signés, et que vous avez offert de respecter.

Ne craint-on pas de nous rappeler des temps, un état de choses naguère si différens, et qui pourroient encore se reproduire? Ne demande-t-on que des garanties? elles sont toutes dans nos institutions et dans la volonté du peuple français, unie désormais à la vôtre.

Ce ne seroit point la première fois que nous aurions vaincu l'Europe entière armée contre nous.

Ces droits sacrés, imprescriptibles, que la moindre peuplade n'a jamais réclamés en vain au tribunal de la justice et de l'histoire, c'est à la nation française qu'on ose les disputer une seconde fois, au dix-neuvième siècle, à la face du Monde civilisé!

Parce que la France veut être la France, faut-il qu'elle soit dégradée, ou du moins déchirée, démembrée! et nous réserve-t-on le sort de la Pologne!

Vainement veut-on cacher des funestes desseins sous le dessein unique de vous séparer de nous, pour nous donner des maîtres avec qui nous n'avons plus rien de commun, que nous n'entendons plus, et qui ne peuvent plus nous entendre; qui ne semblent appartenir ni au siècle, ni à la nation qui ne les a reçus un moment dans son sein que pour voir proscrire et avilir par eux ses plus généreux citoyens.

Leur présence a détruit toutes les illusions qui s'attachoient encore à leur nom.

Ils ne pourroient plus croire à nos sermens, nous ne pourrions plus croire à leurs promesses. La dîme, la féodalité, les priviléges, tout ce qui nous est odieux, étoit trop évidemment le but et le fond de leur pensée, quand l'un d'eux, pour consoler l'impatience du présent, assuroit à ses confidens qu'il leur répondoit de l'avenir.

Ce que chacun de nous avoit regardé pendant vingt-cinq ans comme titre de gloire, comme services dignes de récompense, a été pour eux un titre de proscription, un sceau de réprobation.

Des milliers de fonctionnaires, des magistrats, qui, depuis vingt-cinq ans, suivent les mêmes maximes, et parmi lesquels nous venons de choisir nos représentans ; cinq cent mille guerriers, notre force et notre gloire ; six millions de propriétaires investis par la révolution ; un plus grand nombre encore de citoyens éclairés, qui font une profession réfléchie de ces idées devenues parmi nous des dogmes politiques : tous ces dignes Français n'étoient point les Français des Bourbons ; ils ne vouloient régner que pour une poignée de privilégiés depuis vingt-cinq ans punis ou pardonnés.

L'opinion même, cette propriété sacrée de l'homme, ils l'ont poursuivie, persécutée jusque dans le paisible sanctuaire des lettres et des arts.

Sire, *un trône fondé par les armes étrangères, et environné d'erreurs incurables, s'est écroulé en un instant devant vous, parce que vous nous rapportiez de la retraite, qui n'est féconde en grandes pensées que pour les grands hommes, tous les erremens de notre véritable gloire, et toutes les espérances de notre véritable prospérité.*

Comment votre marche triomphale de Cannes à Paris n'a-t-elle pas dessillé tous les yeux ? Dans l'histoire de tous les peuples et de tous les siècles, est-il une scène plus nationale, plus héroïque, plus imposante ? Ce triomphe, qui n'a point coûté de sang, ne suffit pas pour détromper nos ennemis..... En veulent-ils de plus sanglans ? Eh bien ! Sire, attendez de nous tout ce qu'un héros fondateur est en droit d'attendre d'une nation fidèle, énergique, généreuse, inébranlable dans ses principes, invariable dans le but de ses efforts, l'indépendance à l'extérieur, et la liberté au dedans.

Les trois branches de la législature vont se mettre en action ; un seul sentiment les animera. Confians dans les promesses de V. M., nous lui remettons, nous remettons à nos représentans et à la chambre des pairs, le soin de revoir, de consolider, de perfectionner, de concert, sans précipitation, sans secousse, avec maturité, avec sagesse, notre système constitutionnel et les institutions qui doivent en être la garantie.

Et cependant, si nous sommes forcés de combattre, qu'un seul cri retentisse dans tous les cœurs : « Marchons à l'ennemi qui veut nous traiter comme » la dernière des nations ! Serrons-nous tous autour du » trône où siége le père et le chef du peuple et de » l'armée. »

Sire, rien n'est impossible, rien ne sera épargné pour nous assurer l'honneur et l'indépendance, ces biens plus chers que la vie. Tout sera tenté, tout sera exécuté pour repousser un joug ignominieux ; nous le disons aux nations : puissent leurs chefs nous entendre !

S'ils acceptent vos offres de paix, le peuple français attendra de votre administration forte, libérale, paternelle, des motifs de se consoler des sacrifices que lui a coûtés la paix. Mais si l'on ne nous laisse que le choix entre la guerre et la honte, la nation tout entière se lève pour la guerre ; elle est prête à vous dégager des offres trop modérées, peut-être, que vous avez faites pour épargner à l'Europe un nouveau bouleversement : tout Français est soldat ; la victoire suivra vos aigles ; et nos ennemis qui comptoient sur nos divisions, regretteront bientôt de nous avoir provoqués.

(*N. B.* Cette lecture a été suivie d'acclamations et de transports que nous n'essaierons pas d'exprimer.

Alors le prince archichancelier a proclamé l'acceptation de la constitution au bruit des fanfares, des tambours et du canon.)

Réponse de S. M. à l'adresse du Champ-de-Mai.

Messieurs les électeurs des colléges de département et d'arrondissement ;

Messieurs les députés de l'armée de terre et de mer au Champ-de-Mai.

Empereur, consul, soldat, je tiens tout du peuple. Dans la prospérité, dans l'adversité, sur le champ de bataille, au conseil, sur le trône, dans l'exil, la France a été l'objet unique et constant de mes pensées et de mes actions.

Comme ce roi d'Athènes, je me suis sacrifié pour mon peuple, dans l'espoir de voir se réaliser la pro-

messe donnée de conserver à la France son intégrité naturelle, ses honneurs et ses droits.

L'indignation de voir ces droits sacrés, acquis par vingt-cinq années de victoires, méconnus et perdus à jamais; le cri de l'honneur français flétri; les vœux de la nation, m'ont ramené sur ce trône qui m'est cher, parce qu'il est le *palladium* de l'indépendance, de l'honneur et des droits du peuple.

Français, en traversant au milieu de l'allégresse publique les diverses provinces de l'empire pour arriver dans ma capitale, j'ai dû compter sur une longue paix; les nations sont liées par les traités conclus par leurs gouvernemens, quels qu'ils soient.

Ma pensée se portoit alors tout entière sur les moyens de fonder notre liberté par une constitution conforme à la volonté et à l'intérêt du peuple. J'ai convoqué le Champ-de-Mai.

Je ne tardai pas à apprendre que les princes qui ont méconnu tous les principes, froissé l'opinion et les plus chers intérêts de tant de peuples, veulent nous faire la guerre. Ils méditent d'accroître le royaume des Pays-Bas, de lui donner pour barrières toutes nos places frontières du Nord, et de concilier les différends qui les divisent encore, en se partageant la Lorraine et l'Alsace.

Il a fallu se préparer à la guerre.

Cependant, *devant courir personnellement* les hasards des combats, ma première sollicitude a dû être de constituer sans retard la nation. Le peuple a accepté l'acte que je lui ai présenté.

Français, lorsque nous aurons repoussé ces injustes

agressions, et que l'Europe sera convaincue de ce qu'on doit aux droits et à l'indépendance de 28 millions de Français, une loi solennelle, faite dans les formes voulues par l'acte constitutionnel, réunira les différentes dispositions de nos constitutions aujourd'hui éparses.

Français, vous allez retourner dans vos départemens. *Dites aux citoyens que les circonstances sont grandes!!!* qu'avec de l'union, de l'énergie et de la persévérance, nous sortirons victorieux de cette lutte d'un grand peuple contre ses oppresseurs; que les générations à venir scruteront sévèrement notre conduite; qu'une nation a tout perdu quand elle a perdu l'indépendance. Dites-leur que les rois étrangers que j'ai élevés sur le trône, ou qui me doivent la conservation de leur couronne; qui tous, au temps de ma prospérité, ont brigué mon alliance et la protection du peuple français, dirigent aujourd'hui tous leurs coups contre ma personne. Si je ne voyois que c'est à la patrie qu'ils en veulent, je mettrois à leur merci cette existence contre laquelle ils se montrent si acharnés. Mais dites aussi aux citoyens que, tant que les Français me conserveront les sentimens d'amour dont ils me donnent tant de preuves, cette rage de nos ennemis sera impuissante.

Français, ma volonté est celle du peuple; mes droits sont les siens; mon honneur, ma gloire, mon bonheur, ne peuvent être autres que l'honneur, la gloire et le bonheur de la France.

(N. B. Il seroit difficile de décrire l'émotion qui s'est manifestée sur tous les visages aux accens de S. M., et les cris prolongés qui ont suivi son discours.

Alors M. l'archevêque de Bourges, premier aumônier, faisant les fonctions de grand-aumônier, s'est approché du trône, a présenté, à genoux, les saints Evangiles à l'empereur, qui a prêté serment en ces termes :

« JE JURE D'OBSERVER ET DE FAIRE OBSERVER LES » CONSTITUTIONS DE L'EMPIRE. »

Le prince archichancelier, s'avançant au pied du trône, a prononcé, le premier, serment d'*obéissance aux constitutions et de fidélité à l'empereur.* L'assemblée a répété d'une voix unanime : *Nous le jurons!*

La messe a été célébrée, par M. l'archevêque de Tours, assisté de M. le cardinal de Bayanne et de quatre autres évêques.)

N°. XLVI.

ORDRE DU JOUR DU MARÉCHAL SOULT, DU 1er JUIN.

La plus auguste cérémonie vient de consacrer nos institutions. L'empereur a reçu des mandataires du peuple et des députations de tous les corps de l'armée, l'expression des vœux de la nation entière sur l'acte additionnel aux constitutions de l'empire, qui avoit été envoyé à leur acceptation, et un nouveau serment unit la France et l'empereur : ainsi les destinées s'accomplissent, et *tous les efforts d'une ligue impie* ne pourront plus séparer les intérêts d'un grand peuple du héros que les plus brillans triomphes ont fait admirer de l'univers.

C'est au moment où la volonté nationale se mani-

feste avec autant d'énergie, que des cris de guerre se font entendre ; c'est au moment où la France est en paix avec toute l'Europe, que des armées étrangères avancent sur nos frontières : quel est l'espoir de cette nouvelle coalition? Veut-elle ôter la France du rang des nations? Veut-elle plonger dans la servitude vingt-huit millions de Français? A-t-elle oublié que la première ligue qui fut formée contre notre indépendance servit à notre agrandissement et à notre gloire? Cent victoires éclatantes, que des revers momentanés et des circonstances malheureuses n'ont pu effacer, lui rappellent qu'une nation libre, conduite par un grand homme, est invincible.

Tout est soldat en France quand il s'agit de l'honneur national et de la liberté : un intérêt commun unit aujourd'hui tous les Français. Les engagemens que la violence nous avoit arrachés sont détruits par la fuite des Bourbons du territoire français, par l'appel qu'ils ont fait aux puissances étrangères pour remonter sur le trône qu'ils ont abandonné, et par le vœu unanime de la nation, qui, en reprenant le libre exercice de ses droits, a solennellement désavoué tout ce qui a été fait sans sa participation.

Les Français ne peuvent recevoir de lois de l'étranger; ceux mêmes qui sont allés y mendier un secours parricide ne tarderont pas à reconnoître et à éprouver, ainsi que leurs prédécesseurs, que le mépris et l'infamie suivent leurs pas, et qu'ils ne peuvent laver l'opprobre dont ils se couvrent qu'en rentrant dans nos rangs.

Mais une nouvelle carrière de gloire s'ouvre devant l'armée; l'histoire consacrera le souvenir des faits mili-

taires qui auront illustré les défenseurs de la patrie et de l'honneur national. Les ennemis sont nombreux, dit-on, que nous importe! il sera plus glorieux de les vaincre, et leur défaite aura d'autant plus d'éclat : la lutte qui va s'engager n'est pas au-dessus du génie de Napoléon, ni au-dessus de nos forces; ne voit-on pas tous les départemens, rivalisant d'enthousiasme et de dévouement, former, comme par enchantement, cinq cents superbes bataillons de gardes nationales, qui déjà sont venus doubler nos rangs, défendre nos places, et s'associer à la gloire de l'armée? C'est l'élan d'un peuple généreux qu'aucune puissance ne peut vaincre, et que la postérité admirera. Aux armes!

Bientôt le signal sera donné; que chacun soit à son devoir; du nombre des ennemis, nos phalanges victorieuses vont tirer un nouvel éclat. Soldats! Napoléon guide nos pas; nous combattrons pour l'indépendance de notre belle patrie; nous sommes invincibles!

Le maréchal d'empire, major-général,

DUC DE DALMATIE.

N°. XLVII.

DÉCRET IMPÉRIAL DU 2 JUIN, QUI NOMME LES PAIRS DE FRANCE DANS L'ORDRE SUIVANT :

Le prince CAMBACÉRÈS, archichancelier, président; le prince JOSEPH, le prince LOUIS, le prince LUCIEN, le prince JÉROME, le cardinal FESCH, le prince EUGÈNE,

le duc de Plaisance (LEBRUN), le lieutenant-général ANDRÉOSSY, le maréchal SUCHET, duc d'Albuféra ; le comte D'AUBUSSON, le duc de Bassano (MARET), le comte BEAUVEAU, le lieutenant-général comte BERTRAND, le comte de BEAUFREMONT, le lieutenant-général baron BRAYER, le comte BARRAL, archevêque de Tours; le lieutenant-général comte BELLIARD, le maréchal comte BRUNE, le comte BIGOT, le comte BOISSY (1), le cardinal CAMBACÉRÈS (2), le comte CAFFARELLI, conseiller d'Etat; le comte CASA-BIANCA ; le comte CANCLAUX (3), le comte CARNOT, le duc de Cadore M. DE CHAMPAGNY, le comte CHAPTAL, le comte CLARY, le lieutenant-général comte CLAUSEL, le comte COLCHEN, le comte DE CROIX, le comte CORNUDET, le contre-amiral baron COSMAO, le maréchal MONCEY, duc de Conégliano; le lieutenant-général comte CAMBRONNE, le comte CLÉMENT DE RIS, le maréchal SOULT, duc de Dalmatie; le maréchal LEFEBVRE, duc de Dantzick; le baron D'AVILLIERS, le duc DECRÈS, le comte D'ARJUZON, le comte D'ALSACE, le comte D'ABOVILLE (4), le comte DEJEAN, le comte DEDELAY-D'AGIER, le lieutenant-général comte DROUOT, le lieutenant-général comte DUHESME,

---

(1) N'a pas siégé.

(2) Nous ne croyons pas que S. Em. ait siégé parmi les pairs de Buonaparte.

(3) M. le comte de Canclaux, pair de France, refusa de siéger parmi les pairs de Buonaparte. Nous ignorons si sa conduite eut des imitateurs : nous regrettons de ne pas les connoître tous; nous souhaiterions de pouvoir en grossir la liste.

(4) Même observation que pour M. le comte de Canclaux.

le lieutenant-général comte DUROSNEL, le maréchal MASSENA, prince d'Essling; le maréchal prince d'Eckmühl, DAVOUST; le lieutenant-général comte DULAULOY, le lieutenant-général DROUET, comte d'Erlon; le lieutenant-général comte EXCELMANS, le vice-amiral comte EMERIAU, le comte FALLOT DE BEAUMONT, archevêque de Bourges; le comte FABRE (de l'Aude), le lieutenant-général comte FRIANT, le lieutenant-général comte FLAHAUT, le comte FORBIN JANSON, le duc de Gaëte (GAUDIN); le comte GASSENDI, le lieutenant-général comte GAZAN, le lieutenant-général comte GERARD, le comte GILBERT DE VOISINS, le lieutenant-général baron GIRARD, le maréchal comte GROUCHY, le maréchal comte JOURDAN, le comte LACÉPÈDE, le maréchal-de-camp comte LABÉDOYÈRE, le lieutenant-général comte LABORDE, le comte ALEXANDRE LA ROCHEFOUCAULT, le lieutenant-général comte LATOUR-MAUBOURG, le comte ALEXANDRE LAMETH, le lieutenant-général baron LALLEMAND, le lieutenant-général comte LAFERRIÈRE-LÉVÊQUE, le comte LAVALETTE, le lieutenant général comte LECOURBE, le lieutenant-général comte LEFÈVRE-DESNOUETTES, le comte LÉJAS, le lieutenant-général comte LEMAROIS, le lieutenant-général comte de Lobau, MOUTON; le maréchal prince de la Moscowa, NEY; le comte de MONTALIVET, le comte de MARNIER, le comte MONTESQUIOU, grand-chambellan; le lieutenant-général comte MOLITOR, le comte MONGE, le lieutenant-général comte MORAND, le comte MOLÉ, le comte MOLLIEN, le comte NICOLAÏ, le duc d'Otrante (FOUCHÉ); le duc de Padoue (ARRIGHI), le lieutenant-

général comte PAJOL, le comte PRIMAT (1), archevêque de Toulouse; le comte DE PRASLIN, le comte DE PONTÉCOULANT, le comte PERREGAUX, le baron QUINETTE, le comte RAMPON, le lieutenant-général comte RAPP, le lieutenant-général comte REILLE, le comte RŒDERER, le duc de Rovigo (SAVARY), le comte ROGER-DUCOS, le comte DE SÉGUR, le comte DE SIEYES, le comte Sussy (COLLIN), le maréchal MORTIER, duc de Trévise, le comte THIBAUDEAU, le lieutenant-général baron TRAVOT, le comte TURENNE, le lieutenant-général comte VALENCE, le lieutenant-général comte de Valmy KE LLERMAN, le lieutenant-général comte VANDAMME, le duc de Vicence, CAULAINCOURT, le lieutenant-général comte VERDIÈRES. (*Journal de l'empire du* 7 *juin*).

N°. XLVIII.

DISCOURS PRONONCÉ PAR SA MAJESTÉ A LA SÉANCE IMPÉRIALE DU 8 JUIN.

Messieurs de la chambre des pairs,

Et Messieurs de la chambre des représentans,

Depuis trois mois les circonstances et la confiance du peuple m'ont revêtu d'un pouvoir illimité. Aujourd'hui s'accomplit le désir le plus pressant de mon cœur: je viens commencer la monarchie constitutionnelle.

---

(1) N'a pas siégé.

Les hommes sont impuissans pour assurer l'avenir; les institutions seules fixent les destinées des nations. La monarchie est nécessaire en France pour garantir la liberté, l'indépendance et les droits du peuple.

Nos constitutions sont éparses : une de nos plus importantes occupations sera de les réunir dans un seul cadre, et de les coordonner dans une seule pensée. Ce travail recommandera l'époque actuelle aux générations futures.

J'ambitionne de voir la France jouir de toute la liberté possible; je dis possible, parce que l'anarchie ramène toujours au gouvernement absolu.

Une coalition formidable de Rois en veut à notre indépendance; ses armées arrivent sur nos frontières.

La frégate *la Melpomène* a été attaquée, et prise dans la Méditerranée, après un combat sanglant contre un vaisseau anglais de 74. Le sang a coulé pendant la paix.

Nos ennemis comptent sur nos divisions intestines. Ils excitent et fomentent la guerre civile. Des rassemblemens ont lieu. On communique avec Gand, comme en 1792 avec Coblentz. Des mesures législatives sont indispensables. C'est à votre patriotisme, à vos lumières et à votre attachement à ma personne que je me confie sans réserve.

La liberté de la presse est inhérente à la constitution actuelle; on n'y peut rien changer sans altérer tout notre système politique; mais il faut des lois répressives, surtout dans l'état actuel de la nation. Je recommande à vos méditations cet objet important.

Mes ministres vous feront successivement connoître la situation des affaires.

Les finances seroient dans un état satisfaisant, sans le surcroît de dépenses que les circonstances actuelles ont exigé.

Cependant, on pourroit faire face à tout, si les recettes comprises dans le budget étoient toutes réalisables dans l'année ; et c'est sur les moyens d'arriver à ce résultat que mon ministre des finances fixera votre attention.

Il est possible que le premier devoir du prince m'appelle bientôt à la tête des enfans de la nation pour combattre pour la patrie. L'armée et moi nous ferons notre devoir.

Vous, pairs et représentans, donnez à la nation l'exemple de la confiance, de l'énergie et du patriotisme ; et, comme le sénat du grand peuple de l'antiquité, soyez décidés à mourir plutôt que de survivre au déshonneur et à la dégradation de la France : la cause sainte de la patrie triomphera !

N°. XLIX.

ADRESSE DE LA CHAMBRE DES PAIRS DU 11 JUIN.

N. B. Le dimanche 11 juin, S. M. l'empereur, étant sur son trône, entouré de LL. AA. II. ses frères, des princes grands-dignitaires, des ministres, des grands-officiers de l'Empire, des grands-aigles, des

officiers de sa maison, et des membres du conseil d'Etat, a reçu au palais des Tuileries, avant la messe, une députation de la chambre des pairs.

Cette députation, qui s'est rendue aux Tuileries avec une escorte d'honneur, a été conduite à l'audience par un maître et un aide des cérémonies, introduite par S. Exc. le grand-maître, et présentée à S. M. par le prince archichancelier de l'Empire.

S. A. S. le prince archichancelier, président de la chambre des pairs, a présenté à S. M. l'adresse suivante :

Sire,

Votre empressement à soumettre aux formes et aux règles constitutionnelles le pouvoir absolu que les circonstances et la confiance du peuple vous avoient imposé les nouvelles garanties données aux droits de la nation, le dévouement qui vous conduit au milieu des périls que va braver l'armée, pénètrent tous les cœurs d'une profonde reconnoissance. Les pairs de France viennent offrir à V. M. l'hommage de ce sentiment.

Vous avez manifesté, Sire, des principes qui sont ceux de la nation : ils doivent être les nôtres. Oui, tout pouvoir vient du peuple, est institué pour le peuple; la monarchie constitutionnelle est nécessaire au peuple français, comme garantie de sa liberté et de son indépendance.

Sire, tandis que vous serez à la frontière, à la tête des enfans de la patrie, la chambre des pairs concourra avec zèle à toutes les mesures législatives que les circonstances exigeront, pour forcer l'étranger à recon-

noître l'indépendance nationale, et faire triompher dans l'intérieur les principes consacrés par la volonté du peuple.

L'intérêt de la France est inséparable du vôtre. Si la fortune trompoit vos efforts, des revers, Sire, n'affoibliroient pas notre persévérance, et redoubleroient notre attachement pour vous.

Si les succès répondent à la justice de notre cause et aux espérances que nous sommes accoutumés à concevoir de votre génie et de la bravoure de nos armées, la France n'en veut d'autre fruit que la paix. Nos institutions garantissent à l'Europe que jamais le gouvernement français ne peut être entraîné par les séductions de la victoire.

S. M. a répondu :

Monsieur le président et Messieurs les députés de la chambre des pairs,

La lutte dans laquelle nous sommes engagés est sérieuse. L'entraînement de la postérité n'est pas le danger qui nous menace aujourd'hui. C'est sous les *Fourches Caudines* que les étrangers veulent nous faire passer.

La justice de notre cause, l'esprit public de la nation et le courage de l'armée, sont de puissans motifs pour espérer des succès : mais si nous avions des revers, c'est alors surtout que j'aimerois à voir déployer toute l'énergie de ce grand peuple ; c'est alors que je trouverois dans la chambre des pairs des preuves d'attachement à la patrie et à moi.

C'est dans les temps difficiles que les grandes na-

tions, comme les grands hommes, déploient toute nergie de leur caractère, et deviennent un objet d'admiration pour la postérité.

M. le président et MM. les députés de la chambre des pairs, je vous remercie des sentimens que vous m'exprimez au nom de la chambre.

N°. L.

ADRESSE DES REPRÉSENTANS.

Sire,

La chambre des représentans a recueilli avec une profonde émotion les paroles émanées du trône, dans la séance solennelle où Votre Majesté, déposant le pouvoir extraordinaire qu'elle exerçoit, a proclamé le commencement de la monarchie constitutionnelle.

Les principales bases de cette monarchie protectrice de la liberté, de l'égalité, du bonheur du peuple, ont été reconnues par V. M., qui, se portant d'elle-même au-devant de tous les scrupules comme de tous les vœux, a déclaré que le soin de réunir nos constitutions éparses, et de les coordonner, étoit une des plus importantes occupations réservées à la législature.

Fidèle à sa mission, la chambre des représentans remplira la tâche qui lui est dévolue dans ce noble travail. Elle demande que, pour satisfaire à la volonté publique ainsi qu'au vœu de V. M., la délibération nationale rectifie le plus tôt possible ce que l'urgence

de notre situation a pu produire de défectueux ou laisser d'imparfait dans l'ensemble de nos constitutions.

Mais en même-temps, Sire, la chambre des représentans ne se montrera pas moins empressée à proclamer ses sentimens et ses principes sur la lutte terrible qui menace d'ensanglanter l'Europe.

A la suite d'événemens désastreux, la France envahie ne parut un moment écoutée sur l'établissement de sa constitution, que pour se voir presqu'aussitôt soumise à une charte royale émanée du pouvoir absolu ; à une ordonnance de réformation toujours révocable de sa nature, et qui, n'ayant pas l'assentiment exprimé du peuple, n'a jamais pu être considérée comme obligatoire pour la nation. Reprenant aujourd'hui l'exercice de tous ses droits, se ralliant autour du héros que sa confiance investit de nouveau du gouvernement de l'État, la France s'étonne et s'afflige de voir des souverains en armes lui demander raison d'un changement intérieur qui est le résultat de la volonté nationale, et qui ne porte atteinte ni aux relations existantes avec les autres gouvernemens, ni à leur sécurité.

La France ne peut admettre aucune des distinctions à l'aide desquelles les puissances coalisées cherchent à voiler leur agression. Attaquer le monarque de son choix, c'est attaquer l'indépendance de la nation. Elle est armée tout entière pour défendre cette indépendance, et pour repousser, sans exception, toute famille et tout prince qu'on oseroit vouloir lui imposer.

Aucun projet ambitieux n'entre dans la pensée du peuple français ; la volonté même des princes victorieux seroit impuissante pour entraîner la nation hors

des limites de sa propre défense ; mais aussi, pour garantir son territoire, pour maintenir sa liberté, son honneur et sa dignité, elle est prête à tous les sacrifices.

Que n'est-il permis, Sire, d'espérer encore que cet appareil de guerre, formé peut-être par les irritations de l'orgueil et par des illusions que chaque jour doit affoiblir, s'éloignera devant le besoin d'une paix nécessaire à tous les peuples de l'Europe, et qui rendroit à V. M. sa compagne, aux Français l'héritier du trône ! Mais déjà le sang a coulé, et le signal des combats préparés contre l'indépendance et la liberté française, a été donné au nom d'un peuple qui porte au plus haut degré l'enthousiasme de l'indépendance et de la liberté !

Sans doute au nombre des communications que nous attendons de V. M., les chambres trouveront la preuve des efforts qu'elle a faits pour maintenir la paix dn Monde. Si tous ces efforts doivent rester inutiles, que les malheurs de la guerre retombent sur ceux qui les auront provoqués !

La chambre des représentans n'attend que les documens qui lui sont annoncés pour concourir de tout son pouvoir aux mesures qu'exigera le succès d'une guerre aussi légitime. Il lui tarde, pour énoncer son vœu, de connoître les besoins et les ressources de l'Etat ; et, tandis que V. M., opposant à la plus injuste agression la valeur des armées nationales et la force de son génie, ne cherchera dans la victoire qu'un moyen d'arriver à une paix durable, la chambre des représentans croira marcher vers le même but en travaillant

sans relâche au pacte dont le perfectionnement doit cimenter encore l'union du peuple et du trône, et fortifier aux yeux de l'Europe, par l'amélioration de nos institutions, la garantie de nos engagemens.

S. M. a répondu :

M. le président
Et MM. les députés de la chambre des représentans,

Je retrouve avec satisfaction mes propres sentimens dans ceux que vous m'exprimez. Dans *ces graves circonstances*, ma pensée est absorbée par la guerre imminente au succès de laquelle sont attachés l'indépendance et l'honneur de la France.

Je partirai cette nuit pour me rendre à la tête de mes armées; les mouvemens des différens corps ennemis y rendent ma présence indispensable. Pendant mon absence, je verrois avec plaisir qu'une commission nommée par chaque chambre méditât sur nos constitutions.

La constitution est notre point de ralliement; elle doit être notre étoile polaire dans ces momens d'orage. Toute discussion publique qui tendroit à diminuer directement ou indirectement la confiance qu'on doit avoir dans ses dispositions, seroit un malheur pour l'Etat; nous nous trouverions au milieu des écueils, sans boussole et sans direction. *La crise où nous sommes engagés est forte.* N'imitons pas l'exemple du Bas-Empire, qui, pressé de tous côtés par les Barbares, se rendit la risée de la postérité en s'occupant de discussions abstraites, au moment où le bélier brisoit les portes de la ville.

Indépendamment des mesures législatives qu'exigent les circonstances de l'intérieur, vous jugerez peut-être utile de vous occuper des lois organiques destinées *à faire marcher la constitution*. Elles peuvent être l'objet de vos travaux publics sans avoir aucun inconvénient.

M. le président et MM. les députés de la chambre des représentans, *les sentimens exprimés dans votre adresse me démontrent assez l'attachement de la chambre à ma personne*, et tout le patriotisme dont elle est animée. Dans toutes les affaires, ma marche sera toujours droite et ferme. Aidez-moi à sauver la patrie. Premier représentant du peuple, j'ai contracté l'obligation que je renouvelle, d'employer dans des temps plus tranquilles toutes les prérogatives de la couronne, et le peu d'expérience que j'ai acquis, à vous seconder dans l'administration de nos institutions.

N°. LI.

MEMBRES DU CONSEIL DE RÉGENCE.

L'empereur, avant de partir, a confié le gouvernement à un conseil composé de quatorze membres; savoir: le prince JOSEPH, le prince LUCIEN, les huit ministres ayant portefeuille, les quatre ministres d'État, membres de la chambre des représentans, MM. MERLIN, BOULAY, REGNAULT, DEFERMONT. Le prince JOSEPH en est le président. Tout s'y décide à la majorité des voix : en cas de partage, le président a voix prépondérante. (*Journal de l'Empire, du 15 juin.*)

N°. LII.

PROCLAMATION DE BUONAPARTE A L'ARMÉE.

Avesnes, le 14 juin 1815.

Soldats,

C'est aujourd'hui l'anniversaire de Marengo et de Friedland, qui décida deux fois du destin de l'Europe. Alors, comme après Austerlitz, comme après Wagram, nous fûmes trop généreux! Nous crûmes aux protestations et aux sermens des princes que nous laissâmes sur le trône! Aujourd'hui, cependant, coalisés entr'eux, ils en veulent à l'indépendance et aux droits les plus sacrés de la France. Ils ont commencé la plus injuste des agressions. Marchons donc à leur rencontre. Eux et nous ne sommes-nous plus les mêmes hommes?

Soldats, à Jéna, contre ces mêmes Prussiens aujourd'hui si arrogans, vous étiez un contre trois, et à Montmirail un contre six!

Que ceux d'entre vous qui ont été prisonniers des Anglais, vous fassent le récit de leurs pontons, et des maux affreux qu'ils y ont soufferts.

Les Saxons, les Belges, les Hanovriens, les soldats de la confédération du Rhin, gémissent d'être obligés de prêter leurs bras à la cause des princes ennemis de la justice et des droits de tous les peuples. Ils savent que cette coalition est insatiable! Après avoir dévoré douze millions de Polonais, douze millions d'Italiens, un million de Saxons, six millions de Belges, elle

devra dévorer les Etats du deuxième ordre de l'Allemagne.

Les insensés! un moment de prospérité les aveugle. L'oppression et l'humiliation du peuple français sont hors de leur pouvoir! S'ils entrent en France, ils y trouveront leur tombeau.

Soldats! nous avons des marches forcées à faire, des batailles à livrer, des périls à courir; mais avec de la constance, la victoire sera à nous: les droits, l'honneur et le bonheur de la patrie seront reconquis!

Pour tout Français qui a du cœur, le moment est arrivé de vaincre ou de périr.

Signé NAPOLÉON.

Pour ampliation,

Le maréchal d'Empire, major-général,

duc DE DALMATIE.

N°. LIII.

EXTRAIT DE LA LETTRE DU MARÉCHAL NEY AU DUC D'OTRANTE, SUR LA BATAILLE DE WATERLOO.

« ...Vers sept heures du soir, *après le plus affreux carnage que j'aie jamais vu*, le général Labédoyère vint me dire, de la part de l'empereur, que M. le maréchal Grouchy arrivoit à notre droite et attaquoit la gauche des Anglais et des Prussiens réunis; cet officier général, en parcourant la ligne, répandit cette nouvelle parmi les soldats... Cependant quel fut mon étonnement, je

dois dire mon indignation, quand j'appris, quelques instans après, que, non seulement, M. le maréchal Grouchy n'arrivoit point à notre appui, comme on venoit de l'assurer à toute l'armée, mais que quarante à cinquante mille Prussiens attaquoient notre extrême droite, et la forçoient de se replier! ...... Les Anglais marchèrent à leur tour en avant. Il nous restoit encore quatre carrés de la vieille garde, placés avantageusement, pour protéger la retraite; ces braves grenadiers, l'élite de l'armée, forcés de se replier successivement, n'ont cédé le terrain que pied à pied, jusqu'à ce qu'enfin accablés par le nombre, ils ont été presque entièrement détruits. Dès lors le mouvement rétrograde fut prononcé, et l'armée ne forma plus qu'une colonne confuse. Il n'y a cependant jamais eu de déroute ni de cri de *sauve qui peut*, ainsi qu'on a osé en calomnier l'armée dans le bulletin.... »

Ici le maréchal Ney parle des difficultés de sa marche jusqu'à Marchienne-au-Pont, où il arriva le 19 à quatre heures du matin, ignorant ce qu'étoit devenu l'empereur, qu'il pouvoit croire pris ou tué. Apprenant qu'il est à Charleroi, il continue sa marche, et supposant que S. M. s'étant mise à la tête du corps de Grouchy se rend à Avesnes pour y rallier l'armée, il prend la même direction. Mais arrivé à Avesnes, il ne peut y obtenir aucun renseignement sur l'empereur. Le désordre croissant, il continue sa marche vers Paris pour y faire connoître l'état des affaires. Mais arrivé au Bourget, à trois lieues de Paris, il apprend que l'empereur y avoit passé le matin à neuf heures.

Tel est le récit que le maréchal fait *de ce désastre dont nos fautes militaires n'offrent point d'exemple.* Et cependant, continue-t-il, on cherche à envelopper du voile de la trahison les fautes et les extravagances de cette journée : fautes qu'on s'est bien gardé d'avouer dans les bulletins.

N°. LIV.

DÉCLARATION DE NAPOLÉON BUONAPARTE AU PEUPLE FRANÇAIS, DU 22 JUIN.

Français! en commençant la guerre pour soutenir l'indépendance nationale, je comptois sur la réunion de tous les efforts, de toutes les volontés et le concours de toutes les autorités nationales. J'étois fondé à en espérer le succès, et j'avois bravé toutes les déclarations des puissances contre moi. Les circonstances paroissent changées. Je m'offre en sacrifice à la haine des ennemis de la France; puissent-ils être sincères dans leurs déclarations, et n'en avoir jamais voulu qu'à ma personne! Ma vie politique est terminée, et je proclame mon fils sous le titre de *Napoléon II*, empereur des Français. Les ministres actuels formeront provisoirement le conseil de gouvernement. L'intérêt que je porte à mon fils m'engage à inviter les chambres à organiser sans délai la régence par une loi. Unissez-vous tous pour le salut public et pour rester une nation indépendante.

Donné au palais de l'Elysée, le 22 juin 1815.

Signé NAPOLÉON.

N°. LV.

RÉPONSE DE SA MAJESTÉ AUX BUREAUX DES DEUX CHAMBRES.

N. B. Les délibérations prises par les chambres *sur la déclaration de l'empereur au peuple français*, ont été présentées à S. M. par des députations composées des membres du bureau de chacune des chambres.

S. M. a répondu à l'une et à l'autre de ces députations en ces termes :

« M. le président, je vous remercie des sentimens que vous m'exprimez. Je recommande à la chambre de renforcer les armées, de les mettre dans le meilleur état de défense : qui veut la paix, doit se préparer à la guerre. Ne mettez pas cette grande nation à la merci de l'étranger, de peur d'être déçus dans vos espérances. Dans quelque position que je me trouve, je serai heureux si la France est libre et indépendante. Si j'ai remis le droit qu'elle m'a donné, à mon fils, de mon vivant, ce grand sacrifice, je ne l'ai fait que pour le bien de la nation, et l'intérêt de mon fils, que j'ai, en conséquence, proclamé empereur. »

N°. LVI.

SÉANCE DE LA CHAMBRE DES PAIRS RELATIVE AU DÉPART DE SA MAJESTÉ, DU 29 JUIN.

A dix heures et demie du soir la séance est ouverte.

M. le comte Thibaudeau donne lecture du message suivant :

Monsieur le président,

La commission de gouvernement n'a pas perdu de vue un instant que Napoléon, par suite de son abdication, se trouve placé sous la sauve-garde de l'honneur français.

Son premier soin a été de demander aux généraux ennemis des sauf-conduits pour la sûreté de sa personne.

Le 25 juin, Napoléon a demandé que deux frégates fussent mises à sa disposition.

La commission a sur-le-champ autorisé le ministre de la marine à armer ces deux frégates. Le lieutenant général Becker a été chargé de pourvoir à la sûreté de la personne de Napoléon pendant sa route, et tous les ordres nécessaires ont été donnés pour assurer le service des relais.

Cependant, hier 28, Napoléon n'étoit pas encore parti : le sauf-conduit n'arrivant pas, l'approche de l'ennemi donnant de vives inquiétudes sur la sûreté de Napoléon, la crainte d'un mouvement de l'intérieur ajoutant encore à ces inquiétudes, la commission s'est décidée à presser de nouveau le départ de Napoléon, et les ordres les plus positifs ont été donnés au ministre de la marine. Ce dernier a été envoyé près de lui avec le comte Boulay.

La chambre verra par la copie ci-jointe de la réponse de lord Wellington, qu'il ne s'est pas cru autorisé à donner les sauf-conduits demandés, et que la

commission a rempli un de ses devoirs les plus sacrés, en faisant partir Napoléon.

La commission de gouvernement informe la chambre que Napoléon est parti à quatre heures, comme le prouve la lettre ci-jointe du général Becker.

La commission invite la chambre à s'occuper de son sort et de celui de sa famille.

Agréez, monsieur le président, l'assurance de ma plus haute considération.

Signé le duc D'OTRANTE.

Paris, le 29 juin 1815.

Copie de la lettre écrite à M. le comte Bignon, par lord Wellington.

Au quartier-général, le 28 juin.

Monsieur le comte,

J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre de V. Exc., en date du 25.

J'ai déjà écrit à MM. les commissaires nommés pour traiter de la paix avec les puissances alliées sur la proposition d'une suspension d'hostilités, une réponse que V. Exc. a vue, et je n'ai rien à y ajouter.

Pour ce qui regarde un passeport et sauf-conduit pour Napoléon Buonaparte pour passer aux Etats-Unis d'Amérique, je dois prévenir V. Exc. que je n'ai aucune autorité de mon gouvernement pour donner une réponse quelconque sur cette demande.

Copie de la lettre du général Becker.

Malmaison, le 29 juin 1815.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'annoncer à la commission de gou-

vernement que l'empereur va monter en voiture pour se rendre à sa destination, en faisant des vœux pour le rétablissement de la paix et de la prospérité de la France.

Daignez, Monseigneur, agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être le très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé le général comte Becker.

M. le comte de Lavalette demande que le ministre de la marine veuille bien donner des détails sur les dispositions qui ont été prises pour le départ de Napoléon, afin qu'on ne puisse lui supposer de l'obstination à ne pas vouloir partir.

M. le président. J'invite M. le duc Decrès de vouloir bien donner les détails que la chambre paroît désirer.

M. le duc Decrès. Je croyois n'avoir pas à occuper ce soir la chambre de cet objet. Je le croyois d'autant moins, que dans le comité secret qui a été tenu hier au soir, j'ai donné tous les détails qu'on pouvoit désirer. Le fait est que j'ai été chargé par la commission de gouvernement de faire connoître à Napoléon que le gouvernement adhéroit à la demande qu'il avoit faite d'un certain nombre de bâtimens armés, avec cette condition qu'il se rendroit de suite à sa destination, mais que, ne voulant pas compromettre sa personne, son embarquement seroit subordonné à l'arrivée des sauf-conduits que l'on avoit demandés pour lui.

Je ne me rappelle pas le jour où j'ai été chargé de lui faire cette ouverture qui, au fait, n'étoit pas une ouverture, puisque la demande avoit été faite par lui, et je n'en ai eu connoissance que par l'ordre que j'ai reçu

de l'exécuter. Je me suis rendu chez celui qui avoit été notre empereur il n'y a pas long-temps. Je lui ai exposé quel étoit l'état de la question. Il m'a dit : « Je désire ne pas me rendre à cette destination, que je ne sois sûr de partir à l'instant même. » J'ai fait connoître à la commission le résultat de cette démarche. Les choses restèrent vingt-quatre heures en cet état. Je reçus le lendemain des instructions relatives au cinquième article des ordres que j'avois reçus, lequel disoit que l'empereur ne partiroit que lorsque les sauf-conduits seroient arrivés.

Ces instructions portoient que ce cinquième article étoit regardé comme non avenu. J'en ai fait part à Napoléon, qui me dit qu'il partiroit. Je revenois à Paris, lorsque je reçus du gouvernement une lettre qui m'annonçoit que de nouvelles dépêches venues, rendoient nécessaire l'exécution de l'article 5, et que l'on m'ordonnoit d'insister sur son exécution. J'étois près des Tuileries. J'avois pris avec l'empereur une sorte d'engagement de le faire partir. Je me rendis au Tuileries, et la commission me déclara qu'elle ne pouvoit pas se désister de cette dernière instruction par des considérations politiques, et même d'intérêt pour la personne de Napoléon : tel étoit l'état des choses, lorsque, hier au soir, je reçus un nouvel ordre qui me faisoit connoître que les sauf-conduits n'arrivoient pas ; que les circonstances plus impérieuses rendoient nécessaire le départ de Napoléon ; que la commission de gouvernement s'occupoit de sa sûreté qui avoit été mise sous la sauve-garde et confiée à la loyauté du peuple français ; que le plus grand intérêt étoit qu'il s'éloi-

gnât de Paris; que l'article 5 n'étoit plus obligatoire. On me chargea de lui annoncer qu'il partiroit quand il voudroit; que je pouvois mettre les bâtimens à sa disposition. On m'adjoignit un ministre d'Etat, M. Boulay, pour lui faire cette dernière communication. Je me rendis à trois heures et demie chez l'empereur : je lui exposai l'état des choses. Après une longue conversation, il me dit à quatre heures du matin : je partirai demain dans la journée. J'apprends que l'empereur est parti, je n'ai rien à ajouter.

M. Decrès reprend : On me fait observer que je confonds les jours et les dates. Voilà trois jours et trois nuits que je n'ai dormi : les jours et les nuits se sont confondus dans mon imagination; mais ces choses se sont passées en quatre-vingt-seize heures.

M. le comte Thibaudeau. Il me semble que la chambre doit prendre en considération la partie du message qui concerne le sort à assurer à Napoléon et à sa famille. Je demande qu'il soit nommé une commission spéciale pour nous faire un rapport sur cet objet. (Appuyé.)

M. le président. On va procéder à la nomination de cette commission au nombre de cinq membres, dont deux suivant l'ordre du tableau, et trois par scrutin.

MM. le duc de Bassano et le comte de Beaumont sont membres de la commission d'après l'ordre du tableau. Les membres qui ont obtenu les suffrages par le scrutin sont : MM. de la Valette, le duc de Gaëte, le duc de Plaisance.

N°. LVII.

INSTRUCTION SUR LA MANIÈRE DONT SERA TRAITÉ LE GÉNÉRAL BUONAPARTE.

Lettre du ministre de la guerre, lord Bathurst, aux lords de l'amirauté.

Dowingt-street, le 30 juillet 1815.

Milords, je désire que VV. SS. aient la bonté de communiquer au contre-amiral sir Georges Cockburn, une copie du mémoire ci-joint, qui doit lui servir d'instruction pour la conduite qu'il a à tenir pendant que le général Buonaparte sera sous sa surveillance.

En confiant une mission aussi importante à des officiers anglais, le prince-régent sent qu'il est inutile de leur faire connoître son désir sincère qu'on n'emploie point pour la garde du général Buonaparte des mesures plus sévères que celles qui sont nécessaires pour remplir fidèlement le devoir que l'amiral et le gouverneur de Sainte-Hélène ne doivent jamais perdre de vue, celui de répondre de sa personne.

On usera avec le général, comme S. A. R. n'en doute pas, de toute espèce d'indulgence qui sera compatible avec les devoirs ci-dessus. Le prince-régent se repose à cet égard, sur le zèle connu et le caractère ferme de sir Georges Cockburn, et il est persuadé que rien ne sera capable de lui faire commettre aucune imprudence contraire à son devoir.

Signé BATHURST.

MÉMOIRE.

Lorsque le général Buonaparte quittera le *Bellérophon* pour se rendre à bord du *Northumberland*, ce sera pour l'amiral Cockburn le moment convenable pour faire visiter les effets que le général pourroit avoir avec lui.

L'amiral permettra que tout le bagage, les vins et les vivres que le général aura pris avec lui, soient transportés à bord du *Northumberland*.

Parmi ce bagage est compris sa vaisselle, à moins qu'elle ne soit si considérable qu'on ne puisse la regarder comme un article destiné à être converti en argent comptant, plutôt que comme un meuble destiné à son usage.

Son argent, ses pierreries, ses effets suceptibles d'être vendus, de quelque genre qu'ils soient (par conséquent ses lettres-de-change), seront livrés. L'amiral déclarera au général, que le gouvernement britannique n'a nullement l'intention de s'emparer de sa propriété, mais seulement d'en prendre l'administration pour l'empêcher de s'en servir comme de moyens propres à favoriser sa fuite.

L'examen de ses effets se fera en présence d'une personne nommée par Buonaparte; l'état de ceux qu'il gardera sera signé par cette personne, et par le contre-amiral, ou par celui qu'il aura chargé de dresser cet état.

On emploiera à son entretien les intérêts ou le capital de sa propriété, suivant que le produit en

sera plus ou moins considérable, et on lui en laissera à cet égard la principale disposition.

Il pourra de temps en temps faire connoître ses désirs à ce sujet à l'amiral jusqu'à l'arrivée du nouveau gouverneur à Sainte-Hélène; et ensuite à ce dernier; s'il n'y a rien à objecter contre ses propositions, l'amiral ou le gouverneur donnera les ordres nécessaires, et la dépense sera payée en traites sur le trésor de S. M.

Le général Buonaparte peut, en cas de mort, disposer par testament de sa propriété, et être certain que ses dernières volontés seront exécutées ponctuellement.

Comme on pourroit chercher à faire passer une partie de sa fortune pour la propriété des personnes de sa suite, on doit déclarer que la propriété de ceux qui l'accompagnent est soumise aux mêmes dispositions.

Le commandement des troupes destinées à le garder doit être laissé au gouverneur; mais, d'après les instructions que le gouverneur a reçues, il doit se conformer aux demandes de l'amiral, dans le cas dont il sera question ci-après.

Le général doit être constamment accompagné par un officier nommé par l'amiral, ou, suivant l'occurrence, par le gouverneur; lorsque l'on permettra au général de sortir de l'enceinte où les factionnaires sont placés, l'officier doit être accompagné au moins d'un militaire d'ordonnance.

Lorsque des vaisseaux arrivent, et aussi long-temps qu'ils sont en vue, le général ne peut sortir de l'enceinte gardée par des factionnaires pendant ce temps; toute communication est interdite avec les habitans.

Ceux qui l'accompagnent à Sainte-Hélène sont alors soumis aux mêmes règles, et doivent rester près de lui. Dans d'autres temps, on laisse à la prudence de l'amiral ou du gouverneur, d'ordonner par rapport à eux les mesures jugées nécessaires.

On doit notifier au général que, dans le cas où il feroit quelque tentative pour s'échapper, il sera alors resserré plus étroitement, et faire connoître aux personnes qui l'accompagnent, que si l'on découvre quelques trames ourdies par elles pour faciliter l'évasion du général, elles en seront séparées et gardées plus étroitement.

Toutes les lettres adressées au général ou aux personnes de sa suite, seront remises à l'amiral ou au gouverneur, qui les lira avant de les laisser parvenir à leur adresse; la même précaution aura lieu pour les lettres du général ou des personnes de sa suite.

Toute lettre qui ne sera point parvenue à Sainte-Hélène par le secrétaire d'Etat, ne pourra être remise au général ou à quelqu'un de sa suite, si elle est écrite par quelqu'un qui n'habite point l'île; toutes lettres adressées à des personnes non-domiciliées dans l'île, seront expédiées sous le couvert du secrétaire d'Etat.

On déclarera formellement au général, que le gouverneur et l'amiral ont l'ordre précis de faire parvenir au gouvernement de S. M., toutes les demandes et les représentations que le général désireroit lui adresser; ils n'ont aucune précaution à observer à cet égard; mais les feuilles sur lesquelles seront écrites ces demandes ou ces représentations, doivent leur être communiquées ouvertes, afin qu'ils puissent en prendre

lecture, et y joindre les observations qu'ils jugeront nécessaires.

Jusqu'à l'arrivée du nouveau gouverneur, l'amiral sera regardé comme entièrement responsable de la personne du général Buonaparte ; et le gouvernement de S. M. ne doute nullement de la disposition du gouverneur actuel à faire, à cet égard, cause commune avec l'amiral.

Celui-ci est autorisé à garder le général à bord, ou à le faire rembarquer, s'il juge qu'il n'a pas d'autres moyens de s'assurer suffisamment de sa personne.

Quand l'amiral arrivera à Sainte-Hélène, le gouverneur prendra, sur ses représentations, des mesures pour que les officiers ou d'autres personnes faisant partie du corps militaire de Sainte-Hélène, que l'amiral jugera à propos de desituer, parce qu'ils sont étrangers, ou à cause de leur caractère ou de leurs dispositions, soient envoyés sur-le-champ en Angleterre ou aux Indes-Orientales, suivant les circonstances.

S'il se trouve dans l'île des étrangers dont le séjour paroîtroit avoir pour but d'être les instrumens de la fuite du général, le gouvernement s'occupera de les éloigner de l'île.

Toute la côte de l'île, tous les bâtimens et les chaloupes qui la fréquentent, sont mis sous la surveillance de l'amiral ; il déterminera les endroits où les chaloupes peuvent aborder, et le gouverneur enverra une garde suffisante sur les points où l'amiral jugera cette précaution nécessaire.

L'amiral prendra les mesures les plus efficaces pour

veiller sur le départ et l'arrivée de chaque bâtiment, et pour empêcher avec la côte toute communication que celle qu'il autorisera.

On rendra un ordre pour empêcher qu'après un certain terme jugé nécessaire, aucun navire étranger ou marchand ne puisse faire voile pour Sainte-Hélène.

Si le général venoit à tomber sérieusement malade, l'amiral et le gouverneur nommeront chacun un médecin qui ait leur confiance, pour traiter le général conjointement avec son propre médecin; ils leur enjoindront strictement de leur faire tous les jours leurs rapports sur l'état de sa santé.

En cas de décès, l'amiral donnera ordre que son corps soit transporté en Angleterre.

Donné au département de la guerre, le 30 juillet 1815.

N°. LVIII.

COPIE DE LA LETTRE REMISE A M. LE COMTE DE JAUCOURT, MINISTRE DE LA MARINE, LE 28 AOUT 1815, PAR M. LE CHEVALIER DE GARAT, COMMANDANT DE LA FRÉGATE LA FLEUR DE LYS, RELATIVE A L'ÉVASION DE BUONAPARTE DE L'ILE D'ELBE.

Monseigneur,

Comptant sur l'intérêt que V. Exc. a bien voulu promettre pour moi à M. le comte de P***, j'ai l'honneur de lui remettre les notes ci-jointes (A et B); ces notes très-modérées ne disent absolument rien que ce qu'il est indispensable d'articuler.

Une enquête en feroit connoître beaucoup davantage ; j'ai en mains les pièces et témoignages qui montreront la conduite de la frégate *la Fleur de Lys* (je le dis sans ostentation, mais avec vérité) sous un jour très-favorable. Cependant, la publication des instructions, je ne dois pas le dissimuler, occasionnera (quelque chose que l'on dise ou que l'on fasse) d'étranges commentaires, et jetera le public dans de fâcheuses réflexions. Elles pourront encore moins soutenir l'examen de tout homme de mer.

Né bon Français, j'ai dû m'accoutumer à beaucoup de sacrifices.... Je prierai néanmoins V. Exc. d'observer que tout réintégré que je sois, par l'ordonnance du 1er août, dans les fonctions dont j'ai été destitué le jour où le maréchal Masséna fit arborer à Toulon le pavillon tricolore, la frégate *la Fleur de Lys* n'est pas moins partie sous la conduite d'un autre capitaine, et j'ose invoquer, dans cette circonstance, le jugement de V. Exc. Après un événement aussi désastreux que celui du retour de Buonaparte, me vouer en même temps au silence et à l'inactivité seroit faire préjuger peut-être un mécontentement tacite. Comme je suis certain, au contraire, que ma conduite paroîtra, à volonté, et dans l'esprit public, et dans celui de tout scrutateur impartial et éclairé, sous les couleurs qui l'ont caractérisée, c'est-à-dire pleine de loyauté, de dévouement, et remarquable par sa constance vraiment militaire, je ne dois pas souscrire en ce moment à ce rôle de nullité.

J'attends donc les ordres de V. Exc., et je me

confie autant aux bontés qu'elle m'a promis de m'accorder qu'à mon bon droit.

J'ai l'honneur, etc. etc.

NOTE A.

Le commandant de cette frégate n'entrera dans aucun détail à présent sur sa navigation la plus pénible et peut-être la plus dangereuse pendant le plus rude des hivers, depuis le 2 janvier dernier.

Il passe de suite à l'époque du 26 février, jour du départ de Buonaparte de Porto-Ferrajo. Le colonel Campbell a rapporté au commandant que l'usurpateur sortit de ce port par une brise très-foible, qui devint bientôt un calme plat à huit heures du soir.

La Fleur de Lys avoit eu, le même jour, à neuf heures du matin, connoissance de la frégate *la Melpomène* dans le sud et le S. S. O. de l'ile Caprara, et comme depuis plus de dix jours elle ne l'avoit pas aperçue, elle dirigeoit sa route vers elle, lorsque tout-à-coup on découvrit plusieurs voiles doublant l'île de la Gorgone avec un vent largue et frais. *La Fleur de Lys* vira aussitôt de bord, et manœuvra à toutes voiles pour les chasser et les reconnoître; elle joignit cinq de ces bâtimens avant midi, parla à un brick anglais, navigua quelque temps avec eux, et s'assura que ces navires étoient anglais et suédois, et avoient appareillé de Livourne le même matin. Cette chasse avoit porté *la Fleur de Lys* à l'embouchure du golfe Saint-Florent. Le vent varia et mollit; le commandant en profita pour se rapprocher de son poste le plus habituel, près de l'île

Caprara ; il aperçut, pour la seconde fois, *la Melpomène* toujours vers le S. S. O. de cette île, à portée de pistolet de deux bateaux qu'elle reconnut sans doute. A huit heures du soir, *la Fleur de Lys* se trouvoit dans l'ouest de Caprara, à la distance de douze milles environ, et dans le N. N. O. de Giralia.

Le 27 au matin, vers midi, *la Fleur de Lys* releva le cap Corse au S. S. O. 4° O. et la Caprara encore plus près au S. S. E. demi E.

A quatre heures du soir, il fit presque calme ; *la Fleur de Lys* étoit alors dans le N. O. de Caprara explorant toute la partie du vent entre la Gorgone, l'île d'Elbe et ladite Caprara ; elle avoit encore eu connoissance de *la Melpomène*, toujours dans la partie du sud et des deux bateaux précités, caboteurs ordinaires, qui, à la nuit, avoient fait route vers l'ouest.

Pendant la nuit du 27 et dans la matinée du 28, *la Fleur de Lys*, suivant son usage, courut divers bords entre le cap Corse, la Gorgone et Caprara ; il vint en idée au commandant, vu le temps favorable, de revisiter Porto-Ferrajo ; mais à peine eut-il doublé Caprara par le nord, que le vent lui manqua tout à coup, et il passa environ trois heures en dedans de cette île, à deux tiers de lieue en calme. Il ne découvrit que deux pêcheurs qu'il fit acoster, et qui ne lui apprirent rien de l'île d'Elbe, le complimentant au contraire sur l'opiniâtreté de sa croisière depuis si long-temps.

Le brick de Buonaparte que nous avions plusieurs fois vu dans le port de Ferrajo, ainsi qu'un autre bateau, et qui au reste étoit très-connu de mes officiers depuis que le Roi l'avoit fait remettre à Buona-

parte, ce brick, ni sa petite flotille, malgré les efforts, la constance, et, on peut le dire, l'opiniâtreté de *la Fleur de Lys*, qui plusieurs fois s'est trouvée en péril, parce qu'il lui étoit sévèrement défendu de mouiller en aucun cas à l'île d'Elbe, seul port néanmoins qui existât sous le vent dans tout cet Archipel, cette flotille, disons-nous, n'a été découverte, ni aperçue par personne à bord de la frégate. Vu la situation de Porto-Ferrajo, à deux lieues et demie du continent d'Italie, entouré de six îles et de deux écueils très-dangereux appelés les Fourmis, il auroit fallu un coup de fortune extraordinaire pour avoir réussi (sans petits bâtimens, sans mouches, sans avisos, sans une seule intelligence à terre) à arrêter ou même à voir le brick de Buonaparte, qui en tout état de cause auroit toujours pu se jeter à la côte; si le commandant de *la Fleur de Lys* l'eût joint, sans égard, sans considération sur la *nature de ses instructions*, par-tout il l'auroit attaqué; pas un individu n'en doutoit à bord de sa frégate. La population de Toulon, dans quelqu'opinion politique qu'elle ait été, en est convaincue; le général Bruslart, gouverneur de Corse, l'est plus que personne; car d'après la connoissance qu'il a depuis vingt ans, du zèle, du dévouement et des principes du chevalier de Garat, il a gardé dans sa poche l'ordre de son rappel à Toulon, expédié de ce port, et porté par la goëlette *l'Antelope*, quinze jours avant l'évasion de Buonaparte.

Lord Castlereagh a dit, le 19 avril, en plein parlement, que la flotte entière de S. M. britannique n'auroit pas suffi pour assurer la *non évasion* de Buonaparte de l'île d'Elbe, vu sa situation; et il n'a été contredit

par personne. Que pouvoient donc deux grosses frégates séparées, à qui il étoit impossible de mouiller (quelque temps qu'il fît) dans le *seul port* qui existe dans ces parages?

Le chevalier de Garat n'étant point accusé, ne se défend point; mais il est bon d'éclaircir les faits, et d'empêcher qu'aucun nuage puisse s'élever sur la loyale, constante et militaire conduite de la frégate *la Fleur de Lys*, dont l'équipage a si constamment été subordonné, qu'en entrant, le 4 avril, en rade de Toulon, il a, même à cette déplorable époque, salué le pavillon de trois cris de *vive le Roi!* sur les vergues. Le commandant ne pense pas devoir parler de son dévouement et de sa fidélité, après avoir perdu trois fois son état ou ses grades; savoir, en 1791, à Rochefort; au 12 mars 1814, à Bordeaux; et le 11 avril dernier à Toulon. Il a la douce satisfaction de croire qu'à cet égard, la malveillance elle-même seroit forcée de lui rendre justice. Il a été destitué *deux fois*, et *deux fois après avoir donné sa démission*. Des ordres secrets, beaucoup plus sévères (1), ont été donnés contre sa sûreté et son existence; rien ne lui a coûté, rien ne lui coûtera tant qu'on le jugera propre à rendre quelque service au Roi et à son pays.

Paris, le 16 août 1815.

NORMAND DE GARAT, *Capitaine de vaisseau.*

---

(1) Ces ordres, de la main de Buonaparte, portoient que le chevalier de Garat seroit saisi et fusillé. Ces ordres existent encore. Ils furent retenus par le duc Decrès, qui eut la générosité de n'en parler que long-temps après le décret d'amnistie rendu par Buonaparte.

P. S. Le chevalier de Garat, privé de beaucoup de papiers qu'il n'a pu se procurer au moment de sa démission, n'a conservé que des notes; mais la table de Lock, la véritable pièce probante existe; mais les officiers et les équipages de *la Fleur de Lys* attesteront, ainsi que la correspondance du chevalier de Garat, la vérité de tous ces faits; mais il a sauvé ses *instructions*, que son premier lieutenant lui a fidèlement renvoyées du bord, avec les deux portraits de Louis XVI et de Louis XVIII, qui étoient encore suspendus dans sa chambre, lorsqu'on a hissé le pavillon tricolore à son bord en son absence.

La dépêche du 1er mars, portée le 2 à Toulon, à trois heures après midi, par un officier de *la Fleur de Lys* (1), qui y vint depuis Antibes, en présence même des soldats de Buonaparte, prouve que si *la Fleur de Lys* avoit connu seulement une demi-journée plutôt la nouvelle de son évasion, elle l'auroit atteint au golfe Juan, puisque n'ayant été avertie que cinquante-quatre heures après son départ, elle est néanmoins venue mouiller dans le même lieu, vingt heures après lui, et cela par instinct et par suite d'un espoir personnel; car le commandant n'avoit reçu aucun renseignement sur la direction de la route qu'avoit suivie l'usurpateur.

1°. Les tables de Lock sont parvenues de Toulon à Paris à l'ex-commandant; elles prouveront que le chevalier de Garat, croisant, presque toujours *seul*,

---

(1) M. Ravel, enseigne de vaisseau, distingué par son attachement au Roi.

dans l'espace qui sépare le cap Corse, l'île de Caprara de la côte d'Italie, à l'ouest du petit Archipel, au milieu duquel se trouve l'île d'Elbe, s'est maintenu, malgré le danger de la saison et de sa position, avec plus que du zèle, avec de l'opiniâtreté entre la Gorgone et la Caprara, en face de l'île d'Elbe, sur la route de France, tout le mois de février.

2°. L'état major, très-nombreux, et l'équipage, très-foible (il manquoit cent hommes), ont attesté que le commandant a fait tout ce qui étoit en son pouvoir pour surveiller les mouvemens de l'île d'Elbe, et pour s'opposer à ce que Buonaparte pût s'en évader et venir en France.

3°. Il sera démontré que, sans avisos, sans mouches, sans aucune intelligence à terre, et surtout le *mouillage* de l'île d'Elbe, *seul port* qui existât sous le vent, lui étant *absolument* interdit, on devoit regarder en hiver le succès de l'évasion de Buonaparte comme infaillible.

Quant à son zèle et à son dévouement, le chevalier de Garat ne croit pas devoir les rappeler, après avoir perdu trois fois ou son état ou ses grades par la cause qu'il défend, savoir, à Rochefort en 1791, au 12 mars 1814 à Bordeaux, et le 11 avril dernier à Toulon.

Le chevalier de Garat ne peut laisser subsister plus long-temps l'état d'incertitude où peut se trouver l'opinion publique par rapport à la mission de *la Fleur de Lys*. Le débarquement de Buonaparte, et les causes qui l'ont précédé et amené appartiennent à l'histoire. Il ne suffit pas à l'honneur de ce capitaine d'avoir été destitué par le maréchal Masséna, lorsque ce gouver-

neur fit arborer le pavillon de l'usurpateur (1) ; « il faut » (et l'équité l'exige), *ou qu'on* publie les faits relatifs » à sa croisière, et les instructions qui lui ont été » remises la veille de son départ de Toulon, ou bien » que le Roi daigne mettre cet officier dans une situa- » tion qui prouve à tous combien Sa Majesté a été » satisfaite de sa loyale, militaire et méritoire conduite » à bord de la frégate *la Fleur de Lys.* »

Paris, 27 août 1815.

Le Chevalier NORMAN DE GARAT,
Capitaine des vaisseaux du Roi.

N°. LIX.

DISCOURS PRONONCÉ PAR LORD CASTLEREAGH, DANS LA CHAMBRE DES COMMUNES D'ANGLETERRE, LE 25 FÉVRIER 1816, SUR LES ÉVÉNEMENS DE 1815.

N. B. Après quelques observations préliminaires qui se rattachent uniquement à la forme des discussions parlementaires, l'orateur entre ainsi en matière :

---

(1) Tandis que le chevalier de Garat fut destitué, le capitaine Collet, commandant de *la Melpomène*, qui faisoit partie de la même croisière, fut non-seulement conservé, mais envoyé à Naples. Il devoit assurer la navigation de madame Lætitia Buonaparte, de l'ex-roi Jérôme et du cardinal Fesch, lorsqu'il fut attaqué par les Anglais et fait prisonnier avec tout l'équipage de *la Melpomène*, après un sanglant combat.

Avant d'en venir aux négociations de Paris, il est à propos de dire quelques mots sur les opérations militaires et diplomatiques. Ces dernières étant les seules qui peuvent exciter un dissentiment dans la chambre, car la gloire qui environne la partie militaire n'a rencontré que des approbateurs. Les ministres pensèrent, d'après la manière dont ils envisageoient l'état de l'Europe, que toute mesure seulement restrictive seroit peu sage. Quelques personnes pensoient faussement à l'approche de la guerre, que tous les Français avoient pris parti pour l'usurpateur. Je ne voyois d'unanimité pour lui que dans l'armée. Plusieurs étoient d'opinion que la guerre seroit longue et difficile. Sans critiquer cette opinion, il devenoit, en l'adoptant, plus pressant pour les ministres de faire des arrangemens de la plus grande étendue; car si jamais guerre avoit demandé des efforts et des sacrifices, c'étoit celle-là. Ils desiroient donc rendre la confédération aussi étendue que possible. Quant aux efforts financiers, c'eût été une économie bien peu sage que celle qui eût empêché l'exécution du dessein commun, ou de donner à cette exécution toute la vigueur dont elle étoit susceptible. Le grand nombre des traités présentés à la chambre prouve à quel point l'Europe étoit disposée à combiner ses efforts. L'absence de la Suède ne doit s'attribuer qu'à l'économie. Les grands embarras où elle se trouvoit firent juger qu'il n'étoit point nécessaire de l'appeler sur le champ de bataille. Le souverain du Portugal étant au Brésil, le Portugal ne put être prêt à entrer en campagne; l'absence du nom de l'Espagne dans les négociations ne doit point faire accuser la po-

litique. Elle refusa de signer uniquement pour un point d'étiquette, et parce qu'elle n'étoit point une principale puissance dans le traité du 25 mars. Ce n'étoit donc qu'une affaire de dignité bien ou mal entendue; mais elle déclara être prête à concourir avec les autres puissances, et c'est ce qu'elle a fait. Ainsi, les efforts de l'Europe pouvoient être aussi étendus que ses moyens réunis le permettoient.

Le montant des subsides a été réglé de manière à consolider cet effort général. Pour notre part, nous devions fournir 150,000 hommes, ou payer un équivalent pour ce qui manqueroit au complet. Le total des troupes que nous avions sur pied, y compris les Hanovriens et autres à notre solde, et nos forces en Italie, étoit de 60 à 80,000 hommes. Le déficit étoit par conséquent de 60,000. Nous le payâmes en argent aux puissances du second ordre à raison de 11 l. st. par homme. Une grande partie des 8,000,000 l. st. destinés à cet usage n'étoit cependant point employée à la fin de la guerre. Le total général des subsides est de 6,000,000 l. st. La chambre peut juger des résultats de cette disposition politique. Les forces préparées étoient tellement immenses, qu'un échec éprouvé au commencement de la guerre ne pouvoit empêcher que le résultat définitif n'en fût favorable. La glorieuse bataille de Waterloo eût-elle été désastreuse? le succès l'eût bientôt suivie, tant étoient grandes les ressources! Si l'on avoit pu craindre que quelque retard sérieux ne rendît les difficultés plus grandes, il étoit de la dernière importance d'avoir fait à l'avance les préparatifs de tout genre contre l'invasion et l'usurpation de Buonaparte

et pour détromper la nation française, si, s'abandonnant à l'orgueil militaire, elle eût aspiré à rompre les derniers arrangemens faits à son égard. Mais la bataille de Waterloo et ses conséquences ne lui laissa point de doute sur ce qu'étoit la force réelle de l'Europe, qui mettoit sur elle sa main puissante. L'inondation de l'autorité militaire au nom des nations combinées a appris à la France que, lorsqu'elle voudra agir d'après les principes d'une ambition incompatible avec la sûreté du monde, elle sera entraînée à faire une guerre qu'elle ne pourra soutenir. En 1814, elle imputa au défaut de moyens ce qui n'étoit que le résultat de sentimens généreux, mais les Français ne doivent plus s'y tromper : ils ont appris que deux puissances militaires appuyées seulement de quelques auxiliaires se sont seules mesurées avec toutes les forces réunies des armées françaises. Jamais dans les annales de la France, elle ne mit en campagne une armée supérieure par le nombre et par la discipline; jamais une armée ne fut plus dévouée à la cause qu'elle défendoit et plus déterminée à vaincre ou à mourir. Et cependant, sans vouloir rien dire d'injurieux aux armées françaises, car il n'y en a point qui aient été plus renommées pour leur bravoure et leurs succès, le duc de Wellington et le maréchal Blucher culbutèrent et détruisirent cette grande armée par le plus brillant et le plus décisif des combats. Jamais une seule victoire eût-elle des résultats politiques et militaires aussi immenses? Elle empêcha la France de reparoître sur le champ de bataille, et les armées victorieuses arrivèrent en 13 ou 14 jours sous les murs de la capitale de la France, qui

se rendit, quoiqu'elle eût autour d'elle 70 à 80,000 hommes de toutes sortes d'armes. L'honneur de la guerre et celui du gouvernement français étoient pour jamais décidés, et celui qui nous avoit menacés d'une entière destruction, étoit forcé de chercher auprès de nous sa sûreté personnelle.

Quelles étoient donc les forces militaires qu'une telle confédération avoient mises sur pied? L'arrangement subséquent fait avec la France pour l'habillement des troupes après l'entrée à Paris, fait voir qu'il est entré sur son territoire 1,140,000 hommes. Je puis assurer à la chambre que le nombre en a été calculé par le duc de Wellington, qui ne le trouve pas exagéré. Il y avoit en outre des corps en mouvement et des réserves de 100,000 Autrichiens et de 150,000 Russes, dont les têtes de colonnes étoient sur l'Elbe en Franconie, Je le dis à l'honneur de la Russie contre laquelle on a manifesté des craintes, je ne sais par quelles raisons, tandis que je n'ai vu, dans les points principaux des intérêts de son empire, qu'une confiance entière en nous de la part de cette puissance, un empressement singulier à concourir à nos projets comme dans l'affaire des îles Ioniennes. Peut-être est-ce à cause de sa position géographique et de ses forces considérables qui la mettent en état de courir les hasards de la guerre avec moins de danger que les autres Etats; mais c'est une justice à rendre à la Russie, que, ne s'étant engagée qu'à mettre sur pied 150,000 hommes, elle en a fait entrer 250,000 en France, et le duc de Wellington en vit 154,000 sous les armes et dans le plus bel ordre, à la revue de la plaine des Vertus. Cette grande armée

étoit indépendante du corps de Langeron et de quelques autres qui complétoient le nombre que j'ai annoncé être en France. J'ajoute à la louange de la Russie, que, sans avoir demandé à l'avance aucun arrangement pécuniaire, et avant que nous lui eussions fait l'avantage que nous assurions au plus petit Etat de l'Allemagne, elle avoit mis en mouvement une réserve de 100,000 hommes. Ajoutons aux hommes armés contre la France 70,000 Espagnols qui n'étoient point arrivés. On auroit eu en deux mois plus de 1,550,000 hommes en France. Ce n'a pas été un des moindres embarras des ministres à Paris, que de maintenir l'ordre et la discipline dans cette multitude. Il étoit impossible qu'il n'y eût pas d'abord quelques plaintes; elles vinrent sur-tout des paysans qui abandonnoient leurs villages; mais on introduisit par degré un ordre qui fait honneur aux armées et à l'état actuel de la civilisation. Il n'y a point eu d'exemple d'une telle masse de troupes restant aussi long-temps dans un pays. Elle avoit droit de vivre aux dépens de la France; mais, excepté dans les premiers momens, on a vu peu de preuves d'indiscipline. Il existoit parmi les alliés un esprit général de bienveillance, qui adoucissoit dans les troupes le ressentiment.

Les événemens de cette année ont offert un grand contraste avec ce qui s'étoit passé l'année précédente. Je ne regrette point la politique généreuse qui fut suivie alors : quel arrangement humain peut être bien jugé d'après les événemens ? Si, lorsque Paris fut conquis, pour la première fois, lorsque la nation paroissoit prête à se jeter dans nos bras, comme dans

ceux de leur libérateur, et se montroit heureuse d'être délivrée d'un tyran, les alliés eussent suivi une politique haineuse et provoqué la guerre civile, afin de mettre en leur puissance l'usurpateur, au lieu d'agréer les arrangemens proposés pour l'écarter, on les eût accusés d'avoir agi dans des vues étroites et intéressées, et cela au moment où l'horizon s'éclaircissoit et s'embellissoit. Les principes d'une grande confédération doivent être grands et libéraux; rien n'a été omis alors pour qu'ils fussent honorables et respectables dans toute la carrière qu'elle a parcourue. Les alliés ont agi alors avec une générosité correspondante à leur force. Les quatre principales puissances combinées avoient mis sur pied un million d'hommes; l'alliance étoit tellement étroite qu'il étoit presque impossible que de nouvelles tentatives de spoliations fussent faites; la confédération étoit la représentation de tous les Etats de l'Europe, et présentoit un aspect plus imposant qu'à toute autre époque de pacification. Les alliés laissèrent donc à la France plus de territoire qu'elle n'en avoit eu précédemment. Cette conduite est un sujet de satisfaction, et les conséquences morales qui en sont résultées sont bien plus grandes que si, en 1814, on eût insisté sur des mesures qui eussent pu conduire à une guerre intestine et prolongée; mais c'eût été un enfantillage à la fin de la dernière guerre, de porter l'indulgence aussi loin, et de s'interdire de faire une paix plus propre à défendre l'Europe contre tout danger ultérieur. Il étoit juste d'agir d'après des principes de précaution.

Un honorable et savant membre a avoué que nous

n'avions pas le droit de prendre de telles mesures, en intervenant dans les affaires intérieures du pays. Je suis près d'admettre le principe; mais il faut considérer si l'intervention est fondée sur des motifs généraux, ou si elle a lieu d'après des circonstances particulières et relatives à l'état où se trouve le pays dont il s'agit. Sans doute l'objection présentée sera fortement soutenue; la discussion sera facile sur ce sujet, et l'on dira que nous nous sommes mêlés du gouvernement de la France, et qu'un Etat indépendant ne doit point fonder sa sécurité sur l'organisation intérieure d'un autre Etat. Mais la lettre de lord Clancarty, sur laquelle ces argumens seront fondés, ne doit point avoir l'interprétation qu'on lui a donnée, et faire penser que ce fût pour nous une chose indifférente que de savoir qui succéderoit à Buonaparte. Nous étions entièrement opposés à ce que Buonaparte gouvernât : mais n'y avoit-il point de préférence à donner entre un souverain propre à maintenir l'amitié et la paix, et un individu sorti du sein de l'armée avec des vues moralement incompatibles avec la paix? Peut-on avec justice inférer de nos actes publics, que nous ayons eu une telle indifférence? Les ministres ne doivent être jugés que d'après leurs actes. Référons-nous en donc à la ratification du traité du 25 mars. Les alliés désiroient le rétablissement de Louis, non-seulement comme un acte de bienveillance envers ce monarque, mais par la conviction que sa domination pouvoit, dans tous les cas, être exercée par les moyens ordinaires, et non d'après les principes du jacobinisme et les règles d'un pouvoir militaire. On vouloit l'exclusion de Buonaparte par amour pour la paix, et l'on

donnoit la préférence au rétablissement du légitime souverain, comme plus d'accord avec ces intérêts. Telle étoit la politique rationelle, et dans le fait l'objet avoué de tous les documens officiels à cette époque. Il étoit impossible que lord Clancarty se trompât sur la doctrine de ses propres instructions. Que l'on rapproche de bonne foi tous les documens; que les honorables membres les comparent tous de bonne foi, et particulièrement ceux des 11 et 25 mars, 24 avril, etc., où l'on demande l'accession du Roi de France, jamais on ne verra que l'objet du rétablissement du Gouvernement légitime ait été déguisé.

Je suis prêt à admettre que le principe de l'intervention dans les affaires intérieures des pays étrangers est un de ceux dont l'application doit être strictement justifiée par les circonstances; et que rien ne causeroit plus d'inconvéniens, de perplexité et même de danger, que le droit illimité que prendroit un Etat quelconque de régler, de quelque manière que ce soit, les opérations intérieures d'un autre Etat. Mais, d'un autre côté, je ne puis m'empêcher de dire que, soit en théorie, soit dans la pratique, la politique veut qu'un gouvernement intervienne, lorsque sa propre sûreté est menacée, sans quoi la porte est ouverte aux dangers les plus imminens pour la sûreté et l'indépendance des nations! A toutes les époques de notre histoire, on a reconnu le principe, que tout ce qui menaçoit ou mettoit en danger le repos d'un pays, étoit un sujet suffisant d'alarmes et de craintes pour ses voisins. Les circonstances où le droit de succession a été mis en question, sont particulièrement celles, même à l'époque que l'on

considère comme la plus constitutionnelle de notre Gouvernement, où il a paru non-seulement juste, mais sage et nécessaire, d'assurer notre politique par le caractère de la dynastie régnante, et de former des engagemens positivement restrictifs, relativement à la succession des autres monarchies. Le caractère de l'individu régnant ou de sa famille, bien loin d'être considéré comme sans importance, a été regardé comme la plus sûre épreuve de notre politique extérieure.

Il est vrai qu'on a souvent dit que tout pays qui se mêloit des affaires intérieures ou des troubles domestiques d'une autre contrée devoit s'en trouver mal. Mais dans la pratique, on trouveroit l'autorité de Whig pour une doctrine différente. Si les Whigs modernes sont en opposition avec ceux dont on suppose peut-être à tort qu'ils sont les successeurs, cela peut diminuer la confiance dans leurs opinions, mais cela ne diminue en rien la force de l'argument. S'il étoit nécessaire de citer une circonstance positive, il n'y en auroit pas de plus parfaite et de plus féconde que celle de la triple alliance dans l'année 1717, qui, par l'accession de l'Autriche, devint l'année suivante la quadruple alliance. Cet exemple (*précédent*) célèbre renferme dans tous les traités le double objet d'assurer l'existence de la religion protestante en Angleterre, et la succession de France de telle manière que les monarchies espagnole et française ne fussent point réunies. On sentoit alors que la tranquillité du monde dépendoit de ces événemens, comme on a senti depuis qu'il n'y avoit de repos pour l'Europe que dans la destruction du jacobinisme militaire en France.

(*Ecoutez! écoutez!*) Nos ancêtres et l'administration whig d'alors ne pensèrent pas que la liberté du peuple fût violée en formant cause commune avec les autres nations pour renverser toutes les tentatives qui seroient faites de changer les successions de l'ordre où elles étoient réglées par les traités dont il s'agit. Par le septième article de la triple alliance, il étoit stipulé que toute espèce de trouble ou de rébellion qui s'élèveroit à l'occasion de la succession proposée, seroit un motif pour réclamer les secours stipulés. Un engagement semblable fut fait dans le traité de la quadruple alliance, et les parties contractantes s'engagèrent mutuellement à en maintenir les conditions contre toute personne, quelle qu'elle fût. Un gouvernement whig n'agit donc point alors d'après les principes d'une politique séparée, et en s'isolant totalement des affaires du Continent. Il n'eût jamais connu non plus cette doctrine moderne, qu'une dynastie régnante pût être désignée par le vote d'une majorité numérique de la population.

D'après de telles idées, il eût été difficile, ou plutôt impossible, d'achever notre propre révolution. Par le traité de 1709, les états-généraux s'engagèrent à garantir la succession du trône d'Angleterre à la princesse Sophie, électrice du Hanovre; et cela, il faut l'observer, étoit d'une garantie non pas pour un roi *de fait*, mais en faveur d'une personne qui n'avoit jamais possédé la couronne. Le traité d'Autriche de 1713 contenoit des stipulations ayant le même but.

Les Whigs de nos jours ne diffèrent en rien plus essentiellement que dans la supposition qu'ils font, qu'ils apportent au peuple une prérogative qu'ils ne

veulent pas reconnoître dans les assemblées représentatives de l'Etat. Ce qui est fait par des clubs et par des sociétés, est reconnu susceptible d'avoir une influence morale; mais, si l'Etat lui-même, dans la vue générale de sa sécurité, prend des mesures actives contre les principes et les pratiques d'une contrée voisine, on présente une telle conduite comme une atteinte aux droits et aux intérêts de l'humanité. Sur ce point, toutefois, je ne crois pas trouver une grande opposition, plusieurs des honorables membres du côté opposé ayant partagé mes vues à cet égard; mais j'ai voulu faire mon possible pour écarter ce que l'on avoit jeté en avant comme une sorte de demande incidente devant un tribunal.

Il paroît nécessaire maintenant que j'établisse, avec la plus grande précision qu'il me sera possible, l'état des relations diplomatiques en Europe, immédiatement avant le premier traité de Paris, afin de faire juger si la marche que nous avons suivie étoit d'accord, soit avec les engagemens que nous avions contractés, soit avec les principes d'une sage politique. Cette exposition fera reconnoître, je l'espère, qu'en obtenant le grand objet de la sécurité générale, nous n'avons point été coupables d'aucun manquement à nos engagemens.

Je sais que beaucoup de personnes ont à cet égard des avis extrêmement différens, les uns croyant qu'il n'a point été fait assez en prenant avantage des circonstanees, et d'autres pensent que nous avons été trop loin, puisque nous nous sommes liés les pieds et les mains par les stipulations du traité de Paris. Si la

chambre veut se reporter au traité du 25 mars, elle verra que l'unique objet que l'on se proposoit dans les circonstances connues au moment où il fut fait, étoit de défendre la France contre l'invasion de Buonaparte. Si le Roi avoit pu rester dans sa capitale, et repousser cette invasion sans assistance, sans doute nous aurions été liés par les stipulations de ce traité, dans tous les arrangemens subséquens sur les points relatifs à la cession ou à l'occupation du territoire appartenant à la France. Si même après avoir été forcé par une armée rebelle de descendre de son trône, le Roi de France eut pu y remonter à l'aide de ses loyaux sujets, qui se seroient levés comme les Hollandais ont fait contre les usurpateurs, les alliés eussent considéré comme impolitique de prendre d'autres bases que celles posées au traité du 25 mars. Mais lorsque le peuple s'est soumis si promptement à la verge du gouvernement militaire; lorsque l'armée a été si active dans sa trahison envers son souverain légitime, et dans son empressement à se ranger sous les bannières du despote; lorsque l'on crut même convenable de réprimer les efforts de quelques contrées fidèles et même des royalistes de la Vendée, on se trouvoit évidemment dans des circonstances que n'avoit pas prévues le traité du 25 mars, et qui imposoient la nécessité de prendre des mesures de précaution. Le Roi n'avoit point évidemment le pouvoir de diriger l'armée, et de maintenir en conséquence les relations d'amitié qu'il étoit disposé à conserver avec les pays voisins; de là, la nécessité d'exiger et les contributions et les garanties qui pouvoient empêcher le retour de dangers semblables.

Il est important d'observer que le Roi de France n'a jamais été partie contractante dans le traité du 25 mars. Ce traité avoit été fait à Vienne à l'époque où l'on connoissoit les progrès rapides de Buonaparte en France, mais avant qu'on eût eu aucune nouvelle du départ du Roi de sa capitale. Les alliés avoient exprimé le desir que S. M. le Roi Très-Chrétien y accédât; mais il n'y eut jamais de sa part une accession formelle. En point diplomatique, il n'y avoit point d'obligations pour les alliés dans ce traité, en ce qui concerne le Roi de France; mais en faisant cette observation, je proteste de nouveau contre l'induction que l'on voudroit en tirer, que ce prince étoit dans une position semblable à celle où il auroit été, si un tel traité n'eût point été conclu. Il restoit assez des bases de la grande alliance qui avoit pour objet la délivrance de l'Europe, pour nous imposer des règles d'équité qui s'accordoient d'ailleurs avec nos intérêts, et qui nous défendoient de pousser la question des indemnités trop loin, et plus loin que ne le commandoient le salut commun et l'indépendance du Monde.

Ici je demande à la chambre la permission de rappeler à l'attention les élémens dont se composoit le système français, parce que tous les arrangemens subséquens ont été dictés et modifiés par la considération de chacun de ces élémens. Le premier étoit le Roi dont le caractère et le gouvernement avoient également été modérés et conciliatoires; le second, la masse collective de la nation; le troisième, cette partie du système français le plus éminemment ennemi de la France, et qui, si elle ne disparoissoit, rendroit à jamais

illusoire tout espoir d'une paix durable, je veux dire l'armée de France (écoutez! écoutez!) On sentoit que si cette armée existoit, le gouvernement de France, en quelques mains qu'il fût placé, seroit un gouvernement militaire, recevant son impulsion militaire, et aspirant à former des projets militaires. On étoit convaincu, qu'à moins qu'elle ne fût détruite, l'Europe n'avoit à vivre que dans un état de crainte et dans la position très foible d'une défense militaire. C'est donc d'après le triple point de vue sous lequel la France pourroit être envisagée, qu'ont été posées les bases des arrangemens que les différens membres de la confédération ont ensuite adoptées.

La condition fondamentale a été la dissolution de cette armée qui avoit déjà été si fort diminuée sur le champ de bataille, qui avoit en elle-même le moyen de ressusciter; et les ministres de S. M. se seroient crus coupables à un très-haut degré s'ils n'avoient fait tout ce qui étoient en leur pouvoir pour obtenir cette extinction définitive. Si le parlement ne seconde pas leurs efforts en poussant ce point jusqu'à son exécution finale ou si l'on se repose sur l'idée que cette extinction est déjà achevée, tous les dangers qui pourront survenir dans sa résurrection ne seront point imputables aux alliés, ni aux ministres de S. M., mais à la foiblesse fatale du parlement. Il fut donc notifié expressément au Roi de France que, s'il ne vouloit ou ne pouvoit licencier l'armée, les alliés se chargeroient de cette tâche, et l'on mit en état d'agir une force de 300,000 hommes pour attaquer l'armée de la Loire aussitôt que l'armistice seroit expiré. J'en appelle à l'opinion géné-

rale : si nous avions laissé au gouvernement français le soin de régler et de licencier cette armée, n'aurions-nous pas pu être justement accusés d'avoir mis à dessein le Roi dans une situation dangereuse? n'aurions-nous pas constitué un corps immense de conspirateurs contre le trône avant qu'aucune troupe fidèle d'égale force eût pu lui être opposée? Quelque formidable que fût individuellement Buonaparte par ses talens personnels et par son influence, le danger que feroit naître sa présence doit être considéré comme une goutte d'eau dans la mer, si on le compare à celui qui existe dans les principes existans dans la constitution d'une armée rebelle, puisqu'une armée de ce caractère doit toujours trouver des chefs qui la conduisent *dans ses* entreprises.

Au reste, la question étoit de savoir qui triompheroit des principes de ce droit moral et du gouvernement civil sous lesquels le monde a existé jusque là, ou du despotisme purement militaire. Il ne peut y avoir de leçon plus forte pour ceux qui portent les principes populaires à l'extrême, d'après les nouvelles doctrines du Whighisme et de la philosophie moderne, que l'exemple de la tyrannie militaire dans les bras de laquelle la France a été obligée de chercher un refuge contre les horreurs de l'anarchie et de la guerre civile. Qui permit à Buonaparte de rétablir son empire usurpé, sinon le rétablissement, par ses soins, de l'ordre dans sa patrie si long-tems en désordre, et qui renversa son autorité une fois établie, sinon la témérité atroce et l'extravagance de sa conduite? Dans l'examen du plan réfléchi sur lequel il établit son régime militaire, il faut

remarquer que la population mâle n'étoit pas seule en réquisition pour l'accomplissement de ses projets. Les femmes n'étoient point oubliées dans ses dispositions politiques. La jeunesse, la beauté, la fortune de toute la France, furent en une époque consacrées à satisfaire les passions honteuses et avares de son armée. Des ordres furent donnés à ses préfets d'envoyer un état exact de toutes les femmes de France, de leur âge, de leur situation, de leur fortune, afin de les unir à ses généraux et à ses favoris. Je n'ai jamais parlé en France à un homme instruit qui ne considérât la tyrannie militaire du gouvernement comme une oppression de laquelle le peuple français ne dût être affranchi comme tout autre peuple. Un corps de nation où il n'y a point d'autre aristocratie que celle formée par l'armée, est dans le fait un monstre de la politique humaine, qui, il faut l'espérer, est étouffé pour jamais en Europe. (Ecoutez ! écoutez !)

Il est une proposition que l'on a souvent faite, et à laquelle les alliés n'ont jamais acquiescé, c'est qu'ils devoient non-seulement défendre la nation française contre le retour du despostisme militaire, mais encore lui garantir une forme constitutionnelle du gouvernement. Les alliés ont senti qu'ils ne devoient point s'engager jusque-là, et qu'ils ne pouvoient s'ériger en Cour d'appel entre la nation et les autorités constituées.

En conséquence de ce que je viens dire, les deux grands points vers lesquels on dirigea les négociations, furent le soutien du Roi et la non-existence de l'armée.

Quant à la masse de la nation française, le grand desir des alliés étoit d'agir envers elle, non en raison

de ses fautes, de sa légéreté, de la facilité avec laquelle elle s'étoit prêtée aux projets de l'usurpateur, non pas d'après ses principes de représailles, mais d'après des principes libéraux, dont l'application témoignât que l'on avoit fait la guerre, non à la France royale, mais à la France révolutionnaire, non parce qu'elle étoit une grande et puissante nation, mais parce qu'elle étoit le théâtre d'un jacobinisme militaire concentré. (Ecoutez ! écoutez !) Si nous avions suivi les maximes d'une politique plus étroite, mêlant les discussions ordinaires des Etats à la grande question qui se traitoit, ou faisant des malheurs de la France des instrumens de sa punition, à mon avis nous aurions perdu tous nos avantages. Dans le dernier *cas* nous aurions eu tout le pays contre nous, tandis que nous avons eu la plus grande partie de notre côté.

Je sais que quelques personnes ont pensé que le temps étoit venu d'établir un équilibre plus complet des puissances de l'Europe, et de réduire le territoire de la France à ses limites avant le règne de Louis XIV. Quelque plausible que soit cette opinion, d'après les faits historiques du dernier siècle, et si l'on ne voit que la France ayant acquis une supériorité hors de toute proportion, je pense que, dans la pratique, d'autres Etats ayant aussi augmenté leur forces, et l'Empire britannique ayant particulièrement pris un grand accroissement dans ses ressources, la chose n'étoit point praticable.

La Russie a pris une grande intervention dans les rapports politiques du continent, tandis que la France est si affoiblie, si épuisée par les combats qu'elle a

soutenus, que, d'après toutes les considérations générales et particulières, rien n'eût été plus fatal à la conclusion des affaires pour lesquelles existoit la confédération générale, que de mêler les questions de la balance des pouvoirs, et celle de la sûreté contre le danger du pouvoir militaire. C'est donc d'après une grande vue de sûreté générale qu'ont agi les puissances alliées, convaincues qu'elles étoient réunies avec tout ce qu'il y a de sage et de vertueux contre le danger commun. Je laisse à la chambre à juger quel auroit été le résultat d'une conduite opposée qui eût fait violence aux sentimens du peuple français. Tout Français raisonnable reconnoissoit la nécessité d'une cession ou d'une occupation temporaire de territoire, et les alliés reconnoissoient de leur côté que leur affaire étoit de tranquilliser l'Europe, et non d'y rétablir la balance, de la partager en dépit des préjugés et des attachemens des peuples, pour en faire des Etats proportionnés. C'est d'après ces sentimens et ces considérations que l'on a travaillé à l'arragement des détails effectifs.

On avoit à choisir entre soumettre la France à une contribution pécuniaire ou en exiger un démembrement de territoire. Ce ne peut être que dans de fausses notions que l'on a pu parler de la disposition de la France à préférer ce dernier parti; rien n'est moins vrai. Payer des contributions étoit, sauf la répugnance naturelle de tous les hommes à sacrifier leur argent, infiniment moins révoltant pour l'esprit public en France, d'après les observations que j'ai faites. Par suite de son système militaire, la France étoit dans un état d'abondance financière. Elle s'étoit débarrassée de sa

dette, et elle avoit reporté sur les autres pays les fardeaux de la guerre. Elle pouvoit payer, tandis que, et c'est ici le lieu de l'observer, il n'avoit pu être regardé comme sage de forcer l'Autriche à payer l'emprunt qu'elle nous avoit fait au moment où ses efforts gigantesques épuisoient son trésor, après qu'elle avoit été, comme la Prusse, appauvrie successivement par les exactions de l'ennemi.

Quant à des cessions territoriales, il est toujours à craindre d'agir mal dans ce genre, à moins d'aller aussi loin que l'on puisse s'étendre. Les alliés n'admirent point que le caractère militaire et les ressources de la France seroient matériellement affectés par le démembrement de ses provinces, et ils reconnurent uniformément que rien n'étoit plus impolitique que d'essayer d'abattre par de tels moyens une grande puissance militaire, à moins d'en prendre un tiers ou la moitié: il ne falloit rien prendre du tout. En ôtant deux ou trois millions d'âmes à une nation de vingt-huit millions, on ne diminueroit point effectivement sa force; l'on exaspéroit tous les sentimens. Quel est l'Anglais qui ne combattroit pas pour l'intégrité des possessions britanniques? Et ne seroit-il pas également méprisable le Français qui ne sentiroit pas l'orgueil national blessé et le ressentiment naître en lui par l'enlèvement d'une partie du territoire français sous une puissance étrangère? Ce qui seroit résulté de cette conduite politique auroit été probablement de laisser à la France tous les moyens de faire la guerre avec le plus vif desir d'en faire usage.

Il faut considérer aussi qu'il étoit nécessaire de tenir

l'Europe réunie, et qu'à quelque puissance qu'eût été faite une cession de territoire, il auroit fallu que l'Europe entière la soutînt. Supposons que la cession eût été faite au Roi des Pays-Bas, il n'est pas difficile d'apercevoir qu'il nous auroit fallu prendre une part principale dans toutes les guerres qui en seroient résultées.

On crut donc juste que la France, qui avoit de nouveau compromis la paix et la sûreté de l'Europe, qui avoit forcé plusieurs nations à s'unir pour s'opposer à ses projets, payât non-seulement le prix de ces efforts, mais aussi les frais de ces précautions militaires qu'elle avoit forcé l'Europe à prendre. Le principal point dans les arrangemens pris à cet effet, fut qu'une armée de 150,000 hommes occuperoit le territoire français et seroit mise en possession de toutes ces forteresses, que l'Europe avoit toute raison de craindre. Cette force, on a toute raison de le croire, est plus que suffisante pour veiller au maintien de la sûreté du Monde. Les alliés l'ont laissée, la France la paiera, et ce système répondra à tous les besoins sans forcer l'Europe à reprendre l'état de guerre. Ce système suffit non-seulement comme précaution, mais comme disposition militaire pour tout ce que l'on voudroit entreprendre.

Si cette conclusion est juste, la question se réduit à ceci : il n'y a point de difficulté sur la convenance du système adopté et son efficacité pour le temps présent ; mais il faut voir s'il n'y a pas quelque omission. Il n'eût point été prudent de vouloir prendre possession définitive des forteresses de France, et les remettre à d'autres puissances. La France, dit-on, se remettra en

état d'hostilités aussitôt qu'elle le pourra ; et c'est une idée assez générale que si, lorsque la fiévre militaire s'empara de ce pays il étendit son territoire, aujourd'hui que son mal a cessé, il est plus fort dans ses frontières primitives qu'avec tous ses accroissemens. Mais outre qu'il n'est pas une forteresse importante qui ne soit entre les mains des alliés, il faut se rappeler que l'illustre général à qui le Monde doit son repos actuel et son bonheur, a préféré une position centrale à ces rangées de forteresses, y compris Strasbourg et Lille. Telle est encore son opinion militaire ; et si la chambre considère ce qui a été fait, elle verra que l'objet a été rempli,

Que le système continue pendant cinq ans, et le Monde peut être considéré comme sauvé. Pendant ce temps la stabilité reprendra son empire en France, et de son état intérieur dépend la paix de l'Europe.

Aussi est-ce sur la politique du souverain de France que les ministres considèrent qu'il faut se reposer, et ils voient avec satisfaction qu'il n'y a rien dans le caractère et les vues de ce Monarque, qui puisse compromettre la tranquillité des autres nations sous le point de vue militaire. Quelque défaut que l'on puisse supposer dans son gouvernement, quelqu'embarras qu'ils puissent produire ultérieurement dans les discussions de cette chambre, rien n'empêche que nous ne suivions à son égard le principe que l'on veut en vain contester, que l'on peut pourvoir à la sûreté des Etats qui sont sous notre direction, par une union avec des gouvernemens dont nous n'approuvons point le système intérieur. Nous ne devons pas oublier que des

difficultés de cette nature ont existé dans notre pays à un degré égal, et que la vigueur de l'Etat les a complètement surmontées.

Mais un pouvoir militaire, cette peste du Monde, peut s'élever encore, abattre la nation, et soumettre les pays voisins en renversant les gouvernemens. C'est dans cette vue que les alliés ont stipulé la garde des forteresses pendant cinq ans. Cependant se sont-ils engagés à les restituer à tout événément et à toute espèce de gouvernement qui auroit pu s'établir? Aucunément; ils ne sont engagés qu'envers le Roi, ses héritiers et successeurs. Ils n'ont pas eu la folle pensée de remettre ces forteresses aux jacobins, aux révolutionnaires. Ils n'ont eu en vue que les vrais intérêts de l'Europe; et si une calamité telle que le renversement du gouvernement actuel venoit à arriver, ils ne seroient plus tenus à se renfermer dans les délais qu'ils avoient fixés. Leurs engagemens sont envers le Roi et le gouvernement établi: ils n'en ont aucun avec un gouvernement révolutionnaire quel qu'il fût, qui ébranleroit la paix du Monde. Mais s'il faut espérer que dans le cours de cinq ans tout danger sera passé, il y auroit beaucoup de regrets à avoir, si l'on n'avoit pas essayé de faire des améliorations dans l'intérêt de la sécurité et de la défense permanente de l'Europe. Les difficultés à cet égard ont eté grandes, et la chambre doit être instruite des resultats qu'auroient eu les mesures extrêmes. On avoit proposé, et le Roi avoit enfin consenti la cession de cinq forteresses, la destruction d'une sixième; mais les arrangemens ne s'arrêtoient pas là, parce qu'ils n'étoient point efficaces. Aussi a-t-on repris le projet

de mettre les défenses de l'Europe dans un meilleur état que du temps de Joseph II qui les détruisit. Il a été jugé plus convenable de mettre le Roi des Pays-Bas en état de se défendre lui-même, que de lui donner quelques forteresses que la France auroit réclamées un jour, et qu'il eût fallu lui rendre sous peine d'avoir la guerre avec elle.

Quelques mots suffiront sur la nature des sacrifices militaires exigés de la France. On a déjà dit que c'étoit un des plus sûrs moyens d'y neutraliser le système militaire. Elle a payé dans des circonstances difficiles, et il faudra qu'elle paie pour recouvrer ses forteresses. Il n'est point à desirer qu'elle ne puisse pas le faire, et personne n'est plus intéressé que nous-mêmes à ce qu'elle s'acquitte. La totalité de ses engagemens, y compris l'entretien des troupes, est de quatre-vingt millions sterling. Il est inutile d'entrer dans des détails pour obtenir que la chambre voie ces arrangemens avec satisfaction.

Voilà ce qu'a produit la confédération des souverains, et leur action personnelle dans les négociations. Elles ont levé des difficultés que des ministres n'eussent pu résoudre, et que des correspondances eussent rendues inextricables. Le Monde doit sa conservation à cette confédération. Elle ne menace point, comme on l'a dit, la liberté des peuples. J'en appelle au langage que les souverains ont tenu au Roi de France, pour savoir s'ils ont voulu lui insinuer de baser l'administration de son royaume sur des principes contraires à la liberté de ses sujets.

La confédération a donc généreusement et honorablement atteint son but. Jamais l'union entre les princes

n'a été plus grande qu'en ce moment. Je conjure la chambre de ne point abandonner les principes salutaires qui en ont dirigé les déterminations, savoir, l'abaissement du pouvoir militaire en Europe (écoutez! écoutez!) incompatible avec la sûreté réelle du Monde, car jamais la paix ne sera établie tant que l'esprit militaire ne sera pas soumis aux intérêts civils et politiques. Mais c'est se tromper, et beaucoup de personnes sont dans cette erreur, que de croire que nous pouvons rester en fracs bleus tandis que le reste de l'Europe est en attirail militaire; mais à cet égard nous avons tous les moyens de sécurité dans nos mains, gardons-nous de les laisser échápper.

N°. LX.

CONVENTION ENTRE LA GRANDE-BRETAGNE ET L'AUTRICHE, SIGNÉE A PARIS, LE 2 AOUT 1815.

Au nom de la sainte et indivisible Trinité.

Napoléon Buonaparte étant au pouvoir des puissances alliées, LL. MM. le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, l'empereur d'Autriche, l'empereur de Russie et le roi de Prusse se sont réunis, en vertu des stipulations du traité du 25 mars 1815, sur les mesures les plus propres à rendre impossible toute entreprise de sa part contre le repos de l'Europe.

S. M. le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et S. M. l'empereur d'Autriche ayant nommé des plénipotentiaires à cet effet, savoir :

(Suivent les noms, titres et qualités des lords Castlereagh et Wellington, et du prince de Metternich).

Lesdits plénipotentiaires sont convenus des points et articles suivans :

Art. 1er. Napoléon Buonaparte est regardé par les puissances qui ont signé le traité du 25 mars dernier comme leur prisonnier.

2. Sa garde est spécialement confiée au gouvernement britannique. Le choix du lieu et celui des mesures qui peuvent le mieux assurer le but de la présente stipulation sont réservés à S. M. britannique.

3. Les cours impériales d'Autriche et de Russie et la cour royale de Prusse nommeront des commissaires, qui se rendront et demeureront au lieu que le gouvernement de S. M. britannique aura assigné pour le séjour de Napoléon Buonaparte, et qui, sans être chargés de la responsabilité de sa garde, s'assureront de sa présence.

4. S. M. très-chrétienne sera invitée, au nom des quatre cours ci-dessus mentionnées, à envoyer également un commissaire français au lieu de la détention de Napoléon Buonaparte.

5. S. M. le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande s'engage à remplir les obligations qui résultent pour elle de la présente convention.

6. La présente convention sera ratifiée, et les ratifications en seront échangées dans le terme de quinze jours, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi les plénipotentiaires ont signé la présente convention, et l'ont munie du cachet de leurs armes.

Fait à Paris, l'an de grâce 1815.

Signé Castlereagh, le prince Metternich, Wellington.

(Suivent deux conventions semblables, l'une avec la Russie, et l'autre avec la Prusse.)

TABLE

DES PIÈCES JUSTIFICATIVES OFFICIELLES

ET AUTRES.

ERRATA.

Page 8, ligne 22, après ces mots : *on reconnut un bâtiment de 74*, ajoutez en note : « Cette assertion est tirée de la relation » de Buonaparte, que nous n'avons garde de garantir. »

Page 9, ligne 7, supprimez les mots *ayant le pavillon de l'île d'Elbe*.

(*N. B.* Buonaparte navigua sans pavillon ; il attendit d'être arrivé au golfe Juan pour arborer le drapeau tricolore.)

Page 15, après la ligne 7, ajoutez ce qui suit :

« La ville d'Antibes dut son salut à la fermeté du major (dont » nous regrettons de ne pas connoître le nom), et à l'énergie » des habitans qui portèrent les canons sur les remparts, luttant » contre l'inertie du Corse, *Cuneo d'Ornano*, commandant de » la place.

» Le gouverneur, M. Corsin, rentré le lendemain, parvint » à faire désarmer les soldats de Buonaparte. »

Altérations et suppressions faites à la déclaration du Roi, du 24 avril, dans le Journal de l'Empire, *du* 15 *juin.*

(Voyez les Pièces justificatives, page 91 et suivantes.)

Page 91, lig. 18, supprimez les mots : *de sa personne* ; et page 92, lig. 4, ajoutez ce qui suit :

« Ce premier soin est rempli. Il l'a été avec un succès digne de la sollicitude de S. M., du zèle de ses ministres, et de la magnanimité de ses alliés.

Les ambassadeurs et envoyés du Roi près des diverses cours européennes, ses représentans au congrès de Vienne ont, d'après les instructions directes de S. M., établi partout la vérité des faits, et prévenu jusqu'à leur exagération. »

Page 92, lig. 21, *excepté cette armée*, lisez : *excepté cette portion d'armée qui a cessé d'appartenir à la nation française.*

Page 92, ligne antépénultième, après les mots *dans Paris*, ajoutez : *dans Beauvais*.

Page 93, ligne 4, à ces mots : *revenez à nous*, ajoutez : *revenez délivrer vos sujets*.

Page 93, ligne 13, après le mot *courage*, ajoutez : *héroïque*.

Page 93, ligne 21, à la fin du deuxième alinéa, après le mot *perdus*, ajoutez le passage suivant :

« On a vu qu'un héritier du trône ne craignoit pas de mourir pour la défense de son pays : et les acclamations des peuples, là où il avoit été vainqueur, leurs signes d'affliction où il a été trahi, ne sont pas seulement la consolation du présent, mais l'espoir de l'avenir.

» Eh ! (qu'il soit permis au Roi de le dire, et d'adoucir au moins sa douleur, dans une si triste épreuve, par le témoignage que lui rend la pureté de sa conscience) comment les sentimens dont son cœur est animé pour ses sujets, ne lui eussent-ils pas assuré de leur part un pareil retour? Qui osera démentir le Roi, lorsqu'il jurera devant Dieu, devant son peuple, que depuis le jour où la Providence l'a replacé sur le trône de ses pères, l'objet constant de ses désirs, de ses pensées, de ses travaux, a été le bonheur de tous les Français, la restauration de son trône, le rétablissement de la paix extérieure et intérieure, celui de la religion, de la justice, des lois, des mœurs, du crédit, du commerce, des arts; l'inviolabilité de toutes les propriétés existantes, sans aucune exception; l'emploi de toutes les vertus et de tous les talens, sans autre distinction; la diminution présente des impôts les plus onéreux, en attendant leur prochaine suppression; enfin la fondation de la liberté publique et individuelle, l'institntion et la perpétuité d'une charte qui garantit pour jamais à la nation française ces biens inappréciables?

» Que, si dans des circonstances d'une telle difficulté, à la suite d'orages si violens et si longs, parmi tant de maux à réparer, tant de piéges à découvrir, et des intérêts si contraires à concilier, on n'a pas pu franchir tous les obstacles, échapper à

toutes les surprises, se préserver même de toutes les fautes, le Roi pourroit encore se flatter de l'assentiment de toutes les bonnes consciences, s'il disoit que sa plus grande erreur a été de celles qui ne sortent que du cœur des bons princes, et que ne commettent jamais les tyrans : c'est à leur pouvoir qu'ils ne veulent point de bornes; c'est à sa clémence que le Roi n'en a pas voulu. »

Page 93, ligne 28, après le mot *engagée*, ajoutez le passage suivant :

« A respecter religieusement l'intégrité du territoire et l'indépendance du caractère français; à ne se présenter que comme les amies, les libératrices, ou plutôt les auxiliaires de la nation française; à ne connoître d'ennemi que celui-là seul qu'elles ont déclaré l'ennemi du monde, qu'elles ont placé hors des relations civiles et sociales, et livré à la vindicte publique; enfin, à ne poser les armes qu'après l'irrévocable destruction de son pouvoir malfaisant, après la dispersion des factieux et des traîtres qui, se plaçant par une irruption soudaine entre un souverain légitime et des sujets loyaux, ont arraché le Roi d'avec son peuple, et le peuple d'avec son Roi, pour le malheur de la France et du monde. »

Page 94, après la ligne 15, ajoutez ce qui suit :

« Les puissances ont arrêté que l'accession du Roi seroit demandée particulièrement pour le nouveau pacte qu'elles venoient de conclure. Leurs ambassadeurs sont venus apporter toutes ces communications à S. M.; ils lui ont présenté les nouvelles lettres de créance de leurs souverains respectifs pour résider partout auprès du seul souverain légitime de la France; et leurs pouvoirs reconnus, ils ont offert le nouveau traité des puissances à la délibération et à la signature du Roi.

» Français, le Roi a délibéré et il a signé.

» Dans ce mot seul est votre sécurité toute entière.

» Vous en êtes bien sûrs, Français, votre Roi n'a pu rien signer qui fût contre vous; votre Roi ne cessera jamais de veiller sur vous et pour vous : vous l'avez lu dans tous ses actes publics; vous l'avez entendu au milieu de vos représentans, de

vos municipaux, de vos gardes nationales; vous savez qu'il n'a pas tenu à lui d'éloigner cette dure nécessité de reconquérir vos droits. »

Page 94, fin du deuxième alinéa : *que deviendroit la France*, lisez : *que deviendroit la malheureuse France*.

Page 94, ligne dernière, après le mot *intervient*, ajoutez :

« La nécessité qu'il n'a pu conjurer, il est sûr au moins de l'adoucir lorsqu'il est là. »

Page 95, ligne 2, au lieu de ces mots : *les oppresseurs*, lisez :

« Leurs communs oppresseurs pour observer, avertir, contenir, arrêter, pour garder non seulement vos propriétés publiques et individuelles, mais encore votre dignité nationale, dont il est aussi jaloux que vous l'êtes sûrement vous-mêmes de sa majesté royale. L'une et l'autre restent et resteront intactes. Les Français gardent leur place parmi les nations, comme le Roi de France garde la sienne parmi les potentats. Avec la *restauration* de l'antique monarchie française, une ère nouvelle s'est annoncée l'année dernière à toute l'Europe. Tous les souverains, par leurs conventions, se sont garanti le repos et la liberté de leurs peuples, comme par leurs vœux tous les peuples se sont garanti la légitimité et le maintien du pouvoir de leur chef. On s'est uni pour la paix, on s'est ligué pour l'ordre, et dans cette ligue *bienfaisante*, ainsi que le congrès l'a justement appelée, tous les Etats sont en même temps protecteurs et protégés, garantis et garans. »

Page 95, ligne 26, après les mots : *avec vous*, ajoutez le passage suivant :

« S. M., le jour où elle posera le pied sur son territoire et le vôtre, vous fera connoître en détail ses intentions salutaires et toutes ses dispositions d'ordre, de justice et de sagesse. Vous verrez que le temps de sa retraite n'a pas été un temps perdu pour vos intérêts. »

Page 95, ligne 28, après le mot *autorité*, ajoutez ce qui suit :

« Aujourd'hui, S. M. n'a voulu qu'annoncer aux bons Français ce qui devoit satisfaire leur honneur, calmer leur inquié-

tude, payer leur amour et seconder leur zèle; c'est déjà sans doute avoir rempli un grand but.

» S. M. a pensé aussi que cette communication adressée à ses fidèles sujets parviendroit à ceux qui sont encore rebelles, et pourroit, en les éclairant sur leurs dangers, comme en les détrompant de leurs erreurs, en ramener beaucoup à leur devoir. »

Page 96, ligne 6, après le mot *méritoire*, ajoutez : *que les victimes de la nécessité soient sûres qu'elle ne leur sera pas imputée.*

Page 96, ligne 14, au lieu de *sécurité*, lisez : *sérénité sur vos visages*, et ajoutez le passage suivant :

« Qui tous les matins, pendant une année, êtes venus y saluer Louis XVIII du nom de père, non pas avec une voix dominée par la terreur ou vendue au mensonge, mais avec le cri de vos cœurs et de vos consciences; gardes nationales qui, le 12 mars, lui juriez avec tant d'ardeur de vivre et de mourir pour lui et pour la constitution, vous qui l'avez gardé dans vos cœurs. »

Page 97, ligne 8, ajoutez ce qui suit :

« Eh! que pourriez vous attendre de celui ou de ceux qui ont ensanglanté et souillé tout ce qu'ils ont touché; qui ont su faire un objet de dérision et d'horreur de tout ce qui doit être un objet de vénération et d'amour; qui auroient flétri, s'il étoit possible, jusqu'aux noms de patrie, de liberté, de constitution, de lois, d'honneur et de vertu. Français n'avez-vous donc pas désormais votre *Grande Charte* qui a réhabilité tous ces noms sacrés, et les a remis en possession du respect qui leur appartient? N'avez-vous pas enfin une constitution? Pure dans son principe, elle a été réglée entre votre Roi et vos représentans; douce dans son exécution, l'expérience d'une session entière vous l'a prouvé; portant en elle-même le germe de toutes ses améliorations, il n'en est pas une que ne puisse créer à l'instant l'autorité royale avec l'assentiment des deux chambres, pas une qui ne puisse être proposée par vos représentans, provoquée par vos pétitions.

» Croyez que là est le fondement le plus solide, le seul garant sûr de la prérogative, des priviléges et des droits de tous.

» Croyez surtout que, par son droit, son titre et son cœur, votre Roi est et sera toujours votre meilleur ami, votre plus constant, votre plus loyal ami. Unissez vos vœux aux siens, en attendant que vous puissiez agir de concert; et cette Providence à laquelle il rend compte de l'accomplissement de ses devoirs envers elle et envers vous, cette Providence qui a reçu ses sermens et les vôtres, priez-la, en commun avec lui, de bénir sa juste entreprise et vos nobles efforts. »

Altérations et suppressions faites au manifeste de S. M. le Roi d'Espagne, du 2 mai, dans le Journal de l'Empire, du 2 juin. (Voyez les Pièces Justificatives, page 108 et suivantes.)

Page 109, à la fin du deuxième alinéa, après le mot *gouvernement*, ajoutez ce qui suit : « L'Espagne a enseigné à toutes les nations à se délivrer du perturbateur du monde, et depuis à éteindre les divisions, à réunir toutes ses forces contre l'ennemi commun, à former la plus juste des alliances pour rendre à la France son légitime et bien-aimé souverain, et chasser du trône le sacrilége usurpateur : cet homme, aussi fécond en expédiens que peu scrupuleux sur leur choix, accoutumé à décorer du nom de traité le résultat de la fraude et de la violence, crut dissiper l'orage qui le menaçoit en traitant avec moi à Valençay ; et il n'obtint que l'humiliation de n'avoir pas réussi. Le perfide croyoit pouvoir me tromper deux fois, ou que j'étois capable de vouloir racheter ma liberté au prix de celle de l'Europe. »

Page 110, ligne 26, au lieu de ces mots, *je m'étois promis*, lisez : *j'espérois*.

Page 111, ligne 1, rétablissez ainsi tout cet alinéa :

« En foulant aux pieds le traité de Paris, le bien et les avantages de la France, et les garanties de la tranquillité générale furent l'objet des transactions de ce traité : elles remirent sur son trône la dynastie dépossédée, y replacèrent le juste, le désiré le conciliant et pacifique Louis XVIII, et délivrèrent le Monde d'un conquérant qui, ne connoissant que la gloire de la guerre,

ruinoit la France pour apporter la désolation aux peuples qu'il vouloit subjuguer. »

Page 111, ligne 14, au lieu de ces mots : *L'institution de la souveraineté* : lisez, *la sûreté de ses peuples.*

Page 111, ligne 26, après ces mots : *Paix du Monde*, ajoutez ce qui suit :

« Ce n'est pas la paix que veut l'usurpateur ; mais il veut se voir débarrassé d'inquiétudes au dehors, pour employer la partie armée de la nation française à opprimer et réduire la partie la plus nombreuse et la mieux pensante, mais aussi celle qui est sans armes. Cet homme ose, pour mettre le comble à l'impudence, essayer de faire croire qu'il va travailler à la paix et au bonheur de l'Europe, comme si l'Europe pouvoit oublier que depuis qu'il a pris les rênes du gouvernement, des guerres terribles se sont succédées, et que les sources de la prospérité publique se sont taries dans tous les pays soumis à son influence. Quel est l'individu assez absurde pour croire que Buonaparte puisse se défaire des principes perfides qui ont toujours été la base de sa conduite ?

» L'Espagne n'a besoin d'aucune leçon ; elle en trouve assez dans sa funeste expérience ; elle a été victime de deux sortes de guerres que lui a faites Buonaparte. Jusqu'en 1808 il la fit à sa dignité, à ses trésors, aux escadres et aux armées espagnoles en les faisant servir à ses coupables desseins ; et il osoit appeler amitié cette alliance exterminatrice ! Ce fut cette même année que, pour prouver au monde qu'il étoit impossible de se fier à ses promesses, il mit en jeu à Bayonne ces intrigues et ces machinations si connues maintenant. Ensuite, pour soutenir l'œuvre la plus atroce de la perfidie et de la violence, il répandit la désolation et la dévastation dans toutes les provinces de l'Espagne, la traitant comme une propriété dont il pouvoit disposer à son gré..... Buonaparte ne s'est pas démenti : il a signalé son retour en sacrifiant à sa vanité le souverain légitime et adoré de la France, et la liberté de cette puissance, en se mettant à la tête d'une classe de gens intéressés à continuer la désolation de l'humanité. Buonaparte, de la capitale de la

France, dit à tous les souverains : Vous avez transigé dans les paix précédentes avec vos intérêts les plus précieux et vos devoirs les plus sacrés, pour acheter la tranquillité de vos peuples ; contre votre conscience vous avez reconnu mes droits usurpés, et vous m'avez permis de siéger parmi vous. Je me suis ri de vous, et n'ai tenu ces traités qu'autant qu'ils m'ont convenu, et vos sacrifices n'ont servi qu'à nourrir et fortifier mon ambition et ma vanité, et maintenant, si je le puis, je sacrifierai le genre humain à mon élévation. »

Page 111, ligne avant-dernière, au lieu de *point*, lisez *plus*.

Page 112, ligne 1re, au lieu de *point*, lisez *plus* ; et au lieu de *sort*, lisez *ruine*.

Page 112, ligne 5, au lieu de *guerrier*, lisez *l'aventurier*.

Page 112, à la fin du premier alinéa, ajoutez :

« Enfin les souverains, bien persuadés que la générosité est le moyen le plus sûr de ramener certaines âmes, n'écouteront plus que la justice et le bonheur général, qui doivent être la loi suprême des gouvernemens. »

Page 112, ligne antépenultième, au lieu *d'un meilleur sort*, lisez *d'une meilleure vie*.

Page 113, à la fin du deuxième alinéa, *les lois*, lisez *ses lois*, et ajoutez ce qui suit :

« Et que si elle voyoit avec une apathique indifférence un Roi, père de ses peuples, remplacé par un monstre nourri de sang humain, elle se couvriroit d'une honte ineffaçable. »

N. B. Le traité du 2 août 1815, placé sous le No. LX, a été transposé ; il devoit être placé sous le No. LVIII.

